

**Document de référence
2009**



beyond
payment

Document de référence 2009



SOMMAIRE

L'activité

Présentation générale	6
Présentation	6
Historique du Groupe	13
Activité	14
Résultats 2009 du Groupe.....	14
Perspectives	17
Risques	18
Risques liés à l'activité et à la stratégie	18
Risques environnementaux	20
Risques liés au secteur	21
Risques juridiques.....	22
Risques de marché	25
Faits exceptionnels et litiges	30
Assurances	30

Les états financiers

Etats financiers consolidés	36
Comptes de résultat consolidés	36
États des profits et pertes consolidés comptabilisés	37
Bilans consolidés	38
Tableau des flux de trésorerie consolidés	40
Tableau de variation des capitaux propres consolidés	41
Notes aux états financiers consolidés	42
Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés	108
Etats financiers sociaux	111
Tableau financier des 5 dernières années	111
Bilan.....	112
Compte de résultat	114
Annexe aux comptes sociaux	115
Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels	130
Politique de distribution des dividendes	132

Informations juridiques et financières

Gouvernement d'entreprise	136
Informations sur les administrateurs et le censeur	136
Fonctionnement du conseil d'administration	145
Intérêts et rémunérations des dirigeants	149
Rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions et engagements réglementés	159
Informations sur les commissaires aux comptes	163
Commissaires aux comptes titulaires et suppléants	163
Honoraires des commissaires aux comptes	164

Rapport du président du conseil d'administration sur le gouvernement d'entreprise et le contrôle interne	165
Rapport du président du conseil d'administration	165
Rapport des commissaires aux comptes sur le rapport du président du conseil d'administration	179

Informations sociales	181
Effectifs et embauches.....	181
Organisation du travail	181
Rémunération	182

Informations environnementales	186
---------------------------------------	------------

Capital	188
Capital social au 14 mars 2010	188
Evolution du capital social au cours des 5 dernières années	188
Autorisations d'augmenter, réduire le capital et de racheter des actions.....	189

Actionnariat	194
Actionnariat au 14 mars 2010	194
Evolution de l'actionnariat au cours des 3 derniers exercices	195
Franchissement de seuils	196
Pacte d'actionnaires.....	199

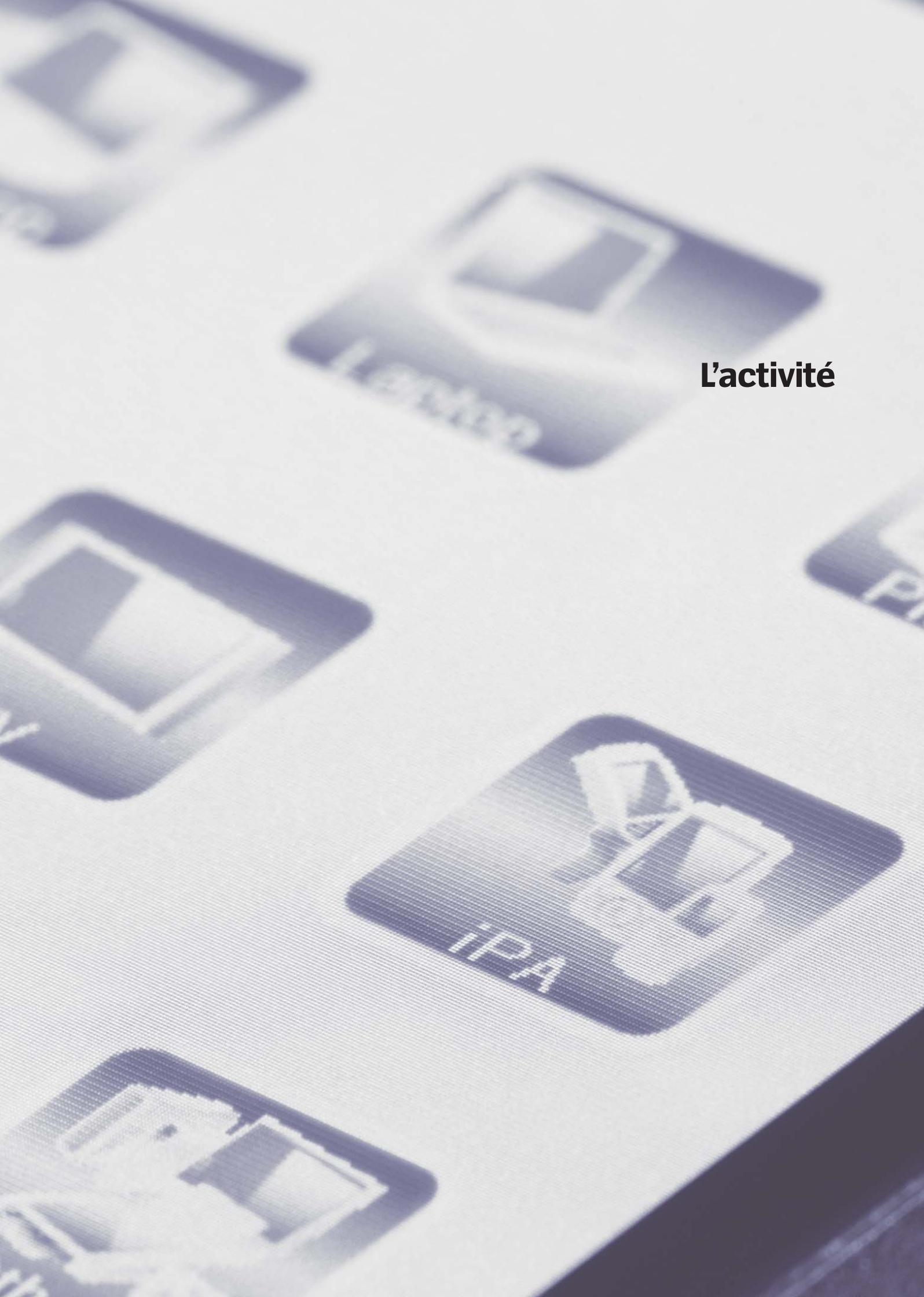
Bourse	201
Evolution du cours de bourse et volume de transactions sur 18 mois.....	201

Informations juridiques	202
Généralités	202
Organigramme	202
Statuts.....	204
Éléments susceptibles d'avoir une incidence sur le cours d'une offre publique	207
Documents accessibles au public	208
Document d'information annuel	208

Autres informations

Responsables du document de référence et du rapport financier	212
Attestation du responsable document de référence et du rapport financier	212
Responsables de l'information financière	212

Tables de concordance	213
Table de concordance avec le document de référence	213
Table de concordance avec le rapport financier annuel	215



L'activité

PRÉSENTATION GÉNÉRALE

Présentation du Groupe

La réussite et le leadership d'Ingenico prennent appui sur son cœur de métier historique : l'équipement des marchands en terminaux de paiement. Le marché du terminal est estimé entre 2 milliards et 2,5 milliards d'euros.

Pour renouveler sa dynamique de croissance, le Groupe se met, depuis 2008, en état de capitaliser sur son cœur de métier pour évoluer dans la chaîne du paiement électronique et capter la croissance la plus rapide du marché des transactions de paiement.

Le Groupe déploie sa propre offre de services de paiement transfrontalière et globale, basée sur une plateforme internationale de services certifiée PCI DSS. En 2009, le groupe a remporté des succès commerciaux internationaux significatifs (Ryanair, McDonald's,...) qui témoignent de la pertinence de cette stratégie.

En novembre 2009, le Groupe a franchi, une étape majeure dans son développement stratégique avec l'acquisition d'Easycash, leader des services de paiement en Allemagne. Cette acquisition permet au Groupe d'accélérer la mutation de son business modèle au profit d'une plus grande part de chiffre d'affaires récurrent sur le segment en croissance rapide des transactions électroniques de paiement.

Ingenico, leader mondial des terminaux de paiement

Une position construite sur une consolidation du marché

En 2008, Ingenico est devenu le leader du marché des terminaux de paiement, suite à la fusion avec Sagem Monetel (mars 2008) suivie de la prise de participation majoritaire dans Landi, second fournisseur de terminaux en Chine (juin 2008). Par ces acquisitions, le Groupe a pu accroître son avance technologique en prenant appui sur les plateformes issues de Sagem Monetel, et renforcer son implantation géographique dans les régions où Sagem était présente ainsi que sur un marché chinois à fort potentiel de croissance.

A fin 2009, la base installée de terminaux du groupe Ingenico dans le monde est d'environ 15 millions, soit 30% du marché.

Une présence globale et capillaire

Ingenico est implanté via ses bureaux, filiales et succursales, dans 40 pays, et exerce son activité commerciale dans 125 pays. Cette présence globale permet d'appréhender au mieux des problématiques spécifiques à chaque pays, car liées à des protocoles de paiement nationaux.

Il est ainsi primordial pour le Groupe d'être proche de ses clients et de ses partenaires. Cette politique de proximité lui permet d'offrir une expertise et des solutions parfaitement adaptées à leurs besoins. C'est là l'une des grandes forces commerciales du Groupe et un facteur majeur de différenciation.

Une présence équilibrée entre marchés matures et marchés émergents



Répartition du chiffre d'affaires de 700 millions d'euros en 2009

Le Groupe détient une position forte dans les marchés matures, qui représentent 56% du chiffre d'affaires en 2009. Dans ces pays, le Groupe peut bénéficier de forts potentiels de croissance particulièrement dans les régions où sa part de marché reste insuffisamment élevée. Le marché est essentiellement de renouvellement, provoqué par l'obsolescence (la durée de vie des appareils est en moyenne de 5 ans), la nécessité de se conformer à de nouveaux standards de sécurité (PCI-PED 2.0, EMV) ou la volonté des clients de s'équiper de nouvelles fonctionnalités, par exemple afin de limiter le temps d'attente en caisse (écran couleur, terminaux mobiles, paiement sans contact). Globalement, la croissance organique s'est stabilisée sur les marchés matures, avec toutefois des opportunités de croissance aux Etats-Unis et en Allemagne, et plus globalement sur le segment de la mobilité et sur la technologie sans contact.

Fort de sa solide position sur les marchés matures, le Groupe est très présent dans les marchés émergents qui ont représenté, en 2009, 44% du chiffre d'affaires d'Ingenico. Dans la plupart des marchés émergents (Chine, Inde,...), le marché est un marché de premier équipement, principalement soutenu par la bancarisation des classes moyennes et le volontarisme des autorités locales (qui souhaitent par ce biais augmenter le recouvrement des taxes). De par la structure de leur marché, certains pays émergents (Brésil, Turquie) jouissent d'un taux d'équipement en terminaux de paiement relativement élevé. Dans l'ensemble des pays émergents, les transactions de non-paiement (rechargement, pré-paiement, distribution de micro-crédit, etc.) représentent également un marché à fort potentiel.

Une production externalisée

Depuis 2003, la production d'Ingenico est intégralement confiée à des partenaires industriels de premier plan : le Groupe travaille aujourd'hui avec deux des cinq plus grands sous-traitants mondiaux de sous-ensembles électroniques, Flextronics et Jabil.

D'année en année, Ingenico poursuit ses efforts de rationalisation de ses activités de production et aujourd'hui, l'outil de production est principalement implanté en Asie (marché mondial) et au Brésil (marché brésilien). La flexibilité de l'outil industriel permet d'ajuster la production à la demande (à la hausse comme à la baisse) et d'assurer une politique d'achats performante.

Banques et grande distribution, des marchés phares

Le cœur de métier historique d'Ingenico consiste à équiper les marchands de terminaux de paiement, soit directement pour la grande distribution ou indirectement auprès des acquéreurs ou intermédiaires pour l'équipement des marchands de petite ou moyenne taille.

Le marché des acquéreurs

Ils constituent le principal marché du Groupe. Le marché de l'acquisition est composé des acteurs gérant le contrat avec le marchand pour les services de paiement : établissements bancaires, sociétés de gestion de l'acquisition des transactions électroniques pour le compte des banques, ainsi que distributeurs de solutions.

Les acquéreurs ne sont pas les utilisateurs des terminaux, mais fournissent les marchands en terminaux de paiement : le commerce indépendant, l'hôtellerie et la restauration. Les plus grandes banques dans le monde font confiance à Ingenico : Barclays, Crédit Mutuel, Bank of China, Garanti Bank, Bank of America...

Historiquement, sur son cœur d'activité, le Groupe ne vend pas de terminaux directement aux marchands. Toutefois, depuis l'acquisition d'Easycash en novembre 2009, le Groupe vend des terminaux et des services associés aux marchands allemands par l'intermédiaire de sa filiale.

Le marché de la grande distribution

Ce secteur représente l'autre segment de clientèle privilégié par Ingenico, qui compte parmi ses clients les plus grandes sociétés mondiales de la grande distribution : Home Depot, Safeway Tesco, FNAC, RATP, JC Decaux,... et les plus grandes enseignes multi-sites tels que Mc Donald's, Starbucks coffee, Quick, Zara...

Ingenico propose à ces professionnels des solutions complètes et intégrées à leur système d'information. Elles sont constituées de produits de la gamme Ingenico, des PIN Pads connectés aux points d'encaissement, des logiciels de gestion et de concentration des transactions électroniques et également des prestations de conseils et de services.

Les marchés verticaux

Le Groupe sert également, directement ou indirectement, de nombreux autres segments de marché dits verticaux : pétrole, loterie, distribution automatique de biens et de services, contrôle des passagers et livraisons à domicile.

Un leadership technologique dans les terminaux de paiement

Une politique d'innovation soutenue

Sur le marché des terminaux de paiements, en mutation technologique et réglementaire permanente, l'innovation et la R&D représentent plus que jamais un levier de différenciation essentiel.

Année après année, le groupe maintient un niveau d'investissement élevé en recherche et développement. En 2009, le Groupe a consacré 9% de son chiffre d'affaires à la R&D pour soutenir le développement de la nouvelle génération de terminaux (ICT20, ICT250) et de nouveaux terminaux « au-delà du paiement » (IPA280, WebPOS), produits uniques sur le marché combinant le paiement et les applications métier.

Le Groupe détient des brevets couvrant l'ensemble des technologies essentielles à ses métiers, et a déposé 24 brevets en 2009. Sa politique de développement des brevets repose à la fois sur des efforts de R&D réalisés en interne et sur l'acquisition auprès de tiers de droits de propriété intellectuelle.

Une seule plateforme : Telium 2

En capitalisant sur l'architecture apportée par Sagem Monetel, Ingenico a développé une nouvelle plateforme « Telium 2 » qui est déployée sur l'ensemble de la nouvelle gamme de terminaux. Cette plateforme présente des avantages compétitifs marqués, notamment en termes de coût de production, de vitesse de transaction et de fiabilité.

La sécurité

La sécurité est une composante clé de la conception des terminaux et une priorité dans les offres de services. Le département R&D abrite une équipe dédiée à la sécurité et chargée d'anticiper les évolutions des normes.

Les terminaux de la nouvelle gamme Ingenico ont été parmi les premiers du marché à obtenir la certification PCI PED 2.0 (Payment Card Industry – Pin Entry Device), le dernier standard

de l'industrie mis en application en 2008, répondant aux exigences les plus récentes de PCI SSC (Payment Card Industry Security Standards Council) en matière de sécurité physique et logique dans le domaine des cartes à puce et à piste.

Par ailleurs, Ingenico a obtenu, en 2009, la certification PCI DSS 1.2 (Payment Card Industry – Data Security Standard) pour sa plateforme internationale de services s'appuyant sur une infrastructure de hubs redondants et sécurisés sur trois continents. Cette certification renforce les exigences de sécurité relatives au transport, stockage et traitement des données (serveurs, réseaux, architecture logicielle, contrôle d'accès).

Grâce à la certification PCI DSS sur sa plateforme internationale de services et à la certification PCI PED sur ses terminaux de paiement, Ingenico offre à ses clients – banques et commerçants – le niveau de sécurité le plus élevé.

Une gamme de terminaux complète et innovante



Une gamme complète pour l'usage traditionnel du paiement, intégrant de nouvelles fonctionnalités

Le groupe a développé une nouvelle gamme de terminaux, lancés progressivement depuis 2009, avec 3 objectifs :

- Uniformiser la gamme de terminaux issus d'Ingenico et de

Sagem Monetel sur l'architecture Telium dont les performances, en termes de rapidité de transactions et de fiabilité constituent des références sur le marché.

- Offrir sans délai une réponse aux attentes nouvelles des commerçants, en termes de mobilité (wifi, GPRS, 3G), de paiement sans contact, ou d'ergonomie (écran couleur).

- Accompagner les utilisateurs « au-delà du paiement » en leur offrant la possibilité de proposer des services à valeur ajoutée, source de revenus complémentaires.

Ainsi, Ingenico propose une offre complète de terminaux, du PIN Pad au terminal de comptoir (ICT220, ICT250), pour satisfaire aussi bien aux demandes classiques d'un marchand qu'aux exigences très sophistiquées de la grande distribution et des banques.

Des nouveaux terminaux « au-delà du paiement »

En 2009, le Groupe a développé et lancé une nouvelle gamme de terminaux inédite sur le marché, ouverte sur des services à valeur ajoutée au-delà du paiement. Ces nouveaux terminaux, qui combinent applications de paiement sécurisées et applications métier apportent une solution unique, particulièrement créatrice de valeur pour les commerçants auxquels ils s'adressent.

Le PAYment PDA (IPA280) est la première innovation majeure du Groupe. Il combine les fonctionnalités d'un assistant numérique personnel (PDA) permettant d'héberger des applications propres au commerce (gestion de stocks, CRM,...) à des capacités avancées de paiement sécurisé ; l'intégration de ces fonctionnalités dans un seul et même terminal développe de façon spectaculaire le potentiel de transactions en mode mobile ; réduction de temps d'attente en période d'affluence (soldes, ventes pendant les mi-temps de compétition sportive), ventes itinérantes (livreurs, contrôleurs dans les transports...).

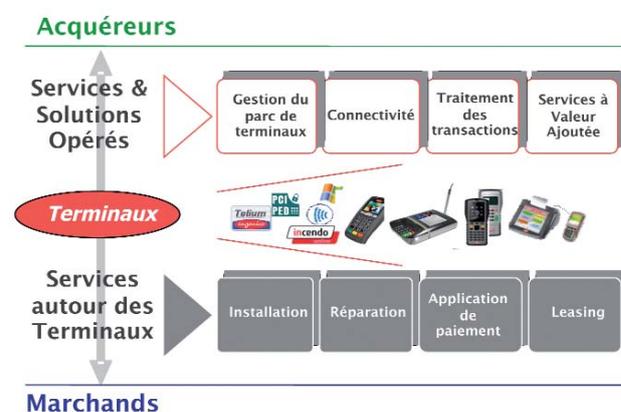
Le WebPOS est la seconde innovation du groupe, incluant une caisse enregistreuse, un terminal de paiement (pin pad), des applications métier (mise à jour des stocks par exemple ; rechargement de mobile, paiement électronique de facture, carte cadeau, carte de fidélité...). Le WebPOS est une offre complète pour satisfaire aux besoins des commerçants de taille intermédiaire, avec un positionnement très compétitif par rapport aux concurrents issus de la caisse enregistreuse, très focalisés sur le haut et le bas de gamme.

Des terminaux aux solutions de paiement

Une offre de services complète, transfrontalière et globale

Ingenico propose à ses clients la gestion complète, centralisée et sécurisée de leur solution monétique (terminaux et transactions) afin de leur permettre d'optimiser les coûts d'exploitation de leur monétique, de répondre aux exigences grandissantes de sécurité et de générer de nouveaux revenus. Ingenico assure la sécurité de bout en bout, le contrôle et la surveillance de l'ensemble de la chaîne de paiement.

La solution de services autour des terminaux s'articule autour de deux offres principales :



- Une offre complète de services autour des terminaux incluant :
 - des terminaux de paiement,
 - des logiciels d'applications standards ou très innovantes, prêtes à l'emploi ou à la carte,
 - des services après-vente complets, prenant en charge toutes les étapes du cycle de vie des terminaux et des logiciels, de l'installation à la mise à niveau et à la maintenance, 24h/24h et 7 jours sur 7.
- Une offre de services opérés incluant :
 - la connectivité assurant la connexion du terminal au serveur de la banque,
 - la gestion des parcs de terminaux intégrant notamment la mise à jour des applications de sécurité,
 - la centralisation des transactions,
 - des services à valeur ajoutée : cartes de fidélité, recharge de cartes téléphoniques, transfert d'argent, conversion de change dynamique, cartes prépayées, etc. permettant aux clients de considérer le terminal de paiement non plus comme un simple point de paiement et un centre de coûts, mais comme un point de services permettant de générer des revenus.

Le Groupe se différencie par sa capacité à répondre aux besoins d'optimisation transfrontalière et globale de ses clients, grâce à sa présence dans de nombreux pays et son offre de services de paiement s'appuyant sur une plateforme internationale certifiée PCI DSS. En 2009, le Groupe a remporté ses premiers succès commerciaux internationaux (Ryanair, Mc Donald's,...).

Une offre de services déclinée en solutions verticales

Petits commerçants, établissements bancaires, grande distribution, loterie, secteur hospitalier, commerce organisé, secteur public, compagnie pétrolière, commerce mobile, transports, loterie ou restauration : chaque secteur d'activité a des enjeux et des besoins spécifiques.

Pour répondre aux besoins de ces marchés verticaux, Ingenico a défini un portefeuille de produits segmenté et a développé des offres complètes entièrement dédiées au métier spécifique de chaque secteur d'activité tout en s'appuyant sur son offre de services (terminaux de paiement, connectivité, gestion des transactions et de services à valeur ajoutée). Ces offres lui permettent aussi de tirer le meilleur parti de sa nouvelle gamme de terminaux ouverte sur des services au-delà du paiement.

Au-delà de répondre aux enjeux et besoins de chaque marché vertical, l'ambition d'Ingenico est d'accompagner ses clients dans un nouveau challenge : faire évoluer leur point de vente vers un point de paiement, de service, de contact privilégié et de choix.

Easycash, une opération stratégique majeure

Accélérer le développement du Groupe dans les solutions de paiement

En novembre 2009, Ingenico a racheté Easycash, leader des services de paiement en Allemagne. Cette opération représente une étape majeure dans le développement stratégique d'Ingenico et lui permet ainsi d'accélérer sa présence dans les solutions de paiement.

Easycash couvre toute la chaîne de valeur du paiement et assure ainsi une plus grande récurrence, visibilité et croissance de son chiffre d'affaires, notamment sur :

- les services autour des terminaux,
- le traitement des transactions incluant la gestion jusqu'à leur paiement de la transaction dans le cas très spécifique du

schéma allemand OLV. En 2009, Easycash a consolidé sa position de leader avec environ 1 milliard de transactions gérées,

- les services à valeur ajoutée et notamment les programmes de fidélité. En 2009, Easycash a opéré environ 16 millions de cartes cadeaux et de fidélité, confirmant sa position de leader sur ce segment.

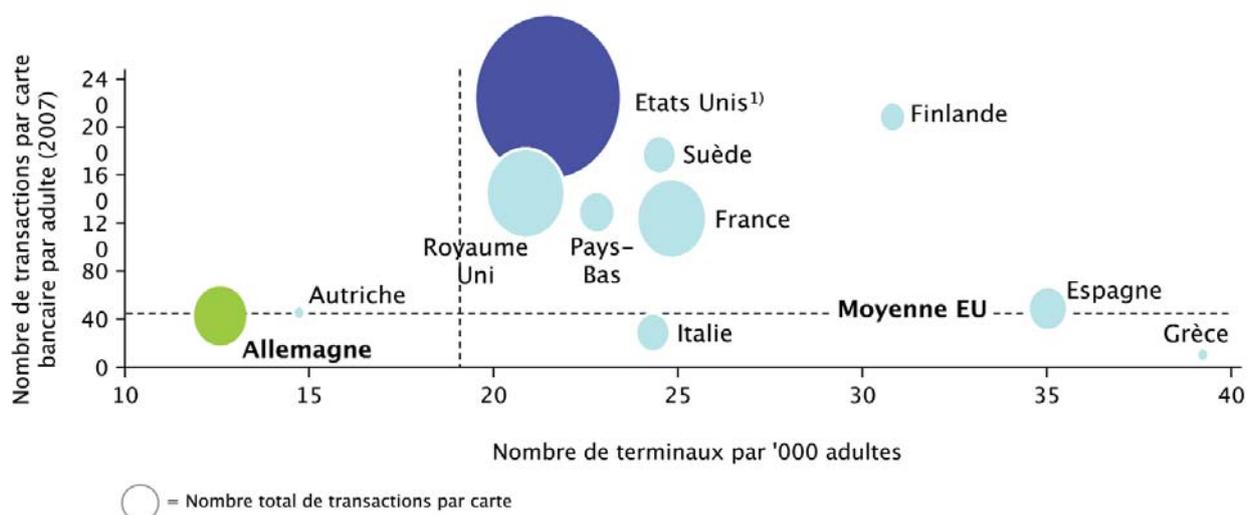
Easycash fournit ses solutions de paiement directement aux marchands. Généralement, elle opère toute la chaîne de valeur de paiement pour le compte des marchands de petite taille, alors que le périmètre peut être variable pour les 8 des 10 plus importants acteurs de la grande distribution en Allemagne.

Accélérer le changement de profil du Groupe

L'activité d'Easycash est récurrente avec d'une part, une facture mensuelle dans le cadre de contrats pluriannuels (services autour des terminaux) et d'autre part, une facturation liée aux volumes traités par les commerçants. La complémentarité avec Easycash permet à Ingenico de changer rapidement son profil, tant au niveau de l'activité que de la rentabilité.

Renforcer les positions sur le marché allemand

L'acquisition d'Easycash renforce la position du groupe sur le marché allemand, un des marchés les plus prometteurs d'Europe en termes de potentiel de croissance. En effet, le taux d'équipement en terminaux de paiement demeure faible par rapport aux autres pays européens, le marché allemand étant en retard en termes d'utilisation de la carte bancaire. Ainsi, la migration progressive à la norme EMV et un rattrapage à moyen terme devraient favoriser d'une part, l'équipement en terminaux du marché allemand et d'autre part, la croissance du nombre de transactions traitées.



1) Etats Unis : 53 milliards de transactions en 2007. Source : RBR, ECB Blue Book, analyse d'A.T. Kearney.

Capter le potentiel attendu des changements réglementaires en Europe

Cette opération permet au Groupe d'allier les compétences et la crédibilité d'Easycash dans les services de paiement à sa plateforme de services internationale, afin de fournir aux clients et prospects une offre de solutions intégrée, transfrontalière et globale.

D'une part, Ingenico pourrait accompagner les grands clients allemands d'Easycash à l'international en capitalisant sur son large portefeuille d'applications de paiement et sa plateforme de services sophistiquée et internationale, 8 des 10 plus grands distributeurs allemands sont clients d'Easycash.

D'autre part, Ingenico devrait vendre à ses clients les services proposés par Easycash en Allemagne.

Enfin, l'ambition du Groupe consiste à fournir à ses clients, en France comme à l'international, un service complet, sur toute la chaîne : des terminaux et services associés aux solutions à valeur ajoutée. Cette offre permettrait au Groupe de répondre aux besoins croissants de ses clients, banques et grande distribution, pour une offre intégrée afin de rationaliser les coûts d'exploitation de leur solution monétique et d'optimiser leurs coûts grandissants de conformité aux exigences de sécurité. Par ailleurs, le groupe souhaiterait tirer le meilleur profit des changements règlementaires, notamment en Europe avec la mise en œuvre de la directive européenne des services de paiement (DSP) et du nouveau marché de paiement européen (SEPA). Le Groupe se positionnerait pour opérer les solutions monétiques des nouveaux entrants sur les services de paiement et des acquéreurs souhaitant sortir de leur marché domestique pour augmenter leur cible de marchands dans de nouveaux pays.

Les futurs relais de croissance

Au-delà du développement du marché des terminaux porté par la substitution des moyens de paiement traditionnels (chèques ou espèces) par la carte bancaire et du développement du marché des transactions électroniques de paiement, le Groupe se prépare aux mutations du paiement électronique.

Le paiement mobile et le paiement en ligne constituent en particulier des opportunités incontestables et de futurs relais de croissance.

Pour les acteurs du marché, l'enjeu consistera, à moyen terme, à être en mesure de proposer des offres complètes, capables de traiter les transactions réalisées à partir de n'importe quel moyen de paiement électronique (terminal, internet, téléphone).

Ingenico estime que le téléphone mobile émergera progressivement comme outil du paiement, notamment dans

les pays émergents où la population est sous-bancarisée. Dans cette perspective, Ingenico se positionne en prenant, par l'intermédiaire de sa filiale Ingenico Ventures des participations minoritaires dans des sociétés présentes sur la chaîne du paiement par mobile.

ROAM Data

En novembre 2009, Ingenico Ventures a pris une participation dans la société américaine ROAM Data, fournisseur d'applications mobiles hébergées. Grâce à sa technologie brevetée et à son infrastructure PCI-DSS, les applications développées par ROAM Data permettent à l'utilisateur de réaliser avec facilité des transactions sur tout type de mobiles, grâce à une plate-forme de paiement opérationnelle 24h/24h. Le marché des professionnels et des très petits commerçants travaillant en situation de mobilité est sa principale cible.

Transfer To

En juillet 2009, Ingenico Ventures a pris une participation dans Transfer To, société de services de paiement basée à Singapour. Transfer To exploite un réseau international de recharge à distance de comptes prépayés reliant les utilisateurs des différents opérateurs de téléphonie mobile. Grâce à ce réseau, le travailleur migrant installé à l'étranger envoie par SMS le rechargement du compte prépayé d'un parent resté dans son pays d'origine. Le transfert d'argent ou d'unités de téléphones est un marché en forte croissance, qui concerne 200 millions de migrants pour des volumes annuels de l'ordre de 300 milliards USD.

Le paiement, un marché concurrentiel

Le marché des terminaux de paiement structuré

Un marché structuré

Au cours des dernières années, le marché des terminaux de paiement s'est structuré, notamment suite à trois opérations significatives :

- le rachat de Lipman par Verifone en avril 2006,
- la fusion entre Ingenico et Sagem Monetel en mars 2008,
- le rachat des activités « e-Transactions » de Thalès par Hypercom en avril 2008.

A l'issue de ces opérations, le marché s'est concentré autour de trois principaux acteurs qui représentent, en 2009, environ 90% du marché (estimation basée sur les chiffres d'affaires publiés). En 2009, Ingenico a consolidé sa position de leader avec une part de marché estimée à 39%, devant Verifone et Hypercom. Aux côtés de ces trois principaux acteurs, il existe une quinzaine d'acteurs locaux dans le monde (notamment, Pax en Chine et Gemalto en France).

Des barrières à l'entrée importantes

Ingenico évolue dans un système à la fois local et multi-global : les terminaux de paiement et les systèmes de transactions sécurisées nécessitent non seulement l'obtention de certifications globales, imposées notamment par Payment Council Industry, mais aussi de certifications au niveau local, chaque pays ayant ses propres applications.

A ces contraintes réglementaires s'ajoutent les disparités locales en matière d'habitudes de paiement, ainsi que les demandes spécifiques émanant des clients, en termes d'applications.

Le fait de posséder un portefeuille important d'applications client constitue un atout pour Ingenico qui gère plus de 1 000 applications pour le compte de ses clients.

Un marché des services de paiement par carte bancaire fragmenté et local

Le marché des services de paiement lié à la carte bancaire est un marché important (estimé à environ 8,5 milliards d'euros), fragmenté et local, chaque pays ayant des applications de paiement différentes. Il existe de nombreux intervenants sur la chaîne de valeur, mais rares sont les acteurs offrant des solutions globales.

En effet, il existe des acteurs internationaux qui sont souvent des acteurs multi-locaux présents sur tout ou partie de la chaîne de valeur. Ainsi, First Data est un acteur multi-local, généralement opérateur des infrastructures techniques entre les acquéreurs et les émetteurs, même s'il couvre toute la chaîne de valeur dans certains pays, notamment en Allemagne.

Aux côtés des acteurs internationaux (First Data, SIX cards, Equens, Tsys...), co-existent des acteurs généralement locaux, tels que Commidea au Royaume-Uni, El Corte Ingles Informatica en Espagne, Atos Worldline en France et Easycash en Allemagne.

Une organisation reposant sur une forte proximité régionale

La stratégie d'Ingenico est fondée sur une très forte présence locale partout dans le monde afin de répondre aux problématiques des systèmes de paiement qui sont très locales car fondées sur des protocoles nationaux de paiement. Il est ainsi primordial pour le Groupe d'être proche de ses clients et de ses partenaires. Cette politique de proximité est une des grandes forces commerciales du Groupe et un facteur majeur de différenciation.

Ingenico est ainsi implanté via ses bureaux, filiales et succursales dans 40 pays qui sont regroupés en grandes régions géographiques. Au 31 décembre 2009, le Groupe

emploie environ 2,830 personnes (dont environ 400 issus de l'acquisition d'Easycash), avec 80% des effectifs dans les régions. L'organisation des régions permet une accélération des prises de décision, une plus grande efficacité et fluidité dans les échanges entre la direction du Groupe et les régions.

Pour mieux appréhender la dynamique propre aux marchés asiatiques, à l'émergence du SEPA (« Single Euro Payment Area ») en Europe et au potentiel des continents américain et africain, le Groupe procède dans le courant 2010 à une réorganisation de ses activités autour de cinq régions :

- SEPA, qui couvre l'essentiel des marchés appelés à bénéficier de l'émergence du marché Européen du paiement,
- EEMEA, qui couvre les autres pays du continent européen, le Moyen Orient et l'Afrique,
- LAR, qui couvre les marchés sud-américains,
- NAR, qui couvre les Etats-Unis et le Canada,
- Asie/Pacifique qui regroupe l'Asie du Sud Est, l'Australie et la Chine.

Les stratégies produits sont structurées au sein de deux business lines, Transactions services et Terminaux de paiement, pour mieux servir la stratégie de croissance du Groupe sur chacun de ces segments de marché. Ces deux business lines devraient permettre au Groupe de décliner localement sa stratégie globale de développement, en fonction de :

- la maturité du marché des terminaux de paiement,
- la position du Groupe sur ce marché,
- la structure du marché du paiement afin de proposer tout ou partie de la chaîne de valeur des services.

Historique

1980 – Création d'INGENICO, société spécialisée dans l'étude et la réalisation de terminaux électroniques de paiement par cartes

1984 – Lancement du premier terminal intelligent Piste/Puce

1985 – Introduction de la société sur le Second Marché de la Bourse de Paris

1987-2004 – Développement et internationalisation de l'activité

- **1987** : Création d'INGENICO INTERNATIONAL PACIFIC PTY LTD (Australie)
- **1994** : Développement accéléré par l'adoption d'une norme standardisée de carte à puce comme moyen de paiement par les grands émetteurs de carte Visa, MasterCard, et Europay
- **1996** : Acquisition d'EPOS en Allemagne
- **1999** : Acquisition de l'activité de terminaux des groupes DE LA RUE et BULL
- **2001** : Acquisition d'IVI CHECKMATE CORP aux Etats-Unis
- **2004** : Reprise de l'activité d'Europa en Australie

2006 – Transformation du Groupe

- Externalisation de la fabrication des terminaux
- Acquisition de MONEYLINE, société proposant des solutions de centralisation des transactions en France

2007 – Retour confirmé de la rentabilité du Groupe

Renforcement du positionnement sur des marchés prometteurs à travers l'acquisition des sociétés turques Planet Ödeme et Planet Elektronik

2008 – Consolidation du rôle de leader mondial des terminaux de paiement

- Apport de l'activité des terminaux de paiement de Sagem Sécurité (Sagem Monétel)
- Acquisition de 55% de FUJIAN LANDI, second fournisseur de terminaux en Chine.

Déploiement de l'offre de services autour des terminaux de paiement, transfrontalière et globale

2009 – Accélération du changement de profil du Groupe

- Premiers succès commerciaux internationaux significatifs témoignant de la pertinence de la stratégie autour des services
- Acquisition d'Easycash, leader des services de paiement en Allemagne
- Création d'Ingenico Ventures pour investir sur la chaîne du paiement par mobile

Lancement de la nouvelle génération de terminaux traditionnels pour le paiement et des terminaux « Beyond Payment ».

L'ACTIVITÉ

Résultats 2009 du Groupe

Pour faciliter la lecture de la performance du Groupe, les éléments financiers consolidés de l'année 2009, du chiffre d'affaires à la marge opérationnelle, sont comparés aux éléments financiers pro forma Sagem Monetel de l'année 2008 (« 2008 pro forma ») qui intègrent l'activité de Sagem Monetel à partir du 1^{er} janvier 2008.

Les éléments financiers consolidés sont établis conformément aux normes IFRS. Afin de fournir des informations comparables pertinentes pour analyser la performance opérationnelle, les éléments financiers sont présentés sur une base ajustée, c'est-à-dire retraitée principalement de la charge d'amortissement du goodwill alloué des acquisitions. En application de la norme IFRS3, le prix d'acquisition de nouvelles entités est affecté aux actifs intégrés dans le périmètre puis amorti sur des durées définies. L'EBITDA est une notion extra-comptable représentant le résultat opérationnel courant avant amortissements, dépréciations et provisions, et coût des paiements fondés en actions.

Chiffres clés

(en millions d'euros)	2008	2008 pro forma	2009
Chiffre d'affaires	728,0	780,8	700,7
Marge brute ajustée	279,4	297,0	270,9
En % du chiffre d'affaires	38,4%	38,0%	38,7%
Charges opérationnelles ajustées	188,2	198,9	190,8
Résultat opérationnel courant ajusté	91,2	98,1	80,1
Marge opérationnelle courante ajustée	12,5%	12,6%	11,4%
Résultat opérationnel (IFRS)	57,5	-	47,4
Résultat net (IFRS)	36,7	-	26,8
EBITDA	115,8	125,5	105,4
En % du chiffre d'affaires	15,9%	16,1%	15,0%
Dette nette	(77,5)	-	144,4
Capitaux propres	455,1	-	493,1

Chiffre d'affaires en retrait limité à 7%⁽¹⁾ par rapport à 2008 à périmètre et taux de change constants

(en millions d'euros)	Chiffre d'affaires 2008 publié	Chiffre d'affaires pro forma Sagem Monetel ^(*) 2008	Chiffre d'affaires 2009	Variation pro-forma à taux de change courants ^(**) 2009/2008	Variation pro-forma à taux de change constants ^(***) 2009/2008
Amérique du Nord	105,1	108,5	102,2	(5,8%)	(8,4%)
Amérique Latine	130,0	136,1	130,3	(4,2%)	+0,2%
Chine/Asie Pacifique	65,8	67,2	69,2	+3,0%	+3,7%
EEMEA ^(***)	133,5	146,2	103,1	(29,4%)	(25,7%)
Europe du Nord	106,9	119,0	105,5	(11,3%)	(5,5%)
Europe du Sud	168,6	185,8	181,1	(2,5%)	(2,5%)
Chiffre d'affaires	710,0	762,7	691,4	(9,3%)	(7,2%)
Contribution des filiales cédées en S2	18,0	18,0	-	-	-
Chiffre d'affaires de l'activité historique	728,0	780,7	691,4	-	-
Contribution d'Easycash (décembre 2009)	-	-	9,2	-	-
TOTAL CHIFFRE D'AFFAIRES	728,0	780,7	700,6	-	-

(*) incluant l'activité de Sagem Monetel à partir du 1^{er} janvier 2008

(**) variation basée sur le chiffre d'affaires pro forma de 2008

(***) EEMEA (Europe de l'Est, Moyen Orient, Afrique et Asie du Sud Est)

Sur l'exercice, le chiffre d'affaires s'élève à 700,7 millions d'euros, incluant 691,5 millions d'euros pour l'activité historique du Groupe et 9,2 millions d'euros pour le chiffre d'affaires réalisé en décembre par Easycash. Il s'inscrit en retrait limité

à 7,2%⁽¹⁾ à périmètre et taux de change constants par rapport à l'exercice 2008 (excluant la contribution des filiales cédées le 30 juin 2009). Après un premier trimestre 2009 sévère, l'ensemble des régions, à l'exception de la région EEMEA, ont

⁽¹⁾ Par rapport au chiffre d'affaires pro-forma de 780 millions d'euros en 2008 excluant la contribution en S2'08 Sagem Danemark et de Manison Finlande, filiales cédées le 30 juin 2009

globalement bien résisté à un environnement économique difficile. Au cours de l'exercice, l'activité du Groupe a sensiblement progressé en Allemagne, en Chine, aux Etats-Unis et en France où le Groupe détient une position historiquement forte.

Progression de la marge brute en % du chiffre d'affaires grâce aux synergies résultant de la fusion avec Sagem Monetel

La marge brute ajustée progresse de 70 points de base à 38,7%. La marge brute sur l'activité historique du Groupe progresse de 50 points de base à 38,5%.

Marge brute (données issues des comptes de gestion)	2008 pro forma	2009
Terminaux	251,4	227,8
En % du chiffre d'affaires	39,0%	41,4%
Software et Services	45,6	43,1
En % du chiffre d'affaires	33,6%	28,7%
TOTAL MARGE BRUTE	297,0	270,9
En % du chiffre d'affaires	38,0%	38,7%

Cette performance s'explique principalement par l'amélioration de 240 points de base de la marge brute de l'activité « terminaux » à 41,4% du chiffre d'affaires en 2009 grâce à l'impact des synergies générées par la fusion avec Sagem Monetel, à l'évolution du mix produits et la bonne tenue des prix et en dépit de l'impact négatif de change sur l'ensemble de l'exercice. Le taux de marge brute ajustée de l'activité « Software et Services » est en retrait, du fait notamment de la déconsolidation de Sagem Danemark et Manison Finlande (filiales cédées le 30 juin 2009) et des coûts fixes liés à la mise en place de l'activité Services.

Des charges opérationnelles maîtrisées

Les charges opérationnelles ajustées se sont établies à 190,8 millions d'euros pour l'exercice 2009, contre 198,9 millions d'euros en 2008 pro forma, incluant 188,2 millions d'euros pour l'activité historique du Groupe et 2,6 millions d'euros pour les charges opérationnelles d'Easycash en décembre.

	2008 pro forma	2009
Frais de Recherche et Développement	60,3	63,9
Charges commerciales et marketing	56,9	46,3
Frais administratifs	81,7	78,0
TOTAL COÛTS D'EXPLOITATION	198,9	188,2

Sur l'activité historique du Groupe, la diminution des charges résulte principalement du plan d'économies de 10 millions d'euros réalisé en 2009, de la baisse des frais variables et enfin de la cession de Sagem Danemark et Manison Finlande le 30 juin 2009.

Une marge opérationnelle courante ajustée en ligne avec l'objectif annuel

Pour l'année 2009, le résultat opérationnel courant ajusté s'établit à 80,1 millions d'euros contre 91,2 millions d'euros en 2008. Ainsi, la marge opérationnelle courante ajustée pour 2009 s'établit à 11,4% du chiffre d'affaires, en ligne avec l'objectif annuel. Cette performance prend notamment appui sur les synergies relatives à la fusion avec Sagem Monetel qui ont dépassé les prévisions initiales (synergies d'achat et fermeture du centre de R&D de Barcelone).

Au cours du second semestre 2009, le Groupe a maintenu le niveau de marge opérationnelle courante ajustée de S2'08 à 13,9%, en dépit de la baisse du chiffre d'affaires et de la cession de Sagem Danemark et Manison Finlande, traduisant la résilience du modèle du Groupe.

Un résultat opérationnel intégrant l'allocation du prix d'acquisition et des charges de restructuration

(en millions d'euros)	2008	2009
RÉSULTAT OPÉRATIONNEL COURANT AJUSTÉ	91,2	80,1
Marge opérationnelle ajustée	12,5%	11,4%
Allocation de prix d'acquisition	(19,2)	(19,3)
RÉSULTAT OPÉRATIONNEL COURANT (IFRS)	72,0	60,8
Autres produits et charges opérationnels	(14,5)	(13,4)
RÉSULTAT OPÉRATIONNEL	57,5	47,4

Après prise en compte des charges relatives à l'allocation de prix d'acquisition et des autres produits et charges, le résultat opérationnel s'établit à 47,4 millions d'euros pour l'année 2009, contre 57,5 millions d'euros en 2008. En 2009, les charges relatives à l'allocation de prix d'acquisition (Moneyline, Planet, Sagem Monetel, Landi et Easycash en décembre) sont stables à 19,3 millions d'euros et les autres produits et charges opérationnels s'élèvent à 13,4 millions d'euros, contre 14,5 millions d'euros en 2008. Ils intègrent notamment les coûts de migration des applications sur la nouvelle plateforme Telium et les charges de restructuration liées à la fermeture du centre de R&D de Barcelone et au déploiement du plan d'économies.

Réconciliation du résultat opérationnel courant à l'EBITDA

(en millions d'euros)	2008	2008 pro forma	2009
Résultat opérationnel courant	72,0	76,9	60,8
Amortissement des actifs alloués	19,2	22,1	19,3
Autres amortissements et provisions pour risques et charges	16,1	18,0	18,6
Charges liées à l'attribution d'actions gratuites	8,5	8,5	6,7
EBITDA	115,8	125,5	105,4

Résultat financier

(en millions d'euros)	2008	2009
Coût de l'endettement financier	(2,6)	(3,3)
Produits de trésorerie et d'équivalents de trésorerie	2,1	1,8
COÛT DE L'ENDETTEMENT FINANCIER NET	(0,5)	(1,5)
Gains et pertes de change	(1,9)	(2,2)
Autres produits et charges	(5,0)	1,5
RÉSULTAT FINANCIER	(7,4)	(2,2)

Le résultat financier du groupe s'améliore en 2009, notamment avec l'amélioration des autres produits et charges financiers. En 2009, les autres produits et charges s'élèvent à 1,5 millions d'euros contre (5,0) millions d'euros en 2008 qui s'expliquaient principalement par la dévaluation du réal brésilien contre le dollar américain et ses conséquences sur un produit de bonification de taux adossé à un prêt en réal.

Résultat Net

(en millions d'euros)	2008	2009
Résultat opérationnel	57,5	47,4
Résultat financier	(7,4)	(2,2)
Quote-part du résultat des sociétés mises en équivalence	-	(0,2)
RÉSULTAT AVANT IMPÔT	50,1	45,0
Impôt	(13,4)	(18,1)
RÉSULTAT NET	36,7	26,8

En 2009, le résultat net est en retrait à 26,8 millions d'euros, contre 36,7 millions d'euros en 2008. Les charges financières s'inscrivent en baisse à 2,2 millions d'euros alors que la charge d'impôt est en hausse à 18,1 millions d'euros, notamment du fait des mouvements de périmètre et de l'épuisement du stock des déficits reportables.

Proposition de dividende à 0,30 euro par action, en progression de 20% par rapport à 2008, pour refléter la confiance dans la stratégie du Groupe

Le bénéfice net par action s'élève à 0,58 euros, contre 0,83 euros. Il sera proposé d'augmenter le dividende de 20% à 0,30 euro par action à l'Assemblée générale des actionnaires du 11 mai 2010, payable le 15 juin 2010 en numéraire ou en actions, au libre choix de l'actionnaire. Le dividende représente un taux de distribution de 52% du résultat net par action.

Une situation financière solide

En termes de génération de trésorerie, le cash flow opérationnel (EBITDA moins la variation de besoin en fonds de roulement moins les investissements) s'élève à 80,5 millions d'euros en 2009 contre 119,2 millions d'euros en 2008. Sur l'activité historique d'Ingenico (excluant la contribution d'Easycash), le besoin en fonds de roulement a évolué de manière très positive au cours du second semestre 2009 pour terminer, au 31 décembre 2009, à un niveau comparable à celui du 31 décembre 2008 (contre une augmentation de 22,9 millions d'euros au 30 juin 2009). Les stocks ont retrouvé le niveau de décembre 2008 et sur l'exercice 2009, les investissements se sont élevés à 23 millions d'euros, représentant 3% du chiffre d'affaires.

Au 31 décembre 2009, l'endettement net du Groupe s'établit à 144,4 millions d'euros, contre une trésorerie nette de 77,5 millions d'euros au 31 décembre 2008, les flux financiers de la période intégrant l'acquisition d'Easycash pour 290 millions euros.

Au 31 décembre 2009, Ingenico dispose de 60 millions d'euros de lignes de crédit syndiquées et confirmées non utilisées.

Les principaux ratios financiers montrent la solidité financière du Groupe. Ainsi, le ratio d'endettement net rapporté aux fonds propres s'établit à 30% et le ratio d'endettement net rapporté à l'EBITDA s'établit à x1.4 au 31 décembre 2009.

Autres événements

Désengagement des activités non stratégiques du Groupe

En décembre, le Groupe a cédé le contrôle de MoneyLine Banking Systems dont il ne détient plus que 15%. Ce désengagement s'inscrit dans la stratégie de focalisation du Groupe sur les terminaux de paiement et le développement des services.

Intégration d'Easycash

Le Groupe s'est donné les moyens de procéder avec succès à l'intégration d'Easycash. En intégrant Easycash sur l'ensemble de l'année 2009 et excluant la contribution de filiales cédées au cours de l'exercice, le chiffre d'affaires 2009 du Groupe se serait élevé à 761,9 millions d'euros, la marge brute ajustée à 39,6%, la marge opérationnelle courante à 12,3%. Enfin, l'EBITDA se serait élevé à 122,6 millions d'euros, représentant une marge de 16,1%.

Afin de faciliter l'intégration d'Easycash, le Groupe fait évoluer son organisation. D'une part, afin de mieux appréhender la dynamique liée à l'émergence du SEPA (« Single European Payment Area »), le Groupe a créé une région SEPA regroupant la plupart des pays de l'Europe du Nord et de l'Europe du Sud, et confié son développement à Siegfried Heimgärtner, directeur général d'Easycash. D'autre part, le Groupe a confié la gestion des opérations allemandes (y compris Easycash) à Marc Birkner, directeur général d'Ingenico Allemagne. Enfin, le Groupe a créé une région Asie (de l'Inde à l'Australie) afin de bien capter les perspectives sur cette zone géographique et d'accélérer son développement.

Les activités sont donc désormais organisées autour de cinq régions – Europe (SEPA), EEMEA, Amérique Latine, Amérique du Nord et l'Asie – s'articulant autour de deux business lines, Transactions services et Terminaux de paiement, pour mieux servir sa stratégie de croissance sur chacun de ces segments de marchés.

Développement dans le paiement mobile

Dans la perspective émergente du téléphone mobile comme outil du paiement, le Groupe a réalisé, au cours du second semestre 2009, deux prises de participation minoritaires dans des acteurs présents sur la chaîne du paiement par mobile (Transfer To et Roam Data). Sa filiale Easycash a, par ailleurs, conclu un accord stratégique pour développer la solution de paiement sur mobile mpass en Allemagne.

Perspectives

En 2010, le Groupe entend d'une part, poursuivre le renforcement de son leadership technologique sur les terminaux notamment avec la montée en puissance des nouveaux produits, et d'autre part, accélérer son changement de profil vers les services et solutions de paiement en prenant appui sur l'intégration d'Easycash.

La croissance du Groupe devrait être soutenue par le redressement des différents marchés et par la contribution au chiffre d'affaires des transactions de paiement.

Dans les conditions actuelles, le Groupe vise un retour à une croissance comprise entre 3,5% et 5,5%, à taux de change et périmètre comparables pour réaliser, en 2010, un chiffre d'affaires global compris entre 790 et 805 millions d'euros (à taux de change comparables). Cette estimation s'appuie sur une progression de l'activité historique cohérente avec la croissance de ce marché (estimée entre 3% et 5% en valeur) et une progression du chiffre d'affaires issus des transactions de paiement conforme à la croissance du marché des services de paiement (estimée entre 8% et 10%).

Le Groupe anticipe par ailleurs une amélioration de la rentabilité avec une marge brute ajustée supérieure à 40%, une marge opérationnelle ajustée comprise entre 12,5% et 13% et enfin, une marge EBITDA comprise entre 16% et 17%.

Au premier trimestre 2010, le Groupe anticipe, du fait d'une base de comparaison favorable, une croissance comprise entre 8% et 10% pour le premier trimestre 2010, à taux de change et périmètre comparables.

RISQUES

1) Risques liés à l'activité et à la stratégie

Risque de ne pas atteindre les objectifs attendus

La performance financière du Groupe dépendra de plusieurs facteurs, et en particulier de son aptitude à :

- développer le chiffre d'affaires lié à l'activité traditionnelle des terminaux de paiement, étant entendu que la demande a sensiblement baissé en 2009 et que cette tendance pourrait se poursuivre à l'avenir si la reprise de la consommation et des investissements ne se matérialisait pas,
- développer le chiffre d'affaires lié à l'activité des services, notamment les services de gestion des transactions de paiement hors d'Allemagne, suite à l'acquisition d'Easycash,
- maintenir ses marges, étant précisé que le marché des terminaux de paiement est historiquement soumis à une pression des prix à la baisse,
- exploiter efficacement l'infrastructure globale mise en place pour le développement des services,
- contrôler ses coûts d'exploitation.

La direction financière élabore des analyses de performance mensuelles et des prévisions périodiques, et informe régulièrement le conseil d'administration des performances et de possibles écarts. En 2009, le Groupe a démontré sa capacité à s'ajuster à un environnement économique difficile, en mettant notamment en œuvre un plan d'économies afin de préserver sa rentabilité et sécuriser une marge opérationnelle ajustée de 11,4% sur l'ensemble de l'exercice.

Risque de voir apparaître de nouveaux besoins de financement

Le Groupe pourrait avoir besoin de nouveaux financements, notamment dans les cas suivants :

- poursuite de sa politique de croissance externe afin de générer des synergies avec ses activités traditionnelles (les terminaux de paiement), d'acquérir des bases de terminaux pour accélérer le développement de sa stratégie services ou

d'acquérir des technologies de paiement complémentaires aux terminaux de paiement (internet, mobile),

- changements technologiques imposant des investissements significatifs dans de nouvelles technologies et de nouvelles offres de terminaux et de services,
- contraction du chiffre d'affaires et des marges provoquée par des événements indépendants du Groupe,
- enfin, de façon plus générale, des changements majeurs dans le marché du paiement électronique.

Le Groupe ne peut garantir la disponibilité d'un financement adéquat au moment opportun, ce qui pourrait avoir des conséquences défavorables sur la capacité de son développement. Toutefois, le Groupe dispose de sources de financement non utilisées et a mis en place un processus de décision lui permettant d'anticiper les besoins à venir.

Risque lié à l'inexactitude des prévisions

La croissance du chiffre d'affaires du Groupe dépend de sa capacité à attirer et fidéliser des clients, ainsi que du développement du marché des terminaux de paiement et des services. Le rythme de croissance du chiffre d'affaires lié aux terminaux de paiement est lié d'une part, au rythme de renouvellement du parc de terminaux et à l'adoption de nouvelles technologies des marchands dans les pays matures et d'autre part, au rythme d'équipement des marchands dans les pays émergents. Le cycle de vie d'un terminal de paiement est en moyenne de 5 ans. Toutefois, les marchands et les banques peuvent retarder le renouvellement de leurs parcs, comme cela s'est produit en 2009 dans un contexte économique tendu. Enfin, la croissance du chiffre d'affaires, notamment sur les terminaux de paiement est aussi liée à la régulation sur ce marché dont le changement pourrait induire une diminution significative des volumes (notamment au Brésil).

Par ailleurs, la croissance du chiffre d'affaires du Groupe dépend aussi de sa capacité à vendre des services à des sociétés qui étaient jusqu'alors clients sur l'activité traditionnelle des terminaux de paiement mais qui peuvent être des concurrents sur l'activité des services. Globalement, le Groupe estime que la nouvelle offre de services est bien accueillie par ses clients et prospects car elle répond à leur volonté de rationaliser et simplifier la gestion des parcs de terminaux. Le groupe a d'ailleurs remporté des succès commerciaux en

2009 et estime que l'acquisition d'Easycash crédibilise son approche des services. Toutefois, le cycle de vente des services est plus long que le cycle de vente des terminaux et nécessite généralement la mise en place de pilotes avant le déploiement de la solution.

Globalement, le niveau des chiffres d'affaires futurs générés par les terminaux de paiement et les services est donc difficile à prévoir. L'activité du Groupe, ses résultats et sa situation financière pourraient être affectés 1) si le Groupe n'atteignait pas tout ou partie des objectifs fixés 2) si les prix de marché des terminaux de paiement baissaient de manière significative et continue 3) si la croissance de la demande pour les terminaux de paiement ralentissait 4) si l'adoption des services autour des terminaux ne se concrétisait pas.

Risque lié aux approvisionnements en composants

Le Groupe a externalisé l'ensemble de la production de ses terminaux de paiement à des entreprises spécialisées dans l'assemblage des produits électroniques (« External Manufacturing Services ») et se fournit par ailleurs directement en composants. Le risque de pénurie des composants électroniques étant un risque clairement identifié dans l'industrie de l'électronique, le Groupe est particulièrement soucieux du suivi de ces prévisions industrielles et le département Opérations s'assure de la cohérence de ces dernières par leur rapprochement avec les prévisions commerciales afin de prévenir tout risque de pénurie de composants.

Risque lié à la fabrication des terminaux et à la fourniture de prestations de service

Un défaut de fabrication ou de fonctionnement ou l'assemblage de composants défectueux dans l'un quelconque des produits et systèmes du Groupe pourrait entraîner des actions en responsabilité importantes.

Le Groupe a mis en place une procédure qualité interne qui permet de réduire les risques *in situ* chez les EMS. Toutefois, l'existence de réclamations pourrait nuire à la réputation du Groupe et avoir un impact défavorable sur l'activité du Groupe, ses résultats, sa situation financière et sa capacité à réaliser ses objectifs.

Risque lié à la dépendance vis-à-vis des fournisseurs de services

Dans le cadre de son activité, le Groupe a recours à des fournisseurs de services, notamment pour la plateforme internet d'Easycash. Les relations avec les fournisseurs de services sont encadrées par exemple par des contrats qui

sécurisent la relation juridique. Toutefois, l'incapacité de ces fournisseurs de fournir les services nécessaires à l'exploitation du Groupe pourrait avoir un effet préjudiciable sur l'activité et les relations avec les clients.

Risque de fraude

Le terminal de paiement est un élément important pour sécuriser les échanges d'informations confidentielles et les transactions électroniques de paiement. Ingenico fabrique des terminaux intégrant une technologie cryptographique et répondant aux critères de sécurité PIC-PED (Payment Industry Council – Pin Entry Device). Le groupe a mis en œuvre une procédure permettant de suivre la qualité des terminaux tout au long du cycle de production chez les EMS. En dépit de toutes ces mesures de sécurité, le Groupe ne peut pas garantir qu'il n'y ait pas de risque d'intrusion dans ses terminaux de paiement, notamment ceux fabriqués avant les exigences de sécurité PCI PED. Toute intrusion ou toute réclamation sur la sécurité des terminaux pourrait donc nuire à la réputation du Groupe et avoir un impact défavorable sur l'activité du Groupe, ses résultats, sa situation financière et sa capacité à réaliser ses objectifs.

Risque pays

Le Groupe INGENICO vend ses produits et services dans le monde entier et doit assumer les risques inhérents à ses opérations internationales qui pourraient avoir une incidence négative sur son activité et ses résultats.

Il convient toutefois de noter que le Groupe réalise l'essentiel de son chiffre d'affaires au travers de nombreuses implantations directes et dans des pays d'Europe Occidentale et du continent Américain, avec une vocation à développer ses activités sur de nouveaux marchés tels que la Chine, l'Inde, l'Iran, la Russie, les Balkans, le Sud Est Asiatique et l'Afrique.

Traditionnellement, les risques sont répartis en trois catégories :

- l'instabilité économique et politique de manière générale ;
- les sanctions économiques induisant des difficultés à confirmer les lettres de crédit avant la livraison des équipements ;
- les restrictions de change, les lois et autres politiques ayant une incidence sur les échanges et les investissements.

Le Groupe procède à une revue détaillée de chaque pays afin d'y étudier le marché et définir les conditions d'implantation et est vigilant sur les conditions de paiement, notamment dans les pays d'Afrique, du Moyen Orient, du Sud Est Asiatique et d'Europe de l'Est.

Risque lié aux clients

Une part importante du chiffre d'affaires est réalisée avec un nombre limité de clients. Les trois, cinq et dix premiers clients

ont représenté respectivement 8%, 17% et 25% du chiffre d'affaires de l'exercice clos le 31 décembre 2009. La perte ou la diminution d'activité d'un ou plusieurs de ces clients pourrait faire baisser le chiffre d'affaires dans les mêmes proportions.

	2009		2008		2007	
	M€	% CA	M€	% CA	M€	% CA
CA 1 ^{er} client	54,5	7,8	41,1	5,6	25,3	4,5
CA 5 1 ^{ers} clients	120,9	17,2	104,1	14,3	91,1	16,1
CA 10 1 ^{ers} clients	175,5	25,0	161,6	22,2	147,9	26,0
CA GLOBAL	700,7	100	728,0	100	567,9	100

Risque lié à l'intégration d'Easycash

Fin novembre 2009, le Groupe a finalisé l'acquisition d'Easycash, un leader allemand des services de paiement, afin d'accélérer son développement dans les solutions de paiement. L'activité d'Easycash est très complémentaire à celle du groupe Ingenico, et couvre toute la chaîne de valeur du paiement : les services autour des terminaux, le traitement des transactions et les programmes de fidélité. Ingenico entend ainsi combiner le savoir-faire et les compétences d'Easycash dans les services autour du paiement à sa présence géographique globale afin de fournir à ses clients et prospects une offre de solutions intégrée, transfrontalière et globale.

Le Groupe ne peut garantir le succès de l'intégration d'Easycash, et notamment la fidélisation des dirigeants d'Easycash, l'intégration des services et du personnel et enfin l'impact des synergies positives attendues. En effet, le Groupe intègre une société sur un métier complémentaire (les services de paiement) avec une culture différente.

Globalement, le Groupe doit également maintenir une capacité d'évolution rapide de son organisation pour s'adapter à l'évolution des technologies et des moyens de paiement et à la demande des clients. Le Groupe pourrait ne pas investir dans les produits et services adaptés à la demande à des prix concurrentiels et ne pas réussir à adapter ses produits et services, ses coûts et son organisation dans des délais suffisants. Une telle évolution pourrait alors avoir un impact négatif sur l'activité, la performance financière et la capacité du Groupe à réaliser ses objectifs.

Risque lié à la transformation du Groupe au plan des Ressources Humaines

En 2009, le Groupe a accéléré son développement stratégique (initié au second semestre 2008) dans le marché des solutions

de paiement à travers l'acquisition d'Easycash. Le Groupe évolue d'un métier de fournisseur de terminaux de paiement vers un métier de fournisseur de solutions et doit accompagner activement sa transformation.

Conscient de l'enjeu humain de son évolution stratégique, le Groupe a d'ores et déjà mis en œuvre un programme visant à faire évoluer les compétences clés des collaborateurs à travers la formation des équipes de vente et de R&D et le recrutement de profils et talents issus du monde des services. Par ailleurs, le Groupe a fait évoluer les schémas de bonus afin de soutenir la croissance dans les services de paiement et mis en place une équipe chargée de l'intégration des nouvelles sociétés dans le Groupe. Enfin, le Groupe s'appuie sur la communication interne pour assurer l'appropriation de son nouveau modèle.

En dépit de ces initiatives, l'incapacité du Groupe à accompagner sa transformation pourrait être préjudiciable au succès de sa stratégie.

2) Risques environnementaux

Risque lié à l'utilisation de substances dangereuses

L'activité du Groupe est soumise à la directive RoHS (« Restriction of the use of certain Hazardous Substances ») limitant l'utilisation de six substances dangereuses pouvant entrer dans la composition des équipements électriques et électroniques à savoir, quatre métaux lourds (Hg, Pb, Cd et CrVI) et deux retardateurs de flammes (PBB et PBDE). Bien que la fabrication de ses terminaux soit faite par des EMS, le Groupe s'assure du respect de la directive 2002/95/EC. Ainsi, 100% des terminaux livrés en 2009 étaient conformes à cette directive.

Risque lié à REACH « Registration, Evaluation, Authorisation and restriction of Chemicals » (ou enregistrement, évaluation, et autorisation et restrictions des produits chimiques)

REACH est un règlement européen (n°1907/2006/CE) permettant l'identification et l'élimination progressive des substances chimiques les plus dangereuses (en tant que telles ou contenues dans les préparations et articles). L'objectif est d'améliorer la connaissance des usages des substances chimiques fabriquées ou importées dans l'Union Européenne et d'assurer la maîtrise des risques liés à leurs usages.

Au titre de REACH, Ingenico importe et met sur le marché des « articles non relargants », c'est-à-dire des articles dont les substances ne sont pas destinées à être rejetées dans des conditions normales ou raisonnablement prévisibles d'utilisation. Ingenico est exempté de procédures de pré-enregistrement et d'enregistrement.

REACH impose également la communication d'informations aux clients dans le cas où une substance extrêmement préoccupante (ou SVHC : Substances Very High Concern) est présente dans un article en concentration supérieure à 0,1% en masse. Pour répondre à ses obligations, Ingenico suit attentivement la liste des substances SVHC divulguées par l'Agence Européenne des Produits Chimiques (ECHA) et vérifie que les composants utilisés dans ses produits ne contiennent pas de telles substances.

Ingenico a donc engagé les démarches nécessaires auprès de ses fournisseurs afin qu'ils puissent confirmer l'absence de substances SVHC dans les composants qui lui sont livrés. Dans l'état de connaissance actuelle, aucune substance SVHC répertoriée sur la liste candidate publiée le 28 octobre 2008 n'a été identifiée dans les produits Ingenico.

Dans le cas où une telle substance serait présente dans un de ses produits, Ingenico s'engage à fournir à ses clients les informations suffisantes pour permettre son utilisation en toute sécurité.

Risque lié à la directive EuP

La directive EuP (« Energy using Products ») établit un cadre réglementaire pour la fixation et la mise en œuvre d'exigences en matière d'éco-conception applicables aux produits consommateurs d'énergie. Cette directive oblige les fabricants et les importateurs à prendre en compte les aspects environnementaux de leurs produits tout au long du cycle de vie, dans le but d'améliorer leurs performances environnementales. Afin de répondre à ses obligations mais aussi pour anticiper

les exigences réglementaires, Ingenico suit attentivement l'ensemble des mesures d'exécution qui sont établies par la Commission Européenne portant ainsi application de la Directive 2005/32/CE.

Le 6 avril 2009, la Commission Européenne a adopté la cinquième mesure d'exécution (règlement n° 278/2009) portant application de la Directive EuP. Ce règlement est destiné à réduire la consommation d'énergie des sources d'alimentation externes pour certaines catégories d'équipements.

Les produits Ingenico n'entrent pas dans le champ d'application de cette mesure d'exécution, cependant, dans une démarche responsable et visant à dépasser les exigences légales, Ingenico a pris en compte les exigences spécifiques à cette mesure d'exécution dans ses nouvelles gammes de produits.

3) Risques liés au secteur

Risques liés au développement de nouveaux systèmes et standards incompatibles avec les systèmes de paiements

Le secteur du paiement fait l'objet de changements rapides et importants en matière de services et technologie, avec l'émergence de nouvelles technologies pour les terminaux de paiement (sans contact, biométrie,...) et d'alternatives de paiement aux terminaux (internet, mobile).

Pour le Groupe, les cartes à microprocesseur représentent la plate-forme la mieux adaptée pour la fourniture de services en réseau, l'identification personnelle, la sécurité, l'e-commerce et le commerce mobile. La stratégie de croissance du Groupe repose sur la conviction que la carte à microprocesseur deviendra la norme principale en matière de solution d'accès sécurisé.

Néanmoins, si d'autres solutions devaient être retenues, telles que des solutions basées uniquement sur des logiciels ou un nouveau dispositif sans fil ne nécessitant pas la technologie de carte à microprocesseur pour offrir les mêmes services, cela pourrait avoir un impact défavorable sur l'activité du Groupe, ses résultats, sa situation financière et sa capacité à réaliser ses objectifs.

Les risques liés aux développements de différents systèmes et standards incompatibles avec les systèmes de paiement sécurisés sont atténués par la poursuite du programme EMV et par le travail étroit mené avec les principaux fournisseurs de technologie de paiement permettant leur intégration dans les terminaux (cartes sans contact, paiement par téléphone avec la technologie Near Field Communication...). Le Groupe

s'est attaché à développer des compétences dédiées à la maîtrise de ces risques.

Enfin, le Groupe a créé, en 2009, Ingenico Ventures, filiale dédiée aux prises de participation dans des sociétés possédant des solutions technologiques innovantes adressant la diversification des moyens de paiement. Ingenico Ventures a réalisé, en 2009, deux prises de participation minoritaires dans le paiement mobile (Transfer To, Roam Data).

En dépit de ces initiatives, il est possible que le Groupe ne parvienne pas à anticiper correctement ou au moment opportun la demande de nouveaux moyens de paiement, les conséquences des changements technologiques et de l'émergence de nouveaux moyens de paiement n'étant pas prévisibles. Une telle évolution pourrait alors avoir un impact négatif sur l'activité, la performance financière et la capacité du Groupe à réaliser ses objectifs.

Risque lié à la concurrence sur l'activité des terminaux de paiement

Le marché des terminaux de paiement s'est concentré autour de 3 acteurs mondiaux représentant environ 90% du marché en valeur en 2009 (estimation basée sur des données publiques). Le Groupe est aussi en concurrence avec des acteurs locaux, notamment avec le groupe PAX en Chine et la division « terminaux de paiement » de Gemalto (France, Afrique du Sud et Inde).

En dépit de cette structure de marché, le Groupe ne peut exclure l'essor de nouveaux fabricants sur le marché des terminaux :

- l'internationalisation d'acteurs des pays émergents (par exemple : PAX),
- l'entrée de grands groupes spécialisés jusqu'alors dans le traitement des transactions électroniques sécurisées et souhaitant descendre dans la chaîne de valeur du paiement électronique en intégrant dans leurs offres des terminaux de paiement (par exemple : ATOS Worldline, First Data),
- l'émergence de nouveaux acteurs utilisant des solutions supposées moins sécurisées et basées sur des plateformes ouvertes (Windows CE ou Linux) et cherchant à pénétrer l'industrie des terminaux de paiement.

Cette évolution concurrentielle pourrait avoir un impact défavorable sur l'activité du Groupe, ses résultats, sa situation financière et sa capacité à réaliser ses objectifs.

Risque lié à la concurrence sur l'activité des services de paiement

Le développement de cette nouvelle activité contribue à l'élargissement des risques concurrentiels au-delà du marché des terminaux de paiement classiques. En effet, les services proposés par le Groupe (gestion de la connectivité, des transactions, du parc de terminaux, traitement des transactions et offre de services à valeur ajoutée) ne sont généralement pas offerts par les concurrents traditionnels, mais par des sociétés qui pouvaient être partenaires, clients ou par des entreprises très bien installées sur l'une de ces briques de services. Globalement, le marché des services de paiement est un marché concurrentiel, composé d'acteurs de plus grande taille (ex : First Data International, Atos Worldline).

Toutefois, le Groupe estime l'effet taille limité, le marché du paiement étant local et cloisonné. Ainsi, le Groupe définit, en fonction des pays et de ses clients, la mise en œuvre de ses briques de services et solutions en tenant compte de la structure du marché et notamment du positionnement de ses clients.

En dépit de la crédibilité renforcée avec l'acquisition d'Easycash sur le marché allemand des services de paiement combinée à sa plateforme internationale de services, il est possible que le Groupe ne parvienne pas à bénéficier d'une crédibilité suffisante sur le marché des services de paiement. Une telle évolution pourrait alors avoir un impact négatif sur l'activité, la performance financière et la capacité du Groupe à réaliser ses objectifs.

4) Risques juridiques

Risque lié à la réglementation

Les produits et services du Groupe INGENICO sont offerts sur de nombreux marchés dans le monde. Les réglementations particulières de chaque pays influent sur le déroulement des activités par les contraintes qu'elles imposent et qui peuvent constituer des risques.

Parmi les risques relatifs à ces réglementations, on trouve :

- l'imposition de contrôles de l'Etat et de son administration,
- les conditions d'octroi de licences d'exportation des produits et services,
- les restrictions concernant l'exportation de technologies essentielles ou sensibles,
- les restrictions concernant l'importation ou le commerce,
- les modifications des tarifs douaniers,
- la directive 2002/96/CE, dite Directive DEEE, relative aux déchets d'équipements électriques et électroniques professionnels, et la directive 2002/95/CE, dite Directive RoHS (« Restriction of Hazardous Substances »), relative à la

limitation de l'utilisation de certaines substances dangereuses dans les équipements électriques et électroniques ainsi que les transpositions de ces directives dans le droit national de chaque pays.

Bien que la technologie et les produits du Groupe soient conçus en conformité avec la réglementation de nombreux pays, le défaut d'obtention d'autorisations réglementaires en temps opportun pourrait avoir des conséquences défavorables sur son chiffre d'affaires et ses résultats. Certains produits, conformément au droit américain et au droit français, sont soumis à des contrôles à l'exportation.

INGENICO estime avoir obtenu les accords nécessaires à l'exportation lorsqu'ils étaient requis. Néanmoins, la liste des produits et des pays pour lesquels il est nécessaire d'obtenir un accord, ainsi que la réglementation applicable, font l'objet de révisions périodiques. Tout défaut d'obtention d'autorisations imposées par ces réglementations pourrait avoir des conséquences défavorables sur la capacité d'INGENICO à conclure des ventes internationales.

Ces facteurs pourraient avoir un impact défavorable sur l'activité du Groupe, ses résultats, sa situation financière et sa capacité à réaliser ses objectifs.

En raison de l'engouement croissant de l'Internet, du GSM, du WAP et des réseaux de communication basés sur le protocole Internet, il n'est pas exclu que des lois et règlements soient adoptés afin d'encadrer les questions de confidentialité, de tarification, de contenu et de qualité des produits et services.

L'intérêt croissant porté à ces problématiques du fait de l'adoption de lois et règlements supplémentaires pourrait ralentir le taux de croissance dans ces domaines, ce qui pourrait se traduire par une moindre demande pour les produits INGENICO et, en conséquence, avoir un impact défavorable sur l'activité du Groupe, ses résultats, sa situation financière et sa capacité à réaliser ses objectifs.

Risque lié à SEPA

Le projet SEPA (Single Euro Payments Area – Espace unique de paiement en euros) consiste en la création d'une gamme unique de moyens de paiement électronique (virement, prélèvement, paiement par carte) permettant aux citoyens européens d'effectuer des paiements en euros dans des conditions identiques dans l'ensemble des pays européens. L'espace SEPA comprend en plus des Etats membres de l'Union Européenne : l'Islande, le Liechtenstein, la Norvège, la Suisse et Monaco.

En novembre 2009, la directive européenne des services de paiement (DSP) est entrée en vigueur. La DSP fournit le cadre juridique nécessaire à la mise en place d'un marché européen

unique des paiements. Elle vise, par ailleurs, à harmoniser les règles de paiement applicables à tous les services de paiement dans l'Union Européenne et également à ouvrir le marché des paiements à la concurrence, avec notamment le nouveau statut d'établissement de paiement permettant l'émergence de nouveaux acteurs non bancaires dans l'écosystème du paiement. En effet, un établissement de paiement est habilité à distribuer et exécuter des services de paiement au même titre que les établissements de crédit, à l'exception de l'émission et de l'encaissement de la monnaie électronique.

Dans le même temps, l'EPC (European Payments Council) définit les règles applicables aux nouveaux moyens de paiement européens qui ont vocation à remplacer à terme les moyens de paiement nationaux correspondants. L'EPC a récemment défini les règles applicables au virement SEPA, au prélèvement SEPA et devrait finaliser, d'ici fin 2010, le cadre de fonctionnement et les standards techniques applicables au paiement par carte SEPA.

Conscient des enjeux liés au SEPA, le Groupe participe activement aux groupes de standardisation technique et aux organes de validation des standards qui définissent les «exigences de conformité» SEPA dans les domaines d'interface carte-terminal, terminal-acquéreur et acquéreur-émetteur ainsi qu'au niveau de la sécurité des cartes et des terminaux et de la certification. Le Groupe siège par ailleurs dans de nombreux organismes européens, dont l'organe consultatif de l'EPC - (CSG) en charge de la validation des futurs standards techniques du SEPA et de la définition du calendrier du déploiement.

Globalement, le Groupe estime que la création d'un grand marché domestique en Europe est davantage une opportunité qu'un risque. Le SEPA constituera certes la levée progressive des barrières à l'entrée avec l'harmonisation des certifications sur le marché européen. Toutefois, l'émergence du SEPA est l'opportunité pour le Groupe de conforter sa stratégie afin de répondre à la principale attente des acquéreurs et des commerçants : fournir des solutions et services de paiement innovants, intégrés, complets et transfrontaliers, combinant les exigences actuelles et futures liées à l'harmonisation des moyens de paiement. Fort de sa présence dans les pays de la zone SEPA et de son offre intégrée de solutions de paiement globale et transfrontalière, le Groupe estime disposer des atouts nécessaires et a décidé de créer une région SEPA en 2010 afin de mieux appréhender la dynamique commerciale liée à l'émergence du SEPA.

Risque lié à la norme PCI

Les normes de sécurité développées par le PCI-SSC (Payment Card Industry- Security Standard Council) visent à améliorer la sécurité des données des cartes au travers une large adoption des normes spécifiques relatives aux différents composants d'une transaction de paiement par carte. La norme PCI-PED

(désormais appelée PCI-PTS), relative aux dispositifs de saisie du code PIN en est la principale (« Payment Card Industry - PIN Entry Device »). Elle a comme objectif de garantir que le code confidentiel du porteur de carte fait toujours l'objet d'un traitement sécurisé au niveau du dispositif d'acceptation du code et présente le plus haut niveau de sécurité pour les transactions de paiement. D'autres normes de PCI SSC sont entrées en application comme PCI-DSS (visant à sécuriser la confidentialité des données durant la réalisation d'une transaction) et PCI-UPT (norme de sécurité spécifique au module de paiement sur automate).

Les évolutions de ces normes impliquant des modifications aux niveaux des exigences en place sont gérées par les membres fondateurs PCI-SSC : Visa, MasterCard, JCB, American Express et Discover en consultation avec les autres acteurs de l'industrie des paiements électroniques (fabricants de terminaux de paiements, régulateurs, commerçants, associations de banques, banques, processeurs...). Cette organisation permet aux industriels de participer à l'élaboration des normes et à leurs règles d'application. INGENICO est une « organisation participante » du PCI Security Standards Council et contribue à la définition des spécifications afin de garantir la validité de telles normes sur une période minimale de trois ans. Les équipes de développement des produits d'Ingenico prennent en compte ces nouvelles normes dès les phases de conception.

Chaque évolution de norme entraîne des modifications du noyau logiciel en charge de la gestion des composants sécuritaires ainsi que du hardware lui-même. D'une version à l'autre, les implications en termes d'investissement peuvent donc être assez importantes pour INGENICO.

En 2008, INGENICO a mis en œuvre tous les efforts financiers et techniques nécessaires pour faire certifier ses nouveaux terminaux de paiements conformes à la nouvelle version V2.0 de la norme PCI POS PED, nécessitant un renforcement de la sécurisation de la piste magnétique et de la protection du PIN. Cette norme est entrée en vigueur en mars 2008 et tous les nouveaux produits doivent désormais se conformer à cette version de norme.

Même si le processus de certification est particulièrement robuste, il existe un risque que des défauts se manifestent à l'usage qui pourrait conduire PCI à remettre en cause la certification d'un produit donné.

En tant que fournisseur de solution de paiements, et notamment de solution de paiements centralisés dans le grand commerce, INGENICO doit également se conformer à la nouvelle norme de PCI SSC, intitulée, norme PCI-DSS (« Payment Card Industry - Data Security Standard »). Cette nouvelle norme vise à garantir que les données confidentielles du porteur de

carte ainsi que les données sensibles des transactions font toujours l'objet d'un traitement sécurisé au niveau des systèmes et bases de données. Cette norme de sécurité est obligatoire pour tous les systèmes dès lors que de telles données sont manipulées, stockées ou transmises lors d'un paiement avec ou sans carte à puce.

Comme pour PCI-PED, cette norme implique des modifications d'architecture des systèmes de traitement des données ainsi que des réseaux et des serveurs. Les implications en termes d'investissement sont importantes pour INGENICO.

En 2009, INGENICO a réalisé d'importants investissements pour se conformer à la norme PCI DSS et a obtenu avec succès la certification de conformité.

Le Groupe entretient des relations régulières avec les responsables du PCI-SSC de manière à gérer dans les meilleures conditions tous les aspects relatifs aux normes existants ou à venir de manière à pouvoir anticiper les évolutions et se préparer aux futurs investissements ou aux dépenses correctives. En dépit de cette relation étroite il peut s'avérer que le Groupe ne dispose pas de tous les éléments et ne puisse éviter une fraude ou une intrusion sur ces terminaux de paiements ou solutions certifiées qui pourraient avoir un impact sur l'image et les résultats du Groupe.

Risque lié aux revendications de tiers

Si des tiers venaient à considérer que la technologie ou les produits du Groupe empiétaient sur leurs droits et qu'INGENICO s'avérait incapable d'obtenir les licences pour utiliser cette technologie, il se pourrait que l'utilisation de cette technologie et la vente des produits soient alors interdites. Ces éventuels litiges risqueraient d'entraîner des coûts importants, des délais de production, ou d'obliger INGENICO à revoir la conception de ses produits.

Chacune de ces situations pourrait avoir un impact défavorable sur l'activité du Groupe, ses résultats, sa situation financière et sa capacité à réaliser ses objectifs.

La Société s'assure du respect des droits des tiers en procédant, notamment en matière de propriété intellectuelle, à des recherches d'antériorité et la surveillance de son portefeuille. Elle suit, en liaison avec des conseils spécialisés, les actions en revendication et contentieux qui pourraient naître de ces actions. Il est à noter qu'aujourd'hui se développent aux Etats-Unis comme en France, des revendications de sociétés spécialisées dans le ramassage d'antériorités de droits au niveau des brevets. Ces sociétés tentent ensuite de les monnayer auprès des sociétés travaillant dans les activités de l'électronique, des télécommunications, des composants

électroniques, voire de l'armement, de l'automobile, en arguant de la validité de ces titres de propriété intellectuelle. Ces droits sont souvent eux-mêmes entachés de non validité ou proches de leur expiration. INGENICO a mis en place une veille particulière à ce sujet et a demandé, aux Etats-Unis comme en France, à un cabinet spécialisé en matière de propriété intellectuelle de la défendre contre ce type de revendications abusives. En cas d'attaques avérées et répétitives, INGENICO n'hésiterait pas à utiliser tous les moyens de droit pour se défendre contre de telles pratiques.

5) Risques de marché

Risque de liquidité et contrepartie

La gestion du risque de liquidité est centralisée au niveau de la Direction de la Trésorerie. La gestion de la trésorerie globale au niveau du Groupe permet de compenser les excédents et les besoins de trésorerie internes avant de lever des ressources sur les marchés financiers.

La politique de financement d'Ingenico est d'assurer à tout moment la liquidité nécessaire au financement des actifs du Groupe, de ses besoins de Trésorerie court terme et de son développement tant en termes de durée que de montants, et ce au moindre coût.

Actif financier au 31 décembre 2009

Au 31 décembre 2009, l'actif financier se compose principalement des éléments suivants :

- les créances clients de 189 millions d'euros s'inscrivant dans le cours normal du cycle d'exploitation du Groupe ;
- la trésorerie et équivalent de trésorerie de 91 millions d'euros ;
- les placements en trésorerie, d'une durée moyenne de trois mois, sont disponibles à tout moment et sont principalement utilisés pour financer les activités des filiales. Les produits utilisés sont essentiellement des titres de créances négociables d'établissements financiers de premier rang. Au 31 décembre 2009, Ingenico n'a pas de placements.

Le risque de contrepartie représente le risque de perte financière pour le Groupe dans le cas où un client ou une contrepartie à un instrument financier viendrait à manquer à ses obligations contractuelles. Ce risque provient essentiellement des créances clients et des titres de placement.

La valeur nette comptable des actifs financiers représente l'exposition maximale du Groupe face au risque de crédit. Au 31 décembre 2009, l'exposition maximale au risque de crédit se présente donc ainsi :

(en milliers d'euros)	2007	2008	2009
Trésorerie et équivalent de trésorerie	87 479	142 770	91 205
Placements	21 338	2 847	-
Actifs financiers	1 317	3 287	3 591
Créances clients sur vente de biens et services	129 206	159 381	188 928
Créances financières liées aux locations-financement	-	-	12 162
Créances d'exploitation	5 273	9 048	5 217
Autres actifs courants	156	41	218
Autres actifs non courants	2 042	466	13 668
Instrument financiers dérivés de couverture (actif)	274	162	3 433
TOTAL	247 084	318 002	318 421

Durant l'année 2009, la politique du Groupe a consisté à diversifier la gestion du risque de contrepartie en répartissant les placements dans des établissements bancaires de premier rang et sur des durées courtes, et en assurant un suivi régulier. Tous les supports choisis bénéficient d'une cotation quotidienne.

Face au risque de contrepartie des créances clients, il est comptabilisé une provision pour créances douteuses, qui peut correspondre à la totalité ou à une quote-part du montant, déterminée en fonction de la probabilité de recouvrement de la créance.

Le risque de crédit est suivi au niveau du Groupe par le département trésorerie, et plus particulièrement par le « Credit Manager » du Groupe. Le Groupe suit mensuellement les délais de paiement de ses filiales et provisionne les créances qu'il considère comme non recouvrables.

Pour se prémunir du risque de crédit et donc couvrir son risque de non paiement, le Groupe a mis en place des procédures de recouvrement et de blocage de comptes clients. Ingenico s'assure que des garanties sont données au niveau des pays les plus sensibles. Ces garanties peuvent être constituées par des lettres de crédit qui seront notifiées, voir confirmées par des banques françaises.

Pour plus de précision sur les créances clients et leur provisionnement, se référer à la note 18 « balance âgée des créances commerciales ».

Passif financier au 31 décembre 2009

La capacité du Groupe à assurer le service de la dette dépendra de la performance de ses activités futures et de sa capacité à assurer une trésorerie suffisante. Même si la Société estime que ses cash-flows futurs suffiront à faire

face au remboursement de sa dette et à ses besoins de financement, la réalisation de cet objectif n'est pas certaine.

Si les cash-flows futurs s'avéraient insuffisants, le Groupe pourrait être amené à :

- réduire ou retarder ses investissements ;
- vendre des actifs ;
- se financer par endettement ou émission de capitaux propres supplémentaires ;
- restructurer ou refinancer tout ou partie de sa dette.

L'échéance des passifs financiers au 31 décembre 2009 se présente ainsi :

2009						
(en milliers d'euros)	Valeur comptable	Flux de trésorerie contractuels	Moins de 1 an	1-2 ans	2-5 ans	Plus de 5 ans
Passifs financiers non dérivés						
Dettes bancaires	206 396	210 044	18 044	36 000	156 000	-
Dettes liées aux contrats de location financement	13 922	13 922	4 905	3 747	5 261	9
Concours bancaires	14 775	14 775	14 775	-	-	-
Autres dettes financières	552	552	552	-	-	-
TOTAL	235 645	239 293	38 276	39 747	161 261	9
Passifs financiers dérivés						
Instruments de change	728	728	728			
Instruments de taux	78	78	78			
TOTAL	806	806	806			

2008						
(en milliers d'euros)	Valeur comptable	Flux de trésorerie contractuels	Moins de 1 an	1-2 ans	2-5 ans	Plus de 5 ans
Passifs financiers non dérivés						
Dettes bancaires	61 525	61 877	2 203	-	59 674	-
Dettes liées aux contrats de location financement	2 760	2 760	1 433	699	572	56
Concours bancaires	3 550	3 550	3 550	-	-	-
Autres dettes financières	332	332	315	17	-	-
TOTAL	68 167	68 519	7 501	716	60 246	56
Passifs financiers dérivés						
Instruments de change	2 472	2 472	2 472			
Instruments de taux						
TOTAL	2 472	2 472	2 472			

2007

(en milliers d'euros)	Valeur comptable	Flux de trésorerie contractuels	Moins de 1 an	1-2 ans	2-5 ans	Plus de 5 ans
Passifs financiers non dérivés						
OCEANES	61 508	75 391	7 579	1 723	66 089	-
Dettes bancaires	25 404	25 404	704	151	24 549	-
Dettes liées aux contrats de location financement	4 611	4 611	1 769	2 356	304	182
Concours bancaires	17 267	17 267	17 267	-	-	-
Autres dettes financières	287	287	-	287	-	-
TOTAL	109 077	122 960	27 319	4 516	90 942	182
Passifs financiers dérivés						
Instruments de change	1 713	1 713	1 713			
Instruments de taux						
TOTAL	1 713	1 713	1 713			

Au 31 décembre 2009, le passif financier se compose principalement :

- d'un crédit syndiqué de 270 millions d'euros à taux variable, contracté le 24 septembre 2009 et composé de deux tranches :
 - une tranche de 210 millions d'euros, amortissable pour une durée de 4 ans, tirée en totalité le 30 novembre 2009 dans le cadre de l'acquisition d'Easycash. Les échéances s'étalent sur la durée du prêt à partir du 30 septembre 2010 : 18 millions d'euros par semestre à partir du 30 septembre 2010 et jusqu'au 31 mars 2012 puis 46 millions d'euros par semestre jusqu'au 30 septembre 2013 ;
 - une 2^{ème} tranche revolving de 60 millions d'euros, remboursable à l'échéance, non tirée au 31 décembre 2009.
- de concours bancaires de 14,8 millions d'euros au 31 décembre 2009 à échéance court terme.
- de dettes liées aux contrats de location financement et autres dettes de 14,5 millions d'euros, s'inscrivant dans le cours normal du cycle d'exploitation du Groupe.

Concernant le crédit syndiqué souscrit en 2009, le Groupe s'est engagé à respecter :

- certains ratios financiers :
 - le ratio dettes nettes sur fonds propres doit rester inférieur à 80%,
 - les dettes nettes doivent être inférieures à 2,25 fois l'EBITDA au 31 décembre 2009 puis inférieures à 2 fois l'EBITDA pour les périodes ultérieures
 - le ratio de couverture des frais financiers nets (EBITDA / Frais financiers nets) doit être supérieur à 5 ;
- certains covenants juridiques usuels.

Les ratios financiers du Groupe sont calculés tous les semestres sur la base des comptes consolidés pro forma au 30 juin et au 31 décembre de chaque année.

Des cas de remboursement anticipé sont prévus soit à l'initiative d'Ingenico, soit à l'initiative des banques dans les cas usuels.

Risque de taux

La gestion du risque de taux est centralisée au niveau de la Direction de la Trésorerie. La politique de couverture suivie par le Groupe répond essentiellement au double objectif de sécurité et d'optimisation du coût des ressources. En fonction des évolutions anticipées de la dette consolidée (nouvel endettement et remboursement) et des évolutions attendues des taux d'intérêt, le Groupe se fixe des objectifs de répartition taux fixe/taux variable.

Ces objectifs de répartition sont régulièrement examinés et déterminés pour les périodes à venir par la Direction Générale du Groupe après avis du Comité d'audit et de financement, puis mis en œuvre par la Direction de la Trésorerie. Les contrats d'échange de taux d'intérêt (swap) et de garantie de taux (caps) sont les instruments les plus couramment utilisés.

En 2009, le Groupe a mis en place une couverture de taux à hauteur de 75% de la tranche de 210 millions d'euros du crédit syndiqué, et dont l'échéance correspond à celle de l'emprunt, assurant un taux maximal de 4,25% sur la partie couverte (hors commissions).

(en milliers d'euros)	Valeur nette comptable		
	2007	2008	2009
INSTRUMENTS À TAUX FIXE			
ACTIFS FINANCIERS À TAUX FIXE	-	-	-
Océane	61 508	-	-
Billets de trésorerie	24 700	30 000	-
Emprunts Amortissables	-	1 735	-
Autres	-	-	27 172
PASSIFS FINANCIERS À TAUX FIXE	86 208	31 735	27 172
INSTRUMENTS À TAUX VARIABLE			
Trésorerie et équivalent de trésorerie	87 479	142 770	91 205
Placements	21 338	2 847	-
Actifs financiers	1 317	3 287	3 591
Créances clients	129 206	159 381	188 928
Créances financières liées aux locations-financement	-	-	12 162
Créances d'exploitation	5 273	9 048	5 217
Autres actifs courants	156	41	218
Autres actifs non courants	2 042	466	13 668
Instruments financiers dérivés de couverture (actif)	274	162	3 433
ACTIFS FINANCIERS À TAUX VARIABLE	247 084	318 002	318 421
Dettes bancaires, Crédits bail, trésorerie passive	25 065	36 432	208 473
PASSIFS FINANCIERS À TAUX VARIABLE	25 065	36 432	208 473

L'impact sur le compte de résultat 2009 d'une variation de +100 points de base de l'Euribor à 3 mois aurait été de -181 milliers d'euros.

Risque de change

Une part significative du chiffre d'affaires et des charges d'Ingenico est comptabilisée en devises autres que l'euro. Le Groupe est donc soumis à des risques de change naissant des achats auprès des fournisseurs de terminaux et des relations commerciales entre les filiales et la maison mère. Les principales devises pour lesquelles Ingenico est exposé à un risque de change significatif sont le dollar américain (USD), le dollar canadien (CAD), la livre sterling (GBP) et le dollar australien (AUD).

Les dettes et les créances en devises étant pour l'essentiel de même nature et de termes équivalents, une compensation est effectuée et seul le montant net fait l'objet d'une couverture.

La couverture du budget se fait en partie par des achats et des ventes à terme de devises contre euros, le solde étant couvert par des options de change. En parallèle de ces opérations, des achats d'options à l'inverse des positions à terme permettent d'atténuer l'impact de l'évolution potentielle des devises sur la juste valeur de ces positions. Cette stratégie permet de sécuriser le montant du budget tout en profitant d'une évolution défavorable des devises.

Ainsi, le Groupe a mis en place une politique de gestion centralisée des positions de change consistant à couvrir les opérations en devises en utilisant des instruments financiers, tels que swaps, achats et ventes à termes, options de change. Le dispositif de surveillance du risque de change est piloté par la Direction de la Trésorerie, directement rattachée au Directeur Financier. Enfin, le Groupe a mis en place un logiciel de valorisation des positions de change permettant de suivre au quotidien la valorisation « mark to market » de ses positions.

(en k devises)	31 décembre 2009				
	US Dollar	Livre Sterling	Yen	Dollar Canadien	Dollar Australien
Créances commerciales	72 952	17 256	8 655	13 539	9 685
Prêts bancaires garantis (dettes bancaires)	-	-	-	-	-
Dettes fournisseurs	(98 280)	(10 407)	-	(13 818)	(6 478)
EXPOSITION BILANCIELLE BRUTE	(25 327)	6 849	8 655	(279)	3 207
Ventes prévisionnelles estimées	77 964	25 635	-	22 844	26 600
Achats prévisionnels estimés	(213 000)	-	-	-	-
EXPOSITION BRUTE	(160 363)	32 484	8 655	22 565	29 807
Instruments dérivés de change	-	-	-	-	-
Achats à terme	90 000	-	-	-	-
Ventes à terme	(14 250)	-	-	(12 750)	(20 600)
Options	30 000	(5 850)	-	(5 150)	-
EXPOSITION NETTE	(40 363)	12 384	8 655	4 665	9 207

Sensibilité au risque de change

	31 décembre 2009		31 décembre 2009	
	Impact sur le compte de résultat	Impact en réserves de juste valeur	Impact sur le compte de résultat	Impact en réserves de juste valeur
(en milliers d'euros)	Appréciation de 10% de l'euro par rapport aux devises		Appréciation de 10% des devises par rapport à l'euro	
Créances commerciales	(7 740)	-	9 459	-
Dettes fournisseurs	8 466	-	(10 347)	-
Instruments financiers dérivés	(193)	(2 649)	33	4 421
TOTAL	533	(2 649)	(855)	4 421

Le tableau de sensibilité au risque de change ci-dessus montre l'impact d'une appréciation ou d'une dépréciation de 10% de l'euro contre les autres devises sur les montants des créances

clients, dettes fournisseurs et instruments financiers dérivés éligibles à la couverture. Il précise également comment cet impact se traduirait dans les comptes.

(en k devises)	31 décembre 2008				
	US Dollar	Livre Sterling	Yen	Dollar Canadien	Dollar Australien
Créances commerciales	67 969	21 834	-	17 875	20 348
Prêts bancaires garantis (dettes bancaires)	-	-	-	-	-
Dettes fournisseurs	(76 079)	(11 393)	(126)	(9 906)	(8 653)
EXPOSITION BILANCIELLE BRUTE	(8 109)	10 441	(126)	7 969	11 696
Ventes prévisionnelles estimées	78 865	21 811	-	25 098	24 967
Achats prévisionnels estimés	(242 742)	-	-	-	-
EXPOSITION BRUTE	(171 986)	32 252	(126)	33 067	36 663
Instruments dérivés de change	-	-	-	-	-
Achats à terme	73 100	400	-	20 267	2 347
Ventes à terme	-	(16 700)	-	(19 600)	-
Options	-	-	-	-	-
EXPOSITION NETTE	(98 886)	15 952	(126)	33 734	39 010

(en k devises)	31 décembre 2007				
	US Dollar	Livre Sterling	Yen	Dollar Canadien	Dollar Australien
Créances commerciales	10 988	-	-	-	-
Prêts bancaires garantis (dettes bancaires)	-	-	-	-	-
Dettes fournisseurs	(45 426)	-	-	-	-
EXPOSITION BILANCIELLE BRUTE	(34 438)	-	-	-	-
Ventes prévisionnelles estimées	83 263	17 600	-	13 707	33 747
Achats prévisionnels estimés	(188 773)	-	-	-	-
EXPOSITION BRUTE	(139 948)	17 600	-	13 707	33 747
Instruments dérivés de change	-	-	-	-	-
Achats à terme	85 500	-	-	-	-
Ventes à terme	-	(11 500)	-	(6 500)	(22 500)
Options	7 000	-	-	-	-
EXPOSITION NETTE	(47 448)	6 100	-	7 207	11 247

Risque sur actions

Les investissements en actions que réalise Ingenico répondent à des raisons stratégiques et non financières. Au 31 décembre 2009, le Groupe ne détient pas d'investissement en actions, à l'exception des actions auto-détenues, conformément au programme de rachat d'actions autorisé le 15 mai 2009 (cf. Note 21 pour un descriptif détaillé du programme).

Au 31 décembre 2009, le Groupe détenait ainsi 1 361 958 actions Ingenico, dont 1 166 780 actions auto-détenues (dont 250,000 ont été annulées en janvier 2010) et 195 178 actions détenues dans le cadre d'un contrat de liquidité conforme à la Charte de déontologie reconnue par l'AMF permettant d'assurer l'animation du titre.

Risque lié à l'évolution du cours de l'action d'Ingenico

Le cours des actions du Groupe a été historiquement soumis à de fortes variations, à la hausse comme à la baisse. Ces amplitudes, qui pourraient se poursuivre, sont fonction de nombreux facteurs, dont :

- l'annonce par Ingenico ou ses concurrents de partenariats stratégiques, de leurs résultats ou d'opérations sur le capital ou d'autres changements importants dans leurs activités ;
- les performances financières du Groupe ;
- les performances financières du secteur du paiement dans son ensemble comparativement aux attentes des marchés financiers ;
- les innovations technologiques affectant les marchés du Groupe ;
- l'évolution des prévisions et recommandations publiées par les analystes financiers, au regard des performances ou prévisions du Groupe, ou du secteur ;
- le recrutement ou le départ d'employés clés ;
- de manière générale, les fluctuations des marchés boursiers.

Dans le cadre de son activité, le Groupe peut faire appel aux marchés de capitaux, et notamment au marché obligataire, pour alimenter ses besoins en financement. Le Groupe a ainsi, par le passé, mis en place une Océane, remboursée par anticipation en 2008. De fortes amplitudes du cours de l'action Ingenico, notamment à la baisse, pourrait avoir un impact sur le coût de financement et donc sur la capacité du Groupe à financer son développement.

6) Faits exceptionnels et litiges

Dans le cadre de la fusion absorption, en octobre 2006, de la société MoneyLine par INGENICO SA, Marc BONNEMOY, fondateur et alors actionnaire majoritaire de MoneyLine SA avait souscrit une garantie de passif au profit d'INGENICO.

INGENICO a mis en jeu cette garantie de passif dans le cadre de réclamations :

- au titre du retrofit de terminaux de paiement MoneyLine série L3000 ;
- au titre d'un contentieux non déclaré

Par ailleurs, INGENICO et Marc BONNEMOY ont, le 20 septembre 2006, signé un contrat aux termes duquel ce dernier s'est engagé à fournir des services en qualité de consultant. Suite à la suspension du contrat par INGENICO pour non-exécution par Marc BONNEMOY de ses obligations, Marc BONNEMOY a assigné la société INGENICO en réclamation de factures d'honoraires qu'il estime lui être dues au titre de ce contrat.

Sur les autres litiges, au 31 décembre 2009, la Société a constitué des provisions d'un montant de 5,7 millions d'euros, dont :

- 0,9 million d'euros au titre de divers litiges fiscaux ;
- 0,9 million d'euros au titre de divers contentieux prud'homaux ;
- 3,9 millions d'euros au titre d'autres litiges, essentiellement commerciaux.

A la connaissance de la Société, il n'existe pas, pour la période couvrant au moins les 12 derniers mois précédant le 31 décembre 2009, de procédure judiciaire ou d'arbitrage (y compris toute procédure dont la Société a connaissance, qui est en suspens ou dont elle est menacée) qui pourrait avoir ou aurait eu récemment des effets significatifs sur la situation financière ou la rentabilité du Groupe autres que les litiges listés ci-dessus.

7) Assurances

Le Groupe met en œuvre une politique visant à obtenir une couverture externe d'assurance permettant de prendre en charge les risques de l'entreprise et de son personnel qui peuvent être assurés à des taux raisonnables.

Le Groupe estime que la nature des risques couverts et les garanties offertes par ces assurances est conforme à la pratique retenue dans son secteur d'activité.

Le programme d'assurances Groupe est coordonné par MARSH, leader mondial en matière de courtage d'assurances, et comporte notamment une assurance Dommage, une assurance Responsabilité Civile et une assurance Transport. Ce programme a été renouvelé pour 2009 sur les mêmes bases que celles de 2008 en tenant compte des modifications de périmètre du Groupe : c'est un programme intégré assurant une couverture homogène pour toutes les filiales du Groupe en termes de garanties. Il est à rappeler que toute nouvelle société créée ou qui intègre le Groupe en cours d'année est immédiatement couverte dans le cadre de ce programme d'assurance Groupe aux mêmes termes et conditions.

• Assurances Tous Dommages sauf pertes d'exploitation (2009)

ASSURÉ	Le Groupe et ses filiales.
GARANTIES	Ensemble des biens immobiliers et mobiliers appartenant aux assurés ou dont ils sont responsables en tant que locataires, occupants, dépositaires, possesseurs, gardiens ou détenteurs à quelque titre que ce soit, situés dans ou aux abords des établissements assurés.
MONTANT DES GARANTIES	5 000 000 € par sinistre et par établissement, franchises déduites, sauf exceptions.
FRANCHISE	Il existe une franchise d'avarie par sinistre, pour tous les dommages non exclus et les préjudices consécutifs garantis.
PRIME ANNUELLE	160 000 € HT (hors honoraires)
EFFET DES GARANTIES	1 ^{er} janvier 2009
ECHÉANCE	1 ^{er} janvier

• Assurance Responsabilité Civile

ASSURÉ	Le Groupe et ses filiales.
GARANTIES	Conception, fabrication, maintenance, S.A.V, formation de et sur des terminaux de paiement électroniques et toutes applications informatiques rattachées, ainsi que sécurisation des transactions y compris sur Internet, et autres modes de transmission.
MONTANT DES GARANTIES	Voir tableau ci-après pour la France. Les montants varient en fonction de la localisation et du type de sinistre.
FRANCHISE	La franchise varie en fonction de la localisation et du type de sinistre.
PRIME ANNUELLE	300 000 € HT (hors honoraires)
EFFET DES GARANTIES	1 ^{er} janvier 2009
ECHÉANCE	1 ^{er} janvier

• Responsabilité Civile Exploitation (2009)

RESPONSABILITÉ CIVILE EXPLOITATION	Montants	Franchise par sinistre
Tous dommages confondus (corporels, matériels et immatériels, consécutifs ou non)	15 000 000 € par sinistre	Néant sur corporels
Dont :		
• Conséquence de la faute inexcusable de l'employeur	5 000 000 € par sinistre et par an	15 000 € par victime
• Dommages matériels et immatériels consécutifs	Compris	3 000 €
• Dommages immatériels non consécutifs	6 100 000 € par sinistre	3 000 €
• Atteintes à l'environnement accidentelles (corporelles, matériels et immatériels consécutifs)	2 000 000 € par sinistre et par an	1 500 €
RESPONSABILITÉ CIVILE APRÈS LIVRAISON ET PROFESSIONNELLE		
Tous dommages confondus (corporels, matériels et immatériels, consécutifs ou non)	23 000 000 € par année	20 000 € sauf corporels
Dont :		
• Responsabilité civile professionnelle (y compris dommages immatériels non consécutifs)	10 000 000 € par année	20 000 €
• Frais de retrait engagés par l'assuré	2 000 000 € par année	20 000 €
• Frais de dépose repose engagés par l'assuré	750 000 € par année	20 000 €
DÉFENSE-RECOURS	50 000 €	

Les frais de défense sont inclus dans les montants de garanties.

- Assurances Marchandises Transportées (2009)

ASSURÉ	Le Groupe et ses filiales.
GARANTIES	Toutes facultés, marchandises, matériels, équipement, produits finis et/ou semi finis, relatifs au commerce de l'assuré, dès lors qu'ils voyagent aux risques de l'assuré ou quand la charge de l'assurance lui incombe, et dès lors que l'assuré a un intérêt assurable transporté.
MONTANT DES GARANTIES	Transport : 1 000 000 € (ou équivalent en devises) au maximum par moyen de transport et par lieu de séjour en cours de transport. Stockage en cours de transport : 10 000 000 € (ou équivalent en devises) au maximum lors des séjours en entrepôts.
FRANCHISE	La franchise varie en fonction du type de sinistre.
PRIME ANNUELLE	Prime provisionnelle minimum annuelle de 180 000 € HT (hors honoraires) + frais payables. La prime définitive annuelle est calculée par application d'un taux sur le chiffre d'affaires HT réalisé annuellement par l'assuré.
EFFET DES GARANTIES	1 ^{er} janvier 2009
ECHÉANCE	1 ^{er} janvier



Les états financiers

ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

Conformément à l'article 28 du Règlement Européen n° 809/2004 du 29 avril 2004, les informations suivantes sont incluses par référence dans le présent Document de Référence :

- Relatives à l'exercice 2007 : les comptes consolidés, incluant le rapport des Commissaires aux comptes sur ces derniers, figurant dans le Document de Référence déposé le 24 avril 2008 (Chapitre XX, p. 148 à 219) ;

- Relatives à l'exercice 2008 : les comptes consolidés, incluant le rapport des Commissaires aux comptes sur ces derniers, figurant dans le Document de Référence déposé le 22 avril 2009 (Chapitre XX, p. 166 à 242).

Les informations incluses dans ces deux Documents de Référence autres que celles citées ci-dessus ont été, le cas échéant, remplacées et/ou mises à jour par des informations incluses dans le présent Document de Référence.

I. Comptes de résultat consolidés

au titre des exercices clos les 31 décembre 2007, 2008 et 2009

(en milliers d'euros)	Notes	2007	2008	2009
Chiffre d'affaires	7	567 857	728 017	700 684
Coût des ventes		(359 795)	(456 358)	(429 780)
MARGE BRUTE		208 061	271 659	270 904
Charges commerciales et marketing		(40 205)	(59 012)	(55 133)
Frais de recherche et développement		(42 962)	(61 828)	(75 639)
Frais administratifs		(62 386)	(78 838)	(79 298)
RÉSULTAT OPÉRATIONNEL COURANT	7	62 508	71 981	60 835
Autres produits opérationnels	9	3 150	10 239	736
Autres charges opérationnelles	9	(8 636)	(24 710)	(14 123)
RÉSULTAT OPÉRATIONNEL		57 023	57 510	47 448
Coût de l'endettement financier	10	(7 202)	(2 656)	(3 331)
Produits de trésorerie et d'équivalents de trésorerie	10	1 195	2 095	1 840
Autres produits et charges financiers	10	(2 822)	(6 885)	(712)
RÉSULTAT FINANCIER		(8 829)	(7 446)	(2 204)
Quote-part du résultat des sociétés mises en équivalence	14	0	0	(283)
RÉSULTAT AVANT IMPÔT		48 194	50 064	44 961
Impôt sur les bénéfices	11	(8 702)	(13 382)	(18 121)
RÉSULTAT DE LA PÉRIODE		39 492	36 682	26 840
Attribuable aux :				
• actionnaires d'Ingenico SA		39 447	36 683	26 840
• Intérêts minoritaires		45	(1)	0
RÉSULTAT PAR ACTION (en euros)	23			
Résultat :				
• de base		1,24	0,83	0,58
• dilué		1,21	0,82	0,56

II. Etats des profits et pertes consolidés comptabilisés

au titre des exercices clos les 31 décembre 2007, 2008 et 2009

	Notes	2007	2008	2009
RÉSULTAT NET ATTRIBUABLE AUX ACTIONNAIRES D'INGENICO SA		39 447	36 683	26 840
Ecarts de conversion ⁽¹⁾		132	(11 108)	4 682
Variation de valeur des instruments dérivés de couverture ⁽²⁾		(1 978)	(181)	2 528
Variation de valeur des actifs financiers disponibles à la vente ⁽³⁾	9	(489)	489	
Ecarts actuariels sur les régimes à prestations définies ⁽⁴⁾	26	1 553	1 795	(3 426)
Quote-part des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres des sociétés mises en équivalence				2
Impôts sur gains et pertes comptabilisés en capitaux propres ⁽⁵⁾		383	(369)	33
TOTAL DES GAINS ET PERTES COMPTABILISÉS DIRECTEMENT EN CAPITAUX PROPRES ATTRIBUABLES AUX ACTIONNAIRES D'INGENICO SA		(399)	(9 373)	3 820
Résultat net et gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres attribuables aux actionnaires d'Ingenico SA		39 047	27 311	30 660
Résultat net et gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres attribuables aux intérêts minoritaires			47 (1)	
RÉSULTAT NET ET GAINS ET PERTES COMPTABILISÉS DIRECTEMENT EN CAPITAUX PROPRES		39 094	27 310	30 660

2009 :

⁽¹⁾ Ecarts de conversion en 2009.

⁽²⁾ Comptabilisation en capitaux propres des variations de valeur des options de taux sur emprunts bancaires et des contrats de couverture de change sur flux futurs pour leur part efficace.

⁽³⁾ Aucune variation de valeur n'a été constatée au titre des actifs disponibles à la vente, ces actifs financiers ayant été cédés sur la période.

⁽⁴⁾ En application de la norme IAS19 révisée, les écarts actuariels relatifs aux engagements envers le personnel sont reconnus en contrepartie des capitaux propres consolidés.

⁽⁵⁾ Détails des impôts comptabilisés en capitaux propres :

- Impôts liés aux écarts de conversion :	(90 k€)
- Impôts liés aux variations de valeur des instruments de couverture :	(870 k€)
- Impôts liés aux écarts actuariels sur les régimes à prestations définies :	993 k€

2008 :

⁽¹⁾ Ecarts de conversion en 2008.

⁽²⁾ Comptabilisation en capitaux propres des variations de valeur des swaps de taux sur emprunts bancaires et des contrats de couverture de change sur flux futurs pour leur part efficace.

⁽³⁾ La perte de valeur des placements disponibles à la vente, auparavant comptabilisée en capitaux propres, avait été reconnue en compte de résultat 2008.

Le cumul de la perte de valeur enregistré en résultat sur l'exercice s'élevant ainsi à 6.414 milliers d'euros.

⁽⁴⁾ En application de la norme IAS19 révisée, les écarts actuariels relatifs aux engagements envers le personnel étaient reconnus en contrepartie des capitaux propres consolidés.

⁽⁵⁾ Détails des impôts comptabilisés en capitaux propres :

- Impôts liés aux écarts de conversion :	239 k€
- Impôts liés aux variations de valeur des instruments de couverture :	63 k€
- Impôts liés aux variations de valeur des actifs financiers disponibles à la vente :	(168 k€)
- Impôts liés aux écarts actuariels sur les régimes à prestations définies :	(502 k€)

2007 :

⁽¹⁾ Ecarts de conversion en 2007.

⁽²⁾ Comptabilisation en capitaux propres des variations de valeur des swaps de taux sur emprunts bancaires et des contrats de couverture de change sur flux futurs pour leur part efficace.

⁽³⁾ Variation de valeur des placements disponibles à la vente.

⁽⁴⁾ En application de la norme IAS19 révisée, les écarts actuariels relatifs aux engagements envers le personnel étaient reconnus en contrepartie des capitaux propres consolidés.

⁽⁵⁾ Détails des impôts comptabilisés en capitaux propres :

- Impôts liés aux variations de valeur des instruments de couverture :	680 k€
- Impôts liés aux variations de valeur des actifs financiers disponibles à la vente :	168 k€
- Impôts liés aux écarts actuariels sur les régimes à prestations définies :	(465 k€)

III. Bilans consolidés

au titre des exercices clos les 31 décembre 2007, 2008 et 2009

ACTIF (en milliers d'euros)	Notes	2007	2008	2009
ACTIFS NON COURANTS				
Goodwill	12	106 324	221 437	414 228
Autres immobilisations incorporelles	12	23 576	103 257	166 549
Immobilisations corporelles	13	17 829	25 361	33 075
Participations dans les sociétés mises en équivalence	14	-	-	6 787
Actifs financiers	15	1 295	3 265	3 567
Impôts différés actifs	11	19 391	20 631	23 341
Autres actifs non courants	16	2 338	1 030	14 730
TOTAL DES ACTIFS NON COURANTS		170 752	374 979	662 277
ACTIFS COURANTS				
Stocks	17	52 472	77 211	74 230
Clients et créances d'exploitation	18	138 938	177 390	225 327
Autres actifs courants	20	6 917	3 577	5 825
Créances d'impôts courants	20	4 111	8 602	9 456
Instruments financiers dérivés	25	274	162	3 433
Placements	24	21 338	2 847	-
Trésorerie et équivalents de trésorerie	24	87 479	142 770	91 205
Actifs destinés à être cédés	21			
TOTAL DES ACTIFS COURANTS		311 529	412 560	409 475
TOTAL DES ACTIFS		482 281	787 539	1 071 752

PASSIF (en milliers d'euros)		2007	2008	2009
Capital		32 931	47 793	48 638
Primes d'émission et d'apport		123 581	371 538	380 320
Autres réserves		36 487	44 000	67 677
Ecarts de conversion		2 878	(8 229)	(3 547)
CAPITAUX PROPRES ATTRIBUABLES AUX ACTIONNAIRES DE INGENICO SA	22	195 877	455 102	493 088
Intérêts minoritaires		47		
TOTAL CAPITAUX PROPRES		195 924	455 102	493 088
PASSIFS NON COURANTS				
Dettes financières non courantes	24	84 132	61 018	215 370
Provisions pour retraite et engagements assimilés	26	6 115	4 776	10 415
Autres provisions	27	9 387	10 645	13 013
Impôts différés passifs	11	835	24 216	43 289
Autres dettes non courantes	28	1 697	4 827	10 385
TOTAL DES PASSIFS NON COURANTS		102 166	105 482	292 472
PASSIFS COURANTS				
Dettes financières courantes	24	27 142	7 149	20 275
Autres provisions	27	7 589	10 310	12 068
Dettes fournisseurs et autres dettes courantes	29	110 260	153 960	188 162
Dettes diverses	31	35 209	47 880	47 758
Dettes d'impôts courants	30	2 280	5 184	17 124
Instruments financiers dérivés	25	1 713	2 472	806
Passifs destinés à être cédés	21	-	-	-
TOTAL DES PASSIFS COURANTS		184 191	226 955	286 193
TOTAL DES PASSIFS		286 357	332 437	578 665
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES ET DES PASSIFS		482 281	787 539	1 071 752

IV. Tableau des flux de trésorerie consolidés

au titre des exercices clos les 31 décembre 2007, 2008 et 2009

(en milliers d'euros)	2007	2008	2009
FLUX DE TRÉSORERIE PROVENANT DES ACTIVITÉS OPERATIONNELLES			
Résultat de la période	39 492	36 682	26 840
Ajustements pour :			
• Résultat des sociétés mises en équivalence	0	0	283
• Elimination de la charge (produit) d'impôt	8 702	13 382	18 121
• Elimination des amortissements et provisions	28 966	32 956	41 104
• Elimination des profits/pertes de réévaluation (juste valeur)	2 331	1 124	(3 076)
• Elimination des résultats de cession d'actifs	(2 854)	1 605	1 106
• Elimination des charges (produits) d'intérêts nettes	2 268	854	322
• Elimination des produits de dividendes	0	0	0
Coût des paiements fondés sur des actions	6 439	8 539	6 663
Intérêts versés	(6 545)	(4 399)	(3 836)
Impôts payés	(13 606)	(24 632)	(12 733)
RÉSULTAT OPÉRATIONNEL AVANT VARIATION DU BESOIN EN FONDS DE ROULEMENT	65 194	66 111	74 794
Eléments du besoin en fonds de roulement :			
• Stocks	(1 108)	979	2 578
• Créances et autres débiteurs	(19 427)	16 173	(15 808)
• Dettes fournisseurs et autres créditeurs	20 731	7 544	11 437
VARIATION DU BESOIN EN FONDS DE ROULEMENT	196	24 696	(1 793)
FLUX DE TRÉSORERIE PROVENANT DES ACTIVITÉS OPÉRATIONNELLES	65 390	90 808	73 000
FLUX DE TRÉSORERIE LIÉS AUX OPÉRATIONS D'INVESTISSEMENT			
Acquisitions d'immobilisations corporelles et incorporelles	(15 778)	(21 752)	(23 161)
Produits des cessions d'immobilisations corporelles et incorporelles	3 376	429	131
Acquisitions de filiales sous déduction de la trésorerie acquise	(18 176)	(336)	(165 778)
Cessions de filiales sous déduction de la trésorerie cédée	0	0	27 752
Placements	35 172	11 180	4 716
Prêts et avances consentis	(615)	(2 273)	(778)
Remboursements reçus sur prêts	172	576	2 582
Intérêts encaissés	5 703	1 748	3 834
Dividendes reçus	(2)	0	0
Variation nette des placements à court terme	(992)	(1 333)	0
FLUX DE TRÉSORERIE LIÉS AUX OPÉRATIONS D'INVESTISSEMENT	8 860	(11 761)	(150 702)
FLUX DE TRÉSORERIE LIÉS AUX OPÉRATIONS DE FINANCEMENT			
Augmentation de capital	3 648	1 210	2 133
Rachats d'actions propres	0	(24 524)	2 088
Emissions d'emprunts	26 842	63 153	210 741
Remboursements d'emprunts	(69 408)	(35 378)	(190 995)
Variation des autres dettes financières	463	0	(3 648)
Variation de valeur des instruments de couverture	0	441	(1 566)
Dividendes versés aux actionnaires	(3 161)	(10 771)	(4 310)
FLUX DE TRÉSORERIE LIÉS AUX OPÉRATIONS DE FINANCEMENT	(41 615)	(5 868)	14 442
Incidence de la variation de cours des devises	296	(1 100)	(508)
Part capitaux propres du rachat des Océanes	(6 082)	(3 062)	
Reclassement d'un actif financier en équivalent de trésorerie			1 083
VARIATION DE TRÉSORERIE	26 848	69 016	(62 684)
Trésorerie et équivalents de trésorerie d'ouverture	43 246	70 096	139 112
Trésorerie et équivalents de trésorerie de clôture (1)	70 096	139 112	76 430
Commentaires	2007	2008	2009
(1) Trésorerie et équivalents de trésorerie			
OPCVM (uniquement pour la partie qui a un caractère de disponibilités)	44 668	98 286	24 635
Disponibilités	42 811	44 485	66 570
Comptes créditeurs de banque (inclus dans les dettes financières courantes)	(17 383)	(3 658)	(14 775)
Total trésorerie et équivalents de trésorerie	70 096	139 112	76 430
OPCVM (ayant un caractère de placement) évalués à la juste valeur par le compte de résultat	13 651	1 083	0
Actifs disponibles à la vente	7 687	1 763	0
Total Trésorerie et équivalents de trésorerie et placements	91 435	141 960	76 430

V. Tableau de variation des capitaux propres consolidés

au titre des exercices clos les 31 décembre 2007, 2008 et 2009

(en milliers d'euros)	Capital social	Primes d'émission et d'apport	Ecart de conversion	Part efficace des instruments de couverture	Actions propres	Réserves et résultats consolidés	Total capitaux propres consolidés - Part du groupe	Intérêts minoritaires	Total capitaux propres consolidés
SOLDE AU 1^{er} JANVIER 2007	32 109	117 014	2 746	440	(11 986)	6 529	146 852	45	146 898
Dividendes versés aux actionnaires ⁽¹⁾		(3 161)					(3 161)		(3 161)
Réinvestissement des dividendes en actions ⁽²⁾	113	1 868					1 981		1 981
Actions propres ⁽³⁾					(991)		(991)		(991)
Paiements fondés sur des actions et levées de souscription d'actions ⁽⁴⁾	438	1 727			648	5 791	8 604		8 604
Rachat Océanes - composante capitaux propres ⁽⁵⁾						(6 082)	(6 082)		(6 082)
Conversion Océanes - composante capitaux propres ⁽⁵⁾					1 507	246	1 753		1 753
Impôts différés comptabilisés dans les capitaux propres sur rachat, conversion d'Océanes et charge IFRS 2						2 300	2 300		2 300
Mouvements de capitaux propres liés aux TUP Lexem, DSI, SCI		823				(823)	0		0
Mouvements de capitaux propres liés à l'acquisition de Planet Ödeme (Turquie) ⁽⁶⁾	271	5 310					5 581		5 581
Total des produits/charges comptabilisés au titre de la période			132	(1 298)		40 214	39 047	47	39 094
Autres					(1)	(7)	(8)	(45)	(53)
SOLDE AU 31 DÉCEMBRE 2007	32 931	123 581	2 878	(858)	(10 823)	48 168	195 877	47	195 924
Dividendes versés aux actionnaires ⁽¹⁾						(10 771)	(10 771)		(10 771)
Actions propres ⁽³⁾					(24 331)	(1 249)	(25 580)		(25 580)
Paiements fondés sur des actions et levées de souscription d'actions ⁽⁴⁾	135	1 304			7 634	905	9 978		9 978
Rachat Océanes - composante capitaux propres ⁽⁵⁾						(3 061)	(3 061)		(3 061)
Conversion Océanes - composante capitaux propres ⁽⁵⁾	4 063	54 983			223	0	59 270		59 270
Augmentation de Capital Sagem Monetel ⁽⁶⁾	10 663	191 670				0	202 333		202 333
Total des produits/charges comptabilisés au titre de la période			(11 108)	(118)		38 536	27 311	(1)	27 310
Autres						(254)	(254)	(45)	(299)
SOLDE AU 31 DÉCEMBRE 2008	47 793	371 538	(8 230)	(976)	(27 297)	72 273	455 102	0	455 102
Dividendes versés aux actionnaires ⁽¹⁾						(4 310)	(4 310)		(4 310)
Dividendes versés aux actionnaires : paiement du dividende en actions ⁽²⁾	597	6 654				(7 251)	0		0
Actions propres ⁽³⁾					2 141	(37)	2 104		2 104
Paiements fondés sur des actions et levées de souscription d'actions ⁽⁴⁾	248	2 408				6 877	9 533		9 533
Total des produits/charges comptabilisés au titre de la période			4 683	1 658		24 320	30 660	0	30 660
Autres	0	(280)				280	0	0	0
SOLDE AU 31 DÉCEMBRE 2009	48 638	380 320	(3 547)	681	(25 156)	92 152	493 088	0	493 088

2009 : ⁽¹⁾ Paiement du dividende en numéraire le 17 juin 2009. Le paiement du dividende en numéraire et en actions correspond à 0,25 € par action. ⁽²⁾ Paiement du dividende en actions par incorporation des réserves et création de 597.274 actions. ⁽³⁾ Au 1^{er} janvier 2009, la société détenait 1.624.290 actions propres. Au 31 décembre 2009, la société détient 1.361.958 actions propres acquises dans le cadre des autorisations données lors des assemblées générales. ⁽⁴⁾ Paiements fondés sur des actions : - l'augmentation des réserves consolidées correspond à la juste valeur des options et actions gratuites attribuées et comptabilisées à chaque exercice en charges administratives, dans le résultat opérationnel courant, y compris un impôt différé pour 211 milliers d'euros ; - l'augmentation du capital social et des primes d'émission et d'apport correspond à la levée d'options de souscription d'actions.

2008 : ⁽¹⁾ Paiement du dividende le 27 mai 2008. ⁽²⁾ Actions propres : diminution relative à l'élimination des actions propres détenues par la société. Au 1^{er} janvier 2008, la société détenait 634.332 actions propres. Au 31 décembre 2008, la société détenait 1.624.290 actions propres acquises dans le cadre des autorisations données lors des assemblées générales. ⁽³⁾ Paiements fondés sur des actions : - l'augmentation des réserves consolidées correspondait à la juste valeur des options et actions gratuites attribuées et comptabilisée à chaque exercice en charges administratives et autres produits et charges opérationnels ; - l'augmentation du capital social et des primes d'émission et d'apport correspondait à la levée d'options de souscription d'actions. ⁽⁴⁾ Paiements fondés sur des actions : - l'augmentation des réserves consolidées correspondait à la juste valeur des options et actions gratuites attribuées et comptabilisée à chaque exercice en charges administratives et autres produits et charges opérationnels ; - l'augmentation du capital social et des primes d'émission et d'apport correspondait à la levée d'options de souscription d'actions. ⁽⁵⁾ Mouvements de capitaux propres des opérations de rachat (janvier 2008) et de conversion des Océanes (12 février 2008) : 4.063.236 actions avaient été créées suite à la conversion. ⁽⁶⁾ Augmentation consécutive au rachat de Sagem « terminaux de paiements » en date du 14 mars 2008. L'opération de rachat avait été effectuée par échange de titres : 10.663.046 actions avaient été créées. La prime d'émission ressortait à 191.670 milliers d'euros après imputation des frais d'émission de titres pour 265 milliers d'euros.

2007 : ⁽¹⁾ Paiement du dividende le 12 juin 2007. ⁽²⁾ Création de 113.418 actions dans le cadre du paiement du dividende en actions. ⁽³⁾ Achat d'actions propres : diminution relative à l'élimination des actions propres détenues par la société. Au 1^{er} janvier 2007, la société détenait 782.829 actions propres. Au 31 décembre 2007, la société détenait 634.332 actions propres acquises dans le cadre des autorisations données lors des assemblées générales. ⁽⁴⁾ Paiements fondés sur des actions : - l'augmentation des réserves consolidées correspondait à la juste valeur des options et actions gratuites attribuées et comptabilisée à chaque exercice en charges administratives et autres produits et charges opérationnels ; - l'augmentation du capital social et des primes d'émission et d'apport correspondait à la levée d'options de souscription d'actions. ⁽⁵⁾ Mouvements de capitaux propres des opérations de rachat et de conversion des Océanes (décembre 2007). ⁽⁶⁾ Acquisition de Planet : augmentation de capital de 271.064 titres. La prime d'émission ressortait à 5.310 milliers d'euros après imputation des frais d'émission de titres pour 420 milliers d'euros.

Index des notes annexes aux états financiers consolidés

Notes annexes aux états financiers consolidés	43
1. La société	43
2. Règles et méthodes comptables	43
3. Définition des classes d'actifs et de passifs financiers par catégorie comptable au regard des normes ifrs	51
4. Gestion des risques financiers	53
5. Périmètre de consolidation	58
6. Acquisitions et cessions	60
7. Information sectorielle	62
8. Coûts par fonction et autres charges	66
9. Autres produits et charges opérationnels	67
10. Coût financier net	68
11. Impôts	70
12. Goodwill et autres immobilisations incorporelles	72
13. Immobilisations corporelles	79
14. Sociétés mises en équivalence	80
15. Actifs financiers	81
16. Autres actifs non courants	81
17. Stocks	81
18. Clients et créances d'exploitation	82
19. Reconciliation des éléments du besoin en fonds de roulement entre le bilan et le tableau de flux de trésorerie	83
20. Autres actifs courants et créances d'impôt	86
21. Actifs et passifs destinés à être cédés	86
22. Capitaux propres consolidés	86
23. Résultat par action	92
24. Dettes financières nettes	93
25. Instruments financiers dérivés	99
26. Provisions pour retraites et engagements assimilés	100
27. Autres provisions	102
28. Autres dettes non courantes	103
29. Fournisseurs et autres dettes d'exploitation	103
30. Dettes d'impôt courant	103
31. Dettes diverses	104
32. Engagements hors bilan	104
33. Transactions avec les parties liées	106
34. Événements post clôture	106
35. Informations financières pro forma	107

NOTES ANNEXES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

1. LA SOCIÉTÉ

Les états financiers consolidés ci-joints présentent les opérations de la société Ingenico et de ses filiales (l'ensemble désigné comme « le Groupe ») et la quote-part du Groupe dans les entreprises associées ou sous contrôle conjoint. Ingenico est une société française dont les titres sont admis aux négociations sur un marché réglementé et dont le siège social est situé à Neuilly-sur-Seine.

Les états financiers ont été arrêtés par le conseil d'administration le 17 mars 2010. Ils sont soumis à l'approbation de l'assemblée générale annuelle du 11 mai 2010.

2. RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES

Les états financiers consolidés au titre de l'exercice 2009 sont établis conformément aux normes IFRS (International Financial Reporting Standards), telles qu'adoptées dans l'Union Européenne au 31 décembre 2009.

Les nouveaux textes obligatoirement applicables à compter du 1^{er} janvier 2009 et concernant le Groupe sont les suivants :

- IAS 1 révisée « Présentation des états financiers » ;
- IAS 23 révisée « Coûts d'emprunt » ;
- IFRS 8 « Secteurs opérationnels » ;
- Les amendements à IAS 32 et IAS 1 « Instruments financiers remboursables au gré du porteur et obligations à la suite d'une liquidation » ;
- L'IFRIC 13 « Programmes de fidélisation de la clientèle » ;
- Les amendements à IFRS 2 « Conditions d'acquisition et annulations » ;
- Les améliorations 2008 des IFRS (sauf les amendements IFRS 5 et IFRS 1) ;
- Les amendements à IFRS 1 et IAS 27 « Coût d'une participation dans une filiale, une co-entreprise ou une entreprise associée » ;
- Les amendements à IFRS 7 et IFRS 4 « Amélioration des informations sur les instruments financiers ».

Certaines normes et interprétations adoptées par l'IASB (International Accounting Standards Board) ou l'IFRIC (International Financial Reporting Interpretations Committee) ainsi que par l'Union Européenne au 31 décembre 2009, dont l'application n'est pas obligatoire, n'ont pas donné lieu à une application anticipée. Cela concerne notamment :

- l'IFRS 3 révisée « Regroupements d'entreprises » ;
- l'IAS 27 amendée « États financiers consolidés et individuels » ;

- L'IFRIC 15 « Accords pour la construction d'un bien immobilier » ;
- L'IFRIC 16 « Couverture d'un investissement net dans une activité à l'étranger » ;
- L'IFRIC 17 « Distributions d'actifs non monétaires aux propriétaires » ;
- L'IFRIC 18 « Transferts d'actifs provenant de clients » ;
- L'amendement à IAS 39 « Instruments financiers – Eligibilité des instruments couverts » ;
- Les amendements à IFRIC 9 et à IAS 39 « Dérivés incorporés » ;

Certaines normes, amendements de normes et interprétations adoptées par l'IASB ou l'IFRIC mais non encore adoptées par l'Union Européenne au 31 décembre 2009 n'ont pas donné lieu à une application anticipée. Il s'agit des normes suivantes :

- IAS 24 « Information relative aux parties liées » ;
- L'amendement à IFRS 2 : « Transactions intra-groupe dont le paiement est fondé sur des actions et qui sont réglées en trésorerie »
- IFRS 9 « Instruments financiers » (phase 1 : classification et évaluation des actifs financiers)
- L'amendement à IFRIC 14 « Paiements anticipés des exigences de financement minimal »
- L'amendement à IFRIC 19 « Extinction de passifs financiers au moyen d'instruments de capitaux propres »
- Les améliorations aux IFRS 2009

Les principes comptables appliqués par le Groupe sont principalement les suivants :

Bases de préparation

Les états financiers sont présentés en euros arrondis au millier d'euros le plus proche.

Ils sont préparés sur la base du coût historique à l'exception des actifs et passifs suivants évalués à leur juste valeur : instruments financiers dérivés, instruments financiers classés en placements.

Les actifs non courants et les groupes d'actif destinés à être cédés sont évalués au montant le plus faible entre la valeur comptable et la juste valeur diminuée des coûts de la vente.

La préparation des états financiers nécessite l'utilisation d'estimations et d'hypothèses qui peuvent avoir un impact sur l'application des méthodes comptables, sur les montants de certains actifs et passifs, ainsi que sur certains éléments du résultat de la période. Ces estimations tiennent compte de données économiques susceptibles de variations dans le temps et comportent un minimum d'aléas. Elles concernent

notamment les tests de valeurs sur les actifs et les provisions ; les méthodes et hypothèses de valorisations retenues dans le cadre de l'identification des actifs incorporels lors des regroupements d'entreprises ; la détermination de la durée d'utilité des immobilisations incorporelles ; les hypothèses retenues pour la reconnaissance des impôts différés actifs et, en matière de reconnaissance du chiffre d'affaires, l'allocation en fonction de la valeur relative de chaque élément séparable d'un contrat à éléments multiples.

Les méthodes comptables exposées ci-dessous ont été appliquées d'une façon permanente à l'ensemble des périodes présentées dans les états financiers consolidés.

Les méthodes comptables ont été appliquées d'une manière uniforme par l'ensemble des entités du Groupe.

Principes de consolidation

Filiales

Une filiale est une entité contrôlée par la Société. Le contrôle existe lorsque la Société a le pouvoir de diriger directement ou indirectement les politiques financières et opérationnelles de l'entité afin d'obtenir des avantages de ses activités.

Pour apprécier le contrôle, les droits de vote potentiels qui sont actuellement exerçables ou convertibles sont pris en considération.

Les états financiers des filiales sont inclus dans les états financiers consolidés à partir de la date à laquelle le contrôle est obtenu jusqu'à la date à laquelle le contrôle cesse.

Entreprises associées

Les entreprises associées sont les entités dans lesquelles la Société a une influence notable sur les politiques financières et opérationnelles sans en avoir le contrôle. Les états financiers consolidés incluent la quote-part du Groupe dans le montant total des profits et pertes comptabilisés par les entreprises associées, selon la méthode de la mise en équivalence, à partir de la date à laquelle l'influence notable est exercée jusqu'à la date à laquelle elle prend fin.

Si la quote-part du Groupe dans les pertes d'une entreprise associée est supérieure à sa participation dans celle-ci, la valeur comptable des titres mis en équivalence est ramenée à zéro et le Groupe cesse de comptabiliser sa quote-part dans les pertes à venir, à moins que le Groupe ait une obligation légale ou implicite de participer aux pertes ou d'effectuer des paiements au nom de l'entreprise associée.

Coentreprises

Les coentreprises sont les entités dans lesquelles la société dispose d'un contrôle conjoint avec un ou plusieurs partenaires en vertu d'un accord contractuel. Comme l'autorise la norme IAS 31, Ingenico a choisi de consolider ces sociétés selon la méthode de la mise en équivalence.

Transactions éliminées dans les états financiers consolidés

Les soldes bilantiels, les pertes et gains latents, les produits et les charges résultant des transactions intragroupe sont éliminés lors de la préparation des états financiers consolidés. Les gains latents découlant des transactions avec les entreprises associées sont éliminés à concurrence des parts d'intérêt du Groupe dans l'entité.

Les pertes latentes sont éliminées de la même façon que les profits latents, mais seulement dans la mesure où elles ne sont pas représentatives d'une perte de valeur.

Transactions libellées en devises étrangères

Les transactions en monnaie étrangère sont enregistrées en appliquant le cours de change en vigueur à la date de transaction.

Les actifs et passifs monétaires libellés en monnaie étrangère à la date de clôture sont convertis en euros en utilisant le cours de change à cette date. Les écarts de change résultant de la conversion sont comptabilisés en produits ou en charges. Les actifs et passifs non monétaires libellés en monnaie étrangère qui sont évalués au coût historique sont convertis en utilisant le cours de change à la date de la transaction. Les actifs et passifs non monétaires libellés en monnaie étrangère qui sont évalués à la juste valeur sont convertis en utilisant le cours de change de la date à laquelle la juste valeur a été déterminée.

Conversion des états financiers

Les comptes consolidés du Groupe sont présentés en euros. Les actifs et les passifs d'une activité à l'étranger y compris, pour les acquisitions intervenues après le 1^{er} janvier 2004, le goodwill et les ajustements de juste valeur découlant de la consolidation sont convertis en euros en utilisant le cours de change à la date de clôture, à l'exception de la situation nette qui est conservée à sa valeur historique. Les produits et les charges d'une activité à l'étranger, sont convertis en euros en utilisant les taux moyens de la période, sauf en cas de fluctuation importante. Les écarts de change résultant des conversions sont comptabilisés en réserve de conversion, en tant que composante distincte des capitaux propres.

Les taux de conversion des principales devises utilisées dans le Groupe sur les exercices 2007, 2008 et 2009 sont les suivants :

Taux de clôture	2007	2008	2009
Dollar US	1,4721	1,3917	1,4406
Dollar Canadien	1,4449	1,6998	1,5128
Dollar Australien	1,6757	2,0274	1,6008
Livre anglaise	0,7334	0,9525	0,8881
Real Brésilien	2,6075	3,2436	2,5113

Taux moyens	2007	2008	20079
Dollar US	1,3706	1,4706	1,3933
Dollar Canadien	1,4689	1,5593	1,5852
Dollar Australien	1,6356	1,7416	1,7749
Livre anglaise	0,6846	0,7965	0,8910
Real Brésilien	2,6638	2,6745	2,7706

Couverture

Couverture de flux de trésorerie

Lorsqu'un instrument financier dérivé est désigné comme instrument de couverture des variations de flux de trésorerie d'un actif ou passif comptabilisé, ou d'une transaction prévue hautement probable, la part efficace du profit ou de la perte sur l'instrument financier dérivé est comptabilisée directement en capitaux propres. La part inefficace du profit ou de la perte est comptabilisée immédiatement en résultat.

Toute relation de couverture doit être hautement efficace à l'origine et pendant toute la durée. Les variations de l'élément couvert doivent compenser les variations de l'instrument de couverture.

L'efficacité se situe dans un ratio de 80 % / 125 % sur une base cumulée. A chaque date d'arrêt un suivi de la mesure d'efficacité est réalisé.

L'inefficacité, enregistrée en résultat au niveau du Groupe résulte principalement des :

- différentiels de taux d'intérêts entre la devise de référence de l'instrument de couverture et l'euro sur la période couverte (points de terme),
- différentiels entre le notionnel/principal de l'instrument de couverture et de l'instrument couvert,
- écarts entre les maturités résiduelles ou les dates de refixation des taux d'intérêt de l'instrument de couverture et de l'instrument couvert.

Le fait que la relation de couverture soit "hautement efficace" ne conduit pas à ignorer l'impact résultat de l'inefficacité constatée.

Si une couverture de transaction prévue conduit ultérieurement à comptabiliser un actif non-financier ou un passif non-financier, ou si une transaction prévue portant sur un actif non financier ou un passif non financier devient un engagement ferme auquel est appliqué une comptabilité de juste valeur, le profit ou la perte cumulé associé est sorti des capitaux propres et inclus dans le coût initial ou dans tout autre valeur comptable de l'actif ou du passif non financier. Si une couverture d'une transaction prévue conduit ultérieurement à comptabiliser un actif ou un passif financier, les profits et pertes associés qui ont été comptabilisés directement en capitaux propres sont reclassés en résultat de la, ou des, période(s) au cours desquelles l'actif ou le passif affecte le résultat.

Lorsque l'instrument de couverture arrive à maturité, est vendu, résilié ou exercé, ou lorsque le Groupe révoque la

désignation de la relation de couverture, mais s'attend toujours à ce que la transaction couverte prévue soit réalisée, le profit ou la perte cumulée à cette date est maintenu en capitaux propres et est comptabilisé conformément à la méthode précédemment décrite lorsque la transaction se produit. Lorsque le Groupe ne s'attend plus à ce que la transaction couverte soit réalisée, le profit ou la perte cumulée latent qui avait été comptabilisé en capitaux propres est comptabilisé immédiatement en résultat.

Couverture d'un élément monétaire

Lorsqu'un instrument financier dérivé est utilisé pour couvrir économiquement une exposition au risque de change sur un actif ou passif monétaire comptabilisé, la comptabilité de couverture n'est pas appliquée et les profits ou pertes sur l'instrument de couverture sont comptabilisés dans le compte de résultat.

Instruments financiers dérivés

Le Groupe utilise des instruments financiers dérivés pour couvrir son exposition aux risques de change et de taux d'intérêt résultant de ses activités opérationnelles, financières et d'investissement. Les instruments financiers sont initialement évalués à leur juste valeur. A l'exception des cas de couverture décrits ci-avant, les variations de juste valeur des instruments dérivés sont reconnues en résultat à la date d'établissement des comptes.

La juste valeur des swaps de taux d'intérêt est le montant estimé que le Groupe recevrait ou réglerait pour résilier le swap à la date de clôture, en prenant en compte le niveau actuel des taux d'intérêt et du risque de crédit des contreparties du swap. La juste valeur des contrats de change à terme est leur prix coté sur le marché à la date de clôture (i.e. la valeur actuelle du prix forward coté).

La juste valeur des options de taux est la valeur actuelle des flux estimés qui seraient payés par la contrepartie et correspond à la différence entre le taux d'exercice et les taux anticipés (taux forward) sur la durée couverte.

Immobilisations corporelles

Actifs dont le Groupe est propriétaire

Les immobilisations corporelles, y compris les immeubles de placements, sont évaluées au coût diminué des amortissements et du cumul des pertes de valeur. Le coût d'un actif produit par le Groupe pour lui-même comprend le coût des matières premières et de la main d'œuvre directe, et les autres coûts directement attribuables pour permettre d'utiliser l'actif dans les conditions d'exploitation prévues.

Lorsque des composants des immobilisations corporelles ont des durées d'utilité différentes, ils sont comptabilisés en tant

qu'immobilisations corporelles distinctes.

Le Groupe comptabilise en immobilisations le coût de remplacement d'un composant au moment où ce coût est encouru s'il est probable que les avantages économiques futurs associés à cet actif iront au Groupe et son coût peut être évalué de façon fiable. Tous les coûts d'entretien courant et de maintenance sont comptabilisés en charges au moment où ils sont encourus.

Locations financement

Les contrats de location ayant pour effet de transférer au Groupe la quasi-totalité des risques et des avantages inhérents à la propriété d'un actif sont classés en tant que contrats de location financement. Dans ce cas, il est procédé à un retraitement afin de reconnaître à l'actif la juste valeur du bien loué ou si celle-ci est inférieure, la valeur actualisée des paiements minimaux au titre de la location, diminuée du cumul des amortissements et perte de valeur et au passif la dette financière correspondante. L'immobilisation est amortie sur la durée la plus courte de la durée du contrat de location et de sa durée d'utilité.

Dans le cadre de ses activités, le Groupe peut être amené à mettre des terminaux à la disposition de ses clients, sous la forme de contrats répondant à la qualification de location financement ("bailleur"). Ces terminaux peuvent être refinancés par le Groupe sous la forme de contrats de location financement ("preneur"). L'achat et la vente de ces terminaux sont alors enregistrés au commencement du contrat pour le montant actualisé des décaissements et encaissements futurs prévus aux contrats, un actif et un passif financiers étant portés au bilan en conséquence. Un produit et une charge financiers sont comptabilisés en résultat financier sur la durée des contrats.

La location de certains terminaux s'accompagne de prestations de service liées à la maintenance du matériel et/ou à la gestion des transactions de paiement. Dans ce cas, la reconnaissance du chiffre d'affaires est dissociée entre la partie « matériel » (reconnaissance du chiffre d'affaires à la livraison du matériel) et la partie « service », dont les revenus récurrents sont reconnus linéairement sur la période contractuelle.

Amortissements

L'amortissement est calculé selon le mode linéaire sur la durée d'utilité estimée des différentes catégories d'immobilisations. Les terrains ne sont pas amortis. Les durées d'utilité estimées sont les suivantes :

Constructions	30 ans
Aménagements	5 - 10 ans
Equipements	3 - 4 ans
Véhicules	5 ans
Moules	4 ans
Mobilier, agencements, matériels de bureau et informatique	3 - 10 ans

Immobilisations incorporelles

Goodwill

Tous les regroupements d'entreprises sont comptabilisés en appliquant la méthode de l'acquisition.

Les goodwill résultent de l'acquisition des filiales, entreprises associées et coentreprises et représentent la différence entre le coût d'acquisition et la juste valeur des actifs, passifs et passifs éventuels identifiables acquis.

Le goodwill est évalué à son coût, diminué du cumul des pertes de valeur. Le goodwill est affecté à des unités génératrices de trésorerie et n'est pas amorti mais fait l'objet d'un test de dépréciation (cf. « Dépréciations des éléments d'actifs »). S'agissant des entreprises associées et des coentreprises, comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence, la valeur comptable du goodwill est incluse dans la valeur comptable de la participation dans l'entreprise associée ou co-entreprise.

Les goodwill négatifs sont comptabilisés immédiatement en résultat.

En application de la norme IAS 32, les engagements d'achat de titres (put) donnés aux actionnaires minoritaires des filiales sont enregistrés en dettes pour leur valeur actualisée, un goodwill étant comptabilisé pour la différence entre la valeur actualisée du prix d'exercice des options et le montant des intérêts minoritaires décomptabilisés. La charge liée à l'actualisation est comptabilisée en résultat financier.

Recherche et développement

Les dépenses de recherche sont comptabilisées en charges lorsqu'elles sont encourues.

Les dépenses de développement, c'est-à-dire découlant de l'application des résultats de la recherche à un plan ou un modèle en vue de la production de produits et procédés nouveaux ou substantiellement améliorés, sont comptabilisées en tant qu'immobilisation si le Groupe peut démontrer, notamment, la faisabilité technique et commerciale du produit ou du procédé et la disponibilité de ressources suffisantes pour achever le développement.

Les dépenses ainsi portées à l'actif comprennent les coûts des matières, de la main d'œuvre directe et une quote-part appropriée des frais généraux. Les autres dépenses de développement sont comptabilisées en charges lorsqu'elles sont encourues.

Les dépenses de développement portées à l'actif sont comptabilisées à leur coût diminué du cumul des amortissements et du cumul des pertes de valeur.

Autres immobilisations incorporelles

Les licences, les marques, contrats clients, les logiciels et droits d'usage acquis en pleine propriété ainsi que les logiciels développés pour un usage interne et dont l'influence sur les résultats futurs revêt un caractère bénéfique, durable

et mesurable, sont immobilisés et font l'objet d'un amortissement sur leur durée d'utilité, sauf si celle-ci est indéterminée. Les autres immobilisations incorporelles sont comptabilisées à leur coût diminué du cumul des amortissements et des pertes de valeur.

Dépenses ultérieures

Les dépenses ultérieures relatives aux immobilisations incorporelles sont activées seulement si elles augmentent les avantages économiques futurs associés à l'actif spécifique correspondant. Les autres dépenses sont comptabilisées en charges lorsqu'elles sont encourues.

Amortissements

L'amortissement est comptabilisé en charges selon le mode linéaire sur la durée d'utilité estimée des immobilisations incorporelles sauf si elle est indéterminée.

Les goodwill, les immobilisations en cours de développement et les immobilisations incorporelles à durée de vie indéterminée ne sont pas amortis, mais font l'objet d'un test de dépréciation (cf. « Dépréciations des éléments d'actifs »). Les autres immobilisations incorporelles sont amorties dès qu'elles sont prêtes à être mises en service.

Les durées d'utilité estimées sont les suivantes:

Frais de développement activés	3 à 7 ans
Licences	3 ans
Relations clients	5 à 12 ans
Autres immobilisations incorporelles	5 ans

Créances clients

Les créances clients et autres débiteurs sont évalués à leur juste valeur lors de la comptabilisation initiale, puis au coût amorti diminué du montant des pertes de valeur.

Stocks

Les stocks sont évalués au plus faible du coût et de la valeur nette de réalisation. La valeur nette de réalisation est le prix de vente estimé dans le cours normal de l'activité, diminué des coûts estimés pour l'achèvement et des coûts estimés nécessaires pour réaliser la vente. Le coût des stocks est déterminé selon la méthode du coût moyen pondéré et comprend les coûts d'acquisition des stocks et les coûts encourus pour les amener à l'endroit et dans l'état où ils se trouvent.

Placements

Les instruments financiers classés en placements sont comptabilisés conformément à la norme IAS 39 selon les

catégories auxquelles ils correspondent. Tout profit ou perte latent en résultant est comptabilisé soit directement en compte de résultat, soit temporairement en capitaux propres jusqu'à la cession de l'instrument financier.

Les OPCVM ne répondant pas à la définition d'IAS 7 sont classés en placements.

Trésorerie et équivalents de trésorerie

La trésorerie et les équivalents de trésorerie comprennent les fonds en caisse et les dépôts à vue. Ils comprennent également les OPCVM répondant à la définition d'IAS 7.

Les découverts bancaires remboursables à vue et qui font partie intégrante de la gestion de la trésorerie du Groupe constituent une composante de la trésorerie et des équivalents de trésorerie pour les besoins du tableau des flux de trésorerie.

Dépréciations des éléments d'actifs

Les valeurs comptables des actifs du Groupe, autres que les stocks et les actifs d'impôt différé sont examinées à chaque date de clôture afin d'apprécier s'il existe un quelconque indice qu'un actif ait subi une perte de valeur. S'il existe un tel indice, la valeur recouvrable de l'actif est estimée.

Pour les goodwill, les immobilisations incorporelles à durée d'utilité indéterminée ou les immobilisations incorporelles qui ne sont pas encore prêtes à être mises en service, la valeur recouvrable est estimée à chaque date de clôture ou plus souvent s'il existe un indice de dépréciation.

Une perte de valeur est comptabilisée si la valeur comptable d'un actif ou de son unité génératrice de trésorerie est supérieure à sa valeur recouvrable. Les pertes de valeur sont comptabilisées dans le compte de résultat.

Une perte de valeur comptabilisée au titre d'une unité génératrice de trésorerie est affectée d'abord à la réduction de la valeur comptable de tout goodwill affecté à l'unité génératrice de trésorerie, puis à la réduction de la valeur comptable des autres actifs de l'unité au prorata de la valeur comptable de chaque actif de l'unité.

Calcul de la valeur recouvrable

Actifs financiers

La valeur recouvrable des placements détenus par le Groupe jusqu'à l'échéance et des créances comptabilisées au coût amorti est égale à la valeur des flux de trésorerie futurs estimés, actualisée au taux d'intérêt effectif d'origine des actifs financiers.

Actifs non financiers

La valeur recouvrable des autres actifs est la valeur la plus

élevée entre leur juste valeur diminuée des coûts de la vente et leur valeur d'utilité. Pour apprécier la valeur d'utilité, les flux de trésorerie futurs estimés sont actualisés au taux, qui reflète l'appréciation courante du marché de la valeur temps de l'argent et des risques spécifiques à l'actif. Pour un actif qui ne génère pas d'entrées de trésorerie largement indépendantes, la valeur recouvrable est déterminée pour l'unité génératrice de trésorerie à laquelle l'actif appartient.

Pertes de valeur

Une perte de valeur comptabilisée au titre de la dépréciation d'un goodwill ne peut pas être reprise.

Une perte de valeur comptabilisée pour un autre actif est reprise s'il y a eu un changement dans les estimations utilisées pour déterminer la valeur recouvrable.

La valeur comptable d'un actif, augmentée en raison de la reprise d'une perte de valeur ne doit pas être supérieure à la valeur comptable qui aurait été déterminée, nette des amortissements, si aucune perte de valeur n'avait été comptabilisée.

Capital

Actions propres

Les actions rachetées par Ingenico sont classées en tant qu'actions propres et déduites des capitaux propres, pour leur prix d'acquisition.

Dividendes

Les dividendes sont comptabilisés en tant que dette au cours de la période où la distribution a été votée.

Endettement net

L'endettement net correspond aux dettes financières à court terme et long terme, diminuées de la trésorerie, des placements à court terme, ainsi que des instruments dérivés lorsqu'ils se rapportent à des éléments sous-jacents inclus dans les dettes financières nettes.

Instruments financiers composés

Les obligations convertibles qui confèrent au porteur une option de conversion en un nombre déterminé d'actions, qui ne varie pas en fonction des variations de leur juste valeur, sont comptabilisées en tant qu'instruments financiers composés. La juste valeur de la dette au bilan incluse dans les dettes à long terme, a été calculée par référence au taux moyen du marché pour une obligation non convertible. La différence entre la valeur faciale de l'emprunt obligataire et sa juste valeur a été

affectée en capitaux propres dans les autres réserves, net d'impôts différés.

Les coûts de transaction liés à l'émission d'un instrument financier composé sont affectés aux composantes « passif financier » et « capitaux propres » de l'instrument au prorata de la répartition du produit de l'émission. La valeur de la composante capitaux propres des obligations convertibles est déterminée en déduisant du montant du produit de l'émission la valeur actuelle des paiements futurs des intérêts et du principal, actualisés au taux d'intérêt du marché applicable aux passifs analogues non assortis d'une option de conversion. Les charges d'intérêt comptabilisées dans le compte de résultat sont calculées en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif.

Un instrument de dette ou un passif financier constitue une obligation contractuelle :

- de remettre des liquidités ou un autre actif financier ;
- d'échanger des instruments dans des conditions potentiellement défavorables.

Un instrument de capitaux propres est un contrat mettant en évidence un intérêt résiduel dans une entreprise après déduction de toutes ses dettes (actif net).

Les parts sociales émises par Ingenico sont considérées comme des capitaux propres au sens de l'IAS 32 et de l'interprétation IFRIC 2, et traitées comme telles dans les comptes consolidés du Groupe.

Emprunts portant intérêts

Les emprunts portant intérêts sont comptabilisés initialement à la juste valeur diminuée du montant des coûts de transaction attribuables. Après la comptabilisation initiale, ils sont évalués au coût amorti ; la différence entre le coût et la valeur de remboursement est comptabilisée dans le compte de résultat sur la durée des emprunts, selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

Avantages au personnel

Régimes à cotisations définies

Les cotisations à payer à un régime à cotisations définies sont comptabilisées en charges lorsqu'elles sont encourues.

Régimes à prestations définies

L'obligation nette du Groupe au titre de régimes à prestations définies est évaluée séparément pour chaque régime en estimant le montant des avantages futurs acquis par le personnel en échange des services rendus au cours de l'année en cours et des années antérieures ; ce montant est actualisé pour déterminer sa valeur actuelle, et minoré de la juste valeur des actifs du régime. Le taux d'actualisation est égal au taux, à la date de clôture, fondé sur les obligations de première catégorie dont la date d'échéance est proche de celle des

engagements du Groupe. Les calculs sont effectués par des actuaires indépendants, la méthode utilisée est celle des unités de crédit projetées.

Lorsque les avantages du régime sont améliorés, la quote-part des avantages complémentaires relatifs aux services passés rendus par les membres du personnel est comptabilisée en charges selon un mode linéaire sur la durée moyenne restant à courir jusqu'à ce que les droits correspondants soient acquis au personnel. Si les droits à prestations sont acquis immédiatement, le coût des avantages est comptabilisé immédiatement dans le compte de résultat.

Ingenico applique l'option ouverte par la norme IAS 19 révisée. En conséquence, tous les écarts actuariels sont reconnus, en contrepartie des capitaux propres consolidés.

Avantages à long terme

L'obligation nette du Groupe au titre des avantages à long terme autres que les régimes de retraite, est égale à la valeur des avantages futurs acquis par le personnel en échange des services rendus au cours de la période présente et des périodes antérieures. Le montant de l'obligation est déterminé en utilisant la méthode des unités de crédit projetées. Ce montant est actualisé et minoré de la juste valeur des actifs dédiés. Le taux d'actualisation est égal au taux, à la date de clôture, fondé sur des obligations de première catégorie dont les dates d'échéances sont proches de celles des engagements du Groupe.

Paiements fondés sur des actions

Le programme d'options sur actions permet aux membres du personnel du Groupe d'acquérir des actions de la Société. La juste valeur des options et actions gratuites attribuées est comptabilisée en charges de personnel en contrepartie d'une augmentation des capitaux propres. La juste valeur est évaluée à la date d'attribution et répartie sur la période au cours de laquelle les membres du personnel acquièrent les droits d'une manière définitive. La juste valeur des options est évaluée selon le modèle de Black & Scholes en tenant compte des termes et conditions des options définis au moment de leur attribution. Le montant comptabilisé en charges est ajusté pour refléter le nombre réel des options acquises.

Provisions

Une provision est comptabilisée au bilan lorsque le Groupe a une obligation actuelle juridique ou implicite résultant d'un événement passé et lorsqu'il est probable qu'une sortie de ressources représentatives d'avantages économiques sera nécessaire pour éteindre l'obligation.

Restructurations

Une provision pour restructuration est comptabilisée lorsque

le Groupe a approuvé un plan formalisé et détaillé de restructuration et a :

- soit commencé à exécuter le plan ;
- soit rendu public le plan.

Les coûts d'exploitation futurs ne sont pas provisionnés.

Garanties

Une provision pour garanties est comptabilisée au moment de la vente des biens ou services correspondants.

La provision repose sur les données historiques des garanties et est évaluée en pondérant toutes les sorties possibles en fonction de leur probabilité.

Contrats déficitaires

Une provision pour contrats déficitaires est comptabilisée lorsque les avantages économiques attendus du contrat par le Groupe sont inférieurs aux coûts inévitables devant être engagés pour satisfaire aux obligations contractuelles.

Dettes fournisseurs et autres créditeurs

Les dettes fournisseurs et autres créditeurs sont évalués à leur juste valeur lors de la comptabilisation initiale, puis au coût amorti.

Produits

Ventes de biens et prestations de services

Les produits provenant de la vente de biens sont comptabilisés dans le compte de résultat lorsque les risques et avantages significatifs inhérents à la propriété des biens ont été transférés à l'acheteur. Les produits provenant des prestations de services sont comptabilisés dans le compte de résultat en fonction du degré d'avancement de la prestation à la date de clôture. Le degré d'avancement est évalué par référence aux travaux exécutés. Aucun produit n'est comptabilisé lorsqu'il y a une incertitude significative quant à (i) la recouvrabilité de la contrepartie due, (ii) aux coûts encourus ou à encourir associés à la prestation ou (iii) au retour possible des marchandises en cas de droit d'annulation de l'achat, et lorsque le Groupe reste impliqué dans la gestion des biens.

Contrats de construction

Lorsque le résultat d'un contrat de construction peut être estimé de façon fiable, les produits et les coûts du contrat sont comptabilisés dans le compte de résultat en fonction du degré d'avancement du contrat. Le degré d'avancement est évalué par référence aux travaux exécutés. Une perte attendue est immédiatement comptabilisée en résultat.

Produits d'intérêt

Les intérêts financiers sont comptabilisés en produits, au prorata temporis, sur la base du taux de rendement effectif.

Charges**Paiements au titre de contrats de location simple**

Les paiements au titre de contrats de location simple sont comptabilisés en charges sur une base linéaire sur la durée du contrat de location.

Paiements au titre de contrats de location-financement

Les paiements minimaux au titre d'un contrat de location-financement sont ventilés entre charge financière et amortissement de la dette. La charge financière est affectée à chaque période couverte par le contrat de location de manière à obtenir un taux d'intérêt périodique constant à appliquer au solde de la dette restant dû.

Autres produits et charges opérationnels

Les autres produits et charges opérationnels comprennent les charges ou produits non récurrents, comme les plus ou moins-values sur cession de sociétés consolidés ou d'activités, les charges de restructuration approuvées par la direction et ayant fait l'objet d'une communication externe, les coûts des litiges et dépréciations d'actifs considérés comme non récurrents.

Coût de l'endettement financier net

Il comprend les intérêts à payer sur les emprunts calculés en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif, les intérêts à recevoir sur les placements, les produits provenant des autres dividendes. Les produits provenant des intérêts sont comptabilisés dans le compte de résultat lorsqu'ils sont acquis en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif.

Les produits provenant des dividendes sont comptabilisés dans le compte de résultat dès que le Groupe acquiert le droit à percevoir les paiements, soit, dans le cas des titres cotés, à la date de détachement.

La charge d'intérêt comprise dans les paiements effectués au titre d'un contrat de location-financement est comptabilisée en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif.

Autres produits et charges financiers

Ils comprennent principalement les pertes et gains de change, mais également les réévaluations de d'instruments financiers, les produits et charges sur cessions d'instruments financiers.

Impôt sur le résultat

L'impôt sur le résultat (charge ou produit) comprend la charge (le produit) d'impôt exigible et la charge (le produit) d'impôt différé. L'impôt est comptabilisé en résultat sauf s'il se rattache à un regroupement d'entreprises ou à des éléments qui sont comptabilisés directement en capitaux propres ; auquel cas il est comptabilisé en capitaux propres.

L'impôt exigible est (i) le montant estimé de l'impôt dû au titre du bénéfice imposable d'une période, déterminé en utilisant les taux d'impôt qui ont été adoptés ou quasi adoptés à la date de clôture, et (ii) tout ajustement du montant de l'impôt exigible au titre des périodes précédentes.

L'impôt différé est déterminé selon l'approche bilancielle de la méthode du report variable pour toutes les différences temporelles entre la valeur comptable des actifs et passifs et leurs bases fiscales. Les éléments suivants ne donnent pas lieu à la constatation d'impôt différé : (i) la comptabilisation initiale du goodwill et (ii) les différences temporelles liées à des participations dans des filiales dans la mesure où elles ne s'inverseront pas dans un avenir prévisible. L'évaluation des actifs et passifs d'impôt différé repose sur la façon dont le Groupe s'attend à recouvrer ou régler la valeur comptable des actifs et passifs, en utilisant les taux d'impôt qui ont été adoptés ou quasi adoptés à la date de clôture.

Un actif d'impôt différé n'est comptabilisé que dans la mesure où il est probable que le Groupe disposera de bénéfices futurs imposables sur lesquels cet actif pourra être imputé. Les actifs d'impôt différé sont réduits dans la mesure où il n'est plus désormais probable qu'un bénéfice imposable suffisant sera disponible.

Nouvelle réglementation fiscale en France, applicable au 1^{er} janvier 2010

La Loi de finances pour 2010 votée le 30 décembre 2009, introduit une Contribution Economique Territoriale (CET) en remplacement de la Taxe Professionnelle (TP). La CET comprend deux composantes : la Contribution Foncière des Entreprises (CFE) et la Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises (CVAE).

Suite à ce changement fiscal, le Groupe Ingenico a réexaminé le traitement comptable de l'impôt en France au regard des normes IFRS et notamment de la norme IAS 12 « Impôt sur le résultat ». Conformément à la position adoptée par le Syntec Informatique – organisation représentant les principales sociétés de conseil et de services informatiques en France – sur le traitement comptable de la composante CVAE de la CET, le Groupe Ingenico a décidé de qualifier la CVAE d'impôt sur le résultat afin d'assurer une cohérence avec le traitement comptable de taxes similaires dans d'autres pays étrangers.

Information sectorielle

Un secteur est une composante de l'entité susceptible de

générer des revenus, dont les résultats sont ceux issus du reporting interne de l'entité.

Le Groupe ayant opéré principalement dans le secteur d'activité de la vente de terminaux de paiement, seules les entités géographiques constituent des centres de profit pour lesquels il existe une mesure complète de la performance permettant de présenter une information sectorielle.

Les coûts encourus au niveau du Groupe pour le compte des secteurs géographiques sont affectés aux différents secteurs. Ces coûts, liés aux activités opérationnelles des secteurs, sont directement attribués par secteur, ou raisonnablement affectés.

Les éléments non alloués correspondent aux frais de siège.

Actifs non courants détenus en vue de la vente et activités abandonnées

Les actifs non courants et les groupes destinés à être cédés sont comptabilisés au montant le plus faible entre la valeur comptable et la juste valeur diminuée des coûts de la vente. Les pertes de valeur résultant du classement d'un actif comme détenu en vue de la vente sont comptabilisées en résultat. Les profits et pertes au titre des évaluations ultérieures sont traités de la même façon. Le profit comptabilisé ne peut pas excéder le cumul des pertes de valeur comptabilisées.

Une activité abandonnée est une composante de l'activité du Groupe qui représente une ligne d'activité ou une région géographique principale et distincte ou est une filiale acquise exclusivement en vue de la revente.

La classification comme activité abandonnée a lieu au moment de la cession ou à une date antérieure lorsque l'activité satisfait aux critères pour être classée comme détenue en vue de la vente. Un groupe destiné à être abandonné peut également satisfaire les critères pour être classé comme activité abandonnée.

Résultat par action

Le Groupe présente un résultat par action de base et dilué pour ses actions ordinaires. Le résultat par action de base est calculé en divisant le résultat attribuable aux actionnaires d'Ingenico SA par le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation au cours la période ajusté du nombre d'actions propres détenues. Le résultat par action dilué est déterminé en ajustant le résultat attribuable aux actionnaires d'Ingenico S.A. et le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation ajusté du nombre d'actions propres détenues des effets de toutes les actions ordinaires potentielles dilutives, qui comprennent notamment les options sur actions et actions gratuites attribuées aux salariés.

3. DÉFINITION DES CLASSES D'ACTIFS ET DE PASSIFS FINANCIERS PAR CATÉGORIE COMPTABLE AU REGARD DES NORMES IFRS

2009

Classes d'actifs et de passifs (en milliers d'euros)	Actifs/Passifs		Actifs détenus jusqu'à l'échéance	Actifs disponibles à la vente	Prêts et créances	Passifs au coût amorti	Instruments dérivés qualifiés en couverture de flux futurs de trésorerie	Total de la valeur nette comptable	Juste valeur de la classe
	Actifs/Passifs évalués à la JV par compte de résultat	Actifs/Passifs évalués à la JV par compte de résultat (option JV)							
Actifs financiers				306	3 285			3 591	3 591
Créances d'exploitation et autres créances courantes					206 525			206 525	206 525
Instruments financiers dérivés	926						2 507	3 433	3 433
Autres actifs non courants					13 668			13 668	13 668
Trésorerie et Equivalents de trésorerie Placements	24 635				66 570			91 205	91 205
TOTAL ACTIF	25 561			306	290 048		2 507	318 421	318 421
Emprunts à long terme ⁽¹⁾						215 370		215 370	215 370
Autres dettes non courantes						6 571		6 571	6 571
Emprunts à court terme						20 275		20 275	20 275
Dettes d'exploitation et autres dettes courantes						182 342		182 342	182 342
Instruments financiers dérivés	5						801	806	806
TOTAL PASSIF	5					424 557	801	425 363	425 363

⁽¹⁾ Le Groupe a estimé que la valeur inscrite dans les comptes pour la ligne de crédit restait proche de sa valeur de marché.

2008

Classes d'actifs et de passifs (en milliers d'euros)	Actifs/Passifs évalués à la JV par compte de résultat	Actifs/Passifs évalués à la JV par compte de résultat (option JV)	Actifs détenus jusqu'à l'échéance	Actifs disponibles à la vente (1)	Prêts et créances	Passifs au coût amorti	Instruments dérivés qualifiés en couverture de flux futurs de trésorerie	Total de la valeur nette comptable	Juste valeur de la classe
Actifs financiers				251	3 037			3 287	3 287
Créances d'exploitation et autres créances courantes					168 470			168 470	168 470
Instruments financiers dérivés	153						9	162	162
Autres actifs non courants					466			466	466
Trésorerie et Equivalents de trésorerie	98 286				44 485			142 770	142 770
Placements	1 083			1 763				2 847	2 847
TOTAL ACTIF	99 522			2 014	216 457		9	318 002	318 002
Emprunts à long terme ⁽²⁾						61 018		61 018	61 018
Autres dettes non courantes						4 535		4 535	4 535
Emprunts à court terme						7 149		7 149	7 149
Dettes d'exploitation et autres dettes courantes						170 900		170 900	170 900
Instruments financiers dérivés	923						1 550	2 472	2 472
TOTAL PASSIF	923					243 603	1 550	246 074	246 074

(1) Pour les actifs financiers disponibles à la vente, il était créé dans les capitaux propres un compte de réserves temporaires recyclables, permettant de stocker le résultat latent avant de constater dans le compte de résultat, le bénéfice ou la perte lié à la cession ou au remboursement du titre.

Au 31 décembre 2008, la perte de valeur de ces actifs, considérée comme durable et significative, avait été reconnue au compte de résultat.

(2) Le Groupe avait estimé que la valeur inscrite dans les comptes pour la ligne de crédit restait proche de sa valeur de marché.

2007

Classes d'actifs et de passifs (en milliers d'euros)	Actifs/Passifs évalués à la JV par compte de résultat	Actifs/Passifs évalués à la JV par compte de résultat (option JV)	Actifs détenus jusqu'à l'échéance	Actifs disponibles à la vente (1)	Prêts et créances	Passifs au coût amorti	Instruments dérivés qualifiés en couverture de flux futurs de trésorerie	Total de la valeur nette comptable	Juste valeur de la classe
Actifs financiers				2	1 314			1 316	1 295
Créances d'exploitation et autres créances courantes					134 635			134 635	134 635
Instruments financiers dérivés	266						8	274	274
Autres actifs non courants				2 042				2 042	2 042
Trésorerie et Equivalents de trésorerie	44 668				42 811			87 479	87 479
Placements		13 651		7 687				21 338	21 338
TOTAL ACTIF	44 934	13 651		9 731	178 760		8	247 084	247 063
Emprunts à long terme ⁽²⁾						84 132		84 132	79 581
Autres dettes non courantes						1 697		1 697	1 697
Emprunts à court terme						27 142		27 142	27 142
Dettes d'exploitation et autres dettes courantes						125 682		125 682	125 682
Instruments financiers dérivés	396						1 316	1 713	1 713
TOTAL PASSIF	396					238 653	1 316	240 365	235 815

4. GESTION DES RISQUES FINANCIERS

4.1 Risque de liquidité et contrepartie

La gestion du risque de liquidité est centralisée au niveau de la Direction de la Trésorerie. La gestion de la trésorerie globale au niveau du Groupe permet de compenser les excédents et les besoins de trésorerie internes avant de lever des ressources sur les marchés financiers.

La politique de financement d'Ingenico est d'assurer à tout moment la liquidité nécessaire au financement des actifs du Groupe, de ses besoins de Trésorerie court terme et de son développement tant en termes de durée que de montants, et ce au moindre coût.

Actif financier au 31 décembre 2009

Au 31 décembre 2009, l'actif financier se compose principalement des éléments suivants :

- les créances clients de 189 millions d'euros s'inscrivant dans le cours normal du cycle d'exploitation du Groupe ;
- la trésorerie et équivalent de trésorerie de 91 millions d'euros ;
- les placements en trésorerie, d'une durée moyenne de trois mois, sont disponibles à tout moment et sont principalement utilisés pour financer les activités des filiales. Les produits utilisés sont essentiellement des titres de créances négociables d'établissements financiers de premier rang. Au 31 décembre 2009, Ingenico n'a pas de placements.

Le risque de contrepartie représente le risque de perte financière pour le Groupe dans le cas où un client ou une contrepartie à un instrument financier viendrait à manquer à ses obligations contractuelles. Ce risque provient essentiellement des créances clients et des titres de placement.

La valeur nette comptable des actifs financiers représente l'exposition maximale du Groupe face au risque de crédit. Au 31 décembre 2009, l'exposition maximale au risque de crédit se présente donc ainsi :

(en milliers d'euros)	2007	2008	2009
Trésorerie et équivalent de trésorerie	87 479	142 770	91 205
Placements	21 338	2 847	
Actifs financiers	1 317	3 287	3 591
Créances clients sur vente de biens et services	129 206	159 381	188 928
Créances financières liées aux locations-financement			12 162
Créances d'exploitation	5 273	9 048	5 217
Autres actifs courants	156	41	218
Autres actifs non courants	2 042	466	13 668
Instruments financiers dérivés de couverture (actif)	274	162	3 433
TOTAL	247 084	318 002	318 421

Durant l'année 2009, la politique du Groupe Ingenico a consisté à diversifier la gestion du risque de contrepartie en répartissant les placements dans des établissements bancaires de premier rang et sur des durées courtes, et en assurant un suivi régulier. Tous les supports choisis bénéficient d'une cotation quotidienne.

Face au risque de contrepartie des créances clients, il est comptabilisé une provision pour créances douteuses, qui peut correspondre à la totalité ou à une quote-part du montant, déterminée en fonction de la probabilité de recouvrement de la créance.

Le risque de crédit est suivi au niveau du Groupe par le département trésorerie, et plus particulièrement par le « Credit Manager » du Groupe. Le Groupe suit mensuellement les délais de paiement de ses filiales et provisionne les créances qu'il considère comme non recouvrables.

Pour se prémunir du risque de crédit et donc couvrir son risque de non paiement, le Groupe a mis en place des procédures de recouvrement et de blocage de comptes clients. Ingenico s'assure que des garanties sont données au niveau des pays les plus sensibles. Ces garanties peuvent être constituées par des lettres de crédit qui seront notifiées, voir confirmées par des banques françaises.

Pour plus de précision sur les créances clients et leur provisionnement, se référer à la note 18 « balance âgée des créances commerciales ».

Passif financier au 31 décembre 2009

La capacité du Groupe à assurer le service de la dette dépendra de la performance de ses activités futures et de sa capacité à assurer une trésorerie suffisante. Même si la Société estime que ses cash-flows futurs suffiront à faire face au remboursement de sa dette et à ses besoins de financement, la réalisation de cet objectif n'est pas certaine.

Si les cash-flows futurs s'avéraient insuffisants, le Groupe pourrait être amené à :

- réduire ou retarder ses investissements ;
- vendre des actifs ;
- se financer par endettement ou émission de capitaux propres supplémentaires ;
- restructurer ou refinancer tout ou partie de sa dette.

L'échéance des passifs financiers au 31 décembre 2009 se présente ainsi :

(en milliers d'euros)	2009					
	Valeur comptable	Flux de trésorerie contractuels	Moins de 1 an	1-2 ans	2-5 ans	Plus de 5 ans
Passifs financiers non dérivés						
Dettes bancaires	206 396	210 044	18 044	36 000	156 000	
Dettes liées aux contrats de location financement	13 922	13 922	4 905	3 747	5 261	9
Concours bancaires	14 775	14 775	14 775			
Autres dettes financières	552	552	552			
TOTAL	235 645	239 293	38 276	39 747	161 261	9
Passifs financiers dérivés						
Instruments de change	728	728	728			
Instruments de taux	78	78	78			
TOTAL	806	806	806			

Au 31 décembre 2009, le passif financier se compose principalement :

(en milliers d'euros)	2008					
	Valeur comptable	Flux de trésorerie contractuels	Moins de 1 an	1-2 ans	2-5 ans	Plus de 5 ans
Passifs financiers non dérivés						
Dettes bancaires	61 525	61 877	2 203		59 674	
Dettes liées aux contrats de location financement	2 760	2 760	1 433	699	572	56
Concours bancaires	3 550	3 550	3 550			
Autres dettes financières	332	332	315	17		
TOTAL	68 167	68 519	7 501	716	60 246	56
Passifs financiers dérivés						
Instruments de change	2 472	2 472	2 472			
Instruments de taux						
TOTAL	2 472	2 472	2 472			

(en milliers d'euros)	2007					
	Valeur comptable	Flux de trésorerie contractuels	Moins de 1 an	1-2 ans	2-5 ans	Plus de 5 ans
Passifs financiers non dérivés						
OCEANES	61 508	75 391	7 579	1 723	66 089	
Dettes bancaires	25 404	25 404	704	151	24 549	
Dettes liées aux contrats de location financement	4 611	4 611	1 769	2 356	304	182
Concours bancaires	17 267	17 267	17 267			
Autres dettes financières	287	287		287		
TOTAL	109 077	122 960	27 319	4 516	90 942	182
Passifs financiers dérivés						
Instruments de change	1 713	1 713	1 713			
Instruments de taux						
TOTAL	1 713	1 713	1 713			

Au 31 décembre 2009, le passif financier se compose principalement :

- d'un crédit syndiqué de 270 millions d'euros à taux variable, contracté le 24 septembre 2009 et composé de deux tranches :
 - une tranche de 210 millions d'euros, amortissable pour une durée de 4 ans, tirée en totalité le 30 novembre 2009 dans le cadre de l'acquisition d'Easycash. Les échéances s'étalent sur la durée du prêt à partir du 30 septembre 2010 : 18 millions d'euros par semestre à partir du 30 septembre 2010 et jusqu'au 31 mars 2012 puis 46 millions d'euros par semestre jusqu'au 30 septembre 2013 ;
 - une 2^e tranche revolving de 60 millions d'euros, remboursable à l'échéance, non tirée au 31 décembre 2009.
- de concours bancaires de 14,8 millions d'euros au 31 décembre 2009 à échéance court terme.
- de dettes liées aux contrats de location financement et autres dettes de 14,5 millions d'euros, s'inscrivant dans le cours normal du cycle d'exploitation du Groupe.

Concernant le crédit syndiqué souscrit en 2009, le Groupe s'est engagé à respecter :

- certains ratios financiers :
 - le ratio dettes nettes sur fonds propres doit rester inférieur à 80%,
 - les dettes nettes doivent être inférieures à 2.25 fois l'EBITDA au 31 décembre 2009 puis inférieures à 2 fois l'EBITDA pour les périodes ultérieures
 - le ratio de couverture des frais financiers nets (EBITDA / Frais financiers nets) doit être supérieur à 5 ;
- certains covenants juridiques usuels.

Les ratios financiers du Groupe sont calculés tous les semestres sur la base des comptes consolidés pro forma au 30 juin et au 31 décembre de chaque année.

Des cas de remboursement anticipé sont prévus soit à l'initiative d'Ingenico, soit à l'initiative des banques dans les cas usuels.

4.2 Risque de marché

Risque de taux

La gestion du risque de taux est centralisée au niveau de la Direction de la Trésorerie. La politique de couverture suivie par le Groupe répond essentiellement au double objectif de sécurité et d'optimisation du coût des ressources. En fonction des évolutions anticipées de la dette consolidée (nouvel endettement et remboursement) et des évolutions attendues des taux d'intérêt, le Groupe se fixe des objectifs de répartition taux fixe/taux variable.

Ces objectifs de répartition sont régulièrement examinés et déterminés pour les périodes à venir par la Direction Générale

du Groupe après avis du Comité d'audit et de financement, puis mis en œuvre par la Direction de la Trésorerie. Les contrats d'échange de taux d'intérêt (swap) et de garantie de taux (caps) sont les instruments les plus couramment utilisés.

En 2009, le Groupe a mis en place une couverture de taux à hauteur de 75% de la tranche de 210 millions d'euros du crédit syndiqué, et dont l'échéance correspond à celle de l'emprunt, assurant un taux maximal de 4,25% sur la partie couverte (hors commissions).

(en milliers d'euros)	Valeur nette comptable		
	2007	2008	2009
Instruments à taux fixe			
ACTIFS FINANCIERS À TAUX FIXE			
Océane	61 508		
Billets de trésorerie	24 700	30 000	
Emprunts Amortissables		1 735	
Autres			27 172
PASSIFS FINANCIERS À TAUX FIXE	86 208	31 735	27 172
Instruments à taux variable			
Trésorerie et équivalent de trésorerie	87 479	142 770	91 205
Placements	21 338	2 847	
Actifs financiers	1 317	3 287	3 591
Créances clients	129 206	159 381	188 928
Créances financières liées aux locations-financement			12 162
Créances d'exploitation	5 273	9 048	5 217
Autres actifs courants	156	41	218
Autres actifs non courants	2 042	466	13 668
Instruments financiers dérivés de couverture (actif)	274	162	3 433
ACTIFS FINANCIERS À TAUX VARIABLE	247 084	318 002	318 421
Dettes bancaires, Crédits bail, trésorerie passive	25 065	36 432	208 473
PASSIFS FINANCIERS À TAUX VARIABLE	25 065	36 432	208 473

L'impact sur le compte de résultat 2009 d'une variation de +100 points de base de l'Euribor à 3 mois aurait été de -181 milliers d'euros.

Risque de change

Une part significative du chiffre d'affaires et des charges d'Ingenico est comptabilisée en devises autres que l'euro. Le Groupe est donc soumis à des risques de change naissant des achats auprès des fournisseurs de terminaux et des

relations commerciales entre les filiales et la maison mère. Les principales devises pour lesquelles Ingenico est exposé à un risque de change significatif sont le dollar américain (USD), le dollar canadien (CAD), la livre sterling (GBP) et le dollar australien (AUD).

Les dettes et les créances en devises étant pour l'essentiel de même nature et de termes équivalents, une compensation est effectuée et seul le montant net fait l'objet d'une couverture.

La couverture du budget se fait en partie par des achats et des ventes à terme de devises contre euros, le solde étant couvert par des options de change. En parallèle de ces opérations, des achats d'options à l'inverse des positions à

terme permettent d'atténuer l'impact de l'évolution potentielle des devises sur la juste valeur de ces positions. Cette stratégie permet de sécuriser le montant du budget tout en profitant d'une évolution défavorable des devises.

Ainsi, le Groupe a mis en place une politique de gestion centralisée des positions de change consistant à couvrir les opérations en devises en utilisant des instruments financiers, tels que swaps, achats et ventes à termes, options de change. Le dispositif de surveillance du risque de change est piloté par la Direction de la Trésorerie, directement rattachée au Directeur Financier. Enfin, le Groupe a mis en place un logiciel de valorisation des positions de change permettant de suivre au quotidien la valorisation « mark to market » de ses positions.

(en k devises)	31 décembre 2009				
	US Dollar	Livre Sterling	Yen	Dollar Canadien	Dollar Australien
Créances commerciales	72 952	17 256	8 655	13 539	9 685
Prêts bancaires garantis (dettes bancaires)					
Dettes fournisseurs	(98 280)	(10 407)		(13 818)	(6 478)
EXPOSITION BILANCIELLE BRUTE	(25 327)	6 849	8 655	(279)	3 207
Ventes prévisionnelles estimées	77 964	25 635		22 844	26 600
Achats prévisionnels estimés	(213 000)				
EXPOSITION BRUTE	(160 363)	32 484	8 655	22 565	29 807
Instruments dérivés de change					
Achats à terme	90 000				
Ventes à terme		(14 250)		(12 750)	(20 600)
Options	30 000	(5 850)		(5 150)	
EXPOSITION NETTE	(40 363)	12 384	8 655	4 665	9 207

Sensibilité au risque de change

(en milliers d'euros)	31 décembre 2009		31 décembre 2009	
	Impact sur le	Impact en réserves	Impact sur le	Impact en réserves
	compte de résultat	de juste valeur	compte de résultat	de juste valeur
	Appréciation de 10% de l'euro par rapport aux devises		Appréciation de 10% des devises par rapport à l'euro	
Créances commerciales	(7 740)		9 459	
Dettes fournisseurs	8 466		(10 347)	
Instruments financiers dérivés	(193)	(2 649)	33	4 421
TOTAL	533	(2649)	(855)	4 421

Le tableau de sensibilité au risque de change ci-dessus montre l'impact d'une appréciation ou d'une dépréciation de 10% de l'euro contre les autres devises sur les montants des créances clients, dettes fournisseurs et instruments financiers dérivés éligibles à la couverture. Il précise également comment cet impact se traduirait dans les comptes.

(en k devises)	31 décembre 2008				
	US Dollar	Livre Sterling	Yen	Dollar Canadien	Dollar Australien
Créances commerciales	67 969	21 834		17 875	20 348
Prêts bancaires garantis (dettes bancaires)					
Dettes fournisseurs	(76 079)	(11 393)	(126)	(9 906)	(8 653)
EXPOSITION BILANCIELLE BRUTE	(8 109)	10 441	(126)	7 969	11 696
Ventes prévisionnelles estimées	78 865	21 811		25 098	24 967
Achats prévisionnels estimés	(242 742)				
EXPOSITION BRUTE	(171 986)	32 252	(126)	33 067	36 663
Instruments dérivés de change					
Achats à terme	73 100	400		20 267	2 347
Ventes à terme		(16 700)		(19 600)	
Options					
EXPOSITION NETTE	(98 886)	15 952	(126)	33 734	39 010

(en k devises)	31 décembre 2007				
	US Dollar	Livre Sterling	Yen	Dollar Canadien	Dollar Australien
Créances commerciales	10 988				
Prêts bancaires garantis (dettes bancaires)					
Dettes fournisseurs	(45 426)				
EXPOSITION BILANCIELLE BRUTE	(34 438)				
Ventes prévisionnelles estimées	83 263	17 600		13 707	33 747
Achats prévisionnels estimés	(188 773)				
EXPOSITION BRUTE	(139 948)	17 600		13 707	33 747
Instruments dérivés de change					
Achats à terme	85 500				
Ventes à terme		(11 500)		(6 500)	(22 500)
Options	7 000				
EXPOSITION NETTE	(47 448)	6 100		7 207	11 247

Risque sur actions

Les investissements en actions que réalise Ingenico répondent à des raisons stratégiques et non financières. Au 31 décembre 2009, le Groupe ne détient pas d'investissement en actions, à l'exception des actions auto-détenues, conformément au programme de rachat d'actions autorisé le 15 mai 2009 (cf. Note 21 pour un descriptif détaillé du programme).

Au 31 décembre 2009, le Groupe détenait ainsi 1.361.958 actions Ingenico, dont 1.166.780 actions auto-détenues (dont 250,000 ont été annulées en janvier 2010) et 195.178 actions détenues dans le cadre d'un contrat de liquidité conforme à la Charte de déontologie reconnue par l'AMF permettant d'assurer l'animation du titre.

Risque lié à l'évolution du cours de l'action d'Ingenico

Le cours des actions du Groupe a été historiquement soumis à de fortes variations, à la hausse comme à la baisse. Ces amplitudes, qui pourraient se poursuivre, sont fonction de nombreux facteurs, dont :

- l'annonce par Ingenico ou ses concurrents de partenariats stratégiques, de leurs résultats ou d'opérations sur le capital ou d'autres changements importants dans leurs activités ;
- les performances financières du Groupe ;
- les performances financières du secteur du paiement dans son ensemble comparativement aux attentes des marchés financiers ;
- les innovations technologiques affectant les marchés du Groupe ;
- l'évolution des prévisions et recommandations publiées par les analystes financiers, au regard des performances ou prévisions du Groupe, ou du secteur ;
- le recrutement ou le départ d'employés clés ;
- de manière générale, les fluctuations des marchés boursiers.

Dans le cadre de son activité, le Groupe peut faire appel aux marchés de capitaux, et notamment au marché obligataire, pour alimenter ses besoins en financement. Le Groupe a ainsi, par le passé, mis en place une Océane, remboursée par anticipation en 2008. De fortes amplitudes du cours de l'action Ingenico, notamment à la baisse, pourrait avoir un impact sur le coût de financement et donc sur la capacité du Groupe à financer son développement.

5. PÉRIMÈTRE DE CONSOLIDATION

Les méthodes appliquées pour consolider les sociétés du Groupe sont l'intégration globale et la mise en équivalence pour les sociétés sous contrôle conjoint.

Dénomination	Adresse	Pays	% intérêt Ingenico SA	Mode d'intégration
SOCIETE MERE				
INGENICO SA	192, avenue Charles de Gaulle 92200 Neuilly sur Seine Cedex	France		
FILIALES CONSOLIDEES				
IDS SOFRACIN SAS	192, avenue Charles de Gaulle 92200 Neuilly sur Seine Cedex	France	100%	IG
INGENICO FRANCE	1, rue Claude Chappe BP 346 - 07503 Guilherand-Granges Ainsi que sa filiale en Allemagne détenue à 100%	France	100%	IG
INGENICO TRANSACTIONS SERVICES SAS	192, avenue Charles de Gaulle 92200 Neuilly sur Seine Cedex	France	100%	IG
INGENICO VENTURES SAS	192, avenue Charles de Gaulle 92200 Neuilly sur Seine Cedex, ainsi que ses filiales Fixed & Mobile Pte Ltd, société singapourienne, détenue à 38,27% et Roam Data, société américaine, détenue à 43,92%. Ces sociétés sont consolidées suivant la méthode de mise en équivalence.	France	100%	IG
INGENICO GMBH	Ingenico GmbH Pfalzburger Straße 43-44 10717 Berlin Ainsi que sa filiale EPOS EFT / POS Service GmbH détenue à 100%	Allemagne	100%	IG
DI DEUTSCHE INGENICO HOLDING GMBH	c/o Debevoise & Plimpton LLP - Taubenstrasse 7-9 - 60313 Frankfurt am Main Ainsi que ses filiales Easycash Beteiligungen GmbH, Easycash Vertriebsgesellschaft mbH, Easycash Verwaltungsgesellschaft mbH, Easycash Holding GmbH, Easycash Projekt GmbH, Easycash Loyalty Solutions GmbH, Servicegesellschaft für Zahlungssysteme mbH, Easycash GmbH	Allemagne	100%	IG
INGENICO INTERNATIONAL (PACIFIC) PTY LTD	6 Prosperity Parade - Warriewood NSW 2102 Ainsi que sa filiale Europa Communications Ltd détenue à 100%	Australie	100%	IG
INGENICO INTERNATIONAL (SINGAPORE) PTE LTD	390 Havelock Road #03-03 King's Centre Singapore 169662	Singapour	100%	IG
INGENICO UK LTD	Ridge Way - Donibristle Industrial Estate Dalgety Bay - Dunfermline FIFE JY11 5JU - Ecosse Ainsi que ses filiales Ingenico Ireland Ltd et Sagem Matsu détenues à 100%, et Mynt Betal, société norvégienne détenue à 50,13%	Grande Bretagne	100%	IG
INGENICO IBERIA SL	c/ Ribera del Loira, 4 y 6 - 4ª planta Campo de las Naciones 28042 Madrid Ainsi que sa filiale Ingenico Barcelona S.A. détenue à 99,99%	Espagne	100%	IG
INGENICO CORP	6195 Shiloh Road, Suite D Alpharetta, Georgia 30005 Ainsi que ses filiales américaines et canadiennes toutes détenues à 100%	Etats-Unis	100%	IG
INGENICO IVI INC	9155 South Date Land Blvd - Suite 1408 Miami Florida 33156 Ainsi que sa filiale au Mexique détenue à 100%	Etats-Unis	100%	IG
DESCARTES INC	6 colonail Lake drive Lawrenceville - New jersey USA	Etats-Unis	100%	IG
INGENICO DO BRASIL LTDA	Rua Tomé de Souza, 15-8 floor - Sao Bernardo do Campo - Sao Paulo Ainsi que ses filiales et succursales en Colombie, Venezuela, Argentine et Chili détenues à 100%	Brésil	100%	IG
INGENICO ITALIA SPA	Via Stephenson 43/a - 20157 Milano Ainsi que EPOS Italia SpA détenue à 100%	Italie	100%	IG
INGENICO ELECTRONIC EQUIPMENT CO LTD	C/D 8F, Block B Wangjing Tower No. 9 Wangjing Zhong Huan Nan Rd., Beijing, China 100102	Chine	100%	IG

Dénomination	Adresse	Pays	% intérêt Ingenico SA	Mode d'inté- gration
FILIALES CONSOLIDÉES				
AUTO GAIN HONG KONG LTD.	3806 Central Plaza, 18 Harbour Road, Wanchai, Hong Kong Ainsi que sa filiale Landi détenue à 68% et consolidée à 100%.	Hong Kong	100%	IG
INGENICO KOREA	Woorim Lion's Valley Road - A606B 371-28 Gasan-Dong Geumchun-Gu Seoul Korea Postal Code 153-786	Corée	100%	IG
INGENICO SOFTWARE SERVICES PHILIPPINES INC.	15 & 17 Floors pearl Bank Center - 146 Valero, Salce do Village Mkt Philippines	Philippines	100%	IG
INGENICO INTERNATIONAL PRIVATE INDIA LTD	D-4, Ground Floor, Street # 1, Chandra Shekhar Azad Road, Laxmi Nagar - New Delhi - 110092, Delhi, India	Inde	100%	IG
INGENICO SWITZERLAND SA	Impasse des Ecureuils 2 Case postale 56 CH-1763 Granges-Paccot	Suisse	100%	IG
INGENICO HUNGARY	1022 Budapest, Bég u. 3-5.	Hongrie	100%	IG
INGENICO EASTERN EUROPE I SARL	23, avenue de la Porte Neuve - L-2227 Luxembourg Ainsi que sa filiale Ingenico Polska détenue à 100%	Luxembourg	100%	IG
INGENICO INVESTMENT LUXEMBOURG SA	10 bd royal L2449 Luxembourg	Luxembourg	100%	IG
INGENICO CIS	Godovikova street,9 - 119085, Moscow - Russia	Russie	99%	IG
INGENICO CZ S.R.O.	Myslíkova 173/25 - 110 00, Praha 1 - Czech Republic	République Tchèque	100%	IG
INGENICO ÖDEME	ITU Ayazaga Kampuzu Ari 2 Binasi B blok N° 6/1 Koruyolu 34469 Maslak Istanbul Ainsi que sa filiale Ingenico Elektronik détenue à 100%	Turquie	100%	IG

6. ACQUISITIONS ET CESSIONS

Acquisitions

6.1 Acquisition du Groupe Easycash

Description de l'opération

Le 25 septembre 2009, Ingenico a annoncé l'acquisition de 100% d'Easycash Beiteiligungen GmbH, un des leaders allemands des services de paiement. Les activités du Groupe Easycash couvrent toute la chaîne de valeur du paiement, avec des services autour des terminaux, le traitement de transactions et les programmes de fidélité. Cette acquisition vise à positionner le Groupe dans la chaîne de valeur de services de paiement.

Le 4 novembre 2009, Ingenico a annoncé avoir reçu l'approbation de l'autorité anti-trust allemande et du comité d'entreprise d'Ingenico SA, nécessaire à l'acquisition de 100% d'Easycash.

Le 30 novembre 2009, l'opération a été réalisée définitivement.

Pour financer l'opération, Ingenico a négocié un crédit bancaire structuré de 270 millions d'euros, auprès d'un syndicat bancaire dont 210 millions d'euros dédié au financement de l'acquisition et 60 millions d'euros destinés au financement du besoin en fonds de roulement du groupe. Ce crédit s'est substitué au crédit syndiqué mis en place en 2007.

Périmètre

L'ensemble Easycash est constitué des sociétés suivantes :

- Easycash Beteiligungen GmbH
- Easycash Vertriebsgesellschaft mbH
- Easycash Verwaltungsgesellschaft mbH
- Easycash Holding GmbH
- Easycash Projekt GmbH
- Easycash Loyalty Solutions GmbH
- Servicegesellschaft für Zahlungssysteme mbH
- Easycash GmbH

L'acquisition d'Easycash s'est effectuée par l'intermédiaire de la Société DI Deutsche Ingenico Holding GmbH créée dans le courant du dernier trimestre 2009 et destinée à regrouper les participations allemandes du Groupe Ingenico.

Prix d'acquisition

L'acquisition d'Easycash par Ingenico s'est faite pour un montant total de 291 millions d'euros, comprenant :

- le coût d'acquisition des titres pour 157,2 millions d'euros y compris des frais d'acquisition de 3,3 millions d'euros et après déduction de la trésorerie acquise pour 9 millions d'euros ;
- le remboursement d'emprunts et prêts d'actionnaires : 128,2 millions d'euros. Le financement du sous-groupe Easycash a été assuré dès le jour de l'acquisition par la mise en place de prêts intragroupes.

Goodwill

Contribution aux résultats du Groupe en 2009 (mois de décembre 2009)

Le goodwill ressort à 214,5 millions d'euros (cf. note 12 - Goodwill).

La contribution d'Easycash aux résultats consolidés du Groupe Ingenico a été de :

- 9,2 millions d'euros en termes de chiffre d'affaires ;
- 1,3 million d'euros pour le résultat opérationnel courant ;
- 0,3 million d'euros pour le résultat net.

6.2 Acquisition de Fixed & Mobile Pte Ltd (Singapour) et Roam Data (Etats-Unis).

Les deux prises de participation ont été finalisées dans le courant du 2^e semestre 2009 par l'intermédiaire de la filiale Ingenico Ventures SAS créée en mai 2009 avec pour objet principal l'acquisition et la gestion d'un portefeuille d'instruments financiers.

Prix d'acquisition

- Fixed & Mobile Pte Ltd : 38,27% des titres pour un montant de 3 millions de dollars (soit 2,2 millions d'euros).
- Roam Data : 43,92% des titres pour un montant de 6,5 millions de dollars (soit 4,8 millions d'euros).

Des options d'achat, inscrites aux contrats d'acquisition, exerçables en 2012 pour Fixed & Mobile Pte Ltd et en 2014 pour Roam Data, n'ont pas été valorisées au 31 décembre 2009, la valeur de ces options étant considérée comme négligeable au 31 décembre 2009, compte tenu du caractère récent de ces transactions et de l'échéance des options.

Goodwill

Les goodwill avant affectation, inclus dans la ligne « Participations dans les sociétés mises en équivalence » compte tenu de la part de situation nette revenant à Ingenico ressortent à :

- Fixed & Mobile Pte Ltd : 1,2 million d'euros ;
- Roam Data : 3,1 millions d'euros.

Contributions au résultat du groupe en 2009

Les résultats des sociétés mises en équivalence s'élèvent à -0,3 million d'euros dont :

- Fixed & Mobile Pte Ltd : -0,2 million d'euros ;
- Roam Data : -0,1 million d'euros.

Cessions

6.3 Cession de Sagem Danemark et de Manison Finlande

Descriptif de l'opération

Le 11 juin 2009, le Groupe a cédé ses filiales Sagem Danemark et Manison Finlande à la société BBS, fournisseur de solutions électroniques d'identification, de paiement et de facturation dans les pays nordiques.

Cette cession s'accompagne de la signature d'un partenariat avec BBS portant sur la distribution des terminaux Telium d'Ingenico dans cette région.

Prix de cession

Le montant de la transaction, réglée en numéraire, au 30 juin 2009 s'élève à 38 millions d'euros. Le complément de prix prévu au contrat de cession de juin pour 3,1 millions d'euros a finalement été arrêté à un montant de 2,5 millions d'euros en faveur d'Ingenico et versé en février 2010. Le prix de vente ressort donc à 40,5 millions d'euros.

Contribution des sociétés cédées aux résultats du Groupe

Le résultat consolidé de la cession s'établit à un montant de -1,2 millions d'euros.

Le prix de cession s'élève à 27,9 millions d'euros, net de la trésorerie cédée au 31 décembre 2009.

Les deux sociétés ont contribué au résultat consolidé du Groupe respectivement en 2009 (6 mois) et 2008 (9 mois) à hauteur de :

- 16,8 millions d'euros et 30,1 millions d'euros en termes de chiffre d'affaires ;
- 1,6 million d'euros et 3,6 millions d'euros pour le résultat opérationnel courant ;
- 0,7 million d'euros et 3,3 millions d'euros pour le résultat net.

6.3 Cession de Moneyline Banking System

Descriptif de l'opération

La cession, par le Groupe Ingenico, de 40.310 actions sur 59.000 actions composant alors le capital social, le 30 décembre 2009, de sa filiale Moneyline Banking System (MBS) à un groupe d'investisseurs (Cordouan Invest), a été suivie d'une augmentation de capital en numéraire de MBS d'un montant de 1 million d'euros, non souscrite par Ingenico. Ceci a ramené la participation du Groupe dans la société cédée, au 31 décembre 2009, à 15% du capital de la société cédée. Cette cession s'est accompagnée d'une promesse d'achat par Cordouan Invest des 15% d'actions restantes, exerçable en 2013, et de la signature de contrats de licence de marques et de fournitures de produits et services. La valeur de cette option est considérée comme négligeable.

Prix de cession

Le prix de cession fixé à 1 euro a été versé le jour de la cession.

Contribution de la société cédée aux résultats du Groupe

Le résultat consolidé de la cession ressort à un montant de -1,5 million d'euros. Cette moins-value tient compte de l'engagement pris par Ingenico SA d'assumer les risques liés à 4 litiges qu'avait MBS préalablement à la cession. En termes de trésorerie, la perte enregistrée est de -0,2 million d'euros, représentant le prix perçu sous déduction de la trésorerie cédée au 31 décembre 2009.

MBS a contribué respectivement au résultat consolidé du Groupe 2009 et 2008 à hauteur de :

- 3,3 millions d'euros et 4,1 millions d'euros en termes de chiffre d'affaires ;
- -1,5 million d'euros et -2,1 millions d'euros pour le résultat opérationnel courant ;
- -0,1 million d'euros et -2,0 millions d'euros pour le résultat net.

7. INFORMATION SECTORIELLE

Analyse des résultats sectoriels

Au 31 décembre 2009, les résultats sectoriels s'analysent comme suit :

Analyse des résultats sectoriels (en milliers d'euros)	Europe du Nord	Europe du Sud	Pacifique / Asie	Amérique du Nord	Amérique Latine	Europe centrale / Moyen Orient / Afrique	Non alloués *	Eliminations	Consolidé
Chiffre d'affaires hors-groupe	114 746	177 844	69 177	102 234	130 275	103 134	3 273		700 684
Chiffre d'affaires groupe	12 620	9 071	167	132	4 678	37 278	214 546	(278 491)	0
CHIFFRE D'AFFAIRES TOTAL	127 365	186 915	69 344	102 366	134 954	140 412	217 820	(278 491)	700 684
Résultat opérationnel courant	12 841	25 442	9 070	3 115	2 935	7 749	(316)		60 835
Résultat opérationnel	11 260	23 791	15 058	1 526	2 104	7 327	(13 619)		47 448
Résultat financier									(2 204)
Résultat des sociétés mises en équivalence									(283)
Impôt									(18 121)
RÉSULTAT DE LA PÉRIODE									26 840
PART DU GROUPE									26 840

Le chiffre d'affaires par zone de destination est le suivant :

Chiffre d'affaires hors-groupe	105 448	179 518	77 938	105 087	135 288	97 405			700 684
--------------------------------	---------	---------	--------	---------	---------	--------	--	--	---------

(*) Les éléments non alloués correspondent aux frais de siège non affectés aux segments géographiques. Pour 2009, les résultats contributifs de la société MBS Moneyline Banking System cédée au mois de décembre sont inclus dans la catégorie « Non alloués » : chiffre d'affaires hors groupe 3.274 milliers d'euros, résultat opérationnel courant -1.325 milliers d'euros, résultat opérationnel -1.382 milliers d'euros.

Au 31 décembre 2008, les résultats sectoriels s'analysaient comme suit :

Analyse des résultats sectoriels (en milliers d'euros)	Europe du Nord	Europe du Sud	Pacifique / Asie	Amérique du Nord	Amérique Latine	Europe centrale / Moyen Orient / Afrique	Non alloués *	Eliminations	Consolidé
Chiffre d'affaires hors-groupe	125 339	167 750	65 841	105 123	129 953	133 532	481		728 017
Chiffre d'affaires groupe	7 067	5 814	208	927	10 774	35 286	219 689	(279 766)	0
CHIFFRE D'AFFAIRES TOTAL	132 407	173 563	66 048	106 050	140 727	168 818	220 170	(279 766)	728 017
Résultat opérationnel courant	14 039	25 965	12 041	10 388	5 130	12 149	(7 731)		71 981
Résultat opérationnel	12 445	25 044	6 235	9 328	2 741	19 944	(18 227)		57 510
Résultat financier									(7 446)
Impôt									(13 382)
RÉSULTAT DE LA PÉRIODE									36 682
PART DU GROUPE									36 683

Le chiffre d'affaires par zone de destination est le suivant :

Chiffre d'affaires hors-groupe	111 156	169 432	74 399	109 679	135 072	128 281			728 017
--------------------------------	---------	---------	--------	---------	---------	---------	--	--	---------

(*) Les éléments non alloués correspondent aux frais de siège non affectés aux segments géographiques.

(**) La perte de valeur concernant Moneyline Banking System d'un montant de 1.000 milliers d'euros est comprise dans le segment Europe du Sud.

Au 31 décembre 2007, les résultats sectoriels s'analysaient comme suit :

Analyse des résultats sectoriels (en milliers d'euros)	Europe du Nord	Europe du Sud	Pacifique / Asie	Amérique du Nord	Amérique Latine	Europe centrale / Moyen Orient / Afrique	Non alloués *	Eliminations	Consolidé
Chiffre d'affaires hors-groupe	102 100	138 988	44 106	107 899	106 359	67 620	785		567 857
Chiffre d'affaires groupe	2 164	4 189	612	1 455	9 215	14 221	164 778	(196 633)	0
CHIFFRE D'AFFAIRES TOTAL	104 264	143 177	44 718	109 353	115 573	81 841	165 563	(196 633)	567 857
Résultat opérationnel courant	7 485	12 306	1 225	6 099	11 666	5 153	18 576		62 509
Résultat opérationnel	9 462	10 224	2 323	5 881	11 655	4 056	13 422		57 023
Résultat financier									(8 829)
Impôt									(8 702)
RÉSULTAT DE LA PÉRIODE									39 492
PART DU GROUPE									39 447

Le chiffre d'affaires par zone de destination est le suivant :

Chiffre d'affaires hors-groupe	102 569	135 635	53 146	110 495	106 355	59 657			567 857
--------------------------------	---------	---------	--------	---------	---------	--------	--	--	---------

(*) Les éléments non alloués correspondent aux frais de siège non affectés aux segments géographiques.

(**) Les pertes de valeur pour MBS et Ingenico Suisse d'un montant de 500 milliers d'euros et de 1.000 milliers d'euros sont incluses dans le segment Europe du sud.

Le chiffre d'affaires et les résultats opérationnels des sociétés qui contribuent à plusieurs secteurs ont été ventilés par zones géographiques. Ce retraitement a été réalisé pour 2007 et 2008.

Analyse des charges d'amortissements et des charges sans contrepartie en trésorerie

Les charges d'amortissement et les charges sans contrepartie en trésorerie s'analysent comme suit au 31 décembre 2009 :

Analyse des charges d'amortissements et des charges sans contrepartie de trésorerie (en milliers d'euros)	Europe du Nord	Europe du Sud	Pacifique / Asie	Amérique du Nord	Amérique Latine	Europe centrale / Moyen Orient / Afrique	Eliminations	Consolidé
Charges d'amortissement	2 434	29 325	2 336	1 534	2 197	1 235		39 061
Dotations aux provisions nettes des reprises de provisions et charges IFRS 2	(995)	6 148	505	455	1 835	758		8 706

Les charges d'amortissement et les charges sans contrepartie en trésorerie s'analysaient comme suit au 31 décembre 2008 :

Analyse des charges d'amortissements et des charges sans contrepartie de trésorerie (en milliers d'euros)	Europe du Nord	Europe du Sud	Pacifique / Asie	Amérique du Nord	Amérique Latine	Europe centrale / Moyen Orient / Afrique	Eliminations	Consolidé
Charges d'amortissement	1 645	25 985	1 250	1 540	1 302	1 391		33 114
Dotations aux provisions nettes des reprises de provisions et charges IFRS 2	93	6 597	707	(822)	1 933	996		9 505

Les charges d'amortissement et les charges sans contrepartie en trésorerie s'analysaient comme suit au 31 décembre 2007 :

Analyse des charges d'amortissements et des charges sans contrepartie de trésorerie (en milliers d'euros)	Europe du Nord	Europe du Sud	Pacifique / Asie	Amérique du Nord	Amérique Latine	Europe centrale / Moyen Orient / Afrique	Eliminations	Consolidé
Charges d'amortissement	2 133	13 731	1 420	2 028	624	1 131		21 067
Dotations aux provisions nettes des reprises de provisions et charges IFRS 2	1 819	11 920	0	1 439	1 498	(6)		16 670

Analyse des actifs et passifs sectoriels

Les actifs et passifs sectoriels s'analysent comme suit au 31 décembre 2009 :

Analyse des actifs et des passifs sectoriels (en milliers d'euros)	Europe du Nord	Europe du Sud	Pacifique / Asie	Amérique du Nord	Amérique Latine	Europe centrale / Moyen Orient / Afrique	Eliminations	Consolidé
Goodwill	228 908	66 908	23 747	66 527	7 364	20 774		414 228
Autres actifs sectoriels hors groupe	196 643	224 970	58 539	51 692	64 540	21 343		617 728
Impôts différés actifs								23 341
Créances d'impôts courants								9 456
Créances financières								3 568
Instruments dérivés								3 433
Actifs destinés à la vente								
TOTAL ACTIF	425 551	291 878	82 286	118 219	71 904	42 117		1 071 752
Passifs sectoriels hors groupe	51 067	113 442	41 091	15 481	44 194	16 525		281 800
Situation nette de l'ensemble consolidé								493 088
Impôts différés passifs								43 289
Dette d'impôt courant								17 124
Dettes financières								235 645
Instruments dérivés								806
Passifs destinés à la vente								0
TOTAL PASSIF	51 067	113 442	41 091	15 481	44 194	16 525		1 071 752

L'augmentation sensible des goodwill et des autres actifs sectoriels hors groupe est consécutive à l'acquisition d'Easycash.

Les actifs et passifs sectoriels s'analysaient comme suit au 31 décembre 2008 :

Analyse des actifs et des passifs sectoriels (en milliers d'euros)	Europe du Nord	Europe du Sud	Pacifique / Asie	Amérique du Nord	Amérique Latine	Europe centrale / Moyen Orient / Afrique	Eliminations	Consolidé
Goodwill	38 951	52 027	20 793	66 917	5 701	37 048		221 437
Autres actifs sectoriels hors groupe	60 055	316 250	62 520	35 262	45 600	13 754		533 442
Impôts différés actifs								20 631
Créances d'impôts courants								8 602
Créances financières								3 265
Instruments dérivés								162
Actifs destinés à la vente								0
TOTAL ACTIF	99 006	368 277	83 313	102 179	51 302	50 802		787 539
Passifs sectoriels hors groupe	24 698	113 697	47 373	17 949	26 663	2 018		232 398
Situation nette de l'ensemble consolidé								455 102
Impôts différés passifs								24 216
Dette d'impôt courant								5 184
Dettes financières								68 167
Instruments dérivés								2 472
Passifs destinés à la vente								0
TOTAL PASSIF	24 698	113 697	47 373	17 949	26 663	2 018		787 539

Les actifs et passifs sectoriels s'analysaient comme suit au 31 décembre 2007 :

Analyse des actifs et des passifs sectoriels (en milliers d'euros)	Europe du Nord	Europe du Sud	Pacifique / Asie	Amérique du Nord	Amérique Latine	Europe centrale / Moyen Orient / Afrique	Eliminations	Consolidé
Goodwill	813	24 963	2 908	55 434	0	22 206		106 324
Autres actifs sectoriels hors groupe	42 140	174 787	23 244	53 305	39 914	17 497		350 887
Impôts différés actifs								19 391
Créances d'impôts courants								4 111
Créances financières								1 295
Instruments dérivés								274
Actifs destinés à la vente								0
TOTAL ACTIF	42 952	199 750	26 152	108 739	39 914	39 703		482 281
Passifs sectoriels hors groupe	17 324	94 210	14 262	25 655	17 560	1 247		170 257
Situation nette de l'ensemble consolidé								195 923
Impôts différés passifs								835
Dettes d'impôt courant								2 280
Dettes financières								111 273
Instruments dérivés								1 713
Passifs destinés à la vente								0
TOTAL PASSIF	17 324	94 210	14 262	25 655	17 560	1 247		482 281

Analyse du coût d'acquisition des immobilisations corporelles et incorporelles

Le coût d'acquisition des immobilisations corporelles et incorporelles au 31 décembre 2009 s'analyse comme suit :

Analyse du coût d'acquisition des immobilisations corporelles et incorporelles (en milliers d'euros)	Europe du Nord	Europe du Sud	Pacifique / Asie	Amérique du Nord	Amérique Latine	Europe centrale / Moyen Orient / Afrique	Eliminations	Consolidé
Coût des acquisitions d'immobilisations corporelles et incorporelles	(732)	(18 223)	(400)	(397)	(3 325)	(84)		(23 161)

Le coût d'acquisition des immobilisations corporelles et incorporelles au 31 décembre 2008 s'analysait comme suit :

Analyse du coût d'acquisition des immobilisations corporelles et incorporelles (en milliers d'euros)	Europe du Nord	Europe du Sud	Pacifique / Asie	Amérique du Nord	Amérique Latine	Europe centrale / Moyen Orient / Afrique	Eliminations	Consolidé
Coût des acquisitions d'immobilisations corporelles et incorporelles	(1 395)	(15 998)	(484)	(651)	(2 983)	(240)		(21 752)

Le coût d'acquisition des immobilisations corporelles et incorporelles au 31 décembre 2007 s'analysait comme suit :

Analyse du coût d'acquisition des immobilisations corporelles et incorporelles (en milliers d'euros)	Europe du Nord	Europe du Sud	Pacifique / Asie	Amérique du Nord	Amérique Latine	Europe centrale / Moyen Orient / Afrique	Eliminations	Consolidé
Coût des acquisitions d'immobilisations corporelles et incorporelles	(754)	(9 188)	(354)	(1 315)	(517)	(3 643)		(15 772)

8. COÛTS PAR FONCTION ET AUTRES CHARGES

Ingenico présentant son résultat par fonction, il est indiqué dans cette note les principales charges opérationnelles par nature et leurs montants correspondants.

Les frais de personnel s'analysent de la manière suivante :

(en milliers d'euros)	2007	2008	2009
Traitements et salaires	71 872	91 825	101 133
Charges Sociales	19 276	28 094	33 511
Charges de retraite - régimes à prestations définies	67	151	(915)
Provisions pour indemnités de départ en retraite	461	304	456
Stock options et actions gratuites	6 439	8 539	6 663
TOTAL	98 114	128 913	140 848

Les charges d'amortissements et de dépréciation s'analysent comme suit :

(en milliers d'euros)	2007	2008	2009
Dotations / (Reprises)			
Amortissements et provisions immobilisations incorporelles	11 391	17 613	25 707
Amortissements et provisions immobilisations corporelles	6 559	8 399	11 484
Dépréciations des goodwill	1 077	1 000	1 829
Dépréciations des stocks	(2 685)	2 977	1 542
Dépréciations des comptes clients	1 706	(1 098)	2 371
Dépréciations des actifs financiers	1	6 216	40
TOTAL	18 048	35 107	42 974

Les coûts directs s'analysent comme suit :

(en milliers d'euros)	2007	2008	2009
Coûts des terminaux	(239 235)	(323 669)	(279 460)
Coûts des services et des logiciels	(74 265)	(79 942)	(95 524)
TOTAL DES COÛTS DIRECTS	(313 500)	(403 610)	(374 984)
Coûts indirects	(46 296)	(52 748)	(54 796)
TOTAL COÛTS DES VENTES	(359 795)	(456 358)	(429 780)

La part des frais de recherche et développement activés est la suivante :

(en milliers d'euros)	2007	2008	2009
Montant de frais de recherche et développement activés	3 226	5 723	7 961
Total des dépenses de R&D (charges et investissements) (*)	46 188	67 551	83 600
PART DES FRAIS DE R&D ACTIVÉS (EN %)	7%	8%	10%

(*) Net des 1.781 milliers d'euros correspondant au crédit d'impôt recherche 2009 (2.621 milliers d'euros en 2008)

9. AUTRES PRODUITS ET CHARGES OPERATIONNELS

Les autres produits et charges opérationnels comprennent :

(en milliers d'euros)	2007	2008	2009
Frais de restructuration	(6 086)	(9 051)	(9 787)
Litiges	(579)	701	(276)
Gains ou pertes sur cessions d'éléments d'actif	2 002		(2 725)
Perte de valeur d'un actif disponible à la vente		(6 414)	
Cessions, mises au rebut d'immobilisations incorporelles et corporelles et autres	(822)	293	(599)
TOTAL	-5 485	-14 471	-13 387

Pour l'année 2009, les autres produits et charges opérationnels comprennent essentiellement :

- les charges de restructuration supportées dans le cadre de la réorganisation du Groupe, notamment en ce qui concerne le redéploiement des activités de recherche et de développement, pour un total de 9,8 millions d'euros dont :
 - les coûts liés aux dispositions prises en faveur des salariés d'Ingenico Barcelona pour 3,9 millions d'euros ;
 - les coûts additionnels non récurrents liés à la migration d'applicatifs vers la plateforme Telium pour un montant de 2,3 millions d'euros ;
 - les charges supportées à l'occasion de cessions, d'arrêts ou de réorganisation d'activités pour 3,6 millions d'euros.
- le résultat de cession des filiales Sagem Danemark et Manison Finlande en juin 2009 : -1,2 million d'euros et Moneyline Banking System en décembre 2009 : -1,5 million d'euros.

Pour l'année 2008, les charges et produits non récurrents pour un montant de -14,5 millions d'euros comprenaient essentiellement :

- les charges de restructuration supportées à l'occasion de cessions, d'arrêts ou de réorganisation d'activités ainsi que les frais relatifs aux dispositions prises en faveur du personnel visé par des mesures d'ajustement d'effectifs

(Ingenico Barcelone : 5,2 millions d'euros principalement dans le cadre du redéploiement des activités de recherche et développement au sein du Groupe – France : 2,3 millions d'euros d'honoraires de restructuration et 1,1 million d'euros de coûts de licenciements).

- les produits et charges relatifs aux litiges juridiques et commerciaux (0,7 million d'euros) correspondant aux sommes engagées pour la défense de la société et des sommes perçues ou versées lors de la résolution des litiges.

Pour l'année 2007, les charges et produits non récurrents pour un montant de -5,5 millions d'euros s'analysaient comme suit :

- les charges de restructuration supportées lors des opérations de réorganisation du Groupe (1,1 million d'euros principalement en Asie) ainsi que les frais relatifs aux dispositions prises en faveur du personnel visé par des mesures d'ajustement d'effectifs (5 millions d'euros, essentiellement en France et au Royaume-Uni).
- les charges et produits relatifs aux litiges juridiques et commerciaux : 0,6 millions d'euros.
- les gains nets : 2 millions d'euros; relatifs à la cession de l'activité terminaux embarqués pour flotte de taxis de la société Europa.

10. COÛT FINANCIER NET

L'analyse du coût financier (net) est la suivante :

(en milliers d'euros)	2007	2008	2009
Charges d'intérêts des emprunts obligataires convertibles	(2 978)		
Autres charges d'intérêts	(4 224)	(2 656)	(3 331)
COÛT DE L'ENDETTEMENT FINANCIER	(7 202)	(2 656)	(3 331)
Produits de trésorerie et d'équivalents de trésorerie	1 195	2 095	1 840
COÛT DE L'ENDETTEMENT FINANCIER NET	(6 007)	(561)	(1 492)
Gains de change	6 581	42 217	32 359
Pertes de change	(12 075)	(44 094)	(34 601)
GAINS ET PERTES DE CHANGE	(5 494)	(1 877)	(2 243)
Gains sur opérations de vente d'instruments de couverture de taux	630	130	0
Gains/(Pertes) sur opérations de placements (Réévaluation, Cession)	1 684	(64)	(356)
Autres produits financiers	854	648	3 026
Autres charges financières	(496)	(5 723)	(1 139)
AUTRES PRODUITS ET CHARGES FINANCIERS	2 672	-5 008	1 531
COÛT FINANCIER NET	(8 830)	(7 446)	(2 204)

Pour l'année 2009, les charges d'intérêts constituant le coût de l'endettement financier concernent pour l'essentiel des emprunts à court et à moyen terme, contractés par la maison mère et Ingenico Brésil. Pour ce qui concerne la maison mère, les intérêts proviennent d'une part, du tirage de la ligne de crédit de 60 millions d'euros à compter de décembre 2008, entièrement remboursée fin avril 2009, et d'autre part, du nouvel emprunt syndiqué de 210 millions d'euros, mis en place en septembre 2009 pour l'acquisition du Groupe Easycash.

Les produits de trésorerie et équivalents de trésorerie proviennent essentiellement des plus-values sur cessions de valeurs mobilières, réalisées par la maison mère.

Le risque de change est principalement assumé par la maison mère qui assure également la couverture de ce risque. Les pertes de change nettes s'élèvent à 2,2 millions d'euros.

Les autres produits et charges financiers s'élèvent à 1,5 million d'euros. Ils sont constitués principalement d'une plus-value sur cession d'actifs disponibles à la vente et de charges d'actualisation liées aux engagements de rachat d'intérêts minoritaires ainsi qu'aux engagements de retraite.

Pour l'année 2008, le coût de l'endettement financier était composé des charges d'intérêts, essentiellement des emprunts à court et moyen terme, souscrits par la maison mère et le Brésil. Pour la maison mère, les intérêts correspondent au tirage fin décembre de la totalité de la tranche A du prêt syndiqué mis en place en mai 2007. La forte diminution de ce poste en 2008 s'expliquait par l'évolution positive de la trésorerie et de la dette nette. La trésorerie nette avait pratiquement doublé et la dette nette était devenue positive, après le remboursement et la conversion des océanes.

Les produits de trésorerie correspondaient aux revenus des équivalents de trésorerie et des placements.

Les pertes de change nettes s'élevaient à 1,9 million d'euros. Les autres produits et charges financiers s'élevaient à -5 millions d'euros, et s'expliquaient principalement par la dévaluation du réal brésilien contre le dollar américain et ses conséquences sur un produit de bonification de taux adossé à un prêt en réal.

Pour l'année 2007, le coût de l'endettement financier (net) était composé :

- des charges d'intérêts des emprunts obligataires convertibles Océane (3 millions d'euros),
- des charges d'intérêts : essentiellement des emprunts MT et concours bancaires souscrits par la maison mère mi-2005 qui avaient été remboursés en mai 2007, du nouveau financement (150 millions d'euros) mis en place en mai 2007 sous forme de 2 lignes de crédit dont 25 millions d'euros avaient été utilisés au 31 décembre 2007 et des concours bancaires.

Les produits de trésorerie correspondaient aux revenus des équivalents de trésorerie et des placements.

Les pertes de change nettes s'élevaient à 5,5 millions d'euros. Les pertes de change nettes s'élevaient à 5.494 milliers d'euros.

Les autres produits et charges financiers s'élevaient à 2,7 millions d'euros, dont 1,7 million d'euros correspondaient à des cessions et à des réévaluations de produits et de placements.

L'analyse du résultat financier selon la norme IAS 39 se présente ainsi :

Comptabilisés en compte de résultat	2007	2008	2009
Produits d'intérêts sur les dépôts bancaires	670	528	900
Produits de cession des actifs financiers détenus à des fins de transaction	5 312	2 209	3 578
PRODUITS FINANCIERS	5 982	2 738	4 477
Variation de Juste Valeur des actifs financiers détenus à des fins de transaction	(1 589)	(262)	(193)
Perte nette de change	(5 211)	(1 118)	(3 160)
Part inefficace de la variation de juste valeur des instruments de couverture de flux de trésorerie (change)	(283)	(823)	797
Part inefficace de la variation de juste valeur des instruments de couverture de flux de trésorerie (taux)	(1)	0	0
Charges d'intérêts sur les passifs financiers évalués au coût amorti	(7 728)	(7 980)	(4 125)
CHARGES FINANCIÈRES	(14 812)	(10 183)	(6 681)
RÉSULTAT FINANCIER NET	(8 830)	(7 446)	(2 204)
Comptabilisés directement en capitaux propres	2007	2008	2009
Variation nette de juste valeur des actifs financiers disponibles à la vente	(489)	489	0
Part efficace des variations de juste valeur des instruments de couverture de flux de trésorerie (change)	(1 808)	(173)	2 381
Part efficace des variations de juste valeur des instruments de couverture de flux de trésorerie (taux)	(170)	1	147
COMPTABILISÉS EN RÉSERVES DE JUSTE VALEUR	(2 467)	318	2 528

11. IMPÔTS

Charges d'impôts sur les résultats des sociétés intégrées

(en milliers d'euros)	2007	2008	2009
Charge d'impôt de l'exercice	(10 068)	(18 677)	(23 047)
Impôts différés	1 366	5 295	4 926
TOTAL	(8 702)	(13 382)	(18 121)

En 2009, la charge d'impôt de l'exercice correspond principalement à :

- la charge d'impôt due chez Ingenico SA, Ingenico France (ex-Sagem Monotel), Ingenico do Brasil et Ingenico Italia ;
- l'économie d'impôt résultant de la comptabilisation d'impôts différés actifs – notamment au Brésil, en Australie et en France – sur les différences temporelles entre la valeur comptable des actifs et passifs et leurs bases fiscales.

Réforme de la Taxe Professionnelle et institution de la Contribution Economique Territoriale

Dans le cadre de la réforme de la Taxe Professionnelle, le Groupe Ingenico a décidé de qualifier la Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises (CVAE) d'impôt sur le résultat (Cf. Règles et méthodes comptables).

En conséquence, la Loi de finances ayant été votée en 2009, une charge d'impôt différé de 868 milliers d'euros a été comptabilisée dès le 31 décembre 2009.

Cette charge d'impôt différé – calculée sur la base de la valeur nette comptable des immobilisations amortissables des sociétés françaises – est présentée sur la ligne « Impôt sur le résultat » du compte de résultat consolidé.

En 2008, la charge d'impôt de l'exercice correspondait essentiellement aux impôts dus chez Ingenico France (ex-

Sagem Monotel), au Canada, en Italie et au Royaume-Uni. L'économie d'impôt résultait de l'utilisation et de l'activation de déficits antérieurement non reconnus, notamment en France et en Australie.

En 2007, la charge d'impôt de l'exercice correspondait principalement aux impôts dus en Amérique Latine, Amérique du nord, Grande Bretagne, Italie et Espagne. Des impôts différés sur déficits reportables ont été activés en France dans la mesure où les perspectives de profitabilité le permettaient.

Preuve d'impôt groupe

L'impôt sur les sociétés résulte de l'application du taux effectif de fin d'exercice au résultat avant impôts au 31 décembre 2009. En France, les impôts différés sont calculés sur la base des taux d'imposition votés, soit 34,43% pour 2009 et les années suivantes.

Le tableau ci-après présente un rapprochement entre la charge d'impôt théorique et la charge d'impôt comptabilisée. Les éléments de rapprochement représentent, outre l'effet des différentiels et modifications des taux d'impôt, les effets d'impôt liés aux produits non imposables et aux charges non déductibles résultant des différences permanentes entre les assiettes d'imposition locales et les comptes présentés conformément aux normes IFRS.

Rapprochement entre la charge d'impôt et le résultat avant impôts

(en milliers d'euros)	2007	2008	2009
Résultat net de la période (hors sociétés mises en équivalence)	39 492	36 682	27 123
Impôt sur les sociétés	(8 702)	(13 382)	(18 121)
Résultat avant impôt	48 194	50 064	45 244
Taux d'imposition - français	34,43%	34,43%	34,43%
Charge d'impôt théorique	(16 593)	(17 237)	(15 578)
Différence entre le taux d'imposition français et le taux d'imposition des filiales étrangères	217	1 696	2 242
Pertes fiscales de l'exercice et différences temporelles non activées	(1 822)	(1 398)	(3 103)
Activation de différences temporelles et de déficits reportables antérieurs			2 702
Utilisation de déficits reportables non activés	16 860	7 928	2 891
Crédits d'impôt		2 417	1 562
Effet des différences permanentes et autres	(7 363)	(6 788)	(8 837)
TOTAL	(8 702)	(13 382)	(18 121)
Taux d'impôt effectif	18,06%	26,73%	40,05%

Variation des impôts différés

(en milliers d'euros)	Impôts différés actifs sur déficits fiscaux reportables	Impôts différés actifs sur différences temporelles	Total impôts différés actifs	Total impôts différés passifs	Total impôts différés nets
AU 31 DÉCEMBRE 2006	12 182	2 211	14 393	(734)	13 659
Impôts différés constatés en résultat	(2 051)	2 996	945	421	1 366
Impôts différés constatés en capitaux propres et issus d'un regroupement d'entreprises		2 658	2 658	(860)	1 798
Différence de conversion	(104)	(177)	(282)	(28)	(310)
Autres mouvements	2 043	(367)	1 676	367	2 043
AU 31 DÉCEMBRE 2007	12 070	7 320	19 391	(835)	18 556
Impôts différés constatés en résultat	(2 574)	1 526	(1 048)	6 342	5 295
Impôts différés constatés en capitaux propres et issus d'un regroupement d'entreprises	148	3 873	4 021	(30 299) ⁽¹⁾	(26 278)
Différences de conversion	(460)	(496)	(956)	(203)	(1 159)
Autres mouvements		(778)	(778)	778	
AU 31 DÉCEMBRE 2008	9 184	11 445	20 631	(24 216)	(3 586)
Impôts différés constatés en résultat	(2 173)	2 742	569	4 357	4 926
Impôts différés constatés en capitaux propres et issus d'un regroupement d'entreprises		883	883	(23 546) ⁽²⁾	(22 663)
Différences de conversion	469	1 032	1 501	13	1 514
Autres mouvements	(538)	292	(243)	103	(140)
AU 31 DÉCEMBRE 2009	6 942	16 394	23 341	(43 289)	(19 948)

(1) Ce chiffre inclut l'impôt différé passif issu de l'allocation du prix d'acquisition de l'activité Sagem « terminaux de paiement » et de la société Fujian Landi aux éléments d'actifs et de passifs identifiables de ces entités.

(2) Ce chiffre inclut l'impôt différé passif issu de l'allocation du prix d'acquisition du Groupe Easycash aux éléments d'actifs et de passifs identifiables de cette entité.

Analyse par nature

(en milliers d'euros)	2007	2008	2009
Impôts différés actifs par catégories de différences temporelles			
Immobilisations corporelles et incorporelles	(1 489)	(2 236)	613
Engagements envers le personnel	4 860	5 208	2 382
Stock, créances, fournisseurs et provisions	4 682	9 331	12 810
Pertes fiscales et crédits d'impôts non récupérés	12 071	9 184	6 942
Autres (dont instruments financiers)	(732)	(856)	594
TOTAL IMPÔTS DIFFÉRÉS ACTIFS	19 391	20 631	23 341
Impôts différés passifs par catégories de différences temporelles			
Immobilisations corporelles et incorporelles	(854)	(27 113)	(47 013)
Engagements envers le personnel	9	767	350
Stock, créances, fournisseurs et provisions	4	2 042	2 713
Pertes fiscales et crédits d'impôts non récupérés			662
Autres (dont instruments financiers)	5	88	(1)
TOTAL IMPÔTS DIFFÉRÉS PASSIFS	(835)	(24 216)	(43 289)
TOTAL NET	18 556	(3 585)	(19 948)

Détails des IDA non reconnus

(en milliers d'euros)	2007	2008	2009
Impôts différés sur déficits fiscaux reportables	15 263	10 164	6 583
Impôts différés sur différences temporelles	267	3 614	4 991
TOTAL	15 530	13 778	11 574

12. GOODWILL ET AUTRES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

Goodwill

(en milliers d'euros)	2007	2008	2009
AU 1^{ER} JANVIER	89 987	106 324	221 437
Investissements ⁽¹⁾	21 737	118 623	217 381
Cessions (Danemark & Manison - Moneyline Banking System)			(25 882)
Pertes de valeur	(2 577)	(1 000)	
Différences de conversion	416	(4 880)	1 416
Autres	(3 239)	2 370	(126)
AU 31 DÉCEMBRE	106 324	221 437	414 227

(1) Les investissements correspondent principalement à l'acquisition d'Easycash pour 214,5 millions d'euros et à l'actualisation du put Landi pour 2,8 millions d'euros.

Détail des Goodwill

Unités Génératrices de trésorerie (en milliers d'euros)	2007			2008			2009		
	Valeur brute	Cumul des pertes de valeur	Valeur nette	Valeur brute	Cumul des pertes de valeur	Valeur nette	Valeur brute	Cumul des pertes de valeur	Valeur nette
Asie	3 284	(376)	2 908	18 337	(376)	17 961	20 536	(376)	20 160
Pacifique	4 417	(4 417)	0	6 483	(3 651)	2 832	8 210	(4 623)	3 586
Europe centrale / Moyen Orient / Afrique	22 206		22 206	35 781		35 781	35 722		35 722
France	21 114		21 114	35 235		35 235	35 235		35 235
Allemagne				5 523		5 523	220 004		220 004
Espagne				5 708		5 708	5 708		5 708
Italie	2 611	(1 096)	1 515	12 113	(1 096)	11 017	12 113	(1 096)	11 017
Amérique Latine				5 701		5 701	7 364		7 364
Amérique du Nord	55 434		55 434	66 917		66 917	66 527		66 527
Europe du Nord	919	(107)	813	33 455	(27)	33 428	8 950	(46)	8 903
Moneyline Banking System	2 834	(500)	2 334	2 834	(1 500)	1 334			
Total	112 819	(6 495)	106 324	228 088	(6 650)	221 437	420 368	(6 142)	414 227

En 2009

La variation de la valeur des goodwill est due essentiellement à l'acquisition du Groupe Easycash le 30 novembre 2009 et à la cession des sociétés Sagem Danemark et Manison le 11 juin 2009.

Goodwill Easycash

Une allocation provisoire du prix d'acquisition d'Easycash a été conduite et sera finalisée dans le délai de 12 mois suivant la prise de contrôle de la société. Les éléments susceptibles d'être ajustés portent sur la juste valeur des actifs et passifs apportés. Des analyses complémentaires pourront donner lieu à ajustements du bilan d'ouverture.

Après allocation, le Goodwill lié à l'acquisition d'Easycash ressort à un montant de 214.481 milliers d'euros.

- Une première évaluation des actifs et passifs à la juste valeur a été réalisée avec l'appui de conseils externes. Cette évaluation a conduit à la reconnaissance d'actifs incorporels non inscrits dans les comptes d'Easycash, pour un montant de 74,8 millions d'euros, incluant :
 - relations clients pour un montant total de 70,1 millions d'euros amortissables sur des périodes de 6, 10 ou 12 ans, selon la nature de l'activité et/ou de la clientèle ;
 - technologie correspondant à des développements logiciels : 4,7 millions d'euros amortissables sur des périodes de 3 à 7 ans.
- Les impôts différés passifs associés à ces réévaluations s'élèvent à 22,3 millions d'euros.

(en milliers d'euros)	Valeur comptable à la date d'acquisition	Retraitements	Données retraitées à la date d'acquisition
Actifs non courants	24,8	74,8	99,6
Actifs courants	34,3		34,3
TOTAL ACTIF	59,1	74,8	133,9
Passifs non courants	144,4	22,3	166,7
Passifs courants	24,6		24,6
TOTAL PASSIF	169,0	22,3	191,3
Actif net	(109,8)	52,5	(57,3)
Goodwill			214,5
Coût d'acquisition des titres			166,2
Trésorerie nette acquise			9,0
COÛT D'ACQUISITION DES TITRES NETTE DE LA TRÉSORERIE ACQUISE			157,2

Le Groupe Easycash exerçant l'ensemble de ses activités en Allemagne, le goodwill a été regroupé en 2009 dans l'unité génératrice de trésorerie Allemagne.

Pertes de valeur

Les tests de dépréciation effectués au cours du 4^{ème} trimestre 2009 n'ont pas amené le Groupe à constater de dépréciation du goodwill.

En 2008

L'augmentation des goodwill était due essentiellement aux acquisitions réalisées dans le courant du 1^{er} semestre 2008 : Sagem « terminaux de paiements » pour 106,9 millions d'euros et Fujian Landi pour 10,8 millions d'euros. Les autres variations correspondaient à des rachats de parts minoritaires et à un ajustement du goodwill d'ouverture de la filiale turque.

Pertes de valeur

Les tests de dépréciation effectués au cours du 4^e trimestre 2008 avaient amené le Groupe à constater une dépréciation du goodwill de Moneyline Banking System pour un montant de 1.000 milliers d'euros.

En 2007

L'augmentation des goodwill était essentiellement due à l'acquisition du distributeur turc Planet. La transaction du 13 juillet 2007 avait été réalisée pour un montant de

26 millions d'euros dont 6 millions d'euros en titres, représentant une augmentation de 271.064 titres Ingenico (la prime d'émission ressort à 5.310 milliers d'euros après imputation des frais d'émission de titres). Un complément de prix d'un montant de 2.629 milliers d'euros avait été versé en août 2007.

Pertes de valeur

Le goodwill de la société Europa avait été entièrement déprécié suite à la cession de l'activité terminale embarquée effectuée en juin 2007 (1.077 milliers d'euros).

Les tests de dépréciation effectués au cours du 4^{ème} trimestre 2007 avaient amené le Groupe à déprécier les goodwill :

- Ingenico Suisse pour un montant de 1.000 milliers d'euros,
- Moneyline Banking System pour un montant de 500 milliers d'euros.

Ajustement des goodwill

Le Groupe avait procédé à des ajustements des goodwill pour :

- Le goodwill de l'Amérique du Nord qui avait été révisé suite à l'utilisation en 2007 de déficits fiscaux existants au moment de l'acquisition (2001) et qui n'avaient pas fait l'objet alors d'une activation pour un montant de 2.043 milliers d'euros.
- La reprise de provisions inutilisées sur les sociétés Moneyline Banking, Ingenico SA et Ingenico Electronic Equipment pour un montant de 1.196 milliers d'euros.

Tests de dépréciation des goodwill

Ingenico a réalisé un test de dépréciation des valeurs nettes des goodwill. Cette procédure, s'appuyant notamment sur la méthode des flux nets futurs de trésorerie actualisés, consiste en l'évaluation de la valeur recouvrable de chaque unité génératrice de trésorerie (UGT) générant des flux propres de trésorerie. Ces UGT correspondent à une zone géographique dans laquelle le Groupe est implanté. Les tests de dépréciation sont effectués chaque année au quatrième trimestre de

l'exercice en utilisant les projections de flux de trésorerie sur la base des prévisions d'exploitation existantes portant sur une période de trois ans au delà de l'année en cours, incluant des taux de croissance et de rentabilité jugés raisonnables. Des taux d'actualisation (s'appuyant sur le coût moyen pondéré du capital) ont été appréciés pour chaque UGT à partir d'analyses du secteur dans lequel le Groupe exerce son activité. Les prévisions existantes sont fondées sur l'expérience passée ainsi que sur les perspectives d'évolution du marché.

Les principales hypothèses utilisées pour déterminer la valeur recouvrable des goodwill sont les suivantes :

2009

SEGMENTS	Europe du Nord		Europe du Sud				Asie/Pacifique		Amérique du Nord	Amérique latine	Europe centrale/ Moyen Orient/ Afrique	TOTAL
	Europe du Nord	Allemagne	France	Espagne	Italie	Moneyline Banking System	Asie	Pacifique	Amérique du Nord	Amérique latine	Europe centrale/ Moyen Orient/ Afrique	
Unités génératrices de trésorerie												
Valeur nette comptable des goodwill (en milliers d'euros)	8 903	220 004	35 235	5 708	11 017	-	20 160	3 586	66 527	7 364	35 722	414 227
Méthode de valorisation de l'unité génératrice de trésorerie							Valeur d'utilité					
Nombre d'années sur lequel les flux de trésorerie sont estimés							3 ans					
Taux de croissance à long terme	1,00 %	1,00 %	1,00 %	1,00 %	1,00 %	-	2,00 %	1,00 %	1,00 %	2,00 %	1,94 %	
Coût moyen pondéré du capital utilisé au 31/12/2009	11,36%	10,86 %	11,16 %	11,45 %	11,86 %	-	11,45 %	13,18 %	11,44 %	14,10 %	12,72 %	

2008

SEGMENTS	Europe du Nord		Europe du Sud				Asie/Pacifique		Amérique du Nord	Amérique latine	Europe centrale/ Moyen Orient/ Afrique	TOTAL
	Europe du Nord	Allemagne	France	Espagne	Italie	Moneyline Banking System	Asie	Pacifique	Amérique du Nord	Amérique latine	Europe centrale/ Moyen Orient/ Afrique	
Unités génératrices de trésorerie												
Valeur nette comptable des goodwill (en milliers d'euros)	33 428	5 523	35 235	5 708	11 017	1 334	17 961	2 832	66 917	5 701	35 781	221 437
Méthode de valorisation de l'unité génératrice de trésorerie							Valeur d'utilité					
Nombre d'années sur lequel les flux de trésorerie sont estimés							3 ans					
Taux de croissance à long terme	1,00 %	1,00 %	1,00 %	1,00 %	1,00 %	1,00 %	2,00 %	1,00 %	1,00 %	2,00 %	1,94 %	
Coût moyen pondéré du capital utilisé au 31/12/2008	11,36 %	10,86 %	11,16 %	11,45 %	11,86 %	11,16 %	11,45 %	13,18 %	11,44 %	14,10 %	12,72 %	

2007

SEGMENTS	Europe du Nord		Europe du Sud				Asie/Pacifique		Amérique du Nord	Amérique latine	Europe centrale/Moyen Orient/Afrique	TOTAL
	Europe du Nord	Allemagne	France	Espagne	Italie	Moneyline Banking System	Asie	Pacifique	Amérique du Nord	Amérique latine	Europe centrale/Moyen Orient/Afrique	
Valeur nette comptable des goodwill (en milliers d'euros)	33 428	-	35 235	-	11 017	1 334	17 961	-	66 917	-	35 781	201 673
Méthode de valorisation de l'unité génératrice de trésorerie	Valeur d'utilité											
Nombre d'années sur lequel les flux de trésorerie sont estimés	3 ans											
Taux de croissance à long terme	2,00 %	-	1,00 %	-	2,00 %	1,00 %	2,00 %	-	2,00 %	-	2,50 %	
Coût moyen pondéré du capital utilisé au 31/12/2007	11,89 %	-	11,90 %	-	11,90 %	12,05 %	15,43 %	-	12,50 %	-	13,01 %	

* Pour la région « Amérique du nord », la valeur d'utilité est de 6 ans.

Les données de marché étant identiques en 2009, les hypothèses de taux de croissance et du coût moyen pondéré du capital de 2008 ont été maintenues en 2009 dans la valorisation de l'ensemble des unités génératrices de trésorerie. Le coût moyen pondéré du capital utilisé est un taux à moyen terme.

L'application d'un taux d'actualisation avant impôt à des flux de trésorerie avant impôt aurait conduit à une valorisation identique des unités génératrices de trésorerie.

Les tests de dépréciation ont été effectués en tenant compte pour l'Amérique du nord, du potentiel de croissance des parts de marché de l'UGT, et s'agissant de l'Amérique latine, du

potentiel lié à l'évolution du « business model ». Par ailleurs, Ingenico anticipe un taux de croissance soutenue pour la région « Amérique du nord » sur les prochaines années.

Des taux d'actualisation conservateurs sont utilisés par le Groupe pour procéder aux tests de dépréciation. Au demeurant, les tests de sensibilité au WACC montrent qu'une hausse du taux d'actualisation de respectivement 1,5 point et 2 points conduirait à une dépréciation des goodwill de l'UGT North America et de l'UGT Latin America. Seule une hausse d'au moins 5 points du taux d'actualisation génèrerait une dépréciation de certains goodwill pour les autres UGT.

Autres Immobilisations Incorporelles

(en milliers d'euros)	2009					Total
	Licences, Marques, Technologie	Frais de développement (générés en interne)	Autres immobilisations incorporelles	Avances et acomptes		
VALEUR BRUTE						
AU 1^{er} JANVIER	24 357	58 102	84 101			166 561
Investissements	1 768	7 961	605			10 334
Cessions	(1 243)		(133)			(1 376)
Variations de périmètre (*)	1 852		86 505			88 356
Différences de conversion	(14)	(218)	(362)			(594)
Autres	631	(476)	20			175
AU 31 DÉCEMBRE	27 350	65 369	170 736			263 456
AMORTISSEMENTS, PERTES DE VALEUR						
AU 1^{er} JANVIER	(15 056)	(29 170)	(19 078)			(63 304)
Amortissements	(3 943)	(7 818)	(13 946)			(25 708)
Cessions et Pertes de valeur	1 243		730			1 973
Variations de périmètre (*)	758		(11 260)			(10 501)
Différences de conversion	(30)	215	131			315
Autres	6	476	(164)			318
AU 31 DÉCEMBRE	(17 022)	(36 298)	(43 587)			(96 907)
VALEUR NETTE						
AU 1^{er} JANVIER	9 302	28 932	65 023			103 257
AU 31 DÉCEMBRE	10 329	29 071	127 149			166 549

(*) Les variations de périmètre de l'exercice 2009 correspondent essentiellement aux variations induites par l'acquisition du Groupe Easycash le 30 novembre 2009 et la cession des sociétés Sagem Danemark et Manison le 11 juin 2009.

Les amortissements des immobilisations incorporelles identifiées dans le cadre de l'allocation du prix d'acquisition d'Easycash représentent un montant de 723 milliers d'euros pour la période du 30 novembre 2009 au 31 décembre 2009.

Les charges d'amortissement des actifs identifiés lors des acquisitions sont les suivantes pour 2009 :

Charges d'amortissement des actifs incorporels identifiés (en milliers d'euros)	SAGEM		EASYCASH		AUTRES (MONEYLINE, TURQUIE, LANDI)					TOTAL Amort. de la période	
	Montants nets fin décembre 2008	Amort. 2009	Montants nets fin décembre 2009	Montants nets fin décembre 2009 et affectés	Amort. 2009	Montants nets fin décembre 2009	Montants nets fin décembre 2008	Amort. 2009	Écarts de conv.	Sortie de périmètre	Montants nets fin décembre 2009
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES											
CONCESSIONS, BREVETS & DROITS SIMILAIRES											
Technologie hardware et software en cours	17 150	(3 430)	13 720								(3 430)
Technologie hardware et software existante	13 019	(5 786)	7 233	4 653	(103)	4 550	2 929	(926)	(5)	(99)	1 900
• Logiciels applicatifs	9 643	(2 269)	7 374								(2 269)
• Marque											(1 238)
AUTRES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES											
Contrats clients à long terme	33 895	(3 663)	30 230	70 108	(620)	69 488	8 853	(1 235)	(222)		7 396
TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	73 707	(15 148)	58 557	74 761	(723)	74 038	14 797	(3 399)	(279)	(99)	11 020
Stocks											
TOTAL DES ACTIFS IDENTIFIÉS ET AFFECTÉS	73 707	(15 148)	58 557	74 761	(723)	74 038	14 797	(3 399)	(279)	(99)	11 020

(en milliers d'euros)	2008				Total
	Licences, Marques, Technologie	Frais de développement (générés en interne)	Autres immobilisations incorporelles	Avances et acomptes	
VALEUR BRUTE					
AU 1^{er} JANVIER	20 668	35 600	10 266		66 534
Investissements	1 465	5 723	954		8 142
Cessions			(484)		(484)
Variations de périmètre (*)	2 519	17 150	75 188		94 857
Différences de conversion	(287)	447	636		796
Autres	(9)	(817)	(2 459)		(3 285)
AU 31 DÉCEMBRE	24 357	58 102	84 101		166 561
PERTES DE VALEUR					
AU 1^{er} JANVIER	(12 243)	(24 859)	(5 854)		(42 956)
Amortissements	(2 972)	(4 561)	(10 081)		(17 615)
Cessions et Pertes de valeur	10		63		73
Variations de périmètre (*)	(20)		(3 177)		(3 197)
Différences de conversion	203	(421)	(303)		(520)
Autres	(34)	671	274		911
AU 31 DÉCEMBRE	(15 056)	(29 170)	(19 078)		(63 304)
VALEUR NETTE					
AU 1^{er} JANVIER	8 425	10 741	4 412		23 576
AU 31 DÉCEMBRE	9 302	28 932	65 023		103 257

(*) Les variations de périmètre de l'exercice 2008 correspondaient essentiellement aux variations induites par l'affectation des goodwill de Sagem « Terminaux de paiements » et de Fujian Landi. Ceci correspondait à des immobilisations incorporelles identifiées et comptabilisées à l'entrée de périmètre pour les montants bruts suivants:

Sagem « Terminaux de paiements » :

Recherche & développement :
Technologie : 17.150 milliers d'euros

Autres immobilisations incorporelles :

Portefeuille clients : 36.643 milliers d'euros
Technologie : 28.703 milliers d'euros

Les amortissements de ces immobilisations sur la période représentaient un montant de 8.790 milliers d'euros correspondant à 9 mois d'amortissements à compter de la date d'acquisition de Sagem « terminaux de paiements ».

Fujian Landi :

Licences :
Marques : 2.517 milliers d'euros

Autres immobilisations incorporelles :

Contrats Clients long terme : 6.534 milliers d'euros

Les amortissements de ces immobilisations sur la période représentaient un montant de 875 milliers d'euros correspondant à 6 mois d'amortissements à compter de la date d'acquisition de Fujian Landi.

Les charges d'amortissement des actifs identifiés lors des acquisitions étaient les suivantes pour 2008 :

	SAGEM		LANDI				AUTRES (Moneyline, Turquie)			TOTAL Amort. de la période	
	Montants identifiés et affectés	Amort. 2008	Montants nets fin décembre 2008	Montants identifiés et affectés	Amort. 2008	Écarts de conv.	Montants nets fin décembre 2008	Montants nets fin décembre 2007	Amort. 2008	Écarts de conv.	Montants nets fin décembre 2008
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES											
CONCESSIONS, BREVETS & DROITS SIMILAIRES											
Technologie hardware et software en cours	17 150		17 150								
Technologie hardware et software existante	17 358	(4 340)	13 019					4 287	(989)	(369)	(2 929) (5 328)
• Logiciels applicatifs	11 345	(1 702)	9 643								(1 702)
• Marque				2 517	(470)	339	2 386	1 005	(304)	(72)	629 (774)
AUTRES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES											
Contrats clients à long terme	36 643	(2 748)	33 895	6 534	(405)	894	7 023	2 617	(530)	(257)	1 830 (3 683)
TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	82 497	(8 790)	73 707	9 051	(875)	1 233	9 409	7 909	(1 823)	(698)	5 388 (11 487)
Stocks	6 087	(6 087)	0	1 441	(1 614)	173					(7 701)
TOTAL DES ACTIFS IDENTIFIÉS ET AFFECTÉS	88 584	(14 877)	73 707	10 492	(2 489)	1 406	9 409	7 909	(1 823)	(698)	5 388 (19 188)

2007

(en milliers d'euros)	Licences, Marques, Technologie	Frais de développement (générés en interne)	Autres immobilisations incorporelles	Avances et acomptes	Total
VALEUR BRUTE					
AU 1^{ER} JANVIER	19 074	40 794	5 947		65 816
Investissements		973	3 226	3 014	7 213
Cessions	(1 588)			(67)	(1 655)
Variations de périmètre (*)	2 871			1 638	4 509
Différences de conversion	(395)	(945)		122	(1 218)
Autres	(267)	(7 477)		(388)	(8 132)
AU 31 DÉCEMBRE	20 668	35 600	10 266		66 534
AMORTISSEMENTS, PERTES DE VALEUR					
AU 1^{ER} JANVIER	(11 915)	(28 308)	(4 232)		(44 455)
Amortissements		(3 147)	(4 823)	(1 921)	(9 891)
Cessions et Pertes de valeur	2 218				2 218
Variations de périmètre (*)	(24)			(38)	(62)
Différences de conversion	304	816		(8)	1 112
Autres	323	7 456		344	8 123
AU 31 DÉCEMBRE	(12 243)	(24 859)	(5 854)		(42 956)
VALEUR NETTE					
AU 1^{ER} JANVIER	7 159	12 486	1 716		21 361
AU 31 DÉCEMBRE	8 425	10 741	4 412		23 576

(*) Les variations de périmètre de l'exercice 2007 correspondaient essentiellement aux variations induites par l'affectation du goodwill Ingenico Turquie. Ceci correspondait à des immobilisations incorporelles identifiées et comptabilisées pour les montants bruts suivants:

Licences :

Marques : 500 milliers d'euros

Technologie : 2 300 milliers d'euros

Autres immobilisations incorporelles :

Contrats Clients long terme : 1 500 milliers d'euros

Les amortissements de ces immobilisations sur la période représentaient un montant de 526 milliers d'euros correspondant à un peu moins de 6 mois d'amortissements à compter de la date d'acquisition d'Ingenico Turquie.

13. IMMOBILISATIONS CORPORELLES

2009

(en milliers d'euros)	Terrains et constructions	Installations techniques et outillages	Autres	En-cours	TOTAL
VALEUR BRUTE					
AU 1 ^{ER} JANVIER	1 402	35 878	23 361	840	61 480
Investissements	496	6 644	5 632	15	12 787
Cessions		(1 814)	(1 028)	(61)	(2 903)
Variations de périmètre	141	6 130	748	(15)	7 005
Différences de conversion	4	864	2 691	0	3 559
Autres	276	(2 868)	2 192	(757)	(1 156)
AU 31 DÉCEMBRE	2 319	44 835	33 596	22	80 772
AMORTISSEMENTS, PERTES DE VALEUR					
AU 1 ^{ER} JANVIER	(611)	(22 515)	(12 993)		(36 118)
Amortissements	(191)	(6 650)	(4 641)		(11 481)
Cessions et Pertes de valeur		1 618	707		2 325
Variations de périmètre	(62)	(1 999)	1 118		(943)
Différences de conversion	(2)	(691)	(1 450)		(2 144)
Autres	(140)	1 729	(923)		667
AU 31 DÉCEMBRE	(1 006)	(28 508)	(18 182)		(47 695)
VALEUR NETTE					
AU 1 ^{ER} JANVIER	791	13 363	10 367	840	25 361
AU 31 DÉCEMBRE	1 313	16 327	15 414	22	33 075

2008

(en milliers d'euros)	Terrains et constructions	Installations techniques et outillages	Autres	En-cours	TOTAL
VALEUR BRUTE					
AU 1 ^{ER} JANVIER	897	31 977	15 723	22	48 619
Investissements	438	6 874	5 366	761	13 439
Cessions	(379)	(5 394)	(1 433)		(7 206)
Variations de périmètre	297	6 133	3 165	96	9 690
Différences de conversion	(21)	(2 977)	(2 056)	1	(5 054)
Autres	170	(735)	2 596	(40)	1 990
AU 31 DÉCEMBRE	1 402	35 878	23 361	840	61 480
AMORTISSEMENTS, PERTES DE VALEUR					
AU 1 ^{ER} JANVIER	(512)	(20 360)	(9 918)		(30 791)
Amortissements	(118)	(5 193)	(2 966)		(8 277)
Cessions et Pertes de valeur	176	4 905	754		5 834
Variations de périmètre	(82)	(3 930)	(1 718)		(5 730)
Différences de conversion	20	1 777	1 195		2 991
Autres	(94)	287	(338)		(146)
AU 31 DÉCEMBRE	(611)	(22 515)	(12 993)		(36 118)
VALEUR NETTE					
AU 1 ^{ER} JANVIER	385	11 617	5 804	22	17 829
AU 31 DÉCEMBRE	791	13 363	10 367	840	25 361

2007

(en milliers d'euros)	Terrains et constructions	Installations techniques et outillages	Autres	En-cours	TOTAL
VALEUR BRUTE					
AU 1 ^{ER} JANVIER	842	37 105	18 858	46	56 852
Investissements	89	5 780	2 345	24	8 238
Cessions	(33)	(10 033)	(6 246)		(16 312)
Variations de périmètre		290	855		1 144
Différences de conversion	(1)	(1 396)	89		(1 308)
Autres		232	(178)	(48)	6
AU 31 DÉCEMBRE	897	31 977	15 723	22	48 619
AMORTISSEMENTS, PERTES DE VALEUR					
AU 1 ^{ER} JANVIER	(395)	(26 656)	(13 000)		(40 051)
Amortissements	(150)	(4 379)	(1 999)		(6 528)
Cessions et Pertes de valeur	33	9 758	5 458		15 249
Variations de périmètre		(34)	(524)		(558)
Différences de conversion		951	(30)		921
Autres			176		176
AU 31 DÉCEMBRE	(512)	(20 360)	(9 918)		(30 791)
VALEUR NETTE					
AU 1 ^{ER} JANVIER	447	10 449	5 858	46	16 801
AU 31 DÉCEMBRE	385	11 617	5 804	22	17 829

14. SOCIÉTÉS MISES EN ÉQUIVALENCE

Détail des participations mises en équivalence

(en milliers d'euros)	Fixed & Mobile Pte Ltd	Roam Data	Total
% d'intérêt	38,27%	43,92%	
AU 1^{ER} JANVIER			
Goodwill	1 154	3 090	4 244
Quote-part de situation nette	1 012	1 662	2 674
INVESTISSEMENT	2 165	4 752	6 917
Quote-part de résultat	(154)	(129)	(283)
Ecart de conversion	12	141	153
AU 31 DÉCEMBRE	2 023	4 764	6 787

Dans le courant du second semestre, le Groupe a acquis, à travers sa structure Ingenico Ventures SAS, des participations dans deux sociétés :

- Fixed & Mobile Pte Ltd à Singapour
- Roam Data aux Etats-Unis

Méthode de consolidation

Compte tenu de la structure de gouvernance mise en place lors des prises de participation, le contrôle étant exercé de façon conjointe entre le groupe Ingenico et les actionnaires historiques, la méthode de consolidation retenue est la mise en équivalence.

Options d'achat de participation supplémentaires

Les options d'achat n'étant pas exerçables dans l'immédiat, celles-ci n'ont pas été prises en compte dans le calcul du pourcentage d'intérêt qui est donc égal au pourcentage des droits acquis.

La juste valeur des options d'achat de participation complémentaire n'a pas varié de façon significative depuis l'acquisition. Elle est négligeable au 31 décembre 2009.

Perte de valeur

Au 31 décembre 2009, aucune perte de valeur du montant de ces investissements n'a été constatée dans les comptes consolidés du groupe.

15. ACTIFS FINANCIERS

Au 31 décembre 2007, 2008 et 2009, les actifs financiers comprennent les dépôts et cautionnements versés, les titres de participation et autres créances rattachées non consolidées.

(en milliers d'euros)	2007	2008	2009
Actifs financiers non courants	1 295	3 265	3 567
TOTAL	1 295	3 265	3 567

16. AUTRES ACTIFS NON COURANTS

Au 31 décembre 2007, 2008 et 2009, les autres actifs non courants comprennent :

(en milliers d'euros)	2007	2008	2009
Autres actifs non courants	2 338	1 030	14 730
TOTAL	2 338	1 030	14 730

Les autres actifs non courants ont tous une échéance à plus d'un an. Leur forte augmentation en 2009 s'explique par l'entrée dans le périmètre du Groupe Easycash et de son activité de location-financement.

(en milliers d'euros)	2007	2008	2009
Créances	2 042	466	182
Créances financières liées aux locations-financement			13 493
Créances fiscales hors impôt sur les sociétés	295	0	0
Créances d'impôt sur les sociétés (carry back)	0	324	985
Charges constatées d'avance	0	240	71
TOTAL	2 338	1 030	14 730

17. STOCKS

(en milliers d'euros)	2007	2008	2009
Matières premières et consommables	11 785	16 651	17 398
Produits finis	50 816	76 312	73 439
Dépréciations Mat. Prem. et consommables	(4 065)	(3 825)	(3 291)
Dépréciations Produits finis	(6 064)	(11 926)	(13 316)
NET	52 472	77 211	74 230

18. CLIENTS ET CRÉANCES D'EXPLOITATION

Les clients et créances d'exploitation s'analysent comme suit :

(en milliers d'euros)	2007	2008	2009
Fournisseurs : avances & acomptes versés	3 513	5 659	2 170
Créances clients sur ventes de biens et services	132 943	163 428	206 796
Créances financières liées aux locations-financement			12 162
Créances sur personnel & organismes sociaux	166	100	537
Créances fiscales - hors impôt sur les sociétés	4 293	8 861	15 975
Comptes courants - actif	70	257	0
Autres créances	1 828	3 246	5 571
Dépréciations pour créances douteuses	(3 737)	(4 047)	(17 868)
Dépréciations sur autres créances	(138)	(114)	(16)
TOTAL	138 938	177 390	225 327

Les créances financières liées aux locations-financement correspondent principalement au Groupe Easycash pour un montant de 12,1 millions d'euros.

La balance âgée des créances commerciales se présente ainsi :

(en milliers d'euros)	2009				
	Clôture	Non échus	< 120 jours	120 - 180 jours	> 180 jours
Créances clients	206 796	144 768	34 730	6 487	20 811
Dépréciations pour créances douteuses	(17 868)	(281)	(1 636)	(487)	(15 464)
NET	188 928	144 487	33 094	6 000	5 347

L'augmentation des dépréciations pour créances douteuses en 2009 est relative à l'entrée du Groupe Easycash dans le périmètre du Groupe Ingenico. Au 31 décembre 2009, la part

des dépréciations pour créances douteuses du Groupe Easycash représente 68,30% du montant global.

(en milliers d'euros)	2008				
	Clôture	Non échus	< 120 jours	120 - 180 jours	> 180 jours
Créances clients	163 428	130 812	23 058	2 327	7 232
Dépréciations pour créances douteuses	(4 047)	(165)	(223)	(537)	(3 122)
NET	159 381	130 647	22 835	1 790	4 109

(en milliers d'euros)	2007				
	Clôture	Non échus	< 120 jours	120 - 180 jours	> 180 jours
Créances clients	132 943	98 155	28 686	1 797	4 304
Dépréciations pour créances douteuses	(3 737)	(53)	(35)	(174)	(3 474)
NET	129 206	98 102	28 651	1 623	830

19. RÉCONCILIATION DES ÉLÉMENTS DU BESOIN EN FONDS DE ROULEMENT ENTRE LE BILAN ET LE TABLEAU DE FLUX DE TRÉSORERIE

		2009						
Postes du bilan		31 décembre 2008	Variations de périmètre	Variation nette du BFR	Ecart de conversion et autres mouvements	31 décembre 2009		
STOCKS		77 211				74 230		
	dont postes du Bfr	77 211	(4 695)	(2 578)	4 292	74 230		
VARIATION DES STOCKS AU TABLEAU DES FLUX DE TRÉSORERIE		(1) 77 211	(4 695)	(2 578)	4 292	74 230		
AUTRES ACTIFS NON COURANTS		1 030				14 730		
	Dont postes du Bfr	705	13 547	(510)	4	13 746		
	dont postes hors Bfr	Autres actifs non courants Autres créances hors exploitation	324			985		
CLIENTS ET CRÉANCES D'EXPLOITATION		177 390				225 327		
	dont postes du Bfr	Créances clients	165 041	24 282	9 519	4 419	203 260	
	dont postes du Bfr	Autres créances d'exploitation	12 350	1 220	5 932	56	19 559	
	dont postes hors Bfr	Autres créances hors exploitation	0				2 508	
AUTRES ACTIFS COURANTS		3 577	0	0	0	5 825		
	dont postes du Bfr	Autres créances d'exploitation	3 536	552	866	131	5 085	
	dont postes hors Bfr	Autres créances hors exploitation	41				739	
VARIATION DES CRÉANCES AU TABLEAU DES FLUX DE TRÉSORERIE		(2) 181 631	39 601	15 808	4 610	241 650		
AUTRES DETTES NON COURANTES		4 827				10 385		
	dont postes du Bfr	Dettes fournisseurs	4 535	4	774	1 258	6 571	
	dont postes hors Bfr	Autres dettes hors exploitation	291				3 814	
DETtes FOURNISSEURS ET AUTRES DETtes COURANTES		153 960				188 162		
	dont postes du Bfr	Dettes fournisseurs	103 184	11 671	12 245	6 522	133 622	
	dont postes du Bfr	Autres dettes courantes	31 878	2 976	18 128	580	53 562	
	dont postes hors Bfr	Autres dettes hors exploitation (*)	18 898				978	
DETtes DIVERSES		47 880				47 758		
	dont postes du Bfr	Autres dettes	47 800	(971)	(19 711)	1 507	28 625	
	dont postes hors Bfr	Autres dettes hors exploitation (*)	80				19 133	
VARIATION DES DETtes AU TABLEAU DES FLUX DE TRÉSORERIE		(3) 187 397	13 681	11 437	9 866	222 380		
VARIATION DU BESOIN EN FONDS DE ROULEMENT		-(1)-(2)+(3) (71 446)	(21 225)	(1 794)	965	(93 500)		

(*) En 2009, reclassement de l'option de vente des 45% des actions de Fujian Landi du poste « Dettes courantes d'exploitation » à « Dettes diverses » pour un montant de 19.133 milliers d'euros (le montant de cette option était de 16.371 milliers d'euros en 2008).

2008

Postes du bilan		31 décembre 2007	Variations de périmètre	Variation nette du BFR	Ecart de conversion et autres mouvements	31 décembre 2008
STOCKS		52 472				77 211
	dont postes du Bfr	52 472	33 325	(979)	(7 606)	77 211
VARIATION DES STOCKS AU TABLEAU DES FLUX DE TRÉSORERIE		(1) 52 472	33 325	(979)	(7 606)	77 211
AUTRES ACTIFS NON COURANTS		2 338				1 030
	dont postes du Bfr	2 338	187	(1 804)	(15)	705
	dont postes hors Bfr	0				324
			Autres actifs non courants			
			Autres créances hors exploitation			
CLIENTS ET CRÉANCES D'EXPLOITATION		138 938				177 390
	dont postes du Bfr	132 719	55 496	(14 946)	(8 228)	165 041
	dont postes du Bfr	6 219	2 367	4 024	(261)	12 350
	dont postes hors Bfr	0				0
			Créances clients			
			Autres créances d'exploitation			
			Autres créances hors exploitation			
AUTRES ACTIFS COURANTS		6 917	0	0	0	3 577
	dont postes du Bfr	6 748	376	(3 447)	(137)	3 536
	dont postes hors Bfr	170				41
			Autres créances d'exploitation			
			Autres créances hors exploitation			
VARIATION DES CRÉANCES AU TABLEAU DES FLUX DE TRÉSORERIE		(2) 148 023	58 426	(16 173)	(8 641)	181 635
AUTRES DETTES NON COURANTES		1 697				4 827
	dont postes du Bfr	1 497	68	4 683	(1 713)	4 535
	dont postes hors Bfr	200				291
			Dettes fournisseurs			
			Autres dettes hors exploitation			
DETTES FOURNISSEURS ET AUTRES DETTES COURANTES		110 260				153 960
	dont postes du Bfr	90 557	28 391	(8 447)	(7 317)	103 184
	dont postes du Bfr	19 550	8 196	4 638	(4 819)	31 878
	dont postes hors Bfr	153				18 898
			Dettes fournisseurs			
			Autres dettes courantes			
			Autres dettes hors exploitation			
DETTES DIVERSES		35 209				47 880
	dont postes du Bfr	35 201	7 508	6 669	(1 579)	47 800
	dont postes hors Bfr	8				80
			Autres dettes			
			Autres dettes hors exploitation			
VARIATION DES DETTES AU TABLEAU DES FLUX DE TRÉSORERIE		(3) 146 805	44 162	7 544	(15 427)	187 397
VARIATION DU BESOIN EN FONDS DE ROULEMENT		-(1)-(2)+(3) (53 690)	(47 588)	24 696	819	(71 449)

2007

Postes du bilan		31 décembre 2006	Variations de périmètre	Variation nette du BFR	Ecart de conversion et autres mouvements	31 décembre 2007	
STOCKS		49 960				52 472	
	dont postes du Bfr	49 960	2 886	1 108	(1 481)	52 472	
VARIATION DES STOCKS AU TABLEAU DES FLUX DE TRÉSORERIE		(1) 49 960	2 886	1 108	(1 481)	52 472	
AUTRES ACTIFS NON COURANTS		6 544				2 338	
	dont postes du Bfr	4 246	21	(1 898)	(31)	2 338	
	dont postes hors Bfr	Autres actifs non courants Autres créances hors exploitation	2 298			0	
CLIENTS ET CRÉANCES D'EXPLOITATION		125 982				138 938	
	dont postes du Bfr	Créances clients	119 289	1 022	16 273	(3 865)	132 719
	dont postes du Bfr	Autres créances d'exploitation	6 693	88	3 327	(3 890)	6 219
	dont postes hors Bfr	Autres créances hors exploitation	0			0	
AUTRES ACTIFS COURANTS		5 802	0	0	0	6 917	
	dont postes du Bfr	Autres créances d'exploitation	5 486	174	1 725	(638)	6 748
	dont postes hors Bfr	Autres créances hors exploitation	315			170	
VARIATION DES CRÉANCES AU TABLEAU DES FLUX DE TRÉSORERIE		(2) 135 714	1 306	19 427	(8 424)	148 023	
AUTRES DETTES NON COURANTES		1 931				1 697	
	dont postes du Bfr	Dettes FOURNISSEURS	1 584	0	2 863	(2 949)	1 497
	dont postes hors Bfr	Autres dettes hors exploitation	347			200	
DETTES FOURNISSEURS ET AUTRES DETTES COURANTES		94 484				110 260	
	dont postes du Bfr	Dettes fournisseurs	76 492	4 329	13 735	(3 999)	90 557
	dont postes du Bfr	Autres dettes courantes	16 455	53	3 537	(3 474)	19 550
	dont postes hors Bfr	Autres dettes hors exploitation	1 536			153	
DETTES DIVERSES		37 276				35 209	
	dont postes du Bfr	Autres dettes	37 276	3	597	(2 674)	35 201
	dont postes hors Bfr	Autres dettes hors exploitation	0			8	
VARIATION DES DETTES AU TABLEAU DES FLUX DE TRÉSORERIE		(3) 131 807	4 385	20 731	(13 097)	146 805	
VARIATION DU BESOIN EN FONDS DE ROULEMENT		-(1)-(2)+(3) (53 866)	194	197	(3 192)	(53 690)	

20. AUTRES ACTIFS COURANTS ET CRÉANCES D'IMPÔT

(en milliers d'euros)	2007	2008	2009
Charges constatées d'avance	6 748	3 536	5 085
Intérêts courus sur créances et prêts	170	0	0
Prêts, cautionnements et autres créances		41	739
TOTAL	6 917	3 577	5 825
ÉTAT, IMPÔT SUR LES BÉNÉFICES	4 111	8 602	9 456

21. ACTIFS ET PASSIFS DESTINÉS À ÊTRE CÉDÉS

Le Groupe n'a pas engagé au 31 décembre 2009 de processus conduisant à la cession d'activités ou de filiales significatives.

22. CAPITAUX PROPRES CONSOLIDÉS

Nombre d'actions en circulation

(en milliers d'euros)	2007	2008	2009
Émises au 1 ^{er} Janvier	32 108 576	32 930 070	47 791 674
Émises dans le cadre des options exercées et des distributions de dividendes	450 430	135 342	845 461
Émises dans le cadre de l'opération d'acquisition de Planet Ôdeme	271 064		
Émises dans le cadre de l'opération d'acquisition de Sagem terminaux de paiement		10 663 046	
Émises dans le cadre de l'opération de conversion des Océanes		4 063 216	
Émises dans le cadre de distribution d'actions gratuites	100 000		
Émises au 31 décembre	32 930 070	47 791 674	48 637 135
ACTIONS PROPRES AU 31 DÉCEMBRE	634 332	1 624 290	1 361 958

Au 31 décembre 2009, le capital social autorisé d'Ingenico est composé de 48.637.135 actions d'une valeur nominale de 1€.

Actions propres

(en milliers d'euros)	2008	Acquisitions	Cessions	Autres	2009
Nombres de titres	1 624 290	2 135 945	(2 263 181)	(135 096)	1 361 958
Cours moyen d'acquisition en euros	16,81	14,33	13,46	16,94	18,47
TOTAL	27 297 123	30 602 664	(30 454 859)	(2 288 370)	25 156 558

(en milliers d'euros)	2007	Acquisitions	Cessions	Autres	2008
Nombres de titres	634 332	3 350 504	(1 881 447)	(479 099)	1 624 290
Cours moyen d'acquisition en euros	17,06	16,86	17,09	16,40	16,81
TOTAL	10 823 149	56 478 556	(32 147 452)	(7 857 130)	27 297 123

(en milliers d'euros)	2006	Acquisitions	Cessions	Autres	2007
Nombres de titres	782 829	498 595	(459 154)	(187 938)	634 332
Cours moyen d'acquisition en euros	15,31	19,92	(19,47)	11,47	17,06
TOTAL	11 986 536	9 932 627	(8 941 152)	2 154 862	10 823 149

Actions acquises pour être attribuées ou annulées

En 2009, aucune action propre n'a été achetée en vue de son attribution ou de son annulation, et 135.096 actions ont été prélevées, elles sont destinées aux bénéficiaires des plans d'attribution d'actions gratuites arrivant à échéance.

Au 31 décembre 2009, le portefeuille des actions propres (hors contrat de liquidité) est constitué de 1.166.780 actions au cours moyen de 18,69€, dont 250.000 actions propres, acquises en 2008 au prix moyen de 17,23 euros, sont destinées à une réduction du capital. Cette opération de réduction a été réalisée en Janvier 2010, conformément à la décision du Conseil d'administration en date du 20 janvier 2010.

En 2008, il avait été fait usage de deux autorisations par le conseil d'administration afin d'acheter des titres sur le marché (hors contrat de liquidité) :

- celle donnée par l'assemblée du 10 mai 2007 (mise en œuvre par décisions du conseil des 19 septembre 2007 et 23 janvier 2008) ;
- celle donnée par l'assemblée du 15 mai 2008 qui s'était substituée à l'autorisation du 10 mai 2007 (mise en œuvre par décision du conseil du 15 mai 2008).

250.000 actions propres avaient été acquises en 2008 au prix moyen de 17,23 euros dans l'objectif de réduire le capital. 986.143 actions propres avaient été acquises en 2008 au prix moyen de 18,95 euros dans le but de servir les plans d'attributions d'actions gratuites.

Sur le portefeuille d'actions propres, 479.099 actions propres avaient été prélevées en 2008 dont 462.217 actions destinées aux bénéficiaires des plans d'attributions d'actions gratuites arrivant à échéance et 16.882 actions pour servir la conversion des Océanes.

En 2007, aucune action n'avait été achetée dans le cadre de la résolution de l'assemblée générale mixte du 10 mai 2007.

60.290 actions propres avaient été prélevées en juin 2007 pour servir un plan d'attribution d'action gratuites arrivant à échéance et concernant Mrs Znaty et d'Angelo. 127.648 actions avaient été prélevées pour servir une conversion en action existante demandée par un obligataire (Océane) en décembre 2007.

Le portefeuille des actions propres était au 31 décembre 2007 de 544.832 actions au cours moyen de 16,44 €.

Actions propres acquises dans le cadre du contrat de liquidité mis en place en 2004

En 2009, 2.135.945 actions ont été acquises au cours moyen de 14,33 € et 2.263.181 actions vendues au cours moyen de 13,46 €.

Le portefeuille des actions afférant au contrat de liquidité est de 195.178 actions au 31 décembre 2009.

En 2008, 2.114.361 actions avaient été acquises au cours moyen de 15,84 € et 1.881.447 actions avaient été vendues au cours moyen de 17,09 €.

Le portefeuille des actions afférant au contrat de liquidité était de 322.414 actions au 31 décembre 2008.

En 2007, 498.595 actions avaient été acquises au cours moyen de 19,92 € et 459.154 actions avaient été vendues au cours moyen de 19,47 €.

Le portefeuille des actions afférant au contrat de liquidité était de 89.500 actions au 31 décembre 2007.

Plan d'options de souscription d'actions et actions gratuites

Caractéristiques des plans en vigueur au 31 décembre 2009

Les principales caractéristiques des plans en vigueur au 31 décembre 2009 sont les suivantes :

a) Plans d'option de souscription d'actions

L'assemblée des actionnaires avait autorisé le 4 Mai 2000 et le 18 Octobre 2004 le conseil d'administration à consentir à un certain nombre de collaborateurs pendant un délai respectif de 5 ans et 24 mois des options donnant droit à la souscription d'actions.

En 2007, suite à un ajustement, réalisé pour tenir compte du versement du dividende prélevé sur la prime d'émission, 3.904 options supplémentaires avaient été accordées aux bénéficiaires n'ayant pas encore exercé leur droit au 27 Juin 2007 (date du conseil d'administration ayant validé le calcul de l'ajustement). Compte tenu de cet ajustement et des levées d'options intervenues, le nombre d'options existantes au 31 décembre 2007 était de 700.386.

Aucun nouveau plan de souscription d'actions n'a été mis en place dans le courant de l'année 2009. Le nombre d'options existantes au 31 décembre 2009 est de 281.991.

Tranche A :

Agissant sur délégation du Conseil d'administration du 18 mars 2003, le président du Conseil d'administration avait attribué, le 15 avril 2003, une première tranche d'options, dite Tranche A,

et avait déterminé la liste des bénéficiaires de la Tranche A, le nombre d'options attribuées à chacun d'eux et le prix de souscription. Le prix de souscription de la Tranche A avait été fixé à 5,67 euros représentant 95 % de la moyenne des cours d'ouverture des vingt séances de bourse précédant la date d'attribution, soit le 15 avril 2003. Suite au paiement en actions gratuites du dividende, ce montant a été modifié en 2007 à 5,64 euros.

Tranche B :

Le Conseil d'administration du 25 juillet 2003 avait attribué une deuxième tranche d'options, dite Tranche B, et avait déterminé la liste des bénéficiaires de la Tranche B, le nombre d'options attribués à chacun d'eux et le prix de souscription. Le prix de souscription de la Tranche B avait été fixé à 8,46 euros représentant 95 % de la moyenne des cours d'ouverture des vingt séances de bourse précédant la date d'attribution (25 juillet 2003). Le prix de souscription a été modifié en 2007 à 8,42 euros.

Tranche C :

Le Conseil d'administration du 20 avril 2004 avait attribué une troisième tranche d'options dite Tranche C, et avait déterminé la liste des bénéficiaires de la Tranche C, le nombre d'options attribués à chacun d'eux et le prix de souscription.

Le prix de souscription de la Tranche C avait été fixé à 10,93 euros représentant 95 % de la moyenne des cours d'ouverture des vingt séances de bourse précédant la date d'attribution (20 avril 2004). Ce prix a été modifié en 2007 à 10,88 euros.

Tranche D :

Le Conseil d'administration du 10 juin 2004 avait attribué une quatrième tranche d'options dite Tranche D, et avait déterminé la liste des bénéficiaires de la Tranche D, le nombre d'options attribués à chacun d'eux et le prix de souscription. Le prix de souscription de la Tranche D avait été fixé à 11,04 euros représentant 95 % de la moyenne des cours d'ouverture des vingt séances de bourse précédant la date d'attribution (10 juin 2004). Ce prix a été modifié en 2007 à 10,99 euros.

Tranche E :

Le Directeur Général agissant dans le cadre de la subdélégation qui lui avait été conférée par le Conseil d'administration de la société en date du 8 juillet 2004, avait attribué une cinquième tranche d'options, dite Tranche E et avait déterminé la liste des bénéficiaires de la Tranche E, le nombre d'options attribués à chacun d'eux et le prix de souscription. Le prix de souscription de la Tranche E avait été fixé à 13,93 euros représentant 95 % de la moyenne des cours d'ouverture des vingt séances de bourse précédant le Conseil d'administration du 8 juillet 2004.

Tranche F :

Le Conseil d'administration du 14 décembre 2004 avait attribué une nouvelle tranche d'options dite Tranche F, et avait déterminé la liste des bénéficiaires de la Tranche F, le nombre d'options attribués à chacun d'eux et le prix de souscription. Le prix de souscription de la Tranche F avait été fixé à 11,68 euros représentant 95 % de la moyenne des cours d'ouverture des vingt séances de bourse précédant la date d'attribution. Ce prix a été modifié en 2007 à 11,62 euros.

Tranche H :

Le Conseil d'administration du 20 septembre 2005 avait attribué, en date du 19 octobre 2005, une nouvelle tranche d'options dite Tranche H, et avait déterminé la liste des bénéficiaires de la Tranche H, le nombre d'options attribués à chacun d'eux et le prix de souscription. Le prix de souscription de la Tranche H avait été fixé à 11,62 euros représentant la moyenne des cours d'ouverture des vingt séances de bourse précédant la date d'attribution sans décote. Le prix de souscription a été modifié en 2007 à 11,56 euros.

Pour tous les plans ci-dessus, les conditions de souscription sont la présence dans l'entreprise pendant 3 ans à compter de la date d'attribution.

b) Actions gratuites

L'Assemblée générale des actionnaires du 19 avril 2005 avait autorisé le conseil à attribuer gratuitement des actions existantes ou à émettre, à des salariés ou mandataires du Groupe, dans la limite de 2 % du capital social de la société au jour de l'assemblée soit 596.052 actions. Cette limite avait été portée à 599.046 actions par l'Assemblée générale du 5 mai 2006, représentant 2 % du capital.

Au 31 décembre 2005, il avait été attribué 65.000 actions dont 10.000 au Président, 50.000 au Directeur Général.

L'Assemblée générale des actionnaires du 5 mai 2006 avait autorisé le conseil à attribuer gratuitement des actions existantes ou à émettre à des salariés ou mandataires du groupe, dans la limite de 3% du capital social au jour de la décision du conseil d'administration soit 898.569 actions.

Au 14 décembre 2005, 100.000 actions gratuites avaient été attribuées au Directeur Général, Mr Amedeo d'Angelo, réparties en attributions trimestrielles sur 2006 du quart de ce montant à la fin de chaque trimestre.

Le 15 mars 2006, le conseil d'administration avait décidé la mise en place d'un plan d'attribution d'actions gratuites aux managers clés de la Société : 635.000 actions avaient été ainsi attribuées en plusieurs sous groupes à 41 bénéficiaires. Sur cet ensemble, 150.000 actions avaient été attribuées à

des membres du comité exécutif. L'attribution des actions ne sera définitive qu'à l'expiration d'une période de deux ans et à condition qu'à cette date, le bénéficiaire soit toujours employé du Groupe Ingenico. Les actions doivent être conservées par les bénéficiaires pendant une nouvelle période de 2 ans après leur acquisition.

Aucun plan d'attribution d'actions gratuites n'avait été mis en place dans le courant de l'année 2007. Suite à un ajustement réalisé pour tenir compte du versement du dividende prélevé sur la prime d'émission, 3.522 actions gratuites supplémentaires avaient été accordées aux bénéficiaires n'ayant pas encore exercé leur droit au 27 Juin 2007 (date du conseil d'administration ayant validé le calcul de l'ajustement).

Lors du conseil d'administration du 17 juillet 2007, il avait été attribué 100.000 actions gratuites au Directeur Général, Mr Philippe Lazare, réparties en attributions trimestrielles de 25% par trimestre. Mr Jacques Stern s'est vu attribué 15.000 actions gratuites à partir de sa date de nomination en tant que Président du conseil d'administration.

60.290 actions propres avaient été prélevées en juin 2007 pour servir un plan d'attribution d'actions gratuites arrivant à échéance et concernant Mrs Znaty et d'Angelo.

100.000 actions avaient été créées par augmentation de capital et prélèvement sur la prime d'émission pour servir le plan d'attribution tombant à échéance le 14 décembre 2009 et concernant Mr Amedeo d'Angelo.

Le conseil d'administration du 23 janvier 2008 avait décidé la mise en place d'un plan d'attribution d'actions gratuites, faisant usage de l'autorisation de l'assemblée du 5 mai 2006 et de celle alors à venir de l'assemblée du 14 mars 2008.

Lors du conseil d'administration du 11 mars 2009, il a été attribué 75.000 actions gratuites au Directeur Général, Mr Philippe Lazare.

Le conseil d'administration du 24 juin 2009 a décidé d'attribuer 75.000 actions gratuites au Directeur Général, Mr Philippe Lazare, et 10.000 actions gratuites à Mr Jacques Stern en tant que Président du conseil d'administration. Par ailleurs, 115.000 actions gratuites ont été attribuées aux directeurs généraux opérationnels du Groupe.

Compte tenu de ces attributions et des départs et arrivées d'autres attributaires intervenus dans la période, le nombre d'actions gratuites existantes est de 931.000 au 31 décembre 2009. Au 31 décembre 2008, il restait 880.096 actions gratuites attribuées.

Évolution des plans d'options sur titre et actions de la période

	2009						
	Options/Actions en circulation au 1 ^{er} janvier	Options/Actions attribuées au cours de l'exercice	Options/Actions exercées sur la période	Options/Actions annulées, rendues caduques, autres mouvements	Nombre d'options/Actions existantes au 31 décembre (1)	Durée de vie moyenne pondérée (en année)	Prix d'exercice moyen pondéré (en €)
Tranche A	109 842	0	35 085	1 508	73 249	8	5,64 €
Tranche B	0	0	0	0	0	8	8,42 €
Tranche C	25 958	0	11 051	8 727	6 180	8	10,88 €
Tranche D	0	0	0	0	0	8	10,99 €
Tranche E	0	0	0	0	0	8	-
Tranche F	93 507	0	36 194	10 557	46 756	8	11,62 €
Tranche H	327 695	0	165 857	6 032	155 806	8	11, 56 €
Actions Gratuites	880 096	275 000	135 096	89 000	931 000		
TOTAL	1 437 098	275 000	383 283	115 824	1 212 991		

(1) dont 281.991 exerçables au 31 décembre 2009

	2008						
	Options/Actions en circulation au 1 ^{er} janvier	Options/Actions attribuées au cours de l'exercice	Options/Actions exercées sur la période	Options/Actions annulées, rendues caduques, autres mouvements	Nombre d'options/Actions existantes au 31 décembre (1)	Durée de vie moyenne pondérée (en année)	Prix d'exercice moyen pondéré (en €)
Tranche A	119 634	0	9 792	0	109 842	8	5,64 €
Tranche B	0	0	0	0	0	8	8,42 €
Tranche C	41 000	0	15 042	0	25 958	8	10,88 €
Tranche D	100 456	0	100 456	0	0	8	10,99 €
Tranche E	0	0	0	0	0	8	-
Tranche F	93 507	0	0	0	93 507	8	11,62 €
Tranche H	345 789	0	10 052	8 042	327 695	8	11, 56 €
Actions Gratuites	637 457	775 000	462 217	70 144	880 096		
TOTAL	1 337 843	775 000	597 559	78 186	1 437 098		

(1) dont 229.307 exerçables au 31 décembre 2008

	2007						
	Options/Actions en circulation au 1 ^{er} janvier	Options/Actions attribuées au cours de l'exercice	Options/Actions exercées sur la période	Options/Actions annulées, rendues caduques, autres mouvements	Nombre d'options/Actions existantes au 31 décembre (1)	Durée de vie moyenne pondérée (en année)	Prix d'exercice moyen pondéré (en €)
Tranche A	427 500	747	287 613	21 000	119 634	8	5,64 €
Tranche B	10 000	24	10 024	0	0	8	8,42 €
Tranche C	55 000	244	11 244	3 000	41 000	8	10,88 €
Tranche D	100 000	456	0	0	100 456	8	10,99 €
Tranche E	0	0	0	0	0	8	-
Tranche F	129 500	566	13 053	23 506	93 507	8	11,62 €
Tranche H	395 000	1 867	15 078	36 000	345 789	8	11, 56 €
Actions Gratuites	760 000	158 522	160 290	120 775	637 457		
TOTAL	1 877 000	162 426	497 302	204 281	1 337 843		

(1) dont 354.597 exerçables au 31 décembre 2007

Juste valeur des options attribuées

Ingenico a évalué la juste valeur des biens ou services reçus pendant la période en se fondant sur la juste valeur des instruments de capitaux propres attribués.

Pour les stocks options :

La valeur de départ de l'action est prise à la date d'attribution.

La volatilité considérée est la volatilité historique calculée sur une période de 1 an précédant la date d'attribution, à l'exception des plans A et B pour lesquels la volatilité

considérée a été établie sur la base d'une analyse multicritères portant sur la volatilité implicite d'instruments financiers à la date de calcul.

La courbe de taux d'intérêt est calculée à partir des taux monétaires et des taux swaps de Bloomberg.

Pour les attributions gratuites d'actions :

La juste valeur est constituée par le cours de l'action à leur date d'attribution.

Hypothèses utilisées pour déterminer la juste valeur

	Tranche A	Tranche B	Tranche C	Tranche D	Tranche E	Tranche F	Tranche H
Cours du sous-jacent à la date d'attribution (€)	6,43	8,91	12,53	14,39	15,45	11,1	12,24
Prix d'exercice (€)	5,67	8,46	10,93	11,04	13,93	11,68	11,62
Volatilité attendue (%)	61,83%	54,69%	41,32%	41,28%	40,28%	38,71%	38,55%
Durée de vie de l'option (an)	8	8	8	8	8	8	8
Taux de dividendes attendu	1%	1%	1%	1%	1%	1%	1%
Taux de rendement sans risque	4,12%	3,87%	4,05%	4,30%	4,13%	3,46%	3,35%

Incidence sur les états financiers

En fonction des paramètres de calcul utilisés dans la détermination de la juste valeur, la charge reconnue en résultat opérationnel courant au titre des attributions d'actions gratuites s'élève sur l'exercice 2009 à -6.663 milliers d'euros. Aucune charge n'a été reconnue en 2009 au titre des attributions d'options, la période d'acquisition ayant pris fin.

Sur 2008, la charge était la suivante :

- Stocks options : 411 milliers d'euros en résultat opérationnel courant et 24 milliers d'euros en autres produits et charges opérationnelles.

- Attributions gratuites d'actions : 8.104 milliers d'euros en résultat opérationnel courant.

Sur 2007, la charge était la suivante :

- Stocks options : 996 milliers d'euros en résultat opérationnel courant et 415 milliers d'euros en autres produits et charges opérationnelles.
- Attributions gratuites d'actions : 5.028 milliers d'euros en résultat opérationnel courant.

23. RÉSULTAT PAR ACTION

Résultat de base par action

Le résultat de base par action est calculé en divisant le résultat net part du Groupe par le nombre moyen d'actions ordinaires en circulation au cours de l'exercice, à l'exclusion des actions ordinaires achetées par le Groupe et détenues

comme actions propres. Le nombre moyen d'actions ordinaires est une moyenne annuelle pondérée calculée en fonction de la date d'émission ou de rachat des actions au cours de l'exercice.

(en milliers d'euros)	2007	2008	2009
Résultat de la période part du Groupe (en milliers d'euros)	39 447	36 683	26 840
Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires	31 738 076	44 010 097	46 670 139
RÉSULTAT DE BASE PAR ACTION (EN EUROS)	1,24	0,83	0,58

Résultat dilué par action

Pour le calcul du résultat dilué par action, le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires est ajusté pour prendre en compte l'effet de la conversion de tous les instruments dilutifs. Au 31 décembre 2009, les instruments dilutifs comprennent

les options de souscription d'actions et les actions gratuites. En 2009, il n'existe plus aucun instrument anti-dilutif depuis le remboursement anticipé des Océanes effectué au cours de l'exercice 2008.

(en milliers d'euros)	2007	2008	2009
RÉSULTAT DE LA PÉRIODE PART DU GROUPE	39 447	36 683	26 840
RÉSULTAT DE LA PÉRIODE PART DU GROUPE DILUÉ	39 447	36 683	26 840
NOMBRE MOYEN PONDÉRÉ D' ACTIONS EXISTANTES	31 738 076	44 010 097	46 670 139
Incidence des instruments dilutifs :			
exercice des options de souscriptions d'actions et actions gratuites	918 580	781 281	854 736
NOMBRE MOYEN PONDÉRÉ D' ACTIONS ORDINAIRES (DILUÉ)	32 656 656	44 791 378	47 524 875
RÉSULTAT DILUÉ PAR ACTION (EN EUROS)	1,21	0,82	0,56

24. DETTES FINANCIÈRES NETTES

Pour le Groupe Ingenico, les dettes financières nettes sont représentées par les dettes financières courantes et non courantes diminuées des placements réalisables à court terme, de la trésorerie et des équivalents de trésorerie.

(en milliers d'euros)	2007	2008	2009
Trésorerie et équivalents de trésorerie	87 479	142 770	91 205
Placements	21 338	2 847	
Dettes financières	(111 273)	(68 167)	(235 645)
DETtes FINANCIÈRES NETTES	(2 457)	77 450	(144 440)

Détail de la trésorerie et des placements à court terme

(en milliers d'euros)	2007	2008	2009
Trésorerie et équivalents de trésorerie	42 811	44 484	66 570
OPCVM classés en trésorerie	44 668	98 286	24 635
TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE	87 479	142 770	91 205
OPCVM et autres investissements classés en placement	21 338	2 847	
TRÉSORERIE ET PLACEMENTS	108 817	2 847	91 205

La variation des placements à court terme (OPCVM) et autres investissements classés en trésorerie et placement s'analyse comme suit :

(en milliers d'euros)	2007	2008	2009
SOLDE AU 1^{ER} JANVIER	68 343	66 005	101 133
Augmentations / Achats	47 171	53 412	2 953
Diminutions / Ventes	(47 456)	(14 088)	(79 415)
Différence de conversion	(33)	(39)	33
Autres mouvements	(2 020)	(4 158)	(68)
SOLDE AU 31 DÉCEMBRE	66 005	101 133	24 636

Les OPCVM sont classés en trésorerie dès lors qu'ils répondent à la définition d'IAS 7. A défaut, ils sont classés en placements.

Détail des dettes financières

Les dettes financières s'analysent entre long terme et court terme, ces dernières comprenant à la fois la part à moins d'un

an des endettements à long terme ainsi que des dettes financières dont la durée est inférieure à un an.

(en milliers d'euros)	2007	2008	2009
Emprunt obligataire convertible ou échangeable en actions nouvelles ou existantes (OCEANE)	56 302		
Dettes bancaires	151	0	206 352
Billets de Trésorerie	24 549	59 674	
Dettes liées aux contrats de location-financement	2 913	1 340	9 018
Autres dettes financières	217	4	
DETTES FINANCIÈRES À LONG TERME	84 132	61 018	215 370
Emprunt obligataire convertible ou échangeable en actions nouvelles ou existantes (OCEANE)	5 206		
Dettes bancaires ou assimilées	2 878	2 002	596
Dettes liées aux contrats de location-financement	1 769	1 433	4 904
Concours bancaires et autres dettes financières	17 288	3 714	14 775
DETTES FINANCIÈRES À COURT TERME	27 142	7 149	20 275
TOTAL DES DETTES FINANCIÈRES	111 273	68 167	235 645

1) Dettes bancaires et billets de trésorerie

2009

Durant le premier semestre 2009, Ingenico a procédé au remboursement de la tranche A de l'ancien prêt mis en place en 2007. Son tirage avait eu lieu en décembre 2008 pour un montant de 60 millions d'euros.

Au 31 décembre 2009, les dettes bancaires s'élèvent à 206,4 millions d'euros, après déduction des frais d'émission pour 3,6 millions d'euros et correspondent au montant de l'emprunt mis en place en septembre 2009 par la maison mère dans le cadre de l'acquisition du Groupe Easycash.

2008

Le 4 mai 2005, Ingenico avait émis 5.194.806 océanes à échéance le 1^{er} janvier 2012.

Sur la période du 31 décembre 2007 au 14 janvier 2008, Ingenico avait procédé au rachat de 1.000.000 d'océanes et à la remise de 144.530 actions auto-détenues pour satisfaire les demandes de conversion de 143 811 océanes.

Au 21 février 2008, à l'issue de la procédure de remboursement anticipé de la totalité des océanes, lancée le 21 janvier 2008, Ingenico avait procédé au remboursement de 7.974 océanes non converties et avait répondu à la demande

de conversion de 4.043.021 océanes par l'émission de 4.063.236 actions nouvelles.

Au 31 décembre 2008, Ingenico a tiré en totalité la tranche A du nouveau financement mis en place en 2007 en remplacement de l'ancien prêt syndiqué pour un montant de 60 millions d'euros.

2007

Durant le 1^{er} semestre 2007, Ingenico avait remboursé par anticipation son ancien prêt syndiqué de 72,5 millions d'euros contracté en 2005, et avait mis en place un nouveau financement sur la même période.

2) Concours bancaires

La ligne concours bancaires de 14, 8 millions d'euros au 31 décembre 2009 comprend les découverts bancaires chez Ingenico do Brasil pour 2,7 millions d'euros et un montant de 11,4 millions d'euros chez Easycash GmbH.

Au 31 décembre 2008, les concours bancaires (3,6 millions d'euros) sont répartis principalement sur le Brésil, la Grande-Bretagne et la France.

Au 31 décembre 2007, les concours bancaires (17,3 millions d'euros) étaient répartis principalement sur l'Italie, la France et le Brésil.

3) Dettes liées aux contrats de location financement

Les dettes relatives aux contrats de location financement concernent la société Easycash, intégrée au Groupe depuis novembre 2009 pour un montant de 12,2 millions d'euros, la

société Ingenico Italia pour un montant de 1,2 millions d'euros avec l'activité Easy Leasing, lancée en 2007, et dans une moindre mesure, la société Ingenico Iberia.

Principales caractéristiques des emprunts et dettes financières

Taux d'intérêts et échéances

(en milliers d'euros)		2009					
		Montant	Taux moyen annuel	Moins de 1 an	1-2 ans	2-5 ans	Plus de 5 ans
DETTES BANCAIRES	Ingenico SA	206 352	Euribor 3 mois + 200 pts	23 579	38 579	144 194	
	Landi	44	Taux fixe 5,103%	44			
TOTAL		206 396		23 623	38 579	144 194	
DETTES LIÉES AUX CONTRATS DE LOCATION FINANCEMENT	Ingenico SA	1				1	
	Ingenico Iberia	541	7% pour la part < 1 an Prêt subventionné par l'Etat à 0% pour la part > 1 an	288	97	147	9
	Italia SpA	1 175	Euribor 3 mois + 250 pts	504	480	191	
	Easycash	12 204	6,50%	4 112	3 170	4 922	
TOTAL		13 921		4 904	3 747	5 261	9
CONCOURS BANCAIRES	Ingenico SA	393	Eonia + entre 0,30% et 0,60%	393			
	Ingenico Do Brasil Ltda	2 714	Taux Banque Centrale Brésilienne (CDI) +20,64%	2 714			
	Ingenico UK	271		271			
	Ingenico Data Systems SA	1		1			
	Easycash	11 397		11 397			
TOTAL		14 776		14 776			
AUTRES DETTES FINANCIÈRES	Ingenico SA	552	Euribor 3 mois + 200 pts	552			
TOTAL		552		552			
TOTAL DES DETTES FINANCIÈRES		235 645		43 855	42 326	149 455	9

(en milliers d'euros)		2008					
		Montant	Taux moyen annuel	Moins de 1 an	1-2 ans	2-5 ans	Plus de 5 ans
DETTES BANCAIRES	Ingenico SA (billet de trésorerie)	59 674	Euribor 1 mois + 60 pts			59 674	
	Ingenico Barcelona SA	148	Prêt subventionné 0%	148			
	Landi	1 703	Taux fixe entre 2,88% et 6,03%	1 703			
TOTAL		61 525		1 851		59 674	
DETTES LIÉES AUX CONTRATS DE LOCATION FINANCEMENT	Ingenico Iberia	1 587	Taux fixe de 7%	1 019		512	56
	Ingenico Hungary	17		7		10	
	Ingenico Pacific	2		2			
	Planet Odeme Sistem	1			1		
	Italia SpA	1 149	Euribor 3 mois + 250 pts	401	698	50	
	Matsu	4		4			
TOTAL		2 760		1 433	699	572	56
CONCOURS BANCAIRES	Ingenico SA	98	Euribor 1 mois + 30 pts	98			
	Ingenico Do Brasil Ltda	2 550	Ptax + 0,20% à +1,55% par mois	2 550			
	Italie SpA						
	Ingenico UK	902		902			
TOTAL		3 550		3 550			
AUTRES DETTES FINANCIÈRES	Ingenico SA	154	Euribor 1 mois + 60 pts	150	4		
	Ingenico Do Brasil Ltda	13			13		
TOTAL		167		150	17		
INTERÊTS COURUS SUR EMPRUNTS	Ingenico SA	165	Euribor 1 mois + 60 pts	165			
TOTAL		165		165			
TOTAL DES DETTES FINANCIÈRES		68 167		7 149	716	60 246	56

(en milliers d'euros)		2007					
		Montant	Taux moyen annuel	Moins de 1 an	1-2 ans	2-5 ans	Plus de 5 ans
OCEANES	Ingenico SA Océane	61 508	5,67%	5 206		56 302	
TOTAL		61 508		5 206		56 302	
DETTES BANCAIRES	Ingenico SA (billet de trésorerie)	24 549	Euribor 3 mois + 60 pts			24 549	
	Ingenico Barcelona SA	312		161	151		
	Planet Elektronik Sanayi	1		1			
	Planet Odeme Sistem	542	Variable 3 mois	542			
TOTAL		25 404		704	151	24 549	
DETTES LIÉES AUX CONTRATS DE LOCATION FINANCEMENT	Ingenico SA	126			126		
	Ingenico Do Brasil Ltda	137	20,88%		137		
	Ingenico Iberia	2 672	7%	1 133	1 071	286	182
	Ingenico Hungary	32		7	7	18	
	Ingenico Pacific	3	10,12%	3			
	Planet Elektronik Sanayi	52	10,21%		52		
	Planet Odeme Sistem	280	10,21%		280		
	Italia SpA	1 309		626	683		
TOTAL		4 611		1 769	2 356	304	182
CONCOURS BANCAIRES	Ingenico SA	4 209	Eonia + 40 pts	4 209			
	Ingenico Do Brasil Ltda	4 495	18,48%	4 495			
	Italie SpA	8 476	4,80%	8 476			
	Ingenico UK	86	6%	86			
	Ingenico Data systems SA	1		1			
TOTAL		17 267		17 267			
AUTRES DETTES FINANCIÈRES	Ingenico SA	204			204		
	Ingenico Data Systems SA	13			13		
	Ingenico Electronic Equipment	39			39		
	Planet Odeme Sistem	31			31		
TOTAL		287			287		
INTERÊTS COURUS SUR EMPRUNTS	Ingenico SA	1 910	2,75%	1 910			
	Iberia	286		286			
TOTAL		2 196		2 196			
TOTAL DES DETTES FINANCIÈRES		111 273		27 142	2 794	81 155	182

Ventilation par devises

La ventilation des dettes financières par devises est la suivante :

(en milliers d'euros)	2007	2008	2009
Euro	105 575	62 975	232 616
Livre Sterling	86	906	271
Autres devises	5 612	4 286	2 758
TOTAL DES DETTES FINANCIÈRES	111 273	68 167	235 645

Les montants sont donnés en contrevaletur euro.

Variation des dettes financières

La variation des dettes financières s'analyse comme suit :

(en milliers d'euros)	Dettes financières
SOLDE AU 1^{ER} JANVIER 2007	159 403
Nouveaux emprunts	26 842
Remboursements	(69 408)
Variation des tirages sur lignes de crédit	(7 135)
Différence de conversion	193
Autres mouvements	224
Variation de périmètre	1 154
SOLDE AU 31 DÉCEMBRE 2007	111 273
Nouveaux emprunts	63 153
Remboursements	(35 378)
Variation des tirages sur lignes de crédit	(12 885)
Différence de conversion	(912)
Autres mouvements	(57 092)
Variation de périmètre	8
SOLDE AU 31 DÉCEMBRE 2008	68 167
Nouveaux emprunts	210 741
Remboursements	(190 995)
Variation des tirages sur lignes de crédit	(4 375)
Différence de conversion	1 942
Autres mouvements	(4 439)
Variation de périmètre	154 605
SOLDE AU 31 DÉCEMBRE 2009	235 645

Les nouveaux emprunts sont essentiellement constitués du nouvel emprunt de 210 millions d'euros, mise en place par Ingenico SA dans le cadre de l'acquisition du Groupe Easycash et en remplacement de l'ancien prêt syndiqué.

Les remboursements d'emprunts sont principalement constitués des éléments suivants :

- le remboursement par Ingenico SA de la tranche A de l'ancien prêt syndiqué pour un montant de 60 millions d'euros

- le remboursement par Easycash Holding GmbH de ses 2 prêts bancaires de 27,9 millions d'euros et de 75,6 millions d'euros, soit pour un montant total de 103,5 millions d'euros.

- le remboursement par Easycash Beteiligungen GmbH de son prêt de 24,7 millions d'euros à son ancien actionnaire Easycash Luxembourg.

25. INSTRUMENTS FINANCIERS DÉRIVÉS

Juste valeur des instruments dérivés à la clôture

(en milliers d'euros)	Instruments dérivés de taux			Instruments dérivés de change		
	Au 31 décembre 2007	Au 31 décembre 2008	Au 31 décembre 2009	Au 31 décembre 2007	Au 31 décembre 2008	Au 31 décembre 2009
Actif courant	8	9	147	266	153	3 286
Passif courant			(78)	(1 713)	(2 472)	(728)
TOTAL	8	9	69	(1 447)	(2 319)	2 558

Ventilation des instruments par politique d'investissement

(en milliers d'euros)	2007	2008	2009
INSTRUMENTS QUALIFIÉS DE COUVERTURE DE FLUX FUTURS (CASH FLOW HEDGE)			
Contrats de change à terme	(1 374)	(1 550)	1 010
Options de change			627
Swaps de taux	8	9	
Options de taux			69
INSTRUMENTS NON DÉSIGNÉS EN COUVERTURE DE FLUX FUTURS			
Contrats de change à terme	(136)	(769)	
Options de change	63		458
Swaps de taux			463
TOTAL	(1 439)	(2 310)	2 627

Les variations de valeur des instruments de couverture inefficaces ou celles des parties inefficaces d'instruments de couverture, sont enregistrées directement en résultat financier.

Elles sont principalement liées aux différentiels de taux d'intérêts entre la devise des éléments couverts et l'euro.

26. PROVISIONS POUR RETRAITES ET ENGAGEMENTS ASSIMILÉS

La variation des provisions pour retraite et engagements assimilés se décompose de la façon suivante :

(en milliers d'euros)	Solde au 31 décembre 2008	Entrées de périmètre	Différences de conversion et autres mouvements	Dotations	Reprises	Variations de périmètre	Ecart actuariels	Solde au 31 décembre 2009
PROVISIONS SUR RÉGIMES DE RETRAITES À PRESTATIONS DÉFINIES COUVERTS PAR DES ACTIFS								
Royaume Uni	1 735		132		(914)		2 907	3 860
PROVISIONS SUR AUTRES RÉGIMES DE RETRAITES À PRESTATIONS DÉFINIES NON COUVERTS								
Provision pour indemnités de départ à la retraite (France, Italie, Turquie, Easycash)	3 041	2 633	0	766	(347)	(57)	519	6 555
TOTAL	4 776	2 633	132	766	(1 261)	(57)	3 426	10 415

(en milliers d'euros)	Solde au 31 décembre 2007	Différences de conversion et autres mouvements	Dotations	Reprises	Variations de périmètre	Ecart actuariels	Solde au 31 décembre 2008
PROVISIONS SUR RÉGIMES DE RETRAITES À PRESTATIONS DÉFINIES COUVERTS PAR DES ACTIFS							
Royaume Uni	4 040	(660)	151			(1 795)	1 735
PROVISIONS SUR AUTRES RÉGIMES DE RETRAITES À PRESTATIONS DÉFINIES NON COUVERTS							
Provision pour indemnités de départ à la retraite (France, Italie, Turquie)	2 074	(220)	495	(340)	1 031	0	3 041
TOTAL	6 114	(880)	646	(340)	1 031	(1 795)	4 776

(en milliers d'euros)	Solde au 31 décembre 2006	Différences de conversion et autres mouvements	Dotations	Reprises	Variations de périmètre	Ecart actuariels	Solde au 31 décembre 2007
PROVISIONS SUR RÉGIMES DE RETRAITES À PRESTATIONS DÉFINIES COUVERTS PAR DES ACTIFS							
Royaume Uni	5 927	(401)	68			(1 553)	4 040
PROVISIONS SUR AUTRES RÉGIMES DE RETRAITES À PRESTATIONS DÉFINIES NON COUVERTS							
Provision pour indemnités de départ à la retraite (France, Italie, Turquie)	1 628		820	(374)			2 074
TOTAL	7 555	(401)	888	(374)	0	(1 553)	6 114

Il existe deux catégories de régimes de retraite :

1) Régimes à cotisations définies

Ces régimes existent dans la majorité des pays d'Europe (France, Benelux, Allemagne, Italie et Espagne), aux Etats Unis ainsi que dans les pays d'Asie Pacifique. Ces régimes font l'objet de versements auprès d'organismes habilités à gérer de tels fonds de retraite qui sont comptabilisés en charges de l'exercice.

2) Régimes à prestations définies.

Il existe deux natures de régime à prestations définies comptabilisées dans les provisions pour retraites et engagements assimilés :

- les régimes à prestations définies couverts par des actifs : ces régimes existent au Royaume-Uni
- les régimes à prestations définies non couverts par des actifs : dans le cadre de ces régimes, des provisions pour indemnités de départ à la retraite sont constatées au passif du bilan dans le compte « provisions pour retraites et engagements assimilés ». Les pays concernés sont la France, l'Italie, la Turquie et l'Allemagne avec Easycash.

Provisions sur régimes de retraites à prestations définies couverts par des actifs

Analyse des engagements

(en milliers d'euros)	2007	2008	2009
ACTIFS ET PASSIFS COMPTABILISÉS AU BILAN			
Dette	16 150	9 642	14 887
Juste valeur des actifs de couverture	12 109	7 907	11 026
ENGAGEMENTS NETS	4 040	1 735	3 860
Reflétés au bilan comme suit			
Montants à l'actif			
Montants au passif	4 040	1 735	3 860
ENGAGEMENTS NETS	4 040	1 735	3 860

Les variations des années 2007, 2008 et 2009 s'analysent comme suit :

Analyse des résultats sectoriels (en milliers d'euros)	Valeur actualisée de l'obligation	Juste valeur des actifs de couverture	Net	Valeur actualisée de l'obligation	Juste valeur des actifs de couverture	Net	Valeur actualisée de l'obligation	Juste valeur des actifs de couverture	Net
	2007			2008			2009		
au 31 décembre N-1	17 812	11 885	5 927	16 150	12 109	4 040	9 643	7 907	1 735
Coût des services rendus	865	(1)	866	601		601	185		185
Coût financier	914		914	874		874	686		686
Rendement attendu des actifs		859	(859)		655	(655)		492	(492)
Prestations versées aux salariés		853	(853)		669	(669)		1 294	(1 294)
Contributions aux plans	298	298		235	235		155	155	
Paievements	(304)	(304)		(169)	(169)		(184)	(184)	
Ecart actuariels nets (gain / perte) reconnus dans l'année en capitaux propres	(1 944)	(391)	(1 553)	(4 879)	(3 083)	(1 795)	3 688	781	2 907
Différences de conversion	(1 491)	(1 090)	(401)	(3 169)	(2 509)	(660)	714	582	132
Autres variations									
AU 31 DÉCEMBRE N	16 150	12 109	4 040	9 643	7 907	1 735	14 887	11 026	3 860

Le Groupe applique l'option ouverte par IAS 19 révisée, et en conséquence les écarts actuariels sont constatés en totalité dans les capitaux propres.

Les effectifs représentent 277 salariés en activité au Royaume-Uni au 31 décembre 2009, contre 255 au 31 décembre 2008 et 221 au 31 décembre 2007.

Les hypothèses actuarielles utilisées sont les suivantes :

- le taux d'actualisation des engagements est de 5,75% en 2009 (6,60% en 2008 et 5,75% en 2007);
- les rendements attendus des actifs sont de 4,41% en 2009 (3,70% en 2008 et 4,40% en 2007) ;
- le taux d'augmentation des salaires n'est pas applicable en 2009 (2,80% en 2008 et 3,30 % en 2007).

Provisions sur régimes de retraites à prestations définies non couverts par des actifs

La dette actuarielle représente au 31 décembre 2009 : 6.555 milliers d'euros (3.041 milliers d'euros en 2008 et 2.074 milliers d'euros au 31 décembre 2007).

Les effectifs représentent 1.085 salariés en activité, principalement en France.

(en milliers d'euros)	2007	2008	2009
France	318	560	598
Allemagne (Easycash)			318
Italie	44	54	68
Turquie	88	100	101
TOTAL	450	714	1 085

27. AUTRES PROVISIONS

(en milliers d'euros)	Solde au 1 ^{er} janvier 2009	Différences de conversion	Variations de périmètre	Dotations	Reprises pour utilisation	Reprises sans objet	Autres mouvements	Solde au 31 décembre 2009
Provisions pour garantie	9 305	815	(345)	19 492	(18 116)	0	75	11 226
Provisions pour litiges et réclamations	7 669	210	113	2 805	(1 506)	(3 717)	144	5 720
Provisions pour restructuration	1 120	31	(771)	1 771	(151)	(629)	225	1 596
Autres provisions	2 861	(11)	997	3 924	(1 271)	(105)	143	6 537
TOTAL AUTRES PROVISIONS	20 955	1 046	(6)	27 992	(21 044)	(4 451)	587	25 079

(en milliers d'euros)	Solde au 1 ^{er} janvier 2008	Différences de conversion	Variations de périmètre	Dotations	Reprises pour utilisation	Reprises sans objet	Autres mouvements	Solde au 31 décembre 2008
Provisions pour garantie	7 092	(1 219)	1 536	7 777	(5 562)	0	(319)	9 305
Provisions pour litiges et réclamations	5 303	(395)	4 131	1 737	(1 917)	(1 190)	0	7 669
Provisions pour restructuration	1 307	(76)	0	419	(505)	(25)	0	1 120
Autres provisions	3 274	(18)	951	4 320	(5 333)	(332)	(1)	2 861
TOTAL AUTRES PROVISIONS	16 976	(1 708)	6 618	14 253	(13 317)	(1 547)	(320)	20 955

(en milliers d'euros)	Solde au 1 ^{er} janvier 2007	Différences de conversion	Variations de périmètre	Dotations	Reprises pour utilisation	Reprises sans objet	Autres mouvements	Solde au 31 décembre 2007
Provisions pour garantie	2 886	(330)		8 216	(4 008)	0	328	7 092
Provisions pour litiges et réclamations	3 487	(72)		2 895	(1 893)	(516)	1 402	5 303
Provisions pour restructuration	2 139	(20)		577	(733)	0	(656)	1 307
Autres provisions	511	(4)		3 004	(169)	0	(69)	3 274
TOTAL	9 023	(426)		14 691	(6 803)	(516)	1 005	16 976

Garanties

La provision pour garanties correspond à une estimation des coûts attendus correspondant à la garantie annuelle concédée lors de la vente du produit.

Litiges et réclamations

Ingenico est engagé dans un certain nombre de réclamations et de procédures d'arbitrage qui sont apparues dans le cadre normal des activités. Ingenico estime avoir constitué des provisions suffisantes pour couvrir les risques de contentieux. Les reprises sans objet correspondent essentiellement à des provisions sur risques contentieux prud'homaux.

Ingenico comptabilise des provisions pour litiges et réclamations lorsque le Groupe a une obligation en cours liée à des actions en justice, enquêtes gouvernementales, procédures contentieuses et autres réclamations résultant d'événements antérieurs qui sont en instance, il est probable qu'une sortie de fonds représentant des avantages économiques sera nécessaire pour éteindre cette obligation et une estimation fiable de ce montant peut être faite.

Autres provisions

Les autres provisions correspondent à des provisions pour charges liées à l'activité (engagement de rachat de stocks des fournisseurs, pertes liées aux contrats de location-financement...).

28. AUTRES DETTES NON COURANTES

Au 31 décembre 2007, 2008 et 2009, les autres dettes non courantes comprennent :

(en milliers d'euros)	2007	2008	2009
Autres dettes non courantes	1 697	4 827	10 385
TOTAL	2 338	1 030	10 385

(en milliers d'euros)	2007	2008	2009
Dettes fournisseurs	1 144	0	232
Dettes d'impôt sur les sociétés	0	292	3 814
Produits constatés d'avance	59	4 535	6 334
Autres dettes	494	0	5
TOTAL	1 697	4 827	10 385

Toutes les dettes non courantes ont une échéance supérieure à 1 an.

29. FOURNISSEURS ET AUTRES DETTES D'EXPLOITATION

(en milliers d'euros)	2007	2008	2009
Dettes fournisseurs	88 849	96 950	126 183
Autres dettes d'exploitation	21 410	57 011	61 979
Dont avances versées par les clients	1 552	6 453	7 026
Dont dettes fiscales	6 367	10 443	24 132
Dont dettes sociales	13 182	21 435	29 430
Autres	309	18 680	1 392
TOTAL	110 260	153 960	188 162

30. DETTES D'IMPÔT COURANT

Au 31 décembre 2009, la dette d'impôt courant est essentiellement constituée de l'impôt à payer du fait de résultats fiscaux bénéficiaires de filiales du Groupe.

(en milliers d'euros)	2007	2008	2009
Allemagne		416	870
Canada	494	2 419	836
Chine		639	718
Danemark		16	
Espagne	657		70
Finlande		231	
France		162	13 108
Inde			37
Irlande		3	
Italie	831	506	458
Pologne		7	
République Tchèque			226
Royaume-Uni	260	439	441
Russie			5
Turquie	37	345	168
USA			187
TOTAL	2 280	5 184	17 124

31. DETTES DIVERSES

Les dettes diverses s'analysent comme suit :

(en milliers d'euros)	2007	2008	2009
Intérêts courus sur dettes	6	81	0
Autres dettes	10 048	24 326	21 388*
Produits Constatés d'avance	25 155	23 473	26 371
TOTAL	35 209	47 880	47 758

(*) incluant essentiellement l'option de vente de Fujian Landi d'un montant de 19.133 milliers d'euros en 2009.

32. ENGAGEMENTS HORS BILAN

(en milliers d'euros)

	Au 31/12/2007	Au 31/12/2008	Au 31/12/2009
ENGAGEMENTS REÇUS			
Garantie de passif reçue dans le cadre de l'opération de fusion avec Moneyline jusqu'au 1 ^{er} novembre 2007 ramenée à 1 500 K€ (au-delà du 1 ^{er} novembre 2007 et jusqu'à fin avril 2008)	1 500	-	-
Garantie de passif reçue dans le cadre de l'opération de rachat du distributeur Planet : échéance 12/07/2009 (dépôt du montant sur un compte séquestre pour un an, libérable pour moitié au bout de six mois, totalement libéré au 13 juillet 2008)	26 000	26 000	-
Garantie de passif reçue dans le cadre de l'opération de fusion avec Sagem Monétel : échéance le 14 mars 2010 (pas de compte séquestre)	-	50 000	50 000
Garantie de passif reçue dans le cadre de l'opération d'acquisition de 55% de Fujian Landi : échéance le 23 mai 2011 (montant de l'engagement 17 050 KUSD dont 500 KUSD déposé sur un compte séquestre jusqu'en 2008)	-	12 251	11 835
Garantie de passif reçue dans le cadre de l'opération d'acquisition du fonds de commerce "Terminaux de Paiement" à Sagem Comunicaciones Iberica : échéance le 1 ^{er} Janvier 2010	-	500	500
Garantie de passif reçue dans le cadre de l'acquisition du groupe Easycash : échéance le 28 février 2011	-	-	8 150
Garantie de passif reçue dans le cadre de l'acquisition de 35% de Transfer To (Fixed & Mobile Pte Lte) : échéance le 30 juillet 2010 (montant de l'engagement 3 000 KUSD)	-	-	2 082
Garantie de passif reçue dans le cadre de l'acquisition de 44% de Roam Data Inc. : sans limitation de durée (montant de l'engagement 500 KUSD)	-	-	347
Promesse unilatérale de vente à Ingenico SA des actions "Fixed & Mobile" restantes détenues par les autres associés. L'option est exerçable en 2012 ou 2013. Le prix de vente sera déterminé en fonction des performances financières de l'entreprise. La transaction pourra être réglée en cash ou en actions Ingénico. La part en cash ne pourra être inférieure à 5 MUSD ou 30 % du prix de vente.			
Promesse unilatérale de vente à Ingenico SA des actions "Roam Data" restantes détenues par les autres associés. L'option est exerçable en 2014. Le prix de vente sera fonction des performances financières de l'entreprise. Le prix minimum de vente ne pourra être inférieur à 0,1 USD par action. La transaction pourra être réglée en cash ou en actions Ingenico.			
AUTRES ENGAGEMENTS REÇUS			
Promesse unilatérale d'achat par MBS des actions restantes exerçable en 2013. Le prix d'achat sera fonction de l'EBIT de MBS en 2012.			
ENGAGEMENTS DONNÉS			
Cautions bancaires et locatives (en France, Chine, Turquie, Allemagne et Italie)	2531	4 126	11 011
Contrat de prestation de service avec un des actionnaires de l'ancien groupe Moneyline	665	309	-
Nantissement des titres de la filiale américaine "Ingenico Corp." en garantie de l'emprunt de refinancement 2005	56 250	56 250	-
Garantie de passif octroyée par Ingenico Pacific à Cabcharge dans le cadre de la cession en 2007 de l'activité terminaux embarqués - échéance 27/06/2008	791	-	-
Garantie de passif donnée dans le cadre de la cession de Sagem Denmark en 2009 :			
- garantie standard jusqu'au 30 juin 2010	-	-	10 250
- garantie corporate et litige jusqu'au 30 juin 2011	-	-	10 250
- garantie fiscale jusqu'à prescription	-	-	20 500
Garantie de passif donnée dans le cadre de la cession de 85% de MoneyLine Banking Systems SA en 2009 :			
- garantie liée à 4 litiges, illimitée jusqu'à prescription (risque maximum estimé)	-	-	3 050
AUTRES ENGAGEMENTS DONNÉS			
Nantissement des titres DI Deutsche Ingenico en garantie de l'emprunt BNP de 210 M€			
Concession commerciale auprès d'un client américain dans le cadre d'un accord de partenariat			pour mémoire

Au 31 décembre 2009, la société a, dans le cadre de son activité, les engagements suivants :

- S'agissant des options d'achat ou de vente consenties par la société portant sur les actions de ses filiales, le Groupe détient un put investisseur qui pourrait aboutir au rachat des intérêts minoritaires de sa filiale Landi en Chine. Ce put a été comptabilisé dans les comptes consolidés au 31 décembre 2008 et actualisé au 31 décembre 2009.
- Le Groupe s'est engagé pendant 3 ans à compter du

15 juillet 2008 à indemniser les salariés de la société Ingenico Barcelona dans les mêmes conditions que celles prévues dans le plan social réalisé ; en cas de cession de l'activité, Ingenico reste solidaire de ces paiements.

- Le Groupe a effectué des commandes fermes auprès de ses fabricants pour un montant d'environ 59,8 millions d'euros au 31 décembre 2009.
- Paiements futurs relatifs à des contrats non résiliables en location simple.

Le tableau ci-dessous indique, à l'issue de chaque année, les loyers futurs minimaux pour les contrats non résiliables de location simple :

(en milliers d'euros)	2007	2008	2009
Engagements donnés sur location simple	18 843	34 444	38 134
TOTAL	18 843	34 444	38 134

L'analyse des engagements donnés par le Groupe sur des locations non résiliables et par échéance au 31 décembre 2009 est la suivante :

	2009						Total
	Europe du Nord	Europe du Sud	Pacifique Asie	Amérique du Nord	Amérique Latine	Europe Centrale, Afrique, Moyen-Orient	
N+1	1 680	6 482	1 034	519	652	142	10 508
N+2	1 548	5 848	343	532	400	63	8 734
N+3	1 278	5 381	91	543	258	56	7 607
N+4	779	4 834	0	523	62	54	6 252
N+5 et suivante	504	4 154	0	321	0	54	5 033
TOTAL	5 788	26 698	1 468	2 438	1 372	370	38 134

L'analyse des engagements donnés par le Groupe sur des locations non résiliables et par échéance au 31 décembre 2008 était la suivante :

	2008						Total
	Europe du Nord	Europe du Sud	Pacifique Asie	Amérique du Nord	Amérique Latine	Europe Centrale, Afrique, Moyen-Orient	
N+1	1 511	5 251	746	1 065	686	100	9 358
N+2	1 248	5 063	531	766	496	80	8 184
N+3	1 169	4 881	127	456	258	7	6 898
N+4	883	3 894	67	470	207	0	5 521
N+5 et suivante	483	3 643	0	305	52	0	4 483
TOTAL	5 294	22 732	1 470	3 061	1 699	187	34 444

L'analyse des engagements donnés par le Groupe sur des locations non résiliables et par échéance au 31 décembre 2007 était la suivante :

	2007						Total
	Europe du Nord	Europe du Sud	Pacifique Asie	Amérique du Nord	Europe Centrale, Afrique, Moyen-Orient		
N+1	202	1 661	479	502	593		3 438
N+2	175	2 647	312	522	322		3 978
N+3	155	2 647	289	490	172		3 754
N+4	140	2 370	20	403	0		2 934
N+5 et suivante	0	4 740	0	0	0		4 740
TOTAL	672	14 065	1 101	1 917	1 087		18 843

33. TRANSACTIONS AVEC LES PARTIES LIÉES

Aucun membre du Conseil d'Administration n'est, à la connaissance de la Société, en situation de conflit d'intérêts potentiels entre ses devoirs à l'égard de la Société et ses intérêts privés.

M. Jacques STERN a informé la Société qu'il détient indirectement avec son épouse 23,53 % de la société Cryptolog International, société fournisseur d'Ingenico. Le montant des facturations de cette société à la maison mère s'élève à 20,8 milliers d'euros en 2009 (186 milliers d'euros en 2008 et 293 milliers d'euros en 2007).

Les rémunérations et avantages relatifs au Président du conseil d'administration et au comité exécutif au 31 décembre 2009 se décomposent comme suit :

(en milliers d'euros)	2007	2008	2009
Rémunérations fixes	1 446	2 193	3 731
Rémunérations variables	667	1 644	2 472
Indemnités diverses	2 299	32	697
Stock options et attributions d'actions gratuites (coût du service comptabilisé)	2 896	4 451	4 615
TOTAL	7 308	8 319	11 516

L'augmentation des rémunérations et avantages relatifs au Président et au comité exécutif s'explique par l'élargissement du comité exécutif. Les membres du comité exécutif sont au nombre de 21 au 31 décembre 2009, alors qu'ils étaient 10 au 31 décembre 2008.

Les rémunérations des personnes ne faisant plus partie du comité exécutif au 31 décembre 2009, mais qui ont été membres du comité durant l'année 2009, ont été prises en compte au prorata de leur présence.

34. ÉVÉNEMENTS POST CLOTURE

Aucun évènement significatif n'est apparu après la clôture des comptes au 31 décembre 2009.

35. INFORMATIONS FINANCIÈRES PRO FORMA

Compte de résultat consolidé pro forma pour l'exercice clos le 31 décembre 2009.

(en milliers d'euros)	2009
Chiffre d'affaires	780 656
Coût des ventes	(469 960)
MARGE BRUTE	310 696
Charges commerciales et marketing	(70 922)
Frais de recherche et développement	(78 554)
Frais Administratifs	(94 771)
RÉSULTAT OPÉRATIONNEL COURANT	66 450
Autres produits et charges opérationnels	(13 387)
RÉSULTAT OPÉRATIONNEL	53 063
Coût de l'endettement financier	(9 551)
RÉSULTAT FINANCIER	(9 551)
Quote-part du résultat des sociétés mises en équivalence	(283)
RÉSULTAT AVANT IMPÔT	43 228
Impôt sur les bénéfices	(17 633)
RÉSULTAT NET	25 595

Hypothèses, méthodes retenues et principaux ajustements liés à l'établissement du compte de résultat consolidé pro forma

Le compte de résultat consolidé pro forma pour l'exercice clos le 31 décembre 2009 a été établi à partir des comptes consolidés du Groupe Ingenico auquel ont été appliqués les retraitements suivants :

- Prise en compte du résultat d'Easycash pour la période comprise entre le 1^{er} janvier et la date d'acquisition

(30 novembre 2009), préparé conformément au référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union Européenne et au vu des informations disponibles au moment de la préparation de cette information. Les règles et méthodes comptables retenues sont identiques à celles retenues pour l'établissement des comptes consolidés du Groupe établis selon les normes IFRS pour l'exercice clos le 31 décembre 2009 ;

- Prise en compte de la charge d'amortissement complémentaire sur les actifs incorporels identifiés évalués à la juste valeur lors de l'affectation du prix d'acquisition - L'incidence de l'acquisition sur la charge d'amortissement du Groupe en 2009, si cette acquisition avait été réalisée le 1^{er} janvier 2009 représente une charge complémentaire de 8 315 milliers d'euros ;
- Pris en compte de la charge d'intérêt théorique correspondant au financement de l'acquisition, comme si le financement avait été mis en place le 1^{er} janvier 2009 – L'incidence de l'acquisition sur la charge financière du Groupe en 2009, si cette acquisition avait été réalisée le 1^{er} janvier 2009 représente une charge d'intérêt de 8.394 milliers d'euros. La charge comptabilisée en 2009, directement liée au financement remplacé, a été annulée pour 9.519 milliers d'euros (dont -4.682 milliers d'euros en résultat opérationnel) ;
- Elimination des opérations intra-groupe entre Easycash et le Groupe Ingenico pour la période retraitée ;
- Prise en compte de l'effet de ces retraitements sur la charge d'impôt sur la base des taux en vigueur dans chaque pays.

Les ajustements pro forma ne comprennent pas l'effet des synergies et des coûts de séparation éventuels de l'activité acquise.

Le compte de résultat consolidé pro forma pour l'exercice clos le 31 décembre 2009 tient uniquement compte de l'intégration d'Easycash. Il n'est pas retraité de la sortie de Sagem Danemark et de sa filiale Manison Finlande du périmètre du Groupe qui a eu lieu le 11 juin 2009.

Les acquisitions ont été comptabilisées conformément aux normes IFRS selon la méthode de l'acquisition (IFRS 3).

RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES CONSOLIDÉS

Exercice clos le 31 décembre 2009

Mesdames, Messieurs,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2009 sur :

- le contrôle des comptes consolidés de la société Ingenico S.A., tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la justification de nos appréciations ;
- la vérification spécifique prévue par la loi.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

1. Opinion sur les comptes consolidés

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes consolidés. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes consolidés de l'exercice sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière ainsi que du résultat de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

2. Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L.823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

- Dans le cadre de notre appréciation des principes comptables suivis par votre société, nous avons examiné les modalités de l'inscription à l'actif des frais de développement ainsi que celles retenues pour leur amortissement et pour la vérification de leur valeur recouvrable exposées respectivement aux paragraphes « Recherche et développement », « Amortissement » et « Dépréciation des éléments d'actif » de la note 2 de l'annexe aux états financiers.
- La société procède systématiquement, à chaque clôture, à un test de dépréciation des goodwill et des immobilisations incorporelles à durée de vie indéterminée selon les modalités décrites dans le paragraphe « Dépréciation des éléments d'actif » de la note 2 de l'annexe aux états financiers. Nous avons examiné les modalités de mise en œuvre de ce test de dépréciation ainsi que les hypothèses utilisées et avons vérifié que la note 12 de l'annexe aux états financiers « Goodwill et autres Immobilisations incorporelles » donne une information appropriée.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes consolidés, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

3. Vérification spécifique

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, à la vérification spécifique prévue par la loi des informations relatives au groupe données dans le rapport de gestion.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Les Commissaires aux comptes	
Paris La Défense, le 29 mars 2010	Paris, le 29 mars 2010
KPMG Audit	C.G.E.C. S.A.
Jean-Pierre Valensi	Hervé Vanderbecq
Associé	Associé

ÉTATS FINANCIERS SOCIAUX

Tableau financier des cinq dernières années

Date d'arrêté (exercice de 12 mois) (en milliers d'euros)	31.12.2005	31.12.2006	31.12.2007	31.12.2008	31.12.2009
CAPITAL EN FIN D'EXERCICE					
Capital social en milliers d'euros	29 924	32 109	32 930	47 792	48 637
Nombre d'actions ordinaires	29 924 312	32 108 576	32 930 070	47 791 674	48 637 135
OPÉRATIONS ET RÉSULTAT					
Chiffre d'affaires (H.T)	197 992	227 622	284 803	344 366	346 505
Résultat avant impôts, participation et charges calculées (amortissements et provisions)	(5 179)	14 688	49 554	45 067	37 881
Impôts sur les bénéfices	(9)	(573)	(551)	191	9 457
Participation des salariés due au titre de l'exercice					
Résultat après impôts, participation et charges calculées (amortissements et provisions)	(42 198)	17 701	34 691	23 416	32 454
Résultat distribué		3 161	10 771	11 947	
RESULTAT PAR ACTION					
Résultat après impôts, participation mais avant charges calculées (amortissements et provisions)	(0,17)	0,48	1,52	0,94	0,58
Résultat après impôts, participation et charges calculées (amortissements et provisions)	(1,41)	0,55	1,05	0,49	0,67
Dividende attribué		0,10	0,25	0,25	
PERSONNEL					
Effectif moyen des salariés	266	279	302	340	414
Montant de la masse salariale	16 794	18 079	19 638	26 791	36 669
dont actions gratuites				3 711	7 137
Montant des sommes versées en avantages sociaux (Sécurité sociale, œuvres sociales,...)	7 473	7 372	8 998	11 533	14 522

Bilan

au 31 décembre 2009

ACTIF (en milliers d'euros)	Notes Annexes	2009			2008
		Brut	Amortissements ou dépréciations	Net	Net
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	4				
Frais de recherche et développement		20 917	20 317	600	4 178
Concessions, brevets, droits similaires		8 990	6 504	2 486	1 497
Fonds commercial		26 212	1 571	24 641	24 641
Autres immobilisations incorporelles		13 508	686	12 822	5 656
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	4				
Constructions sur sol d'autrui		1 427	480	947	753
Installations techniques, matériel et outillage industriels		20 135	13 642	6 493	5 603
Autres immobilisations corporelles		4 991	2 894	2 097	1 955
Avances et acomptes					641
IMMOBILISATIONS FINANCIERES	4				
Participations	5,9,19	461 387	10 983	450 404	451 345
Créances rattachées à des participations	5,6,9,19	325 105	779	324 326	42 826
Autres immobilisations financières	6	5 391	12	5 379	5 158
TOTAL I		888 063	57 868	830 195	544 253
ACTIF CIRCULANT					
STOCKS	9				
Matières premières et autres approvisionnements		5 389	1 787	3 602	2 870
Produits intermédiaires et finis		9 334	1 382	7 952	5 883
Marchandises		157	70	87	133
TOTAL STOCKS		14 880	3 239	11 641	8 886
CRÉANCES D'EXPLOITATION	5,6,9,12,19				
Avances et acomptes versés sur commandes		416		416	1 531
Créances clients et comptes rattachés		111 823	1 887	109 936	94 069
Autres créances		18 047	1 181	16 866	24 087
VALEURS MOBILIÈRES DE PLACEMENT	7,9	45 482	18	45 464	122 540
DISPONIBILITÉS	12	3 579		3 579	3 500
CHARGES CONSTATÉES D'AVANCE	6	1 580		1 580	1 656
TOTAL II		195 807	6 327	189 480	256 269
Charges à répartir sur plusieurs exercices	4	4 677		4 677	345
Ecarts de conversion (actif)		1 229		1 229	1 690
TOTAL DE L'ACTIF		1 089 776	64 195	1 025 581	802 556

PASSIF		2009	2008
(en milliers d'euros)	Notes Annexes		
CAPITAUX PROPRES	8		
Capital social		48 637	47 792
Primes d'émission		482 349	473 288
RÉSERVES	8		
Réserve légale		4 779	3 293
Autres réserves			
REPORT A NOUVEAU	8	16 610	6 241
RÉSULTAT DE L'EXERCICE	8	32 455	23 416
PROVISIONS RÉGLEMENTÉES	8,9	3 483	1 427
TOTAL I (CAPITAUX PROPRES)		588 314	555 457
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES			
Provisions pour risques et charges	9	21 363	15 441
TOTAL II (PROVISIONS)		21 363	15 441
DETTES	11		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	10,12	211 019	60 263
Emprunts et dettes financières divers	5,19	89 810	66 685
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		8	8
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	12,19	77 185	76 541
Dettes fiscales et sociales	12	26 963	11 352
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		1 962	962
Autres dettes	12,19	5 994	12 903
Produits constatés d'avance		1 337	1 224
TOTAL III (DETTES)		414 278	229 939
Ecarts de conversion (passif)		1 626	1 719
TOTAL DU PASSIF		1 025 581	802 556

Compte de résultat

Du 1^{er} janvier au 31 décembre 2009

(en milliers d'euros)	Notes Annexes	2009	2008
Ventes de marchandises		15 645	10 713
Production vendue (biens)		306 082	313 356
Production vendue (services)		24 778	20 297
CHIFFRE D'AFFAIRES	13,19	346 505	344 366
Autres produits d'exploitation	19	14 908	7 325
Reprises d'exploitation	9,19	14 455	10 135
TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION		375 868	361 826
Achats stockés consommés	19	196 576	205 652
Autres achats et charges externes	15,19	68 470	59 208
Impôts, taxes et versements assimilés	19	2 778	3 354
Salaires et traitements	14,20	36 669	26 791
Charges sociales		14 522	11 533
Dotations aux amortissements sur immobilisations	4	9 777	9 134
Dotations aux provisions et dépréciations sur actif	9,19	7 257	13 359
Autres charges		12 259	7 186
TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION		348 308	336 217
RÉSULTAT D'EXPLOITATION		27 560	25 609
Produits financiers	5	45 690	36 437
Charges financières		(38 815)	(31 140)
Dotations et reprises financières	9	14 268	(9 177)
RÉSULTAT FINANCIER	16,19	21 143	(3 880)
RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS		48 703	21 730
Produits exceptionnels		47 876	15 584
Charges exceptionnelles		(47 009)	(13 781)
Dotations et reprises exceptionnelles	4	(7 658)	75
RÉSULTAT EXCEPTIONNEL	17,19	(6 791)	1 878
Participation des salariés			
Impôts sur les bénéfices (Produits)/Charges	18	9 457	191
RÉSULTAT NET DE L'EXERCICE		32 455	23 416

ANNEXE AUX COMPTES SOCIAUX

NOTE 1 : FAITS MAJEURS DE L'EXERCICE

Création d'une filiale en Tchéquie.

Ingénico a créé en mars 2009 une filiale commerciale détenue à 100 % en Tchéquie, la société Ingénico CZ SRU, dont le capital s'élève à 1,9 M CZK (70 K€).

Création d'une société de capital risque

Ingénico SA a créé en mai 2009 la société Ingénico Venture SAS, contrôlée à 100 % dont le capital s'élève à 2.3 M€. Ingénico Venture a pour objet la prise de participations dans des sociétés en développement.

Acquisition de la société Easycash en Allemagne

Le 30 novembre 2009, Ingénico SA a pris le contrôle du groupe Easycash établi en Allemagne et spécialisé dans les services liés aux transactions de paiement : l'opération a été réalisée par la société holding allemande « DI Deutsche Ingénico GMBH » dont le capital est de 25 K€, contrôlée à 100 % par Ingénico SA et financée par Ingénico SA sous la forme de prêt intragroupe. Pour cette acquisition, un montant total de 291 M€ a été payé, correspondant au prix d'acquisition des titres pour 163 M€ payés en cash et au remboursement des dettes pour 128 M€. Par ailleurs, des frais d'acquisition ont été encourus pour 3.3 M€, inclus dans la ligne « Titres de participation » de l'actif.

Le financement de l'opération a été réalisé en partie par un emprunt contracté par Ingénico SA le 24 septembre 2009 auprès d'un pool bancaire. Cet emprunt est composé de deux tranches :

- une tranche de 210 M€, amortissable sur une durée de 4 ans, tirée en totalité le 30 novembre 2009.
- une tranche revolving de 60 M€, remboursable à l'échéance, non tirée au 31 décembre 2009.

Cession de Sagem Danemark

Ingénico SA a cédé en juin 2009 sa filiale à 100 % Sagem Danemark pour un montant de 40.5 M€ à un partenaire externe au groupe.

Cession de MBS

Ingénico SA a cédé le 31 décembre 2009 68.32% de sa filiale MBS à un partenaire externe au groupe pour 1 euro symbolique.

Ingénico SA n'ayant pas souscrit à l'augmentation de capital de cette dernière, sa participation résiduelle dans MBS est de 15 %.

Liquidation de Cash solutions.

La liquidation de Cash Solutions, filiale à 100 % d'Ingénico SA, a été prononcée le 2 février 2009.

Liquidation d'Ingénico Japon

La liquidation d'Ingénico Japon, filiale à 100 % d'Ingénico SA, a été prononcée le 31 décembre 2009.

NOTE 2 : ÉVÉNEMENTS POSTERIEURS À LA CLÔTURE

Néant

NOTE 3 : RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation
 - permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
 - indépendance des exercices,
- et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les principales méthodes sont les suivantes :

Immobilisations incorporelles

Recherche et développement

Les dépenses de recherche sont comptabilisées en charges lorsqu'elles sont encourues.

Les dépenses de développement, c'est-à-dire découlant de l'application des résultats de la recherche à un plan ou un modèle en vue de la production de produits et procédés nouveaux ou substantiellement améliorés, sont comptabilisées en tant qu'immobilisation si la société peut démontrer, notamment, la faisabilité technique et commerciale du produit ou du procédé et la disponibilité de ressources suffisantes pour achever le développement.

Les dépenses ainsi portées à l'actif comprennent les coûts des matières, de la main d'œuvre directe et une quote-part appropriée des frais généraux.

Les autres dépenses de développement sont comptabilisées en charges lorsqu'elles sont encourues. Les dépenses de développement portées à l'actif sont comptabilisées à leur coût diminué du cumul des amortissements et du cumul des pertes de valeur.

Les durées d'utilité estimées sont de 3 à 5 ans

Autres immobilisations incorporelles :

Les autres immobilisations incorporelles qui ont été acquises par la société sont comptabilisées à leur coût diminué du cumul des amortissements et des pertes de valeur.

Les durées d'utilité estimées sont les suivantes :

- logiciels et licences : 3 ans,
- autres immobilisations incorporelles : 5 ans.

Fonds commercial :

Le fonds commercial figurant au bilan pour une valeur nette de 24.641 milliers d'euros correspond essentiellement au mali technique dégagé lors de l'acquisition par voie de fusion absorption de la société Moneyline, en 2006. Le mali technique est principalement représentatif de la clientèle et des parts de marché.

En application du règlement CRC 2004-01, ce mali n'est pas amorti, mais peut faire l'objet d'une dépréciation en cas de perte de valeur ou de cession des actifs sous-jacents.

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires).

Le coût d'un actif produit par la société pour elle-même comprend le coût des matières premières et de la main d'œuvre directe, et une quote-part appropriée des frais généraux de production. Lorsque des composants des immobilisations corporelles ont des durées d'utilité différentes, ils sont comptabilisés en tant qu'immobilisations corporelles distinctes.

La société comptabilise en immobilisations le coût de remplacement d'un composant au moment où ce coût est encouru s'il est probable que les avantages économiques futurs associés à cet actif iront à la société et que son coût peut être évalué de façon fiable.

Tous les coûts d'entretien courant et de maintenance sont comptabilisés en charges au moment où ils sont encourus.

Les amortissements sont calculés suivant les modes d'amortissement et les durées de vie suivants :

- agencements et aménagements des constructions : 10 ans, linéaire,
- matériel technique (informatique bureau d'études) : 4 ans, dégressif,
- autres outillages : 4 ans, linéaire,
- autres immobilisations corporelles : 3 à 10 ans, linéaire ou dégressif.

Immobilisations financières

La valeur brute des titres de participation et des créances rattachées figurant au bilan est constituée par leur coût d'acquisition y compris frais d'acquisition. Lorsque la valeur d'inventaire des participations et créances rattachées est inférieure à leur valeur d'acquisition, une dépréciation est constituée du montant de la différence. La valeur d'inventaire correspond à la valeur d'utilité. Ingénico apprécie la valeur d'utilité des titres de participation et créances rattachées en tenant compte des synergies dégagées pour le groupe et par la méthode des flux financiers actualisés nets de l'endettement des filiales. Les taux d'actualisation retenus s'appuient sur le coût moyen du capital et sont déterminés en fonction du risque lié à l'activité.

Amortissements dérogatoires

Les logiciels acquis sont amortis fiscalement sur 12 mois. Les frais d'acquisition de titres sont amortis sur 5 ans.

Stocks

Les stocks sont valorisés au coût moyen pondéré d'acquisition. Les produits fabriqués sont valorisés au coût de production correspondant au coût de fabrication du sous-traitant. Si la valeur de réalisation des stocks à la date du bilan est inférieure au coût, une dépréciation est constituée du montant de la différence.

Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est constituée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Les dépenses engagées sur des contrats de fournitures d'applicatifs réalisés sur plusieurs exercices sont enregistrées en factures à établir (marge à l'avancement). Une provision pour pertes à terminaison est éventuellement constituée en fonction des résultats estimés sur ces opérations.

Opérations en devises

Les charges et produits en devises sont enregistrés pour leur contre-valeur à la date d'opération. La différence résultant de l'actualisation des dettes et créances au cours de clôture est portée au bilan en « écarts de conversion ». Les créances et dettes en devises faisant l'objet de couvertures sont inscrites à la valeur de leur instrument de couverture. Les pertes de change latentes font l'objet d'une provision pour risques.

Instruments de couverture de change

La société Ingénico gère le risque de change pour l'ensemble du groupe. L'objectif de la gestion du risque de change chez Ingénico est de couvrir le risque de dépréciation de la monnaie étrangère contre euro pour toutes les facturations émises en devise. Le risque de change couvert est donc un risque de change transactionnel pour couvrir les postes clients, fournisseurs et comptes courants, ainsi que les flux futurs provenant des budgets. Afin de se couvrir contre le risque de change associé à son activité à l'étranger, la société Ingénico met en place principalement des changes comptant, changes à terme, des options et des produits désactivants. Les instruments souscrits répondant à la qualification de couverture sont présentés en engagements hors bilan.

Indemnités de départ à la retraite

A leur départ en retraite, les salariés de la société reçoivent une indemnité, selon les dispositions de la convention collective dont ils dépendent. La société comptabilise la provision pour indemnité de départ à la retraite dans ses comptes. L'indemnité de départ à la retraite est évaluée au 31 décembre 2009 à 1 475 565 euros.

Cette indemnité est calculée selon la méthode rétrospective et tient compte des hypothèses suivantes :

- taux de charges sociales de 51 %
- départ volontaire à l'âge de 63 ans
- taux de revalorisation annuel des salaires de 2.5 %
- taux d'actualisation indexé sur le TMO des entreprises privées, estimé à 4 % au 31/12/2009

Valeurs mobilières de placement

Les valeurs mobilières de placement figurent pour leur valeur d'acquisition. Lorsque leur valeur d'inventaire, correspondant à leur valeur de marché, est inférieure à leur coût d'acquisition, une dépréciation est constituée du montant de la différence. Aucune compensation n'est réalisée avec des plus-values latentes.

Charges à répartir sur plusieurs exercices

Les charges à répartir correspondent aux frais d'émission des emprunts, amortis linéairement sur la durée de l'emprunt.

Crédit d'impôt recherche

Conformément aux nouvelles dispositions comptables, la société a décidé de comptabiliser le crédit d'impôt recherche en produit d'exploitation à compter de 2008. Le montant du CIR comptabilisé en 2009 en résultat d'exploitation s'élève à 999 284 euros.

Actions gratuites

A compter de 2008, les charges nettes relatives aux plans d'actions gratuites, à l'exclusion de celles refacturées aux filiales du groupe, sont reclassées en charges de personnel par le crédit du compte de transfert de charges exceptionnelles. Les actions gratuites destinées à être attribuées aux salariés sont incluses dans les valeurs mobilières de placement. En 2009, le montant enregistré en frais de personnel s'élève à 7 137 034 euros.

Intégration fiscale

Les conventions d'intégration fiscale conclues entre Ingénico SA, tête de groupe fiscal, et les sociétés membres du groupe fiscal, prévoient que la filiale intégrée verse à la société mère une somme égale à l'impôt qui aurait grevé son résultat si elle était imposable distinctement, déduction faite des droits à imputation dont la filiale aurait bénéficié en l'absence d'intégration.

A la clôture d'un exercice déficitaire, la filiale intégrée n'est titulaire d'aucune créance sur la société mère, y compris dans le cas où cette dernière s'est constituée une créance sur le trésor en optant pour le report en arrière du déficit d'ensemble.

En cas de sortie de la filiale intégrée du groupe d'intégration, la société mère et la filiale intégrées détermineront d'un commun accord si la filiale intégrée a subi des surcoûts du fait de son appartenance au groupe et si cette situation justifie son indemnisation par la société mère.

NOTE 4 : MOUVEMENTS DES POSTES DE L'ACTIF IMMOBILISÉ ET DES AMORTISSEMENTS

(en milliers d' Euros)

IMMOBILISATIONS

Rubriques et postes	Valeur brute au 01/01/2009	Augmentation	Virement de poste à poste	Diminution	Valeur brute au 31/12//2009
Immobilisations incorporelles					
• Frais de recherche et de développement	20 917				20 917
• Brevet, licences, marques	6 945	1 404	641		8 990
• Fonds commercial	26 212				26 212
• Autres immobilisations incorporelles					
- Autres	686				686
- Immo. R&D en cours	5 656	6 719			12 375
- Autres immo. en cours		447			447
Immobilisations corporelles					
• Agencements constructions	1 103	324			1 427
• Inst. Techniques, matériels et outillages	15 867	4 930		662	20 135
• Autres immobilisations corporelles	3 936	1 061		6	4 991
Avances et acomptes s/immo.corporelles	641		-641		
Immobilisations financières :					
• Titres de participation	463 167	12 253	28 701	42 734	461 387
• Créances rattachées aux participations	48 410	311 485	(28 701)	6 090	325 105
• Autres immobilisations financières	5 170	325		103	5 391
TOTAUX	598 710	338 948		49 595	888 063

AMORTISSEMENTS

Rubriques et postes	Cumulés au 01/01/2009	Dotations	Virement de poste à poste	Reprise	Cumulés au 31/12//2009
Immobilisations incorporelles					
• Frais de recherche et de développement	16 739	3 578			20 317
• Brevet, licences, marques	5 447	1 057			6 504
• Fonds commercial	1 571				1 571
• Autres immobilisations incorporelles					
- Autres	686				686
Immobilisations corporelles					
• Agencements constructions	350	126			476
• Inst. Techniques, matériels et outillages	10 229	3 619		206	13 642
• Autres immobilisations corporelles	1 982	915		3	2 894
TOTAUX	37 004	9 295		209	46 090

VENTILATION DES DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS

	Linéaires	Dégressifs	Exceptionnels
	5 313	3 982	

MOUVEMENTS AFFECTANT LES CHARGES RÉPARTIES SUR PLUSIEURS EXERCICES

	Montant net au début de l'exercice	Augmentations de l'exercice	Dotations de l'exercice	Montant net à la fin de l'exercice	
Charges à répartir sur plusieurs exercices		345	4 815	482	4 677

Le montant transféré au cours de l'exercice concerne les frais d'émission d'emprunt voir note 10 Emprunt et dettes auprès des établissements financiers

NOTE 5 : PARTICIPATIONS (en milliers d'Euros)

Filiales ⁽¹⁾ et participations	Capital	Réserves, report à nouveau et résultat du dernier exercice (avant affectation)		Quote-part du capital détenu en %		Valeur comptable des titres détenus		Prêts et avances consentis par la société et non encore remboursés au 31.12.09	Prêts et avances reçus par la société au 31.12.09	Chiffre d'affaires H.T. du dernier exercice écoulé	Résultat du dernier exercice écoulé bénéfice net ou (perte)	Dividendes encaissés par la société au cours de l'exercice 2009	Observation
						Brute	Nette						
IDS SOFRACIN SA 192 avenue Charles de Gaulle 92200 Neuilly sur Seine cedex	1 545	(1 581)	100,00%		1 419			110			(46)		
MIGRANTIS 178 Rue du Roule - 75001 PARIS	47		34,00%		198								
MONEYLINE BANKING SYSTEMS 183 avenue Georges Clémenceau 92000 Nanterre	1 283	(462)	15,00%		1 829				413				
INGENICO VENTURES 192 avenue Charles de Gaulle 92200 Neuilly sur Seine cedex	2 300	(57)	100,00%		2 300	2 300		4 500			(57)		
INGENICO TRANSACTIONS SERVICES 192 avenue Charles de Gaulle 92200 Neuilly sur Seine cedex	1 000	(1)	100,00%		1 000	1 000		1			(1)		
INGENICO FRANCE 192 avenue Charles de Gaulle 92200 Neuilly sur Seine cedex	20 121	30 388	100,00%		205 314	205 314		3 005	34 116	61 510	8 942	16 701	
INGENICO PIG Eurotechnologie 165 avenue de Bretagne - 59044 Lille	1 000		25,00%		250	250							
INGENICO GMBH Platzburger Strasse 43-44 10717 Berlin - Allemagne	1 023	898	100,00%		1 027	1 027		7 584	5 241	25 612	4 011		
INGENICO DI DEUTSCHE ING HOLDING Frankfort-sur-le-Main Allemagne	25	(267)	100,00%		3 344	3 344		162 858			(267)		
INGENICO UK LTD 17 Ridge Way Donibristle Industrial Estate Dalgety Bay Dunfermline FIFE JY11 5 JU - Ecosse - Grande-Bretagne	1 126	8 413	100,00%		1 544	1 544			317	53 569	890		
INGENICO ITALIA SPA Via Stephenson 43/A 20157 Milano - Italie	250	5 037	100,00%		838	838				50 568	3 606	3 000	
INGENICO IBERIA SL C/Ribeira des Loira, 4 y 6 4 plana Campo de las Naciones 8042 Madrid - Espagne	8 115	7 456	100,00%		87 191	87 191			2 500	38 527	1 998	1 981	
INGENICO HUNGARY Big U. 3-5 1022 Budapest - Hongrie	12	(1 900)	100,00%		12	12		1 175		2 975	(276)		
INGENICO EASTERN EUROPE SARL 10 Bld Royal 2449 Luxembourg - Luxembourg	13	(41)	100,00%		905	905		375			(9)		
INGENICO INVESTMENT "LUXEMBOURG" 10 Bd Royal L-2449 Luxembourg - Luxembourg	500	(1 791)	100,00%		508			1 281			(430)		
INGENICO SWITZERLAND Impasse des Ecuveüils 2 case postale 56 CH-1763 Granges-Paccot - Suisse	94	(4 935)	100,00%		1 810	810		5 180		1243	219		
INGENICO CORP 6195 South Dade Land Blvd Suite DAlpharetta Georgia 30005 - Etats-Unis		4 397	100,00%		86 229	86 229			23				
INGENICO IVI INC 9155 South Dade Land Blvd Suite 1408 Miami Florida 33156 - Etats-Unis		4 680	100,00%		418	418			2 270	4 898	(362)		

Filiales ⁽¹⁾ et participations	Capital	Réerves, report à nouveau et résultat du dernier exercice (avant affectation)		Quote-part du capital détenu en %		Valeur comptable des titres détenus		Prêts et avances consentis par la société et non encore remboursés au 31.12.09	Prêts et avances reçus par la société au 31.12.09	Chiffre d'affaires H.T. du dernier exercice écoulé	Résultat du dernier exercice écoulé net ou (perte)	Dividendes encaissés par la société au cours de l'exercice 2009	Observation
						Brute	Nette						
DESCARTES CORP. Colonial Lake Drive Lauurenceville Etats-Unis	1	(1 184)	99,00%					1 181					Avance dépréciée à 100%
INGENICO DO BRASIL LTDA Rua Tomé de Souza, 15 - 8 Floor São Bernado do Campo - Sao Paulo - Brésil	15 646	(9 114)	100,00%	18 484	18 484	4 698			100 656	1 667			
INGENICO KOREA Daeha Building 508, 14-11 Yeoeido Dong, code 150-715- Corée Yeoungdunpo, gu,Séoul postal	30	(809)	100,00%	158		779					85		Avance dépréciée à 100%
INGENICO ELECTRONIC EQUIPMENT CO LTD C/D 8, Block B Wangjing Tower n°9 Wangjing Zhong Huan Nan Rd 100102 BEIJING - Chine	4 101	(2 235)	100,00%	7 474	7 474				2 638	(1 675)			
AUTO GAIN HK LTD 3806 Central plaza 18 Harbor road - Wanchai - China	13 480	(61)	100,00%	19 652	19 652						(23)		
INGENICO INTERNATIONAL (PACIFIC) PTY LTD 6 Prosperity Parade Warriewood NSW 2102 - Australie	254	8 608	100,00%	692	692			7 380	34 602	4 477			
INGENICO INTERNATIONAL (SINGAPORE) PTE LTD. 390 Havelock Road, 03-3 King's centre Singapore 169662 - Singapour	99	(983)	100,00%	101					674	7 581			
INGENICO PHILIPPINE 15th and 17th Floors Pearlbank center N°146 Valero street - Salcedo village - Makaticity 1227 - Philippines	138	35	100,00%	118	118	126					57		
INGENICO ODEME SYSTEM ITU Ayazaga Kampusu Ari 2 Binasi B Blok No : 6/1 Koruyolu 34469 Maslak Istanbul Turquie	9 103	(2 454)	100,00%	18 170	12 400	11 000			4 085	805			
INGENICO RUSSIE Godovikova street 9 119085 - Moscou - Russie		18	99,00%			300			1	18			
INGENICO CZ Myslikova 25 - PSC 110 00 PRAHA République Tchèque	71	777	100,00%	70	70				3 540	777			
INGENICO INDIA PRIVATE LTD D-4 Ground floor street #1 Chandra shekhar - azar road - Laxmi nazar - 110092 - New Dehli - Inde	383	66	99,99%	330	330				1 682	66			
TOTAL	81 760	42 898		461 385	450 402	204 153		52 260	386 780	32 053	21 682		

(1) Pour les filiales étrangères, le compte de résultat est converti au cours moyen de l'année et les postes du bilan au taux de clôture

NOTE 6 : ÉTAT DES CRÉANCES (en milliers d'Euros)

Etat des créances	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d' 1 an
CRÉANCES DE L'ACTIF IMMOBILISÉ			
Créances rattachées à des participations	325 105		325 105
Autres immobilisations financières	5 391	4 309	1 082
CRÉANCES DE L'ACTIF CIRCULANT			
Clients douteux ou litigieux	518		518
Autres créances clients	111 306	111 306	
Impôts sur les bénéfices	1 779	1 779	
Taxe sur la valeur ajoutée	2 995	2 995	
Groupe	7 830	7 830	
Débiteurs divers	5 442	5 442	
Charges constatées d'avance	1 580	1 577	3
TOTAL	461 946	135 238	326 708
RAPPEL DE L'EXERCICE PRÉCÉDENT	184 078	134 196	49 882

NOTE 7 : INVENTAIRE DU PORTEFEUILLE DE VALEURS (en milliers d'Euros)

Nature des titres	Valeur brute Comptable	Valeur d'inventaire	Dépréciation
Actions propres (1)	20 848	20 830	18
OPCVM et autres investissements classés en placement	24 634	24 634	
TOTAL DES VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT	45 482	45 464	18

(1) dont contrat de liquidité 3.350 milliers d'Euros

NOTE 8 : ÉVOLUTION DES CAPITAUX PROPRES ET ACTIONS AUTO-DÉTENUES (en milliers d'Euros)

Le capital social est composé de 48 637 135 actions d'un Euro. Au cours de l'exercice 845 461 actions nouvelles ont été émises, dont 248 187 de levée de stocks options et 597 274 liées à la distribution du dividende en actions.

Variation des capitaux propres

	Au 1 ^{er} janvier 2009	Affectation du résultat 2008	Mouvements 2009	Au 31 décembre 2009
Capital ⁽¹⁾	47 792	597	248	48 637
Primes d'émission ⁽²⁾	473 288	6 654	2 408	482 350
Réserve légale	3 293	1 486		4 779
Report à nouveau	6 241	10 369		16 610
Résultat de l'exercice	23 416	(23 416)	32 455	32 455
Provisions réglementées	1 427		2 056	3 483
Dividendes 2008 versés en 2009		4 310	(4 310)	
TOTAUX	555 457		32 857	588 314

(1) dont levée stocks options 248 milliers d'Euros

(2) dont prime d'émission sur dividendes réinvestis 6 654 milliers d'Euros

(1) dividendes réinvestis en actions 597 milliers d'Euros

(2) dont levée stocks options 2 408 milliers d'Euros

Plan d'actions gratuites et options d'achat d'actions

	2009						
	Options/Actions en circulation au 1 ^{er} janvier	Options/Actions attribuées au cours de l'exercice	Options/Actions exercées sur la période	Options/Actions annulées, rendues caduques, autres mouvements	Nombre d'options/Actions existantes au 31 décembre	Durée de vie moyenne pondérée (en année)	Prix d'exercice moyen pondéré (en €)
Tranche A	109 842		35 085	1 508	73 249	8	5,64 €
Tranche B						8	8,42 €
Tranche C	25 958		11 051	8 727	6 180	8	10,88 €
Tranche D						8	10,99 €
Tranche E						8	-
Tranche F	93 507		36 194	10 557	46 756	8	11,62 €
Tranche H	327 695		165 857	6 032	155 806	8	11,56 €
Actions Gratuites	880 096	275 000	135 096	89 000	931 000		
TOTAL	1 437 098	275 000	383 283	115 824	1 212 991		

Actions d'autocontrôle

Nature des titres	2009		2008	
	Quantité	Montant net	Quantité	Montant net
Actions propres destinées à être annulées	250 000	4 309 ⁽¹⁾	250 000	4 309
Actions affectées au plan d'attribution d'actions gratuites	916 780	17 498	880 096	17 348
Actions propres non affectées			171 780	1 757
Actions propres du contrat de liquidité	195 178	3 332	322 414	3 202
TOTAL	1 361 958	25 139	1 624 290	26 616

(1) non réévaluées à la valeur d'inventaire

NOTE 9 : PROVISIONS ET DÉPRÉCIATIONS (en milliers d'Euros)

	Montant au 01.01.2009	TUP	Dotation	Reprise utilisée	Reprise non utilisée	Montant au 31.12.2009
I - PROVISIONS RÉGLEMENTÉES						
Amortissements dérogatoires	1 427		2 383	327		3 483
TOTAL I	1 427		2 383	327		3 483
II - PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES						
Provisions pour litiges	1 429		1 646	279	523	2 273
Provisions pour garanties données aux clients	829		470	821		478
Provisions pour perte de change	1 690		1 229	1 690		1 229
Provisions pour indemnités départ en retraite	1 026		450			1 476
Autres provisions pour risques et charges (1)	10 468		9 369	3 452	477	15 908
TOTAL II	15 441		13 164	6 242	1 000	21 364
III - DÉPRÉCIATIONS						
sur immobilisations corporelles	35			31		4
sur immobilisations financières	17 420	198	982	6 825	2	11 575
sur stocks	3 986		2 662	3 408		3 240
sur comptes clients	9 090		1 473	4 727	3 949	1 887
sur autres créances	1 595		122	536		1 181
sur valeurs mobilières de placement	7 567		18	7 567		18
TOTAL III	39 693	198	5 257	23 094	3 951	17 905
TOTAL I +II+III	56 562	198	20 804	29 662	4 951	42 752
d'exploitation			7 257	14 455		
financières			2 262	16 619		
exceptionnelles			11 483	3 539		

(1) dont 13 240 milliers d'Euros de provision pour actions gratuites (8 391 milliers d'Euros en 2008)

NOTE 10 : EMPRUNTS ET DETTES AUPRÈS DES ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT (en milliers d'Euros)

	Montant	Durée	Date de fin de contrat
CREDIT MOYEN TERME			
Emprunt	210 000	4 ans	30/09/13
Intérêts courus sur emprunt	552		
CREDIT COURT TERME			
Découvert bancaire	467		
TOTAL	211 019		

Ingénico a mis fin par anticipation à sa ligne de crédit mobilisable sous forme de billets de trésorerie de 150 M€ contractée en 2007. Un billet de trésorerie de 60 M€ a été remboursé au premier semestre 2009.

Au cours du deuxième semestre, Ingénico a mis en place une nouvelle ligne de financement de 270 M€ à taux variable dont :

- une tranche A de 210 M€ destinée au financement de l'acquisition d'Easycash et remboursable par tranche jusqu'en 2013.
- une tranche B de 60 M€ dédiée au financement du besoin en fonds de roulement. La tranche B n'a pas été utilisée en 2009.

Cette ligne de crédit comporte l'engagement du groupe à respecter certains critères financiers mesurés à travers des ratios établis sur la base des comptes consolidés :

- Dettes financières nettes /Ebitda qui doit être inférieur à 2,25 ;
- Dettes financières nettes /Capitaux propres qui doit être inférieur à 0,8 ;
- Ebitda/ Frais financiers nets qui doit être supérieur à 5.

Au 31 décembre 2009, ces ratios sont respectés.

Les frais d'émission d'emprunt, d'un montant de 4 815 K€, sont portés à l'actif du bilan en charges à répartir et sont étalés prorata temporis sur la durée de vie de l'emprunt (voir note 4).

NOTE 11 : ÉTAT DES DETTES

(en milliers d'Euros)

État des dettes	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d' 1 an et moins de 5 ans	A plus de 5 ans
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	211 019	19 019	192 000	
Emprunts et dettes financières divers	89 810	89 810		
Fournisseurs et comptes rattachés	77 185	77 185		
Personnel et comptes rattachés	7 419	7 419		
Sécurité sociale et autres organismes	6 047	6 047		
Etat et autres collectivités publiques	13 106	13 106		
Autres impôts,taxes assimilés	391	391		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	1 962	962	1 000	
Autres dettes	5 994	5 994		
Produits constatés d'avance	1 337	458	879	
TOTAUX	414 270	220 391	193 879	
RAPPEL DE L'EXERCICE PRECEDENT	229 931	169 171	60 759	

NOTE 12 : PRODUITS À RECEVOIR – CHARGES À PAYER

(en milliers d'Euros)

Etat des produits à recevoir compris dans les rubriques ci-dessous	31.12.2009	31.12.2008
Créances clients et comptes rattachés	2 314	1 831
Autres créances	520	2 041
TOTAL DES PRODUITS A RECEVOIR	2 834	3 872

Etat des charges à payer comprises dans les rubriques ci-dessous	31.12.2009	31.12.2008
Emprunts et dettes auprès d'établissements de credit	552	165
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	18 074	25 704
Dettes fiscales et sociales	11 489	9 718
Autres dettes	4 319	11 267
TOTAL DES CHARGES A PAYER	34 434	46 854

NOTE 13 : VENTILATION DU CHIFFRE D'AFFAIRES

(en milliers d'Euros)

REPARTITION PAR ZONE GEOGRAPHIQUE	2009	2008
France métropolitaine et DOM	74 249	43 046
Australie, Chine et Sud-est asiatique	33 029	24 106
Europe et Europe centrale	109 170	122 842
Amériques	64 660	80 166
Moyen Orient	50 857	58 918
Afrique	14 540	15 288
TOTAL	346 505	344 366

NOTE 14 : EFFECTIF MOYEN

Personnel salarié	2009	2008
Cadres et ingénieurs	353	281
Employés, agents de maîtrise et techniciens	61	59
TOTAL	414	340

NOTE 15 : PART DES FRAIS DE RECHERCHE ET DÉVELOPPEMENT ACTIVES

(en milliers d'Euros)

	2009	2008
Montant de recherche et développement activé	6 719	4 327
Total des dépenses R&D (charges et investissement) ⁽¹⁾	37 403	32 531
PART DES FRAIS R&D ACTIVÉS (EN %)	17%	13%

(1) net des 998 K€ correspondant au crédit d'impôt recherche 2009

NOTE 16 : RÉSULTAT FINANCIER (en milliers d'Euros)

	2009	2008
PRODUITS FINANCIERS		
Produits de participations	21 682	9 501
Gains de change	18 416	19 484
Revenus des autres créances	1 894	2 616
Revenus compte à terme		157
Gains sur cessions de valeurs mobilières de placement	3 663	2 483
Reprises sur provisions et transfert de charges	16 619	6 890
Autres produits	34	2 196
TOTAL DES PRODUITS FINANCIERS	62 308	43 327
CHARGES FINANCIÈRES		
Pertes de change	20 094	23 179
Dotations aux amortissements et aux provisions	2 351	16 067
Charges d'intérêts	14 708	4 461
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement	4 013	3 255
Malis sur fusion /tup		244
TOTAL DES CHARGES FINANCIÈRES	41 165	47 206
RÉSULTAT FINANCIER	21 143	(3 880)

NOTE 17 : RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (en milliers d'Euros)

	2009	2008
PRODUITS EXCEPTIONNELS		
Produits sur cessions d'immobilisations	40 720	101
Reprises sur amortissements dérogatoires	327	335
Reprises sur actions gratuites	2 288	8 096
Reprises autres provisions pour risques	924	1 958
Transfert de charges (1)	7 137	8 182
Autres	19	1 781
Retour meilleure fortune INGENICO PACIFIC		5 520
TOTAL DES PRODUITS EXCEPTIONNELS	51 414	25 973
CHARGES EXCEPTIONNELLES		
Charges sur cessions d'immobilisations	43 099	621
Dotations aux amortissements dérogatoires	2 382	1 232
Dotations aux provisions sur actions gratuites	7 137	8 645
Dotations aux provisions pour litiges	1 584	438
Dotations aux provisions pour fermeture de site	93	
Frais de restructuration dont indemnités de départ	1 612	2 197
Mali sur rachat d'actions et d'obligations	2 288	9 878
Pénalités	12	192
Problème qualité d'un produit haut de gamme		384
Autres		511
TOTAL DES CHARGES EXCEPTIONNELLES	58 206	24 096
RESULTAT EXCEPTIONNEL	(6 791)	1 878

(1) sur actions gratuites charges transférées en exploitation 7.137 K€

NOTE 18 : IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS (en milliers d'Euros)

VENTILATION DE L'IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS ENTRE RÉSULTAT COURANT ET RÉSULTAT EXCEPTIONNEL

	2009	2008
Résultat de l'exercice	32 454	23 416
Impôt sur les bénéfices sur résultat courant	13 173	525
Impôt sur les bénéfices sur résultat exceptionnel	(711)	51
Impôt sur les bénéfices liés à l'intégration fiscale ⁽¹⁾	(3 005)	(385)

TOTAL IMPÔTS	9 457	191
---------------------	--------------	------------

RÉSULTAT AVANT IMPÔTS	41 911	23 607
------------------------------	---------------	---------------

(1) Suite à l'option pour le régime légal d'intégration fiscale exercée par le groupe, l'impôt comptabilisé chez la société mère représente le montant figurant en charges pour l'ensemble des filiales intégrées.

ACCROISSEMENTS ET ALLEGEMENTS DE LA DETTE FUTURE D'IMPOTS

Nature des différences temporaires :		2009	2008
	Effet fiscal au taux de	34,43%	34,43%

ACCROISSEMENTS

Provisions réglementées			
Amortissements dérogatoires		1 199	491
TOTAL DES ACCROISSEMENTS		1 199	491

ALLÈGEMENTS

Provisions non déductibles l'année de comptabilisation			
Dépréciation client non déductible		489	212
Dépréciation des stocks non déductible			275
Contribution de solidarité		71	213
Effort construction		37	36
Provision pour actions gratuites		4 558	2 889
Provision pour départ à la retraite		508	353
Autres provisions pour risques		92	207
Autres			
Ecart de conversion passif		560	592
TOTAL DES ALLÈGEMENTS		6 315	4 777

NOTE 19 : ÉLÉMENTS RELEVANT DE PLUSIEURS POSTES DU BILAN ET DU COMPTE DE RÉSULTAT (en milliers d'Euros)

Postes	Montant concernant les entreprises			
	2009		2008	
	liées	avec lesquelles la société a un lien de participation	liées	avec lesquelles la société a un lien de participation
POSTES DU BILAN				
Participations	460 939	448	462 918	250
Créances rattachées à des participations	325 105		48 410	
Créances clients et comptes rattachés	76 858		77 905	
Autres créances	7 309		13 856	
Emprunts et dettes financières divers	89 809		66 530	
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	15 161		18 968	
Autres dettes	3 835		10 422	
RÉSULTAT D'EXPLOITATION				
Ventes de marchandises	5 984		3 260	
Production vendue (biens)	241 154		231 389	
Production vendue (services)	5 229		4 092	
Autres produits			47	
Achats stockés consommés	(5 026)		(13 199)	
Autres achats et charges externes	(20 859)		(18 947)	
Impôts et taxes	(35)		(16)	
Autres charges	(11 929)		(5 747)	
Dotations et reprises dépréciations d'exploitation	7 956		(5 057)	
RESULTAT FINANCIER				
Produits financiers	26 210		11 106	
Charges financières	(18 094)		(6 534)	
Dotations et reprises dépréciations financières	6 380		(3 004)	
RÉSULTAT EXCEPTIONNEL				
Produits exceptionnels	212		10 002	
Charges exceptionnelles	(212)		(201)	

NOTE 20 : RÉMUNÉRATION DES DIRIGEANTS

Les rémunérations allouées à l'ensemble des dirigeants se sont élevées pour l'exercice 2009 à 2.037 milliers d'Euros.

NOTE 21 : ENGAGEMENTS HORS BILAN

(en milliers d'Euros)

Engagements donnés	2009	2008
Cautions diverses	5 536	120
Contrat de prestation de service avec un actionnaire de l'ancien groupe MONEYLINE		309
Droits individuels à la formation	323	255
Garantie de Passif suite à cession de Sagem Denmark:		
- Garanties standard jusqu'au 30 juin 2010	10 127	
- Garanties corporate et litige jusqu'au 30 juin 2011	10 127	
- Garanties fiscales jusqu'à prescription	20 254	
Ces trois garanties ne se cumulent pas.		
Dans le cadre de la politique de couverture de change (couvertures de dettes et créances au bilan et de flux futurs) (valorisation au cours de clôture)		
Vente de devises (GBP) à terme	14 250 KGBP (16 700 KGBP en 2008)	16 045 17 533
Vente de devises (AUD) à terme	20 600 KAUD	12 869
Achat de devises (CAD) à terme	(3 367 KCAD en 2008)	1 981
Vente de devises (CAD) à terme	12 750 KCAD (19 600 KCAD en 2008)	8 428 11 531
Achat de devises (USD) à terme	97 000 KUSD (60 000 KUSD en 2008)	67 333 43 113
Swap de devises (AUD)	11 750 KAUD (2 347 KAUD en 2008)	7 340 1 158
Swap de devises (GBP)	6 500 KGBP (400 KGBP en 2008)	7 319 420
Swap de devises (CAD)	23 350 KCAD (16 900 KCAD en 2008)	15 435 9 942
Swap de devises (USD)	19 300 KUSD (13 100 KUSD en 2008)	13 397 9 413
Swap de devises (DKK)	(19 000 KDKK en 2008)	2 550
Put de devises (GBP)	5 850 KGBP	6 587
Put de devises (CAD)	5 150 KCAD	3 404
Call de devises (CAD)	7 600 KCAD	5 024
Put de devises (USD)	60 000 KUSD	41 649
Call de devises (USD)	30 000 KUSD	20 825
Autres engagements donnés	2009	2008
Nantissement des titres DI Deutsche Ingenico en garantie de l'emprunt BNP de 210 M€		
Garantie de Passif suite à cession de 68% de MBS		
Quatres litiges sans limitation de montant ni de durée		
Le risque est partiellement provisionné dans les comptes d'Ingenico SA pour un montant de 1 212 K€		
Engagements reçus	2009	2008
Garantie de Passif reçue dans le cadre de l'opération d'acquisition de 55% de Fujian Landi Jusqu'au 23 mai 2011	11 835	12 251
Garantie de Passif reçue dans le cadre de l'opération de fusion avec SAGEM MONETEL Jusqu'au 14 mars 2010	50 000	50 000
Garantie de passif reçue dans le cadre de l'opération de rachat du distributeur PLANET Jusqu'au 12 juillet 2009		26 000
Garantie de passif reçue dans le cadre de l'acquisition d' Easy Cash Jusqu'au 28 février 2011	8 150	
Autres engagements reçus	2009	2008
Promesse unilatérale d'achat par MBS des actions restantes exerçable en 2013. Le prix d'achat sera fonction de l'EBIT de MBS en 2012.		

RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 31 décembre 2009

Mesdames, Messieurs,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2009, sur :

- le contrôle des comptes annuels de la société INGENICO SA, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la justification de nos appréciations ;
- les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I) Opinion sur les comptes annuels

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

II) Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

- Dans le cadre de notre appréciation des principes comptables suivis par votre société, nous avons examiné les modalités de l'inscription à l'actif des frais de développement ainsi que celles retenues pour l'amortissement et pour la vérification de leur valeur recouvrable et nous nous sommes assurés que le paragraphe "Recherche et développement" de la note 3 de l'annexe fournit une information appropriée.
- Le paragraphe "immobilisations financières" de la note 3 de l'annexe expose les règles et principes comptables relatifs à la valeur d'utilité des titres de participation et des créances rattachées. Dans le cadre de notre appréciation des règles et principes comptables, nous avons vérifié le bien fondé de l'approche retenue et nous nous sommes assurés de sa correcte application.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

III) Vérifications et informations spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels.

Concernant les informations fournies en application des dispositions de l'article L. 225-102-1 du Code de commerce sur les rémunérations et avantages versés aux mandataires sociaux ainsi que sur les engagements consentis en leur faveur, nous avons vérifié leur concordance avec les comptes ou avec les données ayant servi à l'établissement de ces comptes et, le cas échéant, avec les éléments recueillis par votre société auprès des sociétés contrôlant votre société ou contrôlées par elle.

Sur la base de ces travaux, nous attestons l'exactitude et la sincérité de ces informations.

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives aux prises de participation et de contrôle et à l'identité des détenteurs du capital vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

Les Commissaires aux comptes

Paris La Défense, le 29 mars 2010

KPMG Audit

Jean-Pierre Valensi

Associé

Paris, le 29 mars 2010

C.G.E.C. S.A.

Hervé Vanderbecq

Associé

POLITIQUE DE DISTRIBUTION DES DIVIDENDES

Conformément à l'article 243 bis du Code Général des Impôts, il est rappelé que les dividendes versés au titre des trois exercices précédents ont été les suivants :

Exercice clos le	31 décembre 2006	31 décembre 2007	31 décembre 2008
Dividende total (€)	1 290 460,90	10 905 995,25	4 455 834
Dividende par action (€)	0,10	0,25	0,25
Dividendes éligibles à la réfaction (€) ⁽¹⁾	-	10 905 995,25	4 455 834
Dividendes non éligibles à la réfaction (€)	1 290 460,90 ⁽²⁾	-	-

⁽¹⁾ Réfaction applicable aux dividendes versés aux personnes physiques résidentes fiscales en France. Son montant est de 50 % pour les dividendes versés au cours de l'année 2005 et de 40 % pour les dividendes versés à compter du 1^{er} janvier 2006.

⁽²⁾ Le dividende versé en 2007 au titre de l'exercice 2006 a été prélevé sur une prime d'émission et n'était donc pas éligible à la réfaction.

Il n'a existé, pour les exercices passés, aucune politique particulière de distribution de dividendes selon des critères pré-déterminés et il n'en existe pas à ce jour pour les exercices futurs. Le paiement de dividendes dépend principalement des résultats dégagés par la Société, de sa situation financière, de sa politique d'investissement et de la réduction de sa dette.

Les dividendes non réclamés sont prescrits au profit de l'Etat, à l'issue d'un délai de cinq ans à compter de leur mise en paiement.

The background of the page is a light blue, textured surface, possibly a document or a book cover. It features several faint, overlapping icons and text elements. In the upper left, there is a square icon with a smaller square inside. Below it, the word "L'avis" is partially visible. In the center, there is a square icon with a smaller square inside. To its right, the text "Informations juridiques et financières" is prominently displayed in a bold, black, sans-serif font. Below this, there is a square icon with a smaller square inside. In the lower right, there is a square icon with a smaller square inside, and the text "iPA" is visible below it. In the bottom left, there is a square icon with a smaller square inside, and the text "iPA" is visible below it. In the bottom right, there is a square icon with a smaller square inside, and the text "iPA" is visible below it. The overall composition is clean and professional, with a focus on the central text.

**Informations juridiques
et financières**

GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE

Lors de sa réunion du 17 décembre 2008, le Conseil d'administration d'INGENICO a pris connaissance des recommandations AFEP-MEDEF du 6 octobre 2008 sur la rémunération des dirigeants mandataires sociaux des sociétés cotées.

Il considère que ces recommandations s'inscrivent dans la démarche de gouvernement d'entreprise de la Société et il les appliquera.

En conséquence, en application de la loi du 3 juillet 2008 transposant la directive communautaire 2006/46/CE du

14 juin 2006, le code de gouvernement d'entreprise des sociétés cotées ainsi modifié, tel que rendu public par l'AFEP et le MEDEF en décembre 2008, est celui auquel se réfère la Société.

INGENICO a publié un communiqué en ce sens le 19 décembre 2008.

Le Conseil d'Administration est assisté, dans l'accomplissement de ses missions, par des Comités spécialisés dont il nomme les membres et le Président.

Information sur les administrateurs et le censeur

Composition du conseil d'administration

Au 31 décembre 2009, la composition du Conseil d'administration était la suivante :

Nom	Age	Fonction	Première nomination / Dernier renouvellement	Expiration du mandat à l'issue de l'assemblée statuant sur les comptes de l'année
JACQUES STERN	60 ans	Président	19 avril 2005	2010
PHILIPPE LAZARE	53 ans	Directeur Général et Administrateur*	15 mars 2006	2009
ALLAN GREEN	49 ans	Administrateur	18 octobre 2004	2009
JEAN-PAUL JAINSKY	59 ans	Administrateur	14 mars 2008	2013
MICHEL MALHOUITRE	61 ans	Administrateur	15 février 1980 / 10 mai 2007	2012
ALAIN MARCHETEAU	65 ans	Administrateur	14 mars 2008	2013
XAVIER MORENO	61 ans	Administrateur	14 mars 2008	2013
EMMANUEL MOUNIER	36 ans	Administrateur	11 mars 2009	2013
JEAN-JACQUES POUTREL	75 ans	Administrateur	19 avril 2005	2010
THIBAUT POUTREL	32 ans	Administrateur	6 février 2002 / 5 mai 2006	2011
THIERRY SEIZILLES DE MAZANCOURT	51 ans	Administrateur	14 mars 2008	2013
ELIE VANNIER	60 ans	Administrateur	14 mars 2008	2013
CONSELLIOR SAS	-	Administrateur	31 octobre 2006	2010

* Les fonctions de Directeur Général de Philippe Lazare prennent fin à l'échéance de son mandat d'administrateur

William NAHUM est censeur auprès du conseil.

Les fonctions de Président et de Directeur Général, dissociées depuis 2004, ont été réunies par décision du Conseil d'administration du 20 janvier 2010. Depuis cette date, Philippe LAZARE est Président-Directeur Général. Cette évolution vise à permettre à la Société de simplifier son

processus décisionnel et de renforcer son efficacité opérationnelle. Suite à la réunion de ces fonctions, Jacques STERN est demeuré administrateur.

Les mandats d'administrateur venant à échéance de Philippe LAZARE et d'Allan GREEN seront soumis à renouvellement lors de l'Assemblée Générale du 11 mai 2010.

Liste des mandats et fonctions des membres du conseil d'administration

L'adresse professionnelle des administrateurs est celle de la Société.

Philippe LAZARE

- Président-Directeur Général depuis le 20 janvier 2010
- 211 747 actions détenues

Expertise et expérience

Philippe LAZARE est diplômé de l'Ecole Supérieure d'Architecture de Paris-La Défense. Il a occupé plusieurs fonctions à la Direction des Achats du Groupe PSA, et a rejoint le groupe Thalès en tant que directeur d'un site de Sextant Avionique. En 1994, il devient Directeur Général Adjoint du Groupe Air France en charge du secteur logistique industrielle regroupant les entités Air France Maintenance, Air France Industries et Groupe Servair. Il dirige ensuite le groupe d'hôtels et de casinos Lucien Barrière (1998-2000), puis devient Directeur Général et Président-Directeur Général du Groupe Eurotunnel jusqu'en 2002. Au sein du Groupe La Poste, il a été Directeur des achats, de l'immobilier, du contrôle des coûts (2003-2004), membre du Comité exécutif de La Poste et Président Directeur général de Poste Immo. En 2006, il est nommé Directeur Général Délégué du Groupe La Poste et Directeur Général de La Poste Grand Public, fonctions qu'il exerce jusqu'au 13 juillet 2007. Le 17 juillet 2007, il est nommé Directeur Général de la société INGENICO, dont il était déjà administrateur depuis le 15 mars 2006. Le 20 janvier 2010, il a également pris le titre de Président d'INGENICO, devenant ainsi Président-Directeur Général. Philippe LAZARE a été fait chevalier de la Légion d'honneur en 2007.

Fonctions exercées au sein d'INGENICO en 2009 :

- Administrateur
- Directeur Général

Autres fonctions et mandats en cours :

Les sociétés listées ci-dessous, dans lesquelles Philippe LAZARE exerce actuellement un mandat, sont toutes des sociétés du Groupe INGENICO

Président :

INGENICO France SAS (France) depuis le 14 mars 2008
INGENICO Transactions Services SAS (France) depuis le 24 septembre 2008

Administrateur et Directeur Général :
INGENICO Corp. depuis le 17 juillet 2007

INGENICO (Latin America) Inc. depuis le 17 juillet 2007
INGENICO Canada Ltd depuis le 17 juillet 2007
INGENICO Italia SpA depuis le 28 septembre 2007
INGENICO Software Services Philippines Inc, depuis le 30 avril 2008

Administrateur et Président :

INGENICO Barcelona SA depuis le 18 juillet 2007
INGENICO Iberia SL : Administrateur depuis le 18 juillet 2007 et Président depuis le 25 septembre 2007
INGENICO Investment Luxembourg SA depuis le 17 juillet 2007
INGENICO Ödeme Sistem Cözümleri A.S. depuis le 17 juillet 2007
INGENICO Elektronik Sanayi Dis Ticaret A.S. depuis le 17 juillet 2007
INGENICO Inc. depuis le 17 juillet 2007
INGENICO Mexico SA de CV depuis le 19 juillet 2007
INGENICO Electronic Equipments (Beijing) Co Ltd depuis le 30 septembre 2007
Fujian Landi Commercial Equipments Co. Ltd (Chine) depuis le 25 juin 2008

Administrateur :

INGENICO International (Pacific) Pty Ltd depuis le 19 septembre 2007
Europa Communications Pty Ltd depuis le 19 septembre 2007
INGENICO UK Ltd depuis le 17 juillet 2007
INGENICO International (Singapore) Pte Ltd depuis le 19 décembre 2007
INGENICO International India Pte Ltd, depuis le 27 juin 2008
EPOS Italia Spa, depuis le 18 octobre 2007

Fonctions et mandats échus exercés au cours des 5 dernières années :

Représentant de la Société INGENICO au Comité Stratégique de :
P1G SAS (France), jusqu'au 10 juillet 2009

Président Directeur Général :

SF11 SA, jusqu'au 14 janvier 2005

Directeur Général Délégué :

LA POSTE, jusqu'au 13 juillet 2007
(et Directeur Général de LA POSTE GRAND PUBLIC ET DU DEVELOPPEMENT TERRITORIAL jusqu'au 13 juillet 2007)

Président Directeur Général :

LA POSTE SERVICES A LA PERSONNE SA jusqu'au 5 novembre 2007

Directeur Général :

POSTE IMMO SA jusqu'au 1^{er} septembre 2007

Gérant :

DI Deutsche Ingenico Holding GmbH jusqu'au 16 décembre 2009

Président du Conseil d'Administration :
POSTE IMMO SA jusqu'au 17 septembre 2007

Président :
IMMOSTOC SAS jusqu'au 17 septembre 2007

Administrateur
INGENICO Japan KK jusqu'au 15 juin 2009
SOVAFIM S.A. jusqu'en 2007

Représentant légal de Poste Immo SA, Président, jusqu'au 1^{er} septembre 2007 :

LOCAPOSTE SAS

CIPOSTE SAS

PI 4 SAS

PI 5 SAS

PI 6

VEHIPOSTE

Représentant légal de Poste Immo SA, Gérant, jusqu'au 1^{er} septembre 2007 :

SCI ACTIVITES ANNEXES

SCI ACTIVITES COLIS

SCI ACTIVITES COURRIER INDUSTRIEL

SCI ACTIVITES COURRIER DE PROXIMITE

SCI BP

SCI BP MIXTE

SCI CENTRE DE LOISIRS

SCI CRSF DOM

SCI FOYERS

SCI LOGEMENT

SCI PI 3

SCI TERTIAIRE

SCI TERTIAIRE MIXTE

SCI TERTIAIRE SAINT ROMAIN

SCI TERTIAIRE SF MIXTE

SCI 44 VAUGIRARD

Allan GREEN

- Président du Comité Stratégique depuis le 16 décembre 2009
- Membre du Comité Rémunérations et Nominations
- 62 000 actions détenues

Expertise et expérience

Fondateur en 1992 et dirigeant de la société CANDEL ET PARTNERS qui intervient plus particulièrement dans le domaine du rapprochement d'entreprises, dans le capital investissement et le capital risque, **Allan GREEN** a, en outre, créé en 1998 la société FBT (anciennement FINANCIERE DE TAYNINH), holding de contrôle de la société cotée SOCIETE DE TAYNINH, qu'il a dirigé jusqu'en juillet 2006, date du rachat de la société par UNIBAIL, et créé en 2001 la société

CONSELLIOR, qu'il dirige, et qui intervient aussi dans le domaine du rapprochement d'entreprise.

Fonctions exercées au sein d'INGENICO en 2009 :

- Président du Comité Rémunérations et Nominations jusqu'au 16 décembre 2009
- Membre du Comité Stratégique, puis Président à compter du 16 décembre 2009

Fonction principale exercée en dehors du groupe en 2009 :

Président :
CONSELLIOR SAS
CANDEL & PARTNERS SAS

Autres fonctions et mandats en cours :

Directeur général :
CONSELLIOR SA depuis le 15 novembre 2007

Gérant :
SCI 4H depuis le 27 avril 2000
MARTIEN REI depuis le 15 décembre 2005
ABA CONSEIL SARL depuis le 15 février 2007
CONSELLIART SPRL depuis le 26 octobre 2006

Représentant Permanent de MEDIGIS :
ESCOMED SA depuis le 29 juillet 1997

Liquidateur amiable :
FBT SCA depuis le 7 février 2003

Administrateur :
NSTUTA GOLD MINING LDT (Ghana) depuis janvier 2009

Fonctions et mandats échus exercés au cours des 5 dernières années :

Directeur Général :
SOCIETE DE TAYNINH, du 8 juin 1998 au 17 juillet 2006

Président :
MEDIGIS, administrateur du 17 mai 2004 au 6 mars 2007 puis
Président du 6 mars 2007 au 31 décembre 2008

Administrateur :
ADVANCED VISION TECHNOLOGY, du 5 mai 2004 au 18 septembre 2007
BIOLOG, du 10 novembre 2000 au 4 août 2005

Représentant Permanent :
TRIVON A.G., représentant Permanent de FBT S.C.A. du 27 septembre 2004 au 19 novembre 2007

Jean-Paul JAINSKY

- Membre du Comité Stratégique
- 1 028 actions détenues

Expérience et expertise

Jean-Paul JAINSKY, diplômé de l'Ecole Supérieure des Arts et Métiers, est Président-Directeur Général de Sagem Sécurité depuis juillet 2007. Jean-Paul JAINSKY a commencé sa carrière à la direction des fabrications mécaniques de la Société Anonyme de Télécommunications en 1975 puis, en 1988, est devenu responsable de production de l'usine de Poitiers. Il rejoint Sagem SA en 1993 où il va exercer différentes fonctions : coordinateur industriel de la division électronique, directeur de l'usine de Montluçon et directeur de l'activité sécurité. En 2002, Jean-Paul JAINSKY devient directeur de la division sécurité de Sagem puis, en 2005, de Sagem Défense et Sécurité.

Fonctions exercées au sein d'INGENICO en 2009 :

- Membre du Comité Stratégique

Fonction principale exercée en dehors d'INGENICO en 2009 :

Président-Directeur Général de Sagem Sécurité (SA, France, groupe Safran)

Autres fonctions et mandats en cours :

Président:

SAGEM XELIOS (SAS, France, groupe Safran)

Administrateur :

SAGEM TELECOMMUNICATIONS (SA, France, groupe Safran)

CONFIDENCE (SA, France, Groupe Safran)

Représentant Permanent de **Sagem Défense Sécurité** puis **Sagem Sécurité** au Conseil d'Administration:
ASSIAQA CARD (Maroc, participation Safran)

Chairman:

MORPHOTRAK, Inc. (USA, groupe Safran)

SAGEM Australasia Pty Ltd (Australie, groupe Safran)

SAGEM SECURITY INTERNATIONAL TRADING (SHANGHAI) Co. Ltd (Chine, groupe Safran)

Director:

MORPHO DETECTION, Inc. (USA, groupe Safran) depuis le 4 septembre 2009

SMART CHIP Ltd (Inde, groupe Safran)

SYSCOM CORPORATION Ltd (Inde, groupe Safran)

Membre du Conseil de Surveillance (« Aufsichtsrat ») de :
SAGEM ORGA GmbH (Allemagne, groupe Safran)

Membre du Conseil de Surveillance (« Supervisory Director ») de :
SAGEM IDENTIFICATION B.V. (Pays-Bas, groupe Safran),

Fonctions et mandats échus exercés au cours des 5 dernières :

Directeur Général Adjoint, Directeur de la Division Sécurité de **SAGEM DEFENSE SECURITE** (SA, France, groupe Safran), de 2005 au 1^{er} juillet 2007

Président

SAGEM MONETEL (SAS, France, groupe Safran) jusqu'au 14 mars 2008

Chairman

SAGEM Denmark A/S (Danemark, groupe Safran) jusqu'au 14 mars 2008

Représentant Permanent de Sagem Défense Sécurité puis Sagem Sécurité au Conseil d'Administration :

CIVI.POL CONSEIL (SA, France, participation Safran) jusqu'au 1^{er} février 2008

KEYNECTIS (SA, France, participation Safran), jusqu'en décembre 2007

Director :

WUHAN TIANYU INFORMATION INDUSTRY Co. Ltd (Chine), jusqu'en décembre 2007

SAGEM SECURITY SOUTH AFRICA Pty Ltd (Afrique du Sud, groupe Safran), jusqu'au 14 janvier 2008

Membre du Conseil de Gérance:

SAGEM ORGA GmbH (Allemagne, groupe Safran), jusqu'en juillet 2007

Michel MALHOITRE

- Membre du Comité Stratégique
- Membre du Comité Rémunérations et Nominations
- 638 838 actions détenues

Expérience et expertise

Diplômé ingénieur de l'Ecole Française de Radioélectricité et d'Electronique, **Michel MALHOITRE** est ingénieur en conception et développement électronique numérique. En 1980, avec Jean-Jacques POUTREL, il est co-fondateur de la société INGENICO. Directeur technique d'INGENICO jusqu'en 2000, il est administrateur de cette société depuis sa création

Fonctions exercées au sein d'INGENICO en 2009 :

- Membre du Comité Stratégique
- Membre du Comité Rémunérations et Nominations

Fonction principale exercée en dehors d'INGENICO en 2009 : néant

Autres fonctions et mandats en cours :

Gérant :

SCI BLEU GESTION

Fonctions et mandats échus exercés au cours des 5 dernières années : néant

Alain MARCHETEAU

- Membre du Comité d'Audit
- Membre du Comité Gouvernement d'Entreprise et Ethique depuis le 24 juin 2009
- 1 028 actions détenues

Expérience et expertise

Secrétaire Général de Safran d'octobre 2004 au 1^{er} juillet 2009, **Alain MARCHETEAU** a été administrateur civil au Ministère des Transports de 1971 à 1975 puis au Ministère des Finances (Direction du Trésor) de 1975 à 1981. Il a été successivement trésorier, directeur financier et directeur général adjoint (finance et filiales) d'Air France de 1981 à 1991. Il a ensuite été directeur financier de la Compagnie de Suez de 1991 à 1996, président d'ISM, société de crédit-bail, filiale de Crédisuez de 1996 à 1998, puis directeur délégué chargé de mission auprès du directoire de Suez-Lyonnaise des Eaux de 1998 à 1999. Il est entré dans le groupe Snecma en 1999 comme directeur général adjoint affaires économiques et financières jusqu'à sa nomination, en octobre 2004, en tant que Secrétaire Général de Safran. Alain MARCHETEAU est diplômé de l'Institut d'Etudes Politiques de Paris, titulaire d'une maîtrise en droit et ancien élève de l'Ecole Nationale d'Administration.

Fonctions exercées au sein d'INGENICO en 2009 :

- Membre du Comité d'Audit
- Membre du Comité Gouvernement d'Entreprise et Ethique à compter du 24 juin 2009

Fonction principale exercée en dehors d'INGENICO en 2009 :

Secrétaire Général et membre du Comité Exécutif de **SAFRAN** jusqu'au 1^{er} juillet 2009

Autres fonctions et mandats en cours :

Administrateur :

COMPAGNIE DAHER, depuis septembre 2009
SODEXO, depuis le 25 janvier 2010
 Administrateur des sociétés suivantes, du groupe Safran :
SAGEM SECURITE (ex-Lexvall 17) (SA, France, groupe Safran)
AIRCELLE (SA, France, groupe Safran)
MESSIER-BUGATTI (SA, France, groupe Safran)
SAFRAN CONSEIL (SA, France, groupe Safran)

Membre du Conseil de Surveillance (Supervisory Director) de :
SAGEM IDENTIFICATION B.V. (Pays-Bas, groupe Safran) depuis le 1^{er} septembre 2008

Fonctions et mandats échus exercés au cours des 5 dernières années :

Secrétaire Général et membre du Comité Exécutif de **SAFRAN** jusqu'au 1^{er} juillet 2009

Président-Directeur Général :

VALIN PARTICIPATIONS (SA, France, groupe Safran) jusqu'en janvier 2008
LEXVALL 2 (SA, France, groupe Safran) jusqu'en décembre 2006
ETABLISSEMENTS VALLAROCHE (SA, France, groupe Safran) jusqu'au 1^{er} juillet 2009
VALLAROCHE CONSEIL (SA, France, groupe Safran) jusqu'au 31 mars 2009

Administrateur :

LABINAL (SA, France, groupe Safran) jusqu'en septembre 2008
SAGEM COMMUNICATIONS SAS (ex-Lexvall 20) (SAS, France,) jusqu'en janvier 2008
CONNECTEURS CINCH (SA, France, groupe Safran) jusqu'en juin 2007
SNECMA (ex-Snecma Moteurs) (SA, France, groupe Safran) jusqu'en avril 2005
SNECMA SERVICES (SA, France, groupe Safran) jusqu'au 1^{er} juillet 2009
SOREVAL (Luxembourg, groupe Safran) jusqu'au 1^{er} juillet 2009
SAGEM TELECOMMUNICATIONS (SA, France, groupe Safran) jusqu'au 1^{er} juillet 2009
SAGEM MOBILES (ex-Lexvall 18) (SA, France, groupe Safran) jusqu'au 1^{er} juillet 2009

Représentant Permanent de Safran au Conseil d'Administration :
SAGEM DEFENSE SECURITE (SA, France, groupe Safran) jusqu'en septembre 2007

AIRCELLE (SA, France, groupe Safran) jusqu'au 1^{er} juillet 2009
MESSIER-BUGATTI (SA, France, groupe Safran) jusqu'au 1^{er} juillet 2009

Représentant Permanent de Etablissements Vallaroche, Président :
LEXVALL 21 (SAS, France, groupe Safran) jusqu'au 1^{er} juillet 2009

Représentant Permanent de Etablissements Vallaroché au Conseil d'Administration:

LEXVALL 19 (SA, France, groupe Safran) jusqu'en 2008
LEXVALL 18 (SA, France, groupe Safran) jusqu'en juillet 2007
LEXVALL 20 (SA, France, groupe Safran) jusqu'en juillet 2007
LEXVALL 17 (SA, France, groupe Safran) jusqu'en juin 2007
LEXVALL 15 (SA, France, groupe Safran) jusqu'en mai 2005
SAFRAN SIXTY (SA, France, groupe Safran) jusqu'au 1^{er} juillet 2009
LEXVALL 13 (SA, France, groupe Safran) jusqu'au 1^{er} juillet 2009
LA FINANCIERE DE BRIENNE (SASCV, France, participation Safran) jusqu'au 1^{er} juillet 2009
LEXVALL 22 (SA, France, groupe Safran) jusqu'au 1^{er} juillet 2009
LEXVALL 23 (SA, France, groupe Safran) jusqu'au 1^{er} juillet 2009
LEXVALL 24 (SA, France, groupe Safran) jusqu'au 1^{er} juillet 2009
LEXVALL 25 (SA, France, groupe Safran) jusqu'au 1^{er} juillet 2009

Director :

SAFRAN TAIWAN Co. Ltd (Taiwan, groupe Safran), jusqu'au 1^{er} juillet 2009

Xavier MORENO

- Président du Comité Rémunérations et Nominations depuis le 16 décembre 2009
- Membre du Comité Stratégique
- 2 000 actions détenues

Xavier MORENO est membre indépendant du Conseil d'administration

Expérience et expertise :

Xavier MORENO est diplômé de l'Ecole Polytechnique, de l'Institut d'Etudes Politiques de Paris et de l'Ecole Nationale d'Administration. Xavier MORENO a commencé sa carrière en 1976 à la Direction du Trésor du Ministère des Finances, occupant diverses responsabilités dans les domaines du financement des entreprises. En 1985, il rejoint Sanofi où il exerce des fonctions de Directeur de Branche et de membre du Comité Exécutif. Après avoir dirigé les investissements de la Compagnie de Suez dans l'industrie de 1991 à 1997, il a créé, en 1998, Astorg Partners dont il est depuis le Président. Astorg Partners est l'une des principales sociétés françaises indépendantes de Capital Investissement, spécialisée dans la transmission d'entreprises. En 2002 et 2003, Xavier MORENO a présidé l'Association Française des Investisseurs en Capital (AFIC).

Fonctions exercées au sein d'INGENICO en 2009 :

- Membre du Comité Stratégique
- Membre du Comité Rémunérations et Nominations, puis Président à compter du 16 décembre 2009

Fonction principale exercée en dehors d'INGENICO en 2009 :

Président d'ASTORG PARTNERS SAS

Autres fonctions et mandats en cours :

Président du Conseil de Surveillance :
HONORINE SAS (groupe Staci)

Membre du Conseil de Surveillance :
GS & Cie Groupe SA (Groupe Gras Savoye)

Membre du Comité de Direction :
CAPUCINE SAS (groupe Webhelp)
FINANCIERE OFIC SAS (groupe Onduline)
FINANCIERE SERINGA III SAS (groupe Trescal)
JUG SA (groupe GEOSERVICES)

Administrateur :
ETHYPHARM SA
FINANCIERE VERDI SAS (groupe Etypharm)
ONDULINE SA
SCT TELECOM SA
GEOSERVICES SA (représentant d'Astorg Partners)

Représentant d'Astorg Partners SAS, Président :
ASTORG TEAM III SAS SCR

Président :
BORDEAUX TEAM IV SAS
FINANCIERE AMARYLLIS IV SAS
FINANCIERE MUSCARIS IV SAS
MERCURE TEAM IV SAS
CHURCH TEAM IV SAS

Fonctions et mandats échus exercés au cours des 5 dernières années :

Président-Directeur Général :
SI FINANCE SA (groupe Suez), jusqu'au 8 avril 2009

Président :
SPFF SAS (groupe Suez), jusqu'au 27 mars 2009
EUROPEENNE DE GASTRONOMIE SAS (groupe Suez), jusqu'au 27 mars 2009

Président du Conseil de Surveillance :
STACI DEVELOPPEMENT SA jusqu'en 2007
CELLIANDE SAS (groupe CIS) jusqu'en 2006

Administrateur :
OFEC SA (groupe Onduline) jusqu'en 2007
OFIC SA (groupe Onduline), jusqu'en 2008
FINANCIERE IMPALA SAS (groupe Mecatherm) jusqu'en 2006
REGIE LINGE FINANCES SA, jusqu'en 2006

Représentant d'Astorg Partners SAS, Président :
FINANCIERE ROMARIN SAS (groupe Pino), jusqu'en 2008

Représentant d'Astorg Partners SAS, Membre du Conseil de Surveillance :

FINANCIERE MARJOLAINE SA (groupe Pino) jusqu'en 2007

FINANCIERE DU JASMIN SA (groupe Pino) jusqu'en 2007

FINANCIERE UN JOUR AILLEURS SA jusqu'en 2006

VETSOCA SA (groupe Un Jour Ailleurs) jusqu'en 2006

FINANCIERE DE FONTAINEBLEAU SA (groupe Picard Surgelés) jusqu'en 2005

LOWENDAL GROUP SA jusqu'en 2005

Représentant d'Astorg Partners SAS, Administrateur :

CEFID SA (groupe Cerba) jusqu'en 2006

CERBA EUROPEAN LAB. SA jusqu'en 2006

FINANCIERE VULCAIN SA (groupe ECM) jusqu'en 2007

Emmanuel MOUNIER

(administrateur depuis le 11 mars 2009, coopté en remplacement de Dominique HEDON)

- Membre du Comité Stratégique depuis le 24 juin 2009
- Membre du Comité Gouvernement d'Entreprise et Ethique depuis le 24 juin 2009
- 1 010 actions détenues

Expérience et expertise

Directeur des Affaires Stratégiques de Safran depuis juillet 2007, **Emmanuel MOUNIER** a débuté sa carrière chez Paribas en 1997 au sein du département Fusions et Acquisitions, avant de rejoindre la Direction de la Stratégie de Paribas puis de BNP Paribas.

En 2001, il entre chez Péchiney au Département Affaires Financières. A la suite de la fusion avec Alcan, il devient Directeur Fusions & Acquisitions, notamment en charge de la restructuration du portefeuille d'activités du groupe tant dans le Packaging que dans les métiers de l'aluminium.

En 2006, il rejoint Dassault Systèmes comme Directeur des Relations Investisseurs et des Fusions & Acquisitions. Au cours de sa carrière, Emmanuel MOUNIER a été amené à négocier et finaliser plus d'une trentaine d'opérations de cessions et d'acquisitions ou d'opérations financières structurées ; il a notamment participé au rapprochement de BNP et Paribas en 1999, de Péchiney et Alcan en 2001, et a mené pour Safran le désengagement de la Branche Communications de Safran (Mobiles et SagemCom / Haut Débit), l'opération d'échange d'actifs relatif aux activités terminaux de paiement de Safran avec Ingenico en 2008 ainsi que le développement depuis 2 ans de la stratégie du Groupe dans le domaine du Homeland Security. Emmanuel MOUNIER est diplômé de l'Ecole Polytechnique, Paris (promotion 1994).

Fonctions exercées au sein d'INGENICO en 2009 :

Membre du Comité Stratégique, à compter du 24 juin 2009
 Membre du Comité Gouvernement d'Entreprise et Ethique à compter du 24 juin 2009

Fonction principale exercée en dehors d'INGENICO en 2009 :

Directeur des Affaires Stratégiques du Groupe Safran

Autres fonctions et mandats en cours :

Gérant :

SCI ARROW – GRANDS AUGUSTINS

USTONE TECHNOLOGIES (SARL)

Fonctions et mandats échus exercés au cours des 5 dernières années : néant

Thibault POUTREL

- Membre du Comité Stratégique
- Membre du Comité d'Audit
- 791 923 actions détenues

Expérience et expertise

Thibault POUTREL est diplômé de l'IEP Paris et de la London School of Economics. Il a travaillé chez ABN AMRO France puis chez Rothschild et Cie Banque. En 2001, il fonde Diamond Minds, un véhicule d'investissement dont il est le Gérant. Il a fondé en 2003 la société Access Consulting qui offre des prestations de conseil internet et d'intégration de logiciels et en 2008 Beaubourg Capital SAS, une société de capital risque.

Fonctions exercées au sein d'INGENICO en 2009 :

- Membre du Comité Stratégique
- Membre du Comité d'Audit

Fonction principale exercée en dehors d'INGENICO en 2009 :

Président :

BEAUBOURG CAPITAL S.A.S.

Autres fonctions et mandats en cours :

Administrateur:

COME AND STAY S.A.

Gérant :

SCI DU 44 RUE DE MEAUX

DIAMOND MINDS INVESTMENT S.A.R.L.

ACCESS CONSULTING S.A.R.L.

Fonctions et mandats échus exercés au cours des 5 dernières années : néant

Jean-Jacques POUTREL

- Membre du Comité Stratégique
- Membre du Comité Rémunérations et Nominations
- 266 026 actions détenues

Expérience et expertise

Jean-Jacques POUTREL est un des pionniers de la monétique et un des principaux contributeurs ayant permis le développement mondial de cette industrie. Il a développé des équipements électroniques sophistiqués dans les hôtels et les hôpitaux à partir de 1968. En 1980, il fonde le Groupe INGENICO, dont il restera Président-Directeur Général jusqu'en 2003. Il a fait d'INGENICO un des leaders mondiaux de l'activité monétique

Fonctions exercées au sein d'INGENICO en 2009 :

- Membre du Comité Stratégique
- Membre du Comité Rémunérations et Nominations

Autres fonctions et mandats en cours :

Administrateur :
ATLANTIC RADIO SYSTEM S.A.

Fonctions et mandats échus exercés au cours des 5 dernières années :

Président :
INGENICO INTERNATIONAL PACIFIC PTY Ltd jusqu'au 14 décembre 2005
INGENICO Italia SpA jusqu'au 14 décembre 2005

Président Directeur Général :
INGENICO Corp. jusqu'au 14 décembre 2005
INGENICO (UK) Ltd jusqu'au 14 décembre 2005
INGENIO Iberia SL jusqu'au 14 décembre 2005

Thierry SEIZILLES de MAZANCOURT

- Membre du Comité Rémunérations et Nominations
- 1 030 actions détenues

Expérience et expertise

Depuis juillet 2007, Thierry SEIZILLES DE MAZANCOURT est directeur général délégué de Sagem Sécurité. Il a commencé sa carrière en 1984 au Ministère de l'Industrie avant de rejoindre la direction du Trésor en 1988. De 1993

à 1995, il est Conseiller du Premier Ministre pour les affaires industrielles, la recherche et l'environnement. En 1995, il devient directeur général de la division Filtrauto de Labinal. De 2000 à 2002, il est directeur général d'Alcatel Contracting. En 2002, il occupe successivement les postes de directeur de cabinet du Ministre Délégué à la Recherche et l'Enseignement Supérieur, puis jusqu'en mars 2004 de chargé de mission auprès du Ministre Délégué au Commerce Extérieur. C'est en mars 2004 qu'il rejoint le groupe Safran d'abord en tant qu'adjoint au directeur général délégué du groupe en charge de la stratégie et du développement puis de directeur des études stratégiques. Thierry SEIZILLES DE MAZANCOURT est ancien élève de l'Ecole Normale Supérieure et diplômé de l'Ecole des Mines de Paris. Il est également agrégé en mathématiques.

Fonctions exercées au sein d'INGENICO en 2009 :

- Membre du Comité Rémunérations et Nominations

Fonction principale exercée en dehors d'INGENICO en 2009 :

Directeur Général Délégué de Sagem Sécurité SA

Autres fonctions et mandats en cours :

Directeur général des Affaires Administratives et Financières :
SAGEM SECURITE SA

Président :
ALEAT (Albanie, groupe Safran)

Administrateur:
ASSIAQA CARDS (Maroc)

Director:
MORPHOTRAK Inc. (USA, groupe Safran, anciennement dénommée Sagem Morpho)

Member of Advisory Board:
SAGEM ORGA GmbH (Allemagne, groupe Safran)

Gérant de :
ESPACE ACCASTILLAGE ET SERVICES (SARL, France)

Fonctions et mandats échus exercés au cours des 5 dernières années :

Chargé de mission auprès du Ministre Délégué au Commerce Extérieur, jusqu'en mars 2004

Administrateur de :
- SNECMA PROPULSION SOLIDE (SA, France, groupe Safran)
- SAGEM SECURITE MAROC (Maroc, groupe Safran)

Jacques STERN

- Administrateur (Président jusqu'au 20 janvier 2010)
- Membre du Comité Stratégique depuis le 17 mars 2010
- 17 020 actions détenues

Expertise et expérience

Jacques STERN est ancien élève de l'Ecole Normale Supérieure (ENS) et a soutenu sa thèse de Doctorat en 1975. Nommé professeur à l'Université de Caen, puis à l'Université de Paris VII, il a été ensuite professeur à l'ENS où il a dirigé le Département d'Informatique de 1996 à 2007. En disponibilité de ces fonctions de 2007 au début de l'année 2010, il a été, durant cette période, Président du Conseil d'administration d'INGENICO. Jacques STERN est spécialiste de cryptologie. Il est l'auteur de plus d'une centaine de publications dans les revues scientifiques, et d'un ouvrage intitulé « La science du secret ». Il est titulaire d'une douzaine de brevets d'invention. Jacques STERN a été membre du Conseil Scientifique de Défense de 1999 à 2005 et du Conseil Stratégique des Technologies de l'Information de 2001 à 2007. Il a siégé à l'Observatoire sur la sécurité des cartes de paiement de 2003 à 2009. Jacques STERN est Officier de la Légion d'honneur. En 2006, il a reçu la médaille d'or du CNRS et s'est vu décerner, en 2007, le prix d'excellence RSA® en mathématiques, puis, en 2008, le prix Science et Défense. Il est, depuis 2007, Président du Conseil d'Administration de l'Agence Nationale de la Recherche.

Fonctions exercées au sein d'INGENICO en 2009 :

- Administrateur
- Président du Conseil d'administration jusqu'au 20 janvier 2010

Fonction principale exercée en dehors du groupe en 2009 :

Président du Conseil d'Administration de l'Agence Nationale de la Recherche

Autres fonctions et mandats en cours :

- Membre du Conseil d'administration de **SAGEM SECURITE S.A.**
- Représentant permanent de **L'AGENCE NATIONALE DE LA RECHERCHE**, Censeur au Conseil d'administration d'OSEO innovation SA
- Professeur à l'Ecole Normale Supérieure

Fonctions et mandats échus exercés au cours des 5 dernières années :

- SCI les Avelines de Cabourg : Gérant jusqu'au 30 décembre 2006
- Membre du Conseil Stratégique des Technologies de l'Information (CSTI) jusqu'au 22 mars 2007
- Expert en informatique jusqu'au 31 décembre 2006

- Membre du Conseil Scientifique de France Télécom jusqu'au 31 décembre 2009
- Membre de l'Observatoire de la sécurité des cartes de paiement (OSCP) jusqu'au 31 juillet 2009

Elie VANNIER

- Président du Comité d'Audit
- Membre du Comité Rémunérations et Nominations
- 1 026 actions détenues

Elie VANNIER est membre indépendant du Conseil d'administration

Expérience et expertise

Titulaire d'une maîtrise de droit et d'un diplôme d'études supérieures de droit et sciences politiques de Paris I-Sorbonne, **Elie VANNIER** a commencé sa carrière en tant que journaliste et a exercé de nombreuses fonctions dont Directeur de l'Information d'Antenne 2 jusqu'en 1988. Il a ensuite intégré l'industrie ; il a notamment été Directeur de la diversification du Groupe Strafor Facom jusqu'en 1991, puis il est devenu Directeur Général de la filiale française de la banque Deutsche Morgan Grenfell. En 1997, il a rejoint GrandVision où il a occupé différentes fonctions, Directeur Général Finance puis Directeur Général du Groupe.

Fonctions exercées au sein d'INGENICO en 2009 :

- Président du Comité d'Audit
- Membre du Comité Rémunérations et Nominations

Fonction principale exercée en dehors d'INGENICO en 2009 :

Président du Conseil d'Administration de **FLAMEL TECHNOLOGIES S.A.**

Autres fonctions et mandats en cours :

Vice Président du Conseil de Surveillance du **GROUPE LORET** (France)

Administrateur :
CONBIPEL (Italie)
FAMAR (Grèce)
COMPAGNIE EUROPEENNE DE TELEPHONIE (Luxembourg)

Fonctions et mandats échus exercés au cours des 5 dernières années :

Administrateur Unique
WALLY Europe s.r.l. (Italie)

Membre du Conseil de Surveillance :
PROMOD SA jusqu'à décembre 2007

Administrateur
VISILAB (Suisse)

Administrateur, Président ou vice Président de toutes les filiales françaises et étrangères :
GRANDVISION S.A.

CONSELLIOR S.A.S.

- 10 114 actions détenues

La société **CONSELLIOR SAS**, créée en 2001, a notamment pour objet le conseil et l'assistance aux entreprises dans les domaines administratifs et financiers, en matière de rapprochement d'entreprises ainsi que le conseil en stratégie de gestion patrimoniale. Elle est dirigée par M. Allan GREEN qui en est le Président.

La société **CONSELLIOR SAS** est, actuellement représentée au Conseil d'Administration d'INGENICO par **Guillaume CERUTTI**, nommé représentant permanent le 19 janvier 2010

Diplômé de l'Ecole Nationale d'Administration et de l'Institut d'Etudes Politiques de Paris, Guillaume CERUTTI a commencé sa carrière en 1991 à l'Inspection Générale des Finances avant de rejoindre le secrétariat général pour les Affaires européennes en tant que conseiller financier. De 1996 à 2001, il assure la direction générale du centre Georges Pompidou avant d'occuper, en 2002, le poste de Directeur de cabinet du ministre de la Culture et de la communication, Jean-Jacques AILLAGON. Il est nommé en 2004 Directeur général de la Direction générale de la concurrence, de la consommation et de la répression des fraudes (DGCCRF) au ministère de l'Economie et des Finances. Il est, depuis septembre 2007, Président Directeur Général de Sotheby's France.

Liens familiaux

En dehors de Jean-Jacques POUTREL et de son fils, Thibault POUTREL, il n'existe pas de lien familial entre les autres membres du Conseil.

Déclaration d'absence d'incrimination et de sanction

Les membres du Conseil ont déclaré ne pas avoir fait l'objet, au cours des 5 dernières années, d'incrimination ni de sanction, ni d'empêchement par un tribunal d'agir en qualité de membre d'un organe d'administration, de direction ou de surveillance d'un émetteur ou d'intervenir dans la gestion ou la conduite des affaires d'un émetteur, ni avoir été impliqués dans des procédures de faillite, mise sous séquestre ou liquidation telles que définies par l'Annexe I du Règlement (CE) n° 809/2004 de la Commission Européenne du 29 avril 2004.

Fonctionnement du Conseil d'administration

Fonctionnement des organes d'administration et de direction (articles 12 et 13 des statuts)

Nomination des administrateurs : La Société est administrée par un conseil composé de 3 à 13 membres qui seront nommés parmi par les actionnaires.

Ces administrateurs seront nommés par l'assemblée générale et sont révocables par elle. La durée des fonctions des administrateurs est de six ans.

Le cumul des fonctions d'administrateur et d'autres mandats sociaux dans plusieurs sociétés anonymes n'est autorisé que dans les limites permises par la Loi.

Un salarié de la Société ne peut être nommé administrateur que si son contrat de travail est antérieur à sa nomination et correspond à un emploi effectif. Il ne perd pas le bénéfice de ce contrat de travail. Le nombre de salariés de l'entreprise liés par un contrat de travail et nommés administrateurs ne peut excéder le tiers des administrateurs en fonctions. Toute nomination intervenue en contravention des dispositions ci-dessus est nulle. Toutefois, cette nullité n'entraîne pas celle des délibérations auxquelles a pris part l'administrateur irrégulièrement nommé.

En cas de vacance par décès ou démission d'un administrateur, le Conseil peut, entre deux assemblées, coopter un nouvel administrateur à titre provisoire. Cette cooptation devra être ratifiée par l'assemblée générale la plus proche. A défaut de ratification, les délibérations prises et les actes accomplis par le Conseil n'en restent pas moins valables.

Si le nombre des administrateurs restant en fonction devient inférieur à trois, les administrateurs restants doivent immédiatement convoquer l'assemblée générale à l'effet de compléter l'effectif du Conseil.

Limite d'âge : le nombre d'administrateurs (personnes physiques ou représentants de personnes morales) âgés de plus de 75 ans, ne pourra pas dépasser, à la date de l'assemblée générale d'approbation des comptes annuels, le tiers arrondi au chiffre immédiatement supérieur des administrateurs en fonctions. Lorsque cette proportion sera dépassée, le plus âgé des administrateurs, exception faite du président, sera réputé démissionnaire d'office.

Administrateurs personnes morales : Si une société fait partie du Conseil d'Administration, elle doit dès sa

nomination désigner un représentant permanent soumis aux mêmes conditions et obligations et qui encourt les mêmes responsabilités que s'il était administrateur en son nom propre. Ceci sans préjudice de la responsabilité solidaire de la personne morale qu'il représente. Si celle-ci révoque son représentant, elle doit immédiatement lui nommer un remplaçant. Il en est de même en cas de démission ou de décès du représentant permanent.

Actions d'Administrateur : Chaque administrateur doit être propriétaire de dix (10) actions. Ces actions seront nominatives et elles devront être entièrement libérées. Cette disposition ne s'applique pas aux actionnaires salariés nommés administrateurs en application de l'article L.225-22 du code de commerce.

Les administrateurs nommés en cours de vie de la société et qui ne seraient pas actionnaires lors de leur nomination, doivent acquérir le nombre minimum d'actions dans un délai de six mois à compter de leur nomination. Si cette condition ne pouvait être remplie, ces administrateurs seront considérés comme démissionnaires d'office.

Président du Conseil d'Administration : Le conseil d'administration élit parmi ses membres un président qui doit être obligatoirement une personne physique à peine de nullité de sa nomination.

Le président du conseil d'administration organise et dirige les travaux du conseil d'administration dont il rend compte à l'assemblée générale. Il veille au bon fonctionnement des organes de la société et s'assure, en particulier, que les administrateurs sont en mesure de remplir leur mission.

Les fonctions de Président du Conseil d'Administration prennent fin, de plein droit, lors de la première assemblée générale ordinaire tenue dans l'année où il a atteint soixante quinze ans.

Administrateur Délégué : En cas d'empêchement temporaire ou de décès du Président, le Conseil d'Administration peut déléguer un administrateur dans les fonctions du Président du conseil d'administration. En cas d'empêchement, cette délégation est renouvelable. En cas de décès, elle durera jusqu'à l'élection du nouveau Président.

Directeur Général : La direction générale de la société est assumée, sous sa responsabilité, soit par le président du conseil d'administration, soit par toute autre personne physique nommée par le conseil d'administration et portant le titre de directeur général.

Le conseil d'administration choisit aux conditions de

quorum et de majorité prévues à l'article 12 ci-dessus, entre les deux modalités d'exercice de la direction générale visées à l'alinéa ci-dessus. Les actionnaires et les tiers sont avisés de ce choix dans des conditions définies par décret en Conseil d'Etat.

Lorsque la direction générale de la société est assumée par le président du conseil d'administration, les dispositions ci-après relatives au directeur général lui sont applicables. Le directeur général est révocable à tout moment par le conseil d'administration.

Si la révocation est décidée sans juste motif, elle peut donner lieu à des dommages-intérêts, sauf lorsque le directeur général assume les fonctions de Président du conseil d'administration.

Lorsque le directeur général cesse ou est empêché d'exercer ses fonctions, les directeurs généraux délégués conservent, sauf décision contraire du conseil, leurs fonctions et leurs attributions jusqu'à la nomination du nouveau directeur général.

Une personne physique ne peut exercer simultanément plus d'un mandat de directeur général de sociétés anonymes ayant leur siège sur le territoire français sauf dans le cas d'un second mandat exercé dans une société qui est contrôlée au sens de l'article L. 233-16 par la société dans laquelle est exercé le premier mandat.

Le directeur général ne doit pas être âgé de plus de 75 ans.

Le directeur général est investi des pouvoirs les plus étendus pour agir en toute circonstance au nom de la société. Il exerce ces pouvoirs dans la limite de l'objet social et sous réserve de ceux que la loi attribue expressément aux assemblées d'actionnaires et au conseil d'administration.

Il représente la société dans ses rapports avec les tiers. La société est engagée même pour les actes du directeur général qui ne relèvent pas de l'objet social, à moins qu'elle ne prouve que le tiers savait que l'acte dépassait cet objet ou qu'il ne pouvait l'ignorer compte tenu des circonstances, étant exclu que la seule publication des statuts suffise à constituer cette preuve.

Les dispositions des statuts ou les décisions du conseil d'administration limitant les pouvoirs du directeur général sont inopposables aux tiers.

Directeurs Généraux Délégués : Sur proposition du directeur général, le conseil d'administration peut nommer une ou plusieurs personnes physiques chargées

d'assister le directeur général, avec le titre de directeur général délégué. Le nombre maximum des directeurs généraux délégués ne peut dépasser cinq.

Les directeurs généraux délégués sont révocables par le conseil d'administration sur proposition du directeur général. A défaut de juste motif, cette révocation peut donner lieu à dommages-intérêts.

Les directeurs généraux délégués ne doivent pas être âgés de plus de soixante-quinze ans.

En accord avec le directeur général, le conseil d'administration détermine l'étendue et la durée des pouvoirs conférés aux directeurs généraux délégués. Les directeurs généraux délégués disposent, à l'égard des tiers, des mêmes pouvoirs que le directeur général.

Délibérations du Conseil : Le Conseil d'Administration nomme parmi ses membres pour la durée qu'il détermine mais sans excéder celle de son mandat d'administrateur, un président qui doit être une personne physique. Le Président peut être indéfiniment réélu.

Le Conseil peut nommer un secrétaire, même en dehors de ses membres.

Le Conseil d'Administration se réunit sur convocation de son Président ou de la moitié de ses membres, aussi souvent que l'intérêt de la Société l'exige, en un lieu fixé par la convocation. Le mode de convocation est déterminé par le Conseil.

Lorsqu'il ne s'est pas réuni depuis plus de deux mois, le tiers au moins des membres du conseil d'administration peut demander au président de convoquer celui-ci sur un ordre du jour déterminé.

Le directeur général peut également demander au président de convoquer le conseil d'administration sur un ordre du jour déterminé.

Il est tenu un registre de présence qui sera émargé par les administrateurs présents.

Pour que les délibérations soient valables, le Conseil doit réunir au moins la moitié des administrateurs en fonctions avec un minimum de deux membres. Les décisions seront prises à la majorité des voix des membres présents ou représentés. En cas de partage, la voix du Président est prépondérante. Si deux administrateurs seulement assistent à la séance, les décisions devront être prises d'un commun accord.

Sauf, lorsque le conseil est réuni pour procéder aux opérations visées aux articles L. 232-1 et L. 233-16, le règlement intérieur du conseil d'administration pourra

prévoir que sont réputés présents pour le calcul du quorum et de la majorité, les administrateurs qui participent à la réunion du conseil par des moyens de visioconférence ou de télécommunication permettant leur identification et garantissant leur participation effective dont la nature et les conditions d'application sont déterminées par décret en Conseil d'Etat.

Les délibérations du Conseil seront constatées par des procès-verbaux inscrits sur un registre spécial, signés par le Président et un administrateur au moins.

Les extraits ou copies de ces procès-verbaux seront valablement certifiés par le Président du Conseil d'Administration, le Directeur Général, les Directeurs Généraux Délégués, ou l'administrateur délégué temporairement dans les fonctions de Président. En cas de liquidation, ces copies ou extraits seront valablement certifiés par le liquidateur.

Pouvoirs du Conseil : Le conseil d'administration détermine les orientations de la société et veille à leur mise en œuvre. Sous réserve des pouvoirs expressément attribués aux assemblées d'actionnaires et dans la limite de l'objet social, il se saisit de toute question intéressant la bonne marche de la société et règle par ses délibérations les affaires qui la concernent.

Dans les rapports avec les tiers, la société est engagée même par les actes du conseil d'administration qui ne relèvent pas de l'objet social, à moins qu'elle ne prouve que le tiers savait que l'acte dépassait cet objet ou qu'il ne pouvait l'ignorer compte tenu des circonstances, étant exclu que la seule publication des statuts suffise à constituer cette preuve.

Le conseil d'administration procède aux contrôles et vérifications qu'il juge opportuns. Le Président ou le Directeur Général de la Société est tenu de communiquer à chaque administrateur tous les documents et informations nécessaires à l'accomplissement de sa mission.

Le conseil d'administration est régulièrement tenu informé par le Directeur Général des décisions projetées ou mises en œuvre par celui-ci dans le cadre de la direction générale de la Société.

Les cautions, avals et garanties donnés par la Société feront obligatoirement l'objet d'une décision du Conseil d'Administration.

Les Comités du Conseil

Le Comité Stratégique

Au 31 décembre 2009, ce Comité était composé de sept membres, dont un Président, nommés par le Conseil d'Administration : Allan GREEN, Président, Jean-Paul JAINSKY, Michel MALHOUITRE, Xavier MORENO, Emmanuel MOUNIER, Jean-Jacques POUTREL et Thibault POUTREL.

Jacques STERN a, par ailleurs, été nommé membre du Comité par décision du Conseil d'administration du 17 mars 2010.

Le Comité Stratégique a notamment pour attributions :

- d'examiner les projets de nouveaux investissements en France ou à l'étranger ou de développement des implantations existantes ainsi que tout projet de cession d'actifs ou de participations afin de permettre au Conseil d'administration de donner les autorisations nécessaires ;
- d'effectuer périodiquement un suivi des investissements réalisés et de procéder à toute étude ou toute mission appropriée ;
- d'examiner les propositions de prises de participation éventuelles dans le capital de la Société, formulées par des investisseurs financiers ou par des groupes industriels, notamment dans le cadre de rapprochement d'activités.

Le Comité Audit et Financement

Au 31 décembre 2009, ce Comité était composé de quatre membres, dont un Président, nommés par le Conseil d'administration : Elie VANNIER, Président, Alain MARCHETEAU, William NAHUM et Thibault POUTREL.

Guillaume CERUTTI a, par ailleurs, été nommé membre du Comité par décision du Conseil d'administration du 17 mars 2010.

Le Comité Audit et Financement, agissant sous la responsabilité exclusive et collective du Conseil d'administration, a pour mission d'apporter son assistance à ce dernier dans sa mission de contrôle permanent de la gestion de la Société telle que prévue par la loi et les statuts de la Société, et le cas échéant un devoir d'alerte en cas d'irrégularité ou d'anomalie identifiées dans les états financiers ou les procédures de contrôle interne et de gestion des risques de la Société.

Il est chargé d'assurer le suivi et d'apporter son avis au Conseil d'administration sur les sujets suivants :

- le contrôle légal des comptes par les commissaires aux comptes ;
- les conditions d'arrêté et le contenu des résultats annuels et semestriels ;
- le processus d'élaboration de l'information financière ;
- les opérations financières (endettement, fonds propres, quasi fonds propres...) significatives proposées par la Société ;
- l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques ;
- l'indépendance des commissaires aux comptes.

Le Comité Rémunérations et Nominations

Au 31 décembre 2009, ce Comité était composé de six membres, dont un Président, nommés par le Conseil d'administration : Xavier MORENO, Président, Allan GREEN, Jean-Jacques POUTREL, Michel MALHOUITRE, Thierry SEIZILLES de MAZANCOURT et Elie VANNIER.

Le Comité des Rémunérations et Nominations présente des recommandations au Conseil d'administration en matière de rémunération des mandataires sociaux ainsi qu'en matière de nominations et de politique d'actionariat interne.

Le Comité Gouvernement d'Entreprise et Ethique

Au 31 décembre 2009, ce Comité était composé trois membres, dont un Président, nommé par le Conseil d'administration : William NAHUM, Président, Alain MARCHETEAU et Emmanuel MOUNIER.

Ce Comité statue sur toute question relative au gouvernement d'entreprise et à l'éthique au sein du Groupe, et fait part de ses observations au Conseil d'administration.

Le Conseil d'administration du 17 mars 2010 a décidé la création d'un **Comité des Opérations** qui a pour mission d'assurer le suivi de la réalisation et de l'évolution des opérations significatives en cours.

Intérêts et rémunérations des dirigeants

Rémunération des membres du conseil d'administration

Tableau de synthèse des rémunérations et des options et actions attribuées à chaque dirigeant mandataire social par la Société

Les dirigeants mandataires sociaux d'INGENICO n'ont reçu aucune rémunération / option / action de la part de sociétés contrôlées par INGENICO au sens de l'article L.233-16 du Code de commerce.

Philippe LAZARE - Directeur Général (Président-Directeur Général depuis le 20 janvier 2010)

	Exercice 2008	Exercice 2009
Rémunérations dues au titre de l'exercice (détaillées ci-dessous)	1 386 608,48 €	1 012 019,03 €
Valorisation des options attribuées au cours de l'exercice (détaillées ci-dessous)	0,00 €	0,00 €
Valorisation des actions de performance attribuées au cours de l'exercice (détaillées ci-dessous)	1.645.000,00 €	1 912 500,00 €
TOTAL	3 031 608,48 €	2 924 519,03 €

Jacques STERN - Président (jusqu'au 20 janvier 2010)

	Exercice 2008	Exercice 2009
Rémunérations dues au titre de l'exercice (détaillées ci-dessous)	400 000,04 €	300.000,04 €
Valorisation des options attribuées au cours de l'exercice (détaillées ci-dessous)	0,00 €	0,00 €
Valorisation des actions de performance attribuées au cours de l'exercice (détaillées ci-dessous)	190.000,00 €	137.900,00 €
TOTAL	590.000,04 €	437 900, 04 €

Tableau récapitulatif des rémunérations de chaque dirigeant mandataire social

Philippe LAZARE - Directeur Général (Président-Directeur Général depuis le 20 janvier 2010)

	Exercice 2008		Exercice 2009	
	Montants dus*	Montants versés**	Montants dus*	Montants versés**
- rémunération fixe	500 000,04 €	500 000,04 €	500 000,04 €	500 000,04 €
- rémunération variable	875 000,00 €	250 000,00 €	500 000,00 €	875 000,00 €
- rémunération exceptionnelle	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
- jetons de présence	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
- Avantages en nature	11 608,44 €	11 608,44 €	12 018,99 €	12 018,99 €
TOTAL	1 386 608,48 €	761 608,48 €	1 012 019,03 €	1 387 019,03 €

* Montants dus : rémunérations attribuées au cours de l'exercice, quelle que soit la date de versement

** Montants versés : rémunérations versées au cours de l'exercice

La décomposition des avantages en nature visés dans le tableau ci-dessus est la suivante :

- 4 271,40 € en 2008 et en 2009 au titre d'une voiture en rapport avec la fonction ;
- 7 337,04€ en 2008 et 7 747, 59 € en 2009 au titre d'une assurance perte de mandat.

La rémunération fixe de Philippe LAZARE a été déterminée par le conseil d'administration en tenant compte des rémunérations pratiquées au sein de sociétés ayant une activité identique ou similaire à celle d'INGENICO.

La rémunération variable de Philippe LAZARE due au titre de 2008 a été établie par le conseil d'administration du 19 mars 2008 comme pouvant atteindre 200% de sa rémunération annuelle hors bonus et a ventilé ledit bonus en plusieurs tranches ; 25% ont été laissés à l'appréciation du Conseil d'Administration sur recommandation du Comité des Rémunérations, 25% ont été adossés à des objectifs d'atteinte d'EBIT et la part restante a été adossée à des objectifs opérationnels liés notamment à la mise en place d'un plan stratégique.

Sur la base de ces éléments, le Conseil d'administration du

11 mars 2009 a décidé que Philippe LAZARE recevrait une somme de 875.000 € en tant que rémunération variable au titre de 2008.

La rémunération variable de Philippe LAZARE pour 2009 a été fixée, par décision du conseil d'administration du 11 mars 2009, comme pouvant atteindre 100% de sa rémunération fixe (500 000 €) et a ventilé ledit bonus en plusieurs tranches : 75 % sont adossés à l'atteinte d'objectifs de croissance, de rentabilité, de liquidité et de maîtrise des risques ; la part restante est attribuée à la discrétion du Conseil d'administration sur recommandation du Comité des rémunérations

Sur la base de ces éléments, le Conseil d'administration du 17 mars 2010 a décidé que Philippe LAZARE recevrait une somme de 290 000 € en tant que rémunération variable au titre de 2009.

Jacques STERN - Président (jusqu'au 20 janvier 2010)

	Exercice 2008		Exercice 2009	
	Montants dus*	Montants versés**	Montants dus*	Montants versés**
- rémunération fixe	200 000,04 €	200 000,04 €	200 000,04 €	200 000,04 €
- rémunération variable	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
- rémunération exceptionnelle	200 000,00 €	66 666,00 €	100 000,00 €	200 000,00 €
- jetons de présence	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
- Avantages en nature	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL	400 000,04 €	266 666,04 €	300 000,04 €	400 000,04 €

* Montants dus : rémunérations attribuées au cours de l'exercice quelle que soit la date de versement

** Montants versés : rémunérations versées au cours de l'exercice

La rémunération fixe de Jacques STERN a été déterminée par le conseil d'administration en tenant compte des rémunérations pratiquées au sein de sociétés ayant une activité identique ou similaire à celle d'INGENICO.

La rémunération exceptionnelle de Jacques STERN correspond à la réalisation de missions spécifiques liées à ses compétences techniques, autorisées par le conseil d'administration selon la procédure de l'article L.225-38 du Code de commerce. Par décision du Conseil d'administration du 16 décembre 2009, ces missions n'ont pas été renouvelées pour l'exercice 2010.

Suite à la fusion des fonctions de Président et de Directeur Général intervenue par décision du Conseil d'administration du 20 janvier 2010, Jacques STERN a reçu, en janvier 2010, une indemnité de révocation de 200 000 € ainsi qu'une somme brute de 11 111, 10 € correspondant à l'exercice pro rata temporis de son mandat de Président pour l'exercice 2010. Début 2010, il a également perçu une rémunération brute de 100 000 € correspondant aux missions spécifiques liées à ses compétences techniques exercées en 2009.

Tableau sur les jetons de présence et les autres rémunérations perçues par les mandataires sociaux non dirigeants

Mandataires sociaux non dirigeants	Montants versés au cours de l'exercice 2008*	Montants versés au cours de l'exercice 2009**
ALLAN GREEN		
Jetons de présence	10 000 €	25 371,21 €
Autres rémunérations		
DOMINIQUE HEDON		
Jetons de présence		12 995,01 €
Autres rémunérations		
JEAN-PAUL JAINSKY		
Jetons de présence		14 851,44 €
Autres rémunérations		
MICHEL MALHOUITRE		
Jetons de présence	10 000 €	21 658,35 €
Autres rémunérations		
ALAIN MARCHETEAU		
Jetons de présence		15 470,25 €
Autres rémunérations		
XAVIER MORENO		
Jetons de présence		23 514,78 €
Autres rémunérations		
JEAN-JACQUES POUTREL		
Jetons de présence	10 000 €	15 470,25 €
Autres rémunérations		
THIBAULT POUTREL		
Jetons de présence	10 000 €	22 895,97 €
Autres rémunérations		
THIERRY SEIZILLES DE MAZANCOURT		
Jetons de présence		12 376,20 €
Autres rémunérations		
ELIE VANNIER		
Jetons de présence	15 000 €	42 079,08 €
Autres rémunérations		
CONSELLIOR		
Jetons de présence		
Autres rémunérations		
VINCE TALLENT		
Jetons de présence	50 000 €	24 133,59 €
Autres rémunérations		
WILLIAM NAHUM, CENSEUR		
Jetons de présence	15 000 €	19 183,11 €
TOTAL	120 000 €	249 999,24 €

* Enveloppe globale de 150 000 € pour l'exercice 2008 fixée par l'assemblée générale du 15 mai 2008

** Enveloppe globale de 300 000 € pour l'exercice 2009 fixée par l'assemblée générale du 15 mai 2009

Les jetons attribués à compter de l'exercice 2009 l'ont été selon une clef de répartition favorisant les administrateurs indépendants, la Présidence des Comités et la présence tant aux Comités qu'aux Conseils.

Pensions, retraites et autres avantages versés aux mandataires sociaux

Néant

Engagements d'indemnités de départ

Dirigeants Mandataires sociaux	Contrat de travail	Régime de retraite supplémentaire	Indemnités ou avantages dus ou susceptibles d'être dus à raison de la cessation ou du changement de fonctions	Indemnités relatives à une clause de non concurrence
PHILIPPE LAZARE				
Directeur Général depuis le 17 juillet 2007, puis Président-Directeur Général depuis le 20 janvier 2010	Non	Non	Oui	Non
JACQUES STERN				
Président du 27 juin 2007 au 20 janvier 2010	Non	Non	Oui	Non

- Le dispositif existant en cas de révocation de Philippe LAZARE, Directeur Général depuis le 17 juillet 2007, a été fixé lors des Conseils d'Administration du 17 juillet et 12 décembre 2007.

Ainsi, dans le cas de la révocation de Philippe LAZARE pour tout motif autre qu'une faute lourde, le dispositif suivant s'appliquera :

- En cas de révocation dans les douze mois suivant sa nomination, deux ans de rémunération calculée sur la rémunération brute annuelle payable à Philippe LAZARE au titre de son mandat de Directeur Général d'INGENICO ;
- Un an de cette même rémunération au-delà des douze premiers mois suivant sa nomination ;
- Maintien du droit aux actions gratuites pour lesquelles la période d'acquisition ne serait pas encore devenue définitive.

Par ailleurs, lors de ses séances du 23 janvier et du 14 mars 2008, le Conseil d'administration a décidé, conformément à la Loi en faveur du travail, de l'emploi et du pouvoir d'achat du 21 août 2007, de subordonner les indemnités et rémunérations différées dues à Philippe LAZARE aux conditions de performance suivantes :

- Progression de l'EBIT en ligne avec la progression du chiffre d'affaires pendant la période d'exercice du mandat ;
- Maintien ou augmentation des parts de marché de la Société pendant l'exercice du mandat.

Le mandat de Directeur Général de Philippe LAZARE venant à échéance à l'issue de l'assemblée générale du 11 mai 2010, sera soumis à renouvellement lors du Conseil de même date

qui suivra immédiatement l'assemblée. En conséquence, le dispositif décrit ci-dessus sera lui-même, conformément à l'article L.225-42.1 alinéa 4 du Code de commerce, soumis au vote de l'Assemblée générale, à l'exception cependant de la partie de ce dispositif applicable dans les 12 mois suivant la nomination initiale de Philippe LAZARE en 2007, devenue sans objet. Ce vote sera émis sous réserve du renouvellement du mandat de Philippe Lazare en tant que Directeur Général.

- Il est rappelé que dispositif mis en place en cas de révocation pour tout motif autre qu'une faute lourde de Jacques STERN, avait été fixé comme suit lors des Conseils d'Administration du 17 juillet et 12 décembre 2007.
 - En cas de révocation dans les douze mois suivant sa nomination, deux ans de rémunération calculée sur le total de la rémunération brute annuelle payable à Jacques STERN au titre de son mandat en tant que Président du Conseil d'Administration d'INGENICO soit deux fois 200 000 € ;
 - Un an de cette même rémunération au-delà des douze premiers mois suivant sa nomination ;
 - Maintien du droit aux actions gratuites pour lesquelles la période d'acquisition ne serait pas encore devenue définitive.

Lors de sa séance du 23 janvier 2008, le Conseil d'administration a décidé, conformément à la Loi en faveur du travail, de l'emploi et du pouvoir d'achat du 21 août 2007, de subordonner les indemnités et rémunérations différées dues Jacques STERN aux conditions de performance suivantes :

- Appréciation de la régularité et de l'efficacité de sa mission de Président de la Société tant au sein de la Société elle-même (tenue et déroulement des Conseils et Comités ; suivi des procédures de contrôle interne...) qu'à l'extérieur de la Société (représentation

de la Société auprès des administrations, des grands clients, des grands actionnaires...);

- Maintien ou augmentation des parts de marché de la Société pendant l'exercice du mandat.

Le Conseil d'administration du 20 janvier 2010 a réuni les fonctions de Président et de Directeur Général, mettant ainsi fin aux fonctions de Président de Jacques STERN

Extrait du procès-verbal du Conseil d'administration du 20 janvier 2010 :

« S'agissant de l'indemnité qui sera versée à Jacques STERN à raison de la cessation de ses fonctions de Président, il est rappelé que, conformément à l'article L. 225421, 5^e alinéa du Code de commerce, le Conseil d'Administration doit vérifier que les conditions de performance prévues lors de sa réunion du 23 janvier 2008 et approuvées par l'Assemblée Générale du 15 mai 2008 sont bien respectées.

Il est rappelé qu'en cas de révocation de sa fonction de Président, pour tout motif autre qu'une faute lourde, au-delà des douze premiers mois suivant sa nomination, le dispositif prévu par décisions du Conseil du 17 juillet et du 12 décembre 2007, et également approuvé par l'Assemblée Générale du 15 mai 2008, est le suivant :

- indemnité égale à un an de rémunération calculée sur le total de la rémunération brute annuelle payable à Jacques STERN au titre de son mandat en tant que Président du Conseil d'Administration d'INGENICO, soit 200 000 € ; et
- maintien du droit aux actions gratuites qui lui ont été attribuées et pour lesquelles la période d'acquisition ne serait pas encore devenue définitive ; en l'espèce, la période d'acquisition relative à 20 000 actions qui ont été attribuées gratuitement à Jacques STERN lors de la réunion du Conseil d'administration du 25 juin 2008 et du 24 juin 2009 n'a pas encore expiré.

Ce dispositif est subordonné aux conditions de performance suivantes, telles que fixées par le Conseil d'administration du 23 janvier 2008 :

- ☐ appréciation de la régularité et de l'efficacité dans sa mission de Président de la Société tant au sein de la Société elle-même (tenue et déroulement des Conseils et Comités, suivi des procédures de contrôle interne ...) qu'à l'extérieur de la Société (représentation de la Société auprès des administrations, des grands clients, des grands consommateurs) ; et
- ☐ maintien ou augmentation des parts de marchés de la Société pendant l'exercice du mandat.

Il est également rappelé qu'aux termes des articles L. 225-42-1,

5^e alinéa et R.225-34-1, 2^e alinéa du Code de commerce, le versement de toute indemnité liée à la cessation des fonctions est interdit avant que le Conseil d'administration n'ait constaté le respect des conditions de performance et que la décision du Conseil constatant le respect de ces conditions de performance devra être publiée sur le site internet de la Société dans un délai maximal de 5 jours suivant la réunion du Conseil et devra pouvoir y être consultée au moins jusqu'à la prochaine Assemblée Générale ordinaire. Tout versement qui serait effectué en méconnaissance de ces mesures serait nul de plein droit.

Le Conseil procède alors à l'examen des conditions en question :

S'agissant de l'appréciation de la régularité et de l'efficacité de la mission de Jacques STERN en qualité de Président de la Société au sein de la Société elle-même, le Conseil constate les éléments suivants :

- le Conseil constate le fonctionnement régulier des organes de la société depuis 2007, qu'il s'agisse des Conseils, des Comités et de l'Assemblée générale. Le Conseil souligne notamment la fréquence de ces réunions ; ainsi le Conseil s'est réuni 10 fois en 2007 et 2008 et 9 fois en 2009. Les quatre Comités se sont également réunis régulièrement comme ceci est indiqué dans le rapport qui a été préparé annuellement par Jacques STERN conformément à l'article L.225-37 du Code de commerce. L'Assemblée Générale a, elle-même, été convoquée à deux reprises en 2008, dans le cadre de l'approbation des comptes et de l'opération Sagem.
- le Conseil constate, pendant la durée de l'exercice de son mandat, la mise en place d'une procédure visant à évaluer le bon fonctionnement du Conseil;
- le Conseil constate que la Société a, dans un Communiqué en date du 17 décembre 2008, indiqué que le code de gouvernement d'entreprise des sociétés cotées, tel que rendu public par l'AFEP et le MEDEF en décembre 2008, est celui auquel elle se réfère ;
- le Conseil constate que la composition du Conseil a été améliorée en termes d'indépendance des membres puisque deux membres qualifiés comme tels ont été nommés en mars 2008 ;
- le Conseil constate que le contrôle interne a été renforcé notamment par l'adoption du référentiel COSO.

S'agissant de l'appréciation de la régularité et de l'efficacité de la mission de Jacques STERN en qualité de Président de la Société à l'extérieur de la Société, le Conseil constate les éléments suivants :

- sous l'impulsion de Jacques STERN, INGENICO est désormais membre de l'AFEP et de l'IFA ;
- Jacques STERN a organisé un colloque intitulé « La sécurité de bout en bout dans un monde ouvert et mobile » qui s'est tenu le 4 juin 2009.

S'agissant du maintien ou de l'augmentation des parts de marchés de la Société, le Conseil constate que pendant l'exercice du mandat de Jacques STERN en tant que Président, INGENICO est devenu leader mondial des solutions de paiement notamment par le rachat des activités « terminaux de paiement » de la société Sagem Sécurité en mars 2008. Par ailleurs, INGENICO a également mis en œuvre le plan stratégique défini fin 2008 qui s'est traduit, entre autres, par une prise de participation dans la société Roam Data, active dans le domaine du paiement mobile et surtout par l'acquisition du groupe easycash fin 2009.

Après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration, Jacques STERN ne prenant pas part au vote:

- ☐ décide que Jacques STERN cessera de bénéficier de sa rémunération de Président du Conseil d'Administration à compter de ce jour ; ainsi compte tenu de la date de cessation de son mandat, Jacques STERN percevra, au titre de 2010, une rémunération pour la période du 1^{er} janvier au 20 janvier 2010 ;

- ☐ constate la réalisation par Jacques STERN des conditions de performance fixées par le Conseil d'Administration lors de sa réunion du 23 janvier 2008 ;
- ☐ décide, en conséquence, le versement au profit de Jacques STERN d'une indemnité de cessation des fonctions de 200 000 € et le maintien de son droit aux 20 000 actions qui lui ont été attribuées gratuitement par le Conseil d'Administration lors de ses réunions des 25 juin 2008 et 24 juin 2009. »

Cette décision a été mise en ligne sur le site de la société le 22 janvier 2010.

Les sommes reçues par Jacques STERN suite à cette décision sont indiquées en page 150 du présent document.

Prêts et garanties accordés ou constitués en faveur des mandataires sociaux

Néant

Participation, actions de performance et stock-options des mandataires sociaux

Actions attribuées à chaque mandataire social

Actions de performance attribuées par l'Assemblée Générale durant l'exercice à chaque dirigeant mandataire social par l'émetteur et par toute société du groupe	N° et date du plan	Nombre d'actions attribuées durant l'exercice	Valorisation des actions selon la méthode retenue pour les comptes consolidés	Date d'acquisition	Date de disponibilité	Conditions d'attribution définitive
Philippe LAZARE	13/03/09	75.000	892 500 €	13/03/11	*	**
Philippe LAZARE	30/06/09	75.000	1 020 000 €	30/06/11	*	**
TOTAL	-	150.000	1 912 500 €	-	-	-

Actions de performance attribuées par l'Assemblée Générale durant l'exercice à chaque dirigeant mandataire social par l'émetteur et par toute société du groupe	N° et date du plan	Nombre d'actions attribuées durant l'exercice	Valorisation des actions selon la méthode retenue pour les comptes consolidés	Date d'acquisition	Date de disponibilité	Conditions d'attribution définitive
Jacques STERN	27/06/09	10.000	137 900 €	27/06/11	*	**
TOTAL	-	10.000	137.900 €	-	-	-

* Pour répondre aux exigences de L.225.197-1 du code de commerce, le conseil d'administration ayant attribué des actions aux mandataires sociaux dirigeants, a décidé que l'intégralité des actions ainsi attribuées doivent rester au nominatif jusqu'à la cessation de leurs fonctions en tant que tels.

** L'attribution définitive des actions gratuites attribuées par la Société à ses mandataires sociaux dirigeants indiqués ci-dessus au cours des exercices 2007 à 2009 est uniquement soumise à des conditions de présence.

Options de souscription ou d'achat d'actions attribuées durant l'exercice à chaque dirigeant mandataire social par la Société et par toute société du Groupe

Aucune option de souscription ou d'achat d'actions n'a été attribuée aux dirigeants mandataires sociaux en fonction au cours de l'exercice 2009 pendant ce même exercice

Options de souscription ou d'achat d'actions levées durant l'exercice par chaque dirigeant mandataire social

Aucune option de souscription ou d'achat d'actions n'a été levée par les dirigeants mandataires sociaux en fonction au cours de l'exercice 2009 pendant ce même exercice.

Participation des mandataires sociaux au 14 mars 2010

(sur la base d'un capital composé de 48 387 135 titres et de 68 095 343 droits de vote théoriques)

	Nombre d'actions	% Actions	Nombre DDV	% DDV
Philippe Lazare	211 747	0,440%	213 247	0,310%
Jacques Stern	17 020	0,030%	18 030	0,030%
Allan Green	62 000	0,130%	124 000	0,180%
Jean-Paul Jainsky	1 028	0,002%	1 028	0,001%
Michel Malhouitre	638 838*	1,320%	1 277 676	1,880%
Alain Marcheteau	1 028	0,002%	1 028	0,001%
Xavier Moreno	2 000	0,004%	2 000	0,002%
Emmanuel Mounier	1 010	0,002%	1 010	0,001%
Jean-Jacques Poutrel	266 026	0,550%	512 827	0,750%
Thibault Poutrel	791 923	1,640%	1 583 846	3,000%
Elie Vannier	1 026	0,002%	2 036	0,002%
Thierry Seizilles de Mazancourt	1 030	0,002%	1 030	0,001%
Consellior SAS	10 114	0,020%	20 228	0,020%
NOMBRE TOTAL	2 004 790	4,140%	3 757 986	6,520%

* dont 36 788 titres en indivision avec son épouse

Limitation d'intervention sur titres

Le conseil d'administration a établi en 2005 un règlement intérieur et des règles de déontologie. Ce document permet, entre autres, d'intégrer les règles de gouvernement d'entreprise auxquelles le conseil adhère et, notamment, celles relatives au fonctionnement et missions du conseil et des comités ou, encore, à la déontologie des membres du conseil, par exemple en matière de transactions sur titres de la Société.

Les informations communiquées aux membres du Conseil d'Administration dans le cadre de leurs fonctions sont soumises aux dispositions de l'article L.465-1 du Code Monétaire et Financier et des articles 621-1 à 622-2 du Règlement Général de l'AMF relatives aux informations privilégiées, obligations d'abstention et délits et manquements d'initiés.

En particulier, si le Conseil d'Administration a reçu une information confidentielle, précise et susceptible d'avoir, au

moment de sa publication, une influence sensible sur le cours de bourse du titre de la société, ou d'une filiale ou d'une participation, les membres du Conseil doivent s'abstenir d'utiliser cette information en acquérant ou en cédant ou en tentant d'acquérir ou de céder pour leur propre compte ou pour le compte d'autrui, soit directement soit indirectement, les instruments financiers auxquels se rapporte cette information ou les instruments financiers auxquels ces instruments sont liés.

Ils doivent également s'abstenir de :

- communiquer cette information à une autre personne en dehors du cadre normal de leur travail, de leur profession ou de leurs fonctions ou à des fins autres que celles à raison desquelles elle leur a été communiquée ;
- recommander à une autre personne d'acquérir ou de céder, ou de faire acquérir ou céder par une autre personne, sur la base d'une information privilégiée, les instruments financiers auxquels se rapportent cette information ou les instruments financiers auxquels ces instruments sont liés.

Opérations réalisées par les mandataires sociaux au cours de l'exercice écoulé

Déclarant	N° et date de la Décision / Information AMF	Instrument financier	Nature de l'opération	Détail de l'opération	Date de réception de la déclaration	Lieu de l'opération	Prix unitaire	Montant de l'opération
Philippe Lazare, Directeur Général	Décision et Information n° 209D2257 du 27 avril 2009	Actions	Acquisition	24 avril 2009	24 avril 2009	Euronext	13,457 €	134 570 €
Concert CONSELLIOR SA, Administrateur	Décision et information n° 209D3598 du 22 juin 2009	Actions	Autres types d'opération (Attribution de dividende en actions)	18 juin 2009	18 juin 2009	Euronext Paris	12,14 €	602 095 €
Jacques STERN, Président du Conseil d'Administration	Décision et information n° 209D3603 du 23 juin 2009	Actions	Autres types d'opération (Paiement du dividende en actions)	18 juin 2009	19 juin 2009	Euronext Paris	12,14 €	509,88 €
Jean-Jacques POUTREL, Membre du Conseil d'Administration et Président d'Honneur	Décision et Information n° 209D3632 du 23 juin 2009	Actions	Acquisition (par suite du paiement du dividende en actions)	18 juin 2009	20 juin 2009	Euronext Paris	12,14 €	221 251,50 €
Alain MARCHETEAU, Membre du Conseil d'Administration	Décision et information n° 209D3667 du 29 juin 2009	Actions	Acquisition Paiement du dividende en actions	18 juin 2009	25 juin 2009	Euronext Paris	12,14 €	218,52 €
Thierry SEIZILLES DE MAZANCOURT, Administrateur	Décision et information n° 209D3685 du 29 juin 2009	Actions	Autres types d'opération Réception du dividende en actions	18 juin 2009	23 juin 2009	Euronext Paris	12,14 €	242,80 €
Jean-Paul JAINSKY, Membre du Conseil d'Administration	Décision et Information n° 209D3698 du 1 ^{er} juillet 2009	Actions	Autres types d'opération Réception de dividendes en actions	18 juin 2009	24 juin 2009	Euronext Paris	12,14 €	218,52 €
Philippe Henri LAZARE, Directeur Général	Décision et information n° 209D3839 du 6 juillet 2009	Actions	Autres types d'opération Réception de dividendes en actions	5 juin 2009	30 juin 2009	Euronext Paris	12,14 €	2 889,32 €
Thibault POUTREL, Membre du Conseil d'Administration	Décision et information n°209D3858 du 8 juillet 2009	Actions	Cession	22 juin 2009	1 ^{er} juillet 2009	Euronext Paris	13,50 €	220 171,50 €
Elie VANNIER, Administrateur	Décision et Information n° 209D4357 du 4 août 2009	Actions	Souscription	18 juin 2009	1 ^{er} août 2009	Euronext Paris	12,14 €	171,00 €
Emmanuel MOUNIER, Administrateur	Décision et information n° 209D4634 du 24 août 2009	Actions	Acquisition	5 juin 2009	19 août 2009	Euronext Paris	14,34 €	14 587,33 €
Concert CONSELLIOR SAS représenté par M. Allan GREEN, Administrateur	Décision et information n° 209D5059 du 22 septembre 2009	Actions	Acquisition	11 septembre 2009	14 septembre 2009	Euronext Paris	19,97 €	399 600,00 €

Autres informations :

Situation de conflit d'intérêt

A la date du dépôt du présent Document de Référence, aucun membre du Conseil d'Administration n'est, à la connaissance de la Société, en situation de conflit d'intérêts potentiels entre ses devoirs à l'égard de la Société et ses intérêts privés.

M. Jacques STERN a informé la Société qu'il détient indirectement avec son épouse 21,80 % de la société Cryptolog International, société fournisseur d'INGENICO.

Contrats de service

Aucun membre du Conseil d'Administration de la Société n'a conclu, au cours de l'exercice écoulé, de contrat de service avec la Société ou les sociétés du Groupe prévoyant l'octroi d'avantage à leur échéance.

RAPPORT SPECIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES CONVENTIONS ET ENGAGEMENTS REGLEMENTES

Exercice clos le 31 décembre 2009

Mesdames, Messieurs les Actionnaires,

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions et engagements réglementés.

I) Conventions et engagements autorisés au cours de l'exercice :

En application de l'article L.225-40 du Code de commerce, nous avons été avisés des conventions et engagements qui ont fait l'objet de l'autorisation préalable de votre conseil d'administration.

Il ne nous appartient pas de rechercher l'existence éventuelle d'autres conventions et engagements mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles de ceux dont nous avons été avisés, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé.

Il vous appartient, selon les termes de l'article R225-31 du Code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et engagements en vue de leur approbation.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission.

Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

Abandon de créances

1) Avec *INGENICO INTERNATIONAL (SINGAPORE) PTE LTD.*

Personnes concernées

Monsieur Philippe LAZARE,
Administrateur et Directeur Général d'INGENICO SA
Administrateur d'INGENICO INTERNATIONAL (SINGAPORE) PTE LTD.

Nature et objet

Selon autorisation de votre conseil d'administration du 11 mars 2009, abandon par INGENICO SA de créances de nature commerciale avec clause de retour à meilleure fortune.

Modalités

Abandon par INGENICO SA de créances de nature commerciale d'un montant maximal de 7,956 millions d'euros au profit de sa filiale INGENICO INTERNATIONAL (SINGAPORE) PTE LTD.

Au titre de cette convention, une charge a été comptabilisée pour ce même montant au cours de l'exercice 2009.

2) Avec *INGENICO JAPAN K.K.*

Personnes concernées

Monsieur Philippe LAZARE
Administrateur et Directeur Général d'INGENICO SA
Administrateur d'INGENICO JAPAN K.K.

Nature et objet

Selon autorisation de votre conseil d'administration du 21 octobre 2009, dans le cadre de la liquidation de la société INGENICO JAPAN K.K., abandon de créances par la société INGENICO SA.

Modalités

Abandon par INGENICO SA de créances à hauteur d'un montant de 4,8 millions d'euros au profit de sa filiale INGENICO JAPAN K.K. , dans le cadre de la liquidation amiable de cette société.
Au titre de cette convention, une charge a été comptabilisée pour ce même montant au cours de l'exercice 2009.

3) Avec *INGENICO KOREA CO. LTD*

Personnes concernées

INGENICO SA, représentée par le président du conseil d'administration, actionnaire unique d'INGENICO KOREA CO. LTD

Nature et objet

Selon autorisation de votre conseil d'administration du 16 décembre 2009, dans le cadre de la liquidation de la société INGENICO KOREA CO. LTD, abandon de deux créances par la société INGENICO SA.

Modalités

Abandon par INGENICO SA de deux créances à hauteur de 387 000 USD et 510 283 euros au profit de sa filiale INGENICO KOREA CO. LTD, dans le cadre de la liquidation amiable de cette société.
La clôture de la procédure de liquidation devrait intervenir au plus tard début 2010 et elle entraînera l'abandon par INGENICO SA de ces deux créances.

II) Conventions et engagements approuvés au cours d'exercices antérieurs dont l'exécution s'est poursuivie durant l'exercice :

Par ailleurs, en application du Code de commerce, nous avons été informés que l'exécution des conventions et engagements suivants, approuvés au cours d'exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours du dernier exercice.

1) *Rémunération exceptionnelle de Monsieur Jacques STERN, Président du conseil d'administration*

Nature et objet

Selon autorisation de votre conseil d'administration du 15 mai 2009,
Rémunération exceptionnelle de Monsieur Jacques STERN, Président du conseil d'administration

Modalités

Au titre de la réalisation de missions spécifiques liées à ses compétences techniques.

A ce titre, un montant de 100 000 euros a été comptabilisé en charge au cours de l'exercice 2009.

2) Engagements au bénéfice de Monsieur Jacques STERN, Président du conseil d'administration**Nature et objet**

Selon autorisation de vos conseils d'administration du 17 juillet 2007,

12 décembre 2007, 23 janvier 2008 et 14 mars 2008,

Indemnité de départ en cas de révocation et conditions de performance.

Modalités

En cas de révocation, pour tout autre motif qu'une faute lourde,

- dans les 12 mois suivant sa nomination : la société lui attribuera deux ans de rémunération, calculée sur le total de la rémunération brute annuelle au titre de son mandat en tant que Président du conseil d'administration, soit deux fois 200 000 euros ;
- au-delà des 12 premiers mois suivants sa nomination : la société lui attribuera un an de rémunération ;
- le maintien du droit aux actions gratuites pour lesquelles la période d'acquisition ne serait pas encore devenue définitive.

Conditions de performance :

- appréciation de la régularité et de l'efficacité de sa mission de Président de la société tant au sein de la société elle-même (tenue et déroulement des conseils et comités ; suivi des procédures de contrôle interne...) qu'à l'extérieur de la société (représentation de la société auprès des administrations, des grands clients, des grands actionnaires...);
- maintien ou augmentation des parts de marché de la société pendant l'exercice du mandat.

3) Engagements au bénéfice de Monsieur Philippe LAZARE, Directeur Général**Nature et objet**

Selon autorisation de vos conseils d'administration du 17 juillet 2007, 12 décembre 2007, 23 janvier 2008 et 14 mars 2008,

Indemnité de départ en cas de révocation et conditions de performance.

Modalités

En cas de révocation, pour tout autre motif qu'une faute lourde,

- dans les 12 mois suivant sa nomination : la société lui attribuera deux ans de rémunération, calculée sur la rémunération brute annuelle au titre de son mandat en tant que Directeur Général ;
- au-delà des 12 premiers mois suivants sa nomination : la société lui attribuera un an de rémunération ;
- le maintien du droit aux actions gratuites pour lesquelles la période d'acquisition ne serait pas encore devenue définitive.

Conditions de performance :

- progression de l'EBIT en ligne avec la progression du chiffre d'affaires pendant la période d'exercice du mandat ;
- maintien ou augmentation des parts de marché de la société pendant l'exercice du mandat.

L'intégralité du dispositif concernant Philippe LAZARE a été renouvelé à l'identique par décision du conseil d'administration du 17 mars 2010, à l'exception du dispositif applicable dans les 12 mois suivant sa nomination initiale en 2007, devenu sans objet.

4) Contrat CRYPTOLOG

Nature et objet

Selon autorisation de votre conseil d'administration du 20 septembre 2006
Convention avec la société CRYPTOLOG qui propose de fournir sa solution de PKI Cryptolog Identity en mode hébergé.

Modalités

A ce titre, un montant de 45 778,10 euros hors taxes a été pris en charge au cours de l'exercice.

Paris et Paris La Défense, le 29 mars 2010
Les Commissaires aux Comptes
SA C.G.E.C. KPMG Audit
Département de KPMG SA
Hervé VANDERBECQ Jean-Pierre VALENSI
Associé Associé

INFORMATIONS SUR LES COMMISSAIRES AUX COMPTES

Titulaire :

KPMG Audit
(775 726 417 RCS Nanterre)
Département KPMG S.A.
1, cours Valmy - 92923 Paris-La Défense Cedex

Représentée par M. Jean-Pierre VALENSI

KPMG Audit est membre de la Compagnie régionale des Commissaires aux Comptes de Versailles.

Date de première nomination : 8 juin 1988

Date du dernier renouvellement : 20 avril 2004

Les mandats de KPMG Audit et de M. Guillaume LIVET viennent à expiration lors de l'assemblée générale devant statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2009.

Il sera demandé à l'assemblée du 11 mai 2010 (7^e résolution) de nommer pour 6 exercices, soit jusqu'à l'assemblée qui statuera sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2015, à tenir en 2016 :

- Titulaire : **KPMG Audit IS S.A.S.** (512 802 653 RCS Nanterre), Immeuble le Palatin 3, cours du Triangle 92939 Paris La Défense Cedex
- Suppléant : **KPMG Audit ID S.A.S.** (512 802 489 RCS Nanterre) Immeuble le Palatin 3, cours du Triangle 92939 Paris La Défense Cedex

KPMG Audit IS S.A.S. et KPMG Audit ID S.A.S. sont membres de la Compagnie régionale des Commissaires aux Comptes de Versailles.

Titulaire :

Conseil Gestion Expertise Comptable
(722 016 706 RCS Paris)
111-113, rue de Reuilly
75012 Paris

Représentée par M. Hervé VANDERBECQ

C.G.E.C. est membre de la Compagnie régionale des Commissaires aux Comptes de Paris.

Date de nomination : 20 avril 2004

Suppléant :

M. Guillaume LIVET
1, cours Valmy
92923 Paris-La Défense Cedex

M. Guillaume LIVET est membre de la Compagnie régionale des Commissaires aux Comptes de Versailles.

Date de nomination : 20 avril 2004

Suppléant :

M. Daniel BOULAY
111-113, rue de Reuilly
75012 Paris

M. Daniel BOULAY est membre de la Compagnie régionale des Commissaires aux Comptes de Paris.

Date de première nomination : 9 juin 1989

Date du dernier renouvellement : 20 avril 2004

Les mandats de CGEC et de M. Daniel BOULAY viennent à expiration lors de l'assemblée générale devant statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2009. Ces mandats seront soumis à renouvellement au cours de l'assemblée du 11 mai 2010 (8^e résolution) pour une durée de 6 exercices soit jusqu'à l'assemblée qui statuera sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2015, à tenir en 2016.

HONORAIRES DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

	KPMG				CGEC			
	Montant HT (en K€)		En %		Montant HT (en K€)		En %	
	2009	2008	2009	2008	2009	2008	2009	2008
AUDIT								
Commissariat aux comptes, certification, examen des comptes individuels et consolidés								
• Ingenico SA	241	538	15%	25%	222	145	95%	100%
• Filiales intégrées globalement	865	920	54%	44%	0	0	0%	0%
Autres diligences et prestations directement liées à la mission du commissaire aux comptes								
• Ingenico SA	195	306	12%	14%	12	0	5%	0%
• Filiales intégrées globalement	1	7	0%	0%	0	0	0%	0%
SOUS TOTAL	1 303	1 771	81%	84%	234	145	100%	100%
AUTRES PRESTATIONS RENDUES PAR LES RÉSEAUX AUX FILIALES INTÉGRÉES GLOBALEMENT								
Juridique, fiscal, social	306	341	19%	16%	0	0	0%	0%
SOUS TOTAL	306	341	19%	16%	0	0	0%	0%
TOTAL	1 609	2 112	100%	100%	234	145	100%	100%

RAPPORT DU PRESIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION SUR LA COMPOSITION, LES CONDITIONS DE PREPARATION ET D'ORGANISATION DES TRAVAUX DU CONSEIL D'ADMINISTRATION ET LES PROCEDURES DE CONTROLE INTERNE ET DE GESTION DES RISQUES

Conformément aux dispositions de l'article L.225-37 du Code de commerce, le Président du conseil d'administration vous présente son rapport au titre de l'exercice 2009 sur la composition, les conditions de préparation et d'organisation des travaux du conseil d'administration et les procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place au sein de la Société.

Pour les besoins du présent rapport le terme « Société »

désigne INGENICO et le terme « Groupe » désigne la Société ainsi que les entités juridiques (« filiales ») pour lesquelles la Société a le pouvoir de diriger les politiques financières et opérationnelles, ce qui s'accompagne, généralement, de la détention de la moitié au moins des droits de vote.

Le présent rapport a été soumis à l'approbation du conseil d'administration du 17 mars 2010 et transmis aux commissaires aux comptes.

I. COMPOSITION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION, CONDITIONS DE PREPARATION ET D'ORGANISATION DES TRAVAUX DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

1.1 Règlement intérieur, règles de déontologie et code de gouvernement d'entreprise

Le conseil d'administration a souhaité regrouper, préciser et compléter les règles d'organisation et de fonctionnement qui lui sont applicables de par la loi, les règlements et les statuts de la Société, ainsi qu'apporter un complément d'information sur les règles déontologiques qui concernent l'ensemble de ses membres.

A cet effet, le conseil d'administration a établi en 2005 un document comportant un règlement intérieur et des règles de déontologie. Ce document permet, entre autres, d'intégrer les règles de gouvernement d'entreprise auxquelles le conseil adhère et, notamment, celles relatives au fonctionnement et missions du conseil et des comités ou, encore, à la déontologie des membres du conseil, par exemple en matière de transactions sur titres de la Société.

Par ailleurs, le 17 décembre 2008, le conseil d'administration de la Société a pris connaissance des recommandations AFEP-MEDEF du 6 octobre 2008 sur la rémunération des dirigeants mandataires sociaux des sociétés cotées.

Il considère que ces recommandations s'inscrivent dans la démarche de gouvernement d'entreprise de la Société et il les appliquera.

En conséquence, en application de la loi du 3 juillet 2008 transposant la directive communautaire 2006/46/CE du 14 juin 2006, le code de gouvernement d'entreprise des sociétés cotées, tel que rendu public par l'AFEP et le MEDEF en décembre 2008, est celui auquel se réfère la Société pour l'élaboration du présent rapport.

La Société a publié un communiqué en ce sens le 19 décembre 2008.

Ce code est consultable sur le site du MEDEF.

La Société s'écarte néanmoins des recommandations contenues dans ce code sur deux points qui sont décrits au point 1.2.2 et 1.4.

1.2 Composition du conseil d'administration

1.2.1 Membres du conseil d'administration

La Société est dirigée par un conseil d'administration qui est composé, conformément à l'article 12 des statuts, de trois à treize membres.

Les propositions de nomination de membres du conseil d'administration sont préalablement examinées par le comité rémunérations et nominations et par le comité de gouvernement d'entreprise et d'éthique.

Au 31 décembre 2009, la composition du Conseil d'administration était la suivante :

Nom	Age	Fonction	Première nomination / Dernier renouvellement	Expiration du mandat à l'issue de l'assemblée statuant sur les comptes de l'année
JACQUES STERN	60 ans	Président	19 avril 2005	2010
PHILIPPE LAZARE	53 ans	Directeur Général et Administrateur*	15 mars 2006	2009
ALLAN GREEN	49 ans	Administrateur	18 octobre 2004	2009
JEAN-PAUL JAINSKY	59 ans	Administrateur	14 mars 2008	2013
MICHEL MALHOUITRE	61 ans	Administrateur	15 février 1980 / 10 mai 2007	2012
ALAIN MARCHETEAU	65 ans	Administrateur	14 mars 2008	2013
XAVIER MORENO	61 ans	Administrateur	14 mars 2008	2013
EMMANUEL MOUNIER	36 ans	Administrateur	11 mars 2009	2013
JEAN-JACQUES POUTREL	75 ans	Administrateur	19 avril 2005	2010
THIBAUT POUTREL	32 ans	Administrateur	6 février 2002 / 5 mai 2006	2011
THIERRY SEIZILLES DE MAZANCOURT	51 ans	Administrateur	14 mars 2008	2013
ELIE VANNIER	60 ans	Administrateur	14 mars 2008	2013
CONSELLIOR SAS	-	Administrateur	31 octobre 2006	2010

* Les fonctions de Directeur Général de Philippe Lazare prennent fin à l'échéance de son mandat d'administrateur

Les fonctions de Président et de Directeur Général, dissociées depuis 2004, ont été réunies par décision du Conseil d'administration du 20 janvier 2010. Depuis cette date, Philippe Lazare est Président-Directeur Général de la Société. Cette évolution vise à permettre à la Société de simplifier son processus décisionnel et de renforcer son efficacité opérationnelle. Suite à la réunion de ces fonctions, Jacques STERN est demeuré administrateur.

L'adresse professionnelle des administrateurs est celle de la Société.

La liste des mandats et fonctions exercés dans toute société par chacun des administrateurs durant l'exercice figure dans le rapport de gestion, conformément à l'article L. 225-102-1 du Code de commerce.

1.2.2 Administrateurs indépendants

Le code de gouvernement d'entreprise des sociétés cotées de décembre 2008 prévoit que la part des administrateurs indépendants soit d'au moins un tiers dans les sociétés pourvues d'un actionnariat de contrôle et de la moitié dans les autres.

Aux termes de son règlement intérieur, le conseil d'administration s'efforce de compter en son sein au moins trois membres indépendants, selon les critères d'indépendance prévus dans ce même code.

Il est rappelé que ces critères sont les suivants :

- ne pas être salarié ou mandataire social de la société, salarié ou administrateur de sa société mère ou d'une société qu'elle consolide et ne pas l'avoir été au cours des 5 années précédentes ;
- ne pas être mandataire social d'une société dans laquelle la société détient directement ou indirectement un mandat d'administrateur ou dans laquelle un salarié désigné en tant que tel ou un mandataire social de la société (actuel ou l'ayant été depuis moins de 5 ans) détient un mandat d'administrateur ;
- ne pas être client, fournisseur, banquier d'affaire, banquier de financement :
 - significatif de la société ou de son groupe ;
 - ou pour lequel la société ou le groupe représente une part significative de l'activité ;
- ne pas avoir de lien familial proche avec un mandataire social ;
- ne pas avoir été auditeur de l'entreprise au cours de 5 années précédentes ;
- ne pas être administrateur de l'entreprise depuis plus de 12 ans.

S'agissant des administrateurs représentant des actionnaires importants de la société, ils peuvent être considérés comme indépendants dès lors qu'ils ne participent pas au contrôle de la société. Au-delà d'un seuil

de 10% en capital ou en droits de vote, il convient que le Conseil s'interroge systématiquement sur la qualification d'indépendant en tenant compte de la composition du capital de la société et de l'existence d'un conflit potentiel d'intérêt potentiel.

A ce jour cependant, et suite aux conclusions du Comité Gouvernement d'Entreprise et Ethique du 9 mars 2010, le conseil comprend uniquement deux membres considérés comme indépendants, selon ces critères, à savoir M. Elie VANNIER et M. Xavier MORENO.

La Société n'est donc pas conforme sur ce point aux dispositions du Code et à son Règlement Intérieur.

Par voie de conséquence, la Société n'est pas en mesure de respecter les recommandations de même nature, relatives à la composition du Comité d'Audit et du Comité des Rémunérations.

Cela étant :

- en 2008, l'entrée d'un nouvel actionnaire au capital, Sagem Sécurité, a modifié l'environnement actionnarial de la Société. Des postes au Conseil d'administration ont ainsi été réservés à ce nouvel actionnaire mais deux administrateurs indépendants ont néanmoins été nommés ;
- chaque comité, à l'exception du Comité d'Ethique présidé toutefois par le Censeur, comporte en son sein un ou deux administrateurs indépendants, ce qui reflète le rôle important attendu de leur part. Le Comité Rémunérations et Nominations est, depuis le 16 décembre 2009, présidé par Xavier Moreno, un des administrateurs indépendants.

On notera, par ailleurs, s'agissant de la composition de son comité d'audit que la Société est bien conforme aux dispositions de l'Ordonnance n° 2008-1278 du 8 décembre 2008 qui prévoit que le comité doit comporter au moins un membre présentant des compétences particulières en matière financière ou comptable et être indépendant. En pratique, Elie Vannier, membre indépendant, assume la présidence du Comité d'audit.

1.2.3 Censeurs

Le conseil d'administration peut accueillir en son sein un ou plusieurs censeurs qu'il désigne sur proposition de son Président, ayant pour mission, de par leur expérience et compétence particulières, d'éclairer le conseil d'administration sur les choix et orientations à donner. Le ou les censeurs ne peuvent participer aux délibérations du conseil d'administration qu'avec voix consultative.

A cet égard, le conseil examine la qualité des nominations proposées au regard de la compétence et des expertises nécessaires aux travaux du conseil d'administration.

Il existe, à ce jour, un censeur en fonction, M. William NAHUM, nommé par le conseil d'administration du 15 mars 2006 pour une durée de six ans, conforme à celle prévue au règlement intérieur.

1.3 Nomination des administrateurs

Les administrateurs sont nommés ou renouvelés dans leurs fonctions par l'assemblée générale des actionnaires. Ils sont rééligibles au terme de leur mandat.

1.4 Durée de fonctions

La durée des fonctions des administrateurs est de six ans ; leur mandat expire à l'issue de l'assemblée générale qui statue sur les comptes de l'exercice écoulé et tenue dans l'année au cours de laquelle expire leur mandat.

Le code de gouvernement d'entreprise des sociétés cotées de décembre 2008 recommande que la durée du mandat des administrateurs n'excède pas quatre ans, essentiellement, afin que les actionnaires soient amenés à se prononcer avec une fréquence suffisante sur leur élection.

Bien que la durée des mandats des administrateurs de la Société soit plus longue, jusqu'à ce jour ceci n'a pas été un obstacle au renouvellement régulier des compétences au sein du conseil. L'ancienneté moyenne des membres actuels du conseil, en tenant compte de la date de leur première nomination, est de 5,6 ans.

1.5 Limite d'âge

Le nombre d'administrateurs (personnes physiques ou représentants de personnes morales) âgés de plus de 75 ans, ne peut pas dépasser, à la date de l'assemblée générale d'approbation des comptes annuels, le tiers arrondi au chiffre immédiatement supérieur des administrateurs en fonctions. Lorsque cette proportion est dépassée, le plus âgé des administrateurs, exception faite du Président, est réputé démissionnaire d'office.

L'âge moyen des membres actuel du conseil d'administration est de 55 ans.

1.6 Actions des administrateurs

Outre les dix (10) actions mentionnées à l'article 12 des statuts, chaque administrateur s'engage, conformément au

règlement intérieur, à détenir dès sa nomination mille (1 000) actions.

Ces actions sont nominatives et doivent être entièrement libérées.

Selon ce même règlement intérieur, chaque censeur prend l'engagement de détenir, dès sa nomination, cinq cents (500) actions.

Cette disposition ne s'applique pas aux actionnaires salariés qui seraient nommés administrateurs en application de l'article L.225-23 du Code de commerce.

Au 31 décembre 2009, les administrateurs détenaient, directement, les participations suivantes sur la base d'un capital de 48 637 135 euros et 56 246 394 droits de vote.

Au 31 décembre 2009	Nombre d'actions	% Actions	Nombre DDV	% DDV
Philippe Lazare	111 747	0,230%	113 247	0,200%
Jacques Stern	17 020	0,030%	18 030	0,030%
Allan Green	62 000	0,130%	72 000	0,130%
Jean-Paul Jainsky	1 028	0,002%	1 028	0,001%
Michel Malhouitre	638 838*	1,310%	1 277 676	2,270%
Alain Marcheteau	1 028	0,002%	1 028	0,001%
Xavier Moreno	2 000	0,004%	2 000	0,003%
Emmanuel Mounier	1 010	0,002%	1 010	0,001%
Jean-Jacques Poutrel	266 026	0,550%	512 827	0,910%
Thibault Poutrel	791 923	1,630%	1 583 846	2,820%
Elie Vannier	1 026	0,002%	2036	0,003%
Thierry Seizilles de Mazancourt	1 028	0,002%	1 028	0,001%
Consellior SAS	10 114	0,020%	10 114	0,010%
NOMBRE TOTAL	1 904 788	3,920%	3 595 870	6,390%

* dont 36 788 titres en indivision avec son épouse

1.7 Fonctionnement du conseil d'administration

1.7.1 Présidence des séances

Conformément aux dispositions de l'article 13 des statuts, le conseil d'administration élit parmi ses membres un Président qui doit être, obligatoirement, une personne physique à peine de nullité de sa nomination.

Le Président du conseil d'administration organise et dirige les travaux du conseil d'administration dont il rend compte à l'assemblée générale. Il veille au bon fonctionnement des organes de la Société et s'assure, en particulier, que les administrateurs sont en mesure de remplir leur mission.

Les fonctions du Président du conseil d'administration prennent fin de plein droit lors de la première assemblée générale ordinaire tenue dans l'année où il atteint 75 ans.

1.7.2 Réunions du conseil d'administration

Le conseil d'administration se réunit aussi souvent que l'intérêt de la Société l'exige et, au moins, une fois par trimestre.

Au cours de l'exercice clos au 31 décembre 2009, le conseil d'administration s'est réuni neuf fois.

1.7.3 Convocations

Les convocations sont faites par tous moyens par le Président, ou en son nom, par toute personne qu'il désigne, ou bien encore par la moitié des membres du conseil d'administration.

A chaque convocation est joint l'ordre du jour du conseil d'administration.

Au cours de l'exercice clos au 31 décembre 2009, les convocations à assister au conseil et les documents en support ont été adressés dans un délai moyen de 8 jours précédant la date du conseil.

Le taux de présence des membres du conseil d'administration, incluant les membres participant par moyens de télécommunications, au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2009 a été de 93 %.

Au début de chaque année civile, un calendrier des réunions du conseil d'administration est arrêté par celui-ci pour l'année en cours, sur proposition de son Président, avec indication des thèmes à traiter.

Sont convoqués aux réunions du conseil d'administration :

- les membres du conseil d'administration ;
- le censeur ;
- deux membres du comité d'entreprise délégués par ce comité et appartenant, l'un à la catégorie des cadres techniciens et agents de maîtrise, l'autre à la catégorie des employés et ouvriers. Ces membres assistent aux séances du conseil d'administration avec voix consultative ;
- les Commissaires aux comptes, uniquement pour les réunions qui examinent ou arrêtent les comptes annuels ou intermédiaires (en particulier les arrêtés de comptes semestriels) ou pour tout autre objet qui nécessiterait leur présence.

Des membres du comité exécutif, notamment le directeur financier, sont régulièrement invités à participer aux réunions en fonction des points de l'ordre du jour.

1.7.4 Fonctionnement du conseil d'administration

Le Président veille au bon fonctionnement du conseil d'administration. Il s'assure que les administrateurs sont en mesure de remplir leur mission et qu'ils disposent, notamment, de toutes les informations nécessaires à cette mission.

Le Président transmet aux administrateurs et aux Commissaires aux comptes les projets de conventions réglementées qui relèvent des articles L. 225-38 et suivants du Code de commerce. Il informe, également, les Commissaires aux comptes de l'autorisation par le conseil d'administration de toute convention réglementée devant être approuvée par l'assemblée générale ordinaire.

Une fois par trimestre au moins, le Directeur Général présente un rapport au conseil d'administration qui comprend, notamment, un état de l'activité des principales sociétés du Groupe, le chiffre d'affaires, l'évolution du résultat et les variations par rapport aux prévisions.

Le Directeur Général présente régulièrement au Conseil les

événements et opérations significatifs relatifs à la stratégie de la Société.

En outre, il communique à chaque conseil d'administration et, au minimum, les éléments d'activité suivants :

- le tableau d'endettement et l'état des lignes de crédit dont disposent la Société et les principales filiales du Groupe ainsi que l'état des liquidités ;
- la masse salariale brute (hors charges sociales) ;
- le stock brut avec marge ;
- le chiffre d'affaires.

Le conseil d'administration examine, une fois par semestre, l'état des engagements hors bilan souscrits par le Groupe qui lui est présenté par le directeur financier.

Egalement, le conseil d'administration est tenu informé par le Directeur Général de toute décision visant à la réorganisation interne, les opérations de croissance et les cessions envisagées.

Par ailleurs, les principes comptables retenus, qui ont un impact significatif sur la présentation des états financiers, sont formellement validés par le Directeur Général, revus par le comité d'audit en présence des Commissaires aux comptes et, si nécessaire, portés à la connaissance du conseil d'administration via le comité d'audit.

Pour les arrêtés correspondant à des comptes publiés, les principales options comptables ainsi que les choix effectués sont expliqués et justifiés par le Directeur Général et la direction financière au comité d'audit en présence des Commissaires aux comptes et portés à la connaissance du conseil d'administration via le comité d'audit.

1.7.5 Information du conseil d'administration

L'information préalable et permanente des administrateurs est une condition primordiale du bon exercice de leur mission.

A toute époque de l'année, le conseil d'administration opère les vérifications et les contrôles qu'il juge opportuns. Dans ce cadre, chaque administrateur peut se faire communiquer les documents nécessaires à l'accomplissement de sa mission ; à cet effet, il en adresse la demande au Président du conseil d'administration.

Les membres du conseil d'administration sont informés, dans la mesure du possible au plus tard huit jours avant la date de la réunion du conseil d'administration, des questions sur lesquelles est appelé à débattre le conseil d'administration et reçoivent dans les mêmes délais les

éléments nécessaires à l'examen et à la compréhension de ces questions, de manière à être à même d'exercer leur mandat dans les meilleures conditions. Cette obligation d'information diligente, pertinente et exhaustive, incombe au Président du conseil d'administration et au Directeur Général.

Préalablement à la tenue de la réunion, un dossier comprenant les documents afférents aux principaux sujets est remis à chaque administrateur.

De même, les administrateurs doivent s'assurer qu'ils disposent de l'information nécessaire à l'exercice de leur fonction et, le cas échéant, ont le devoir de demander des informations complémentaires.

1.7.6 Représentation des membres du conseil d'administration

Tout administrateur peut donner, par écrit (par exemple, lettre, télécopie ou télégramme), mandat à un autre administrateur de le représenter à une séance du conseil d'administration. Chaque administrateur ne peut disposer, au cours d'une même séance, que d'une seule procuration.

Cette faculté a été utilisée sept fois au cours de l'exercice clos au 31 décembre 2009.

1.7.7 Moyens de visioconférence ou de télécommunication

Les statuts de la Société stipulent que, sauf lorsque le conseil est réuni pour procéder aux opérations visées aux articles L. 232-1 et L. 233-16 du Code de commerce, le règlement intérieur du conseil d'administration pourra prévoir que sont réputés présents pour le calcul du quorum et de la majorité, les administrateurs qui participent à la réunion du conseil par des moyens de visioconférence, ou de télécommunication, permettant leur identification et garantissant leur participation effective dont la nature et les conditions d'application sont déterminées par décret en Conseil d'Etat.

En 2006, le règlement intérieur du conseil a été adapté sur ce point et au cours de l'exercice 2009, cinq séances du conseil ont donné lieu à l'utilisation de tels moyens.

1.7.8 Prises de décision

Les décisions du conseil d'administration sont prises à la majorité des membres présents ou représentés, avec, selon les termes du règlement intérieur, les exceptions suivantes :

(a) les décisions qui doivent être prises à une majorité qualifiée en application de délégations de pouvoirs

consentie par l'assemblée générale des actionnaires, et (b) les décisions qui concernent les matières suivantes (qu'il s'agisse de décisions d'autorisation préalable données au Directeur Général et/ou, le cas échéant au(x) Directeur(s) Général(aux) Délégué(s), ou de toute autre décision du conseil d'administration relative à ces matières) :

1. fixation du budget consolidé annuel ;
2. fixation du plan d'affaires consolidé ;
3. tout investissement, désinvestissement, prise de participation, acquisition, apport, cession d'actifs, opération de fusion, de scission ou d'apport partiel d'actif d'un montant supérieur à 25 millions d'euros ;
4. toute souscription d'emprunt, dès lors que le montant de l'opération en cause excède 35 millions d'euros, et toute émission d'emprunts obligataires ou non obligataires d'un montant supérieur à 35 millions d'euros ;
5. toute opération susceptible d'affecter de façon substantielle la stratégie et le périmètre d'activité du Groupe INGENICO, dont l'enjeu financier est supérieur à 50 millions d'euros ;
6. toute opération dont l'enjeu financier est supérieur à 100 millions d'euros ;
7. toute augmentation de capital ou série d'augmentations de capital susceptible d'affecter le capital et/ou les droits de vote d'INGENICO dans une proportion supérieure à 10% du nombre total des titres de capital ou des droits de vote d'INGENICO en moins de douze mois consécutifs et ne comportant pas de droit préférentiel au profit des actionnaires existants ; et
8. toute augmentation de capital, ou série d'augmentations de capital, susceptible d'affecter le capital et/ou les droits de vote d'INGENICO dans une proportion supérieure à 20% du nombre total des titres de capital ou des droits de vote d'INGENICO en moins de douze mois consécutifs et ce, même avec maintien du droit préférentiel de souscription au profit des actionnaires existants.

c) les décisions qui concernent les matières suivantes :

1. reconduction, nomination ou révocation du Président du conseil d'administration et/ou du Directeur Général d'INGENICO ;
2. modification du règlement intérieur du conseil d'administration qui pourrait avoir pour effet de modifier les règles de majorité qualifiée et/ou la liste

des décisions devant être adoptées à la majorité qualifiée ;

3. proposition par le conseil d'administration d'INGENICO d'un projet de résolution d'assemblée générale qui pourrait avoir pour effet de modifier les règles de majorité qualifiée au sein du conseil d'administration d'INGENICO et/ou la liste des décisions devant être adoptées à la majorité qualifiée au sein du conseil d'administration d'INGENICO.

Les décisions visées aux points b) et c) doivent être prises à une majorité qualifiée devant inclure un nombre entier de voix immédiatement supérieur aux deux tiers du nombre total de voix des membres présents ou représentés (chaque administrateur disposant d'une voix).

En cas de rejet d'une proposition de reconduction ou de nomination du Président du conseil d'administration et/ou du Directeur Général, un nouveau candidat devra être présenté au conseil dans les cinq jours ouvrés suivant la date de rejet de la proposition. Dans ce cas, la décision sera, par exception à ce qui précède, prise à la majorité simple des voix des membres présents ou représentés.

En cas de partage des voix, celle du Président de séance est prépondérante.

1.7.9 Délibérations

Pour que les délibérations soient valables, le conseil d'administration doit réunir au moins la moitié des administrateurs en fonction.

Les délibérations du conseil d'administration sont constatées par des procès-verbaux inscrits sur un registre spécial, signés par le Président et un administrateur au moins.

Les extraits ou copies de ces procès-verbaux seront valablement certifiés par le Président du conseil d'administration, le Directeur Général, les Directeurs Généraux Délégués, ou l'administrateur délégué temporairement dans les fonctions de Président.

1.8 Missions du conseil d'administration et des comités

1.8.1 Les missions du conseil d'administration

Outre les prérogatives de la loi, le conseil d'administration :

- détermine les orientations stratégiques de la Société et veille à leur mise en œuvre ;
- gère toute question intéressant la bonne marche de la Société et règle par ses délibérations les affaires qui la concernent ;

- examine les opérations de financement, d'aval, de caution données aux différentes entités du Groupe ;

- étudie toute opération interne ou externe susceptible d'affecter significativement les résultats ou de modifier sensiblement la structure du bilan ;

- procède aux contrôles et vérifications qu'il juge opportuns.

Les cautions, avals ou garanties au nom de la Société ne peuvent être consentis par le Directeur Général qu'après avoir recueilli l'autorisation préalable du conseil d'administration. En pratique, le conseil d'administration fixe annuellement un montant global, et par engagement, en deçà duquel son autorisation n'est pas nécessaire.

Le conseil d'administration autorise également, selon la procédure de l'article L.225-38 du Code de commerce, les conventions passées entre la Société et l'un de ses dirigeants, administrateurs ou actionnaires disposant de plus de 10 % des droits de vote de la Société, ainsi que tout engagement pris au bénéfice du Président ou du Directeur Général, correspondant à des rémunérations ou avantages dus du fait en raison de la cessation de leurs fonctions, ou postérieurement à celles-ci.

1.8.3 Les comités

Le conseil d'administration a constitué en son sein des comités destinés à améliorer son fonctionnement et à concourir efficacement à la préparation de ses décisions.

Les comités sont composés essentiellement d'administrateurs, personnes physiques ou représentants permanents, nommés par le conseil d'administration.

Toutefois, les comités peuvent également comprendre un ou plusieurs censeurs ou un ou plusieurs membres extérieurs choisis en raison de leurs compétences particulières.

Ces membres sont désignés à titre personnel et ne peuvent se faire représenter.

Le Président du conseil d'administration assiste à toutes les réunions des comités.

• Le comité stratégique

Au 31 décembre 2009, ce Comité était composé de sept membres, dont un Président, nommés par le Conseil d'Administration : Allan GREEN, Président, Jean-Paul JAINSKY, Michel MALHOUITRE, Xavier MORENO, Emmanuel MOUNIER, Jean-Jacques POUTREL et Thibault POUTREL.

Jacques STERN a, par ailleurs, été nommé membre du

Comité par décision du Conseil d'administration du 17 mars 2010.

Le comité stratégique a, notamment, pour attributions :

- d'examiner les projets de nouveaux investissements, en France ou à l'étranger, ou de développement des implantations existantes ainsi que tout projet de cession d'actifs ou de participations, afin de permettre au conseil d'administration de donner les autorisations nécessaires ;
- d'effectuer périodiquement un suivi des investissements réalisés et de procéder à toute étude ou toute mission appropriée ;
- d'examiner les propositions de prises de participation éventuelles dans le capital de la Société, formulées par des investisseurs financiers ou par des groupes industriels, notamment dans le cadre de rapprochement d'activités.

A cet effet, le comité stratégique dispose, en relation avec le Président ou le Directeur Général, de la collaboration des directions fonctionnelles et opérationnelles du Groupe.

Il peut, également, faire appel, sur autorisation du conseil d'administration, à tout conseil ou expert extérieur.

Le comité rend compte périodiquement au conseil d'administration de ses travaux, études et recommandations, à charge pour le conseil d'administration d'apprécier souverainement les suites qu'il entend y donner.

Le comité se réunit au moins deux fois par an sur convocation de son Président, lequel a la possibilité d'organiser toute réunion supplémentaire si les circonstances le nécessitent.

Le comité stratégique s'est réuni six fois au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2009 et a, entre autres, suivi la mise en œuvre du plan stratégique approuvé par le conseil d'administration du 17 décembre 2008, examiné la cession de la société Sagem Denmark et de sa filiale Manison, la prise de participation dans la société Roam Data et l'acquisition du groupe easycash.

Le taux de présence des membres du comité au cours de l'exercice clos au 31 décembre 2009 a été de 93 %.

• **Le comité audit et financement**

Au 31 décembre 2009, ce Comité était composé de quatre membres, dont un Président, nommés par le Conseil d'administration : Elie VANNIER, Président, Alain MARCHETEAU, William NAHUM et Thibault POUTREL.

Le Président, Elie VANNIER, est membre indépendant du Conseil. Son expérience et son expertise notamment en matière financière sont décrites dans le rapport de gestion.

Guillaume CERUTTI a, par ailleurs, été nommé membre du Comité par décision du Conseil d'administration du 17 mars 2010.

Le Comité Audit et Financement, agissant sous la responsabilité exclusive et collective du Conseil d'administration, a pour mission d'apporter son assistance à ce dernier dans sa mission de contrôle permanent de la gestion de la Société telle que prévue par la loi et les statuts de la Société, et le cas échéant un devoir d'alerte en cas d'irrégularité ou d'anomalie identifiées dans les états financiers ou les procédures de contrôle interne et de gestion des risques de la Société.

Il est chargé d'assurer le suivi et d'apporter son avis au Conseil d'administration sur les sujets suivants :

- le contrôle légal des comptes par les commissaires aux comptes ;
- les conditions d'arrêté et le contenu des résultats annuels et semestriels ;
- le processus d'élaboration de l'information financière ;
- les opérations financières (endettement, fonds propres, quasi fonds propres...) significatives proposées par la Société ;
- l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques ;
- l'indépendance des commissaires aux comptes.

Au cours de l'exercice écoulé, et, outre les comptes sociaux et consolidés 2008 et les comptes du 1^{er} semestre 2009, il a notamment étudié la stratégie de financement, la couverture du risque de taux et du risque de change ainsi que le budget 2010.

Le comité d'audit se réunit au moins trois fois par an sur convocation de son Président, lequel a la possibilité d'organiser toute réunion supplémentaire si les circonstances le nécessitent.

Le comité d'audit s'est réuni cinq fois au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2009.

Le taux de présence des membres du comité au cours de l'exercice clos au 31 décembre 2009 a été de 81 %.

- **Le comité rémunérations et nominations**

Au 31 décembre 2009, ce Comité était composé de six membres, dont un Président, nommés par le Conseil d'administration : Xavier MORENO, Président, Allan GREEN, Jean-Jacques POUTREL, Michel MALHOUITRE, Thierry SEIZILLES de MAZANCOURT et Elie VANNIER.

Le comité des rémunérations et nominations présente des recommandations au conseil d'administration en matière de rémunération des mandataires sociaux, en matière de plans d'attribution d'actions gratuites et de plans d'options de souscription ou d'achat d'actions au bénéfice tant des salariés que des dirigeants du Groupe et, plus généralement, en matière d'actionnariat salarié.

Il est, également, chargé de formuler des recommandations en matière de candidatures aux organes de direction et de contrôle et au conseil d'administration en qualité d'administrateur ou de censeur.

Le comité rend compte périodiquement au conseil d'administration de ses travaux, études et recommandations, à charge pour le conseil d'administration d'apprécier souverainement les suites qu'il entend y donner.

Le comité se réunit au moins deux fois par an sur convocation de son Président, lequel a la possibilité d'organiser toute réunion supplémentaire si les circonstances le nécessitent.

Le comité des rémunérations et nominations s'est réuni trois fois au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2009 et a, notamment, formulé des recommandations sur les points suivants :

- la rémunération variable du Directeur Général au titre de 2008 et la fixation des conditions de sa rémunération variable pour 2009;
- les rémunérations fixes du Directeur Général et du Président pour 2009 ;
- la rémunération exceptionnelle du Président pour 2009 ;
- la répartition des jetons de présence au titre de 2008 et la proposition d'enveloppe pour 2009.

Le Comité a également, tout au long de l'exercice, participé à l'élaboration d'une politique d'attribution instruments financiers au bénéfice des salariés et des mandataires sociaux du Groupe.

Le taux de présence des membres du comité au cours de l'exercice clos au 31 décembre 2009 a été de 94 %.

- **Le comité de gouvernement d'entreprise et d'éthique**

Au 31 décembre 2009, ce Comité était composé trois membres, dont un Président, nommé par le Conseil d'administration : William NAHUM, Président, Alain MARCHETEAU et Emmanuel MOUNIER.

Ce comité statue sur toute question relative à la gouvernance d'entreprise et à l'éthique au sein du Groupe.

Le comité rend compte périodiquement au conseil d'administration de ses travaux, études et recommandations, à charge pour le conseil d'administration d'apprécier souverainement les suites qu'il entend y donner.

Aux termes du règlement intérieur, le comité se réunit au moins trois fois par an sur convocation de son Président, lequel a la possibilité d'organiser toute réunion supplémentaire si les circonstances le nécessitent.

En pratique, le comité de gouvernement d'entreprise et d'éthique s'est réuni trois fois au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2009. Le taux de présence des membres du comité au cours de cet exercice a été de 67 %.

Il a, notamment, procédé à l'évaluation des travaux du conseil d'administration au cours de l'exercice 2008 sur la base d'un questionnaire dont les résultats ont été présentés par le Comité au Conseil du 11 mars 2009. Le Conseil a pris acte de certaines suggestions d'amélioration, notamment s'agissant du nombre d'administrateurs indépendants.

Le Comité a également examiné une proposition de Code d'Éthique et de Conduite des Affaires.

L'évaluation du fonctionnement du conseil d'administration au cours de l'exercice 2009 a eu lieu au cours de la séance du Comité du 9 mars 2010, dont il a été rendu compte au Conseil du 17 mars 2010.

- Le Conseil d'administration du 17 mars 2010 a décidé la création d'un comité des opérations qui a pour mission d'assurer le suivi de la réalisation et de l'évolution des opérations significatives en cours.

1.9 Activité du conseil d'administration au cours de l'exercice clos au 31 décembre 2009

Outre l'examen des travaux spécifiques préparés par les comités tels que décrits ci-dessus, les activités du conseil d'administration durant les réunions de l'exercice clos au 31 décembre 2009 ont porté, notamment, sur :

- les comptes et les décisions de gestion :
 - le conseil d'administration a arrêté les comptes annuels sociaux et consolidés au 31 décembre 2008, proposé l'affectation du résultat et le paiement du dividende en actions;
- la préparation de l'assemblée générale mixte annuelle : le conseil d'administration a arrêté le texte des résolutions

devant être soumises à l'assemblée générale mixte annuelle du 15 mai 2009 ainsi que le rapport de gestion ;

- les conventions de l'article L.225-38 du Code de commerce : le détail de ces informations est présenté dans le rapport spécial des Commissaires aux comptes ;
- la cession de la société Sagem Denmark et de sa filiale Manison et l'acquisition du groupe easycash ;

- l'augmentation du capital social : le capital a notamment été augmenté suite l'opération de paiement de dividende en actions

Enfin, il a approuvé la mise en œuvre d'un programme de rachat d'actions, faisant ainsi usage de l'autorisation donnée par l'assemblée générale du 15 mai 2009.

II- LIMITATIONS QUE LE CONSEIL D'ADMINISTRATION APPORTE AUX POUVOIRS DU DIRECTEUR GENERAL

En dehors des limitations imposées par la loi et les règlements, aucune limitation n'a été apportée par le conseil d'administration aux pouvoirs du Directeur Général.

III- MODALITÉS DE PARTICIPATION DES ACTIONNAIRES AUX ASSEMBLÉES GÉNÉRALES

Les modalités de participation des actionnaires aux assemblées générales figurent à l'article 19 des statuts et sont

décrites dans la partie Informations Juridiques et Financières du Document de Référence portant sur l'exercice 2009.

IV- PRINCIPES ET RÈGLES ARRÊTÉS PAR LE CONSEIL POUR DÉTERMINER LES RÉMUNÉRATIONS ET AVANTAGES DES MANDATAIRES SOCIAUX / INFORMATIONS SUSCEPTIBLES D'AVOIR UNE INCIDENCE EN MATIÈRE D'OFFRE PUBLIQUE

4.1 Principes et règles arrêtés par le Conseil pour déterminer les rémunérations et avantages des mandataires sociaux

La rémunération fixe de Philippe LAZARE a été déterminée par le conseil d'administration en tenant compte des rémunérations pratiquées au sein de sociétés ayant une activité identique ou similaire à celle d'INGENICO.

La rémunération variable de Philippe LAZARE pour 2009 a été fixée, par décision du conseil d'administration du 11 mars 2009, comme pouvant atteindre 100% de sa rémunération fixe (500 000 €) et a ventilé ledit bonus en plusieurs tranches : 75% sont adossés à l'atteinte d'objectifs de croissance, de rentabilité, de liquidité et de maîtrise des risques ; la part restante est attribuée à la discrétion du Conseil d'administration sur recommandation du Comité des rémunérations

La rémunération fixe de Jacques STERN a été déterminée par le conseil d'administration en tenant compte des

rémunérations pratiquées au sein de sociétés ayant une activité identique ou similaire à celle d'INGENICO.

La rémunération exceptionnelle de Jacques STERN correspond à la réalisation de missions spécifiques liées à ses compétences techniques, autorisées par le conseil d'administration selon la procédure de l'article L.225-38 du Code de commerce. Par décision du Conseil d'administration du 16 décembre 2009, ces missions n'ont pas été renouvelées pour l'exercice 2010.

Conformément à la réglementation applicable, les rémunérations dues/versées aux mandataires sociaux sont décrites dans le Document de Référence et le rapport de gestion.

Les informations susceptibles d'avoir une incidence en matière d'offre publique sont, le cas échéant, et conformément à l'article L.225.103 du Code de commerce, décrites dans le rapport de gestion.

V- CONTROLE INTERNE ET GESTION DES RISQUES

La Société se fonde sur le référentiel de contrôle interne international « COSO » (Committee Of Sponsoring Organization de la Treadway Commission, dont les conclusions ont été publiées en 1992 aux Etats-Unis) et structure la description de son dispositif de contrôle interne dans le cadre du présent rapport selon les principes généraux édictés par ce référentiel.

5.1 Définition et objectifs du contrôle interne

La Société adopte la définition du contrôle interne proposée par le COSO :

Le contrôle interne est un processus mis en œuvre par le conseil d'administration, les dirigeants et le personnel d'une organisation, destiné à fournir une assurance raisonnable quant à la réalisation des objectifs suivants :

- la réalisation et l'optimisation des opérations ;
- la fiabilité des informations financières ;
- la conformité aux lois et aux réglementations en vigueur.

Le système de contrôle interne mis en place au sein de la Société, aussi bien conçu et aussi bien appliqué soit-il, ne peut offrir aux actionnaires, aux dirigeants et au conseil d'administration qu'une assurance raisonnable quant à la réalisation des objectifs précités. La probabilité d'atteindre ceux-ci est soumise aux limites inhérentes à tout système de contrôle interne, qu'il s'agisse du jugement exercé lors des prises de décisions qui peut être défailant, de la nécessité d'étudier le rapport coût/bénéfices avant la mise en place de contrôles, ou des dysfonctionnements pouvant survenir en raison d'une défaillance humaine ou d'une simple erreur.

5.2. Périmètre couvert par le contrôle interne

Le dispositif de contrôle interne mis en place par la Société a vocation à couvrir l'ensemble des sociétés incluses dans le périmètre de consolidation du groupe.

5.3. Description des procédures de contrôle interne

La société structure son approche du contrôle interne autour des cinq composantes prévues par le référentiel COSO :

- l'environnement de contrôle ;
- l'évaluation des risques ;

- les activités de contrôle ;
- l'information et la communication ;
- le pilotage.

Environnement de contrôle : l'environnement de contrôle constitue le fondement de tous les autres éléments du contrôle interne. Il couvre les thèmes liés à l'intégrité, l'éthique et la compétence du personnel, le style de management des dirigeants, la politique de délégation des responsabilités, d'organisation et la formation du personnel et enfin, les règles de gouvernance mises en place à l'initiative du conseil d'administration.

Le conseil d'administration de la Société comprend un Comité audit et financement dont la composition, le nombre de réunions et les principales missions sont décrites dans le présent rapport. Il joue un rôle essentiel dans le pilotage du contrôle interne puisqu'il a notamment pour missions :

- d'examiner et d'évaluer toute question relative à l'établissement, au contrôle et à la publication des documents financiers diffusés par la Société dans le cadre des arrêtés des comptes ;
- de revoir le programme annuel d'audit interne et suivre les recommandations formulées par les Commissaires aux comptes et l'audit interne ;
- de se tenir informé de l'évolution des travaux dans le domaine de la gestion des risques.

Une Charte d'éthique a été établie en 2009. Cette charte reprend et formalise les règles de comportement essentielles attendues dans le Groupe de la part de tous les collaborateurs et constituera un outil important pour maintenir la qualité de l'environnement de contrôle au sein du groupe.

En 2009, la Société a initié une démarche d'auto-évaluation de la qualité de l'environnement de contrôle dans les filiales du groupe. Le plan d'audit interne 2010 prend en compte les résultats de la démarche. Un processus de mise à jour annuel de l'auto-évaluation sera dorénavant mis en œuvre.

Evaluation des risques : toute entreprise est confrontée à un ensemble de risques internes et externes susceptibles d'affecter la réalisation de ses objectifs et qui doivent être maîtrisés, c'est-à-dire identifiés et évalués. Les principaux risques auxquels doit faire face la Société sont décrits dans la partie Activités du Document de Référence 2009.

La méthode de maîtrise des risques utilisée par INGENICO

est fondée, d'une part, sur l'évaluation des risques à l'aide d'une cartographie et, d'autre part, sur l'élaboration de plans d'actions visant à traiter le risque. La méthode d'analyse et de prévention des risques est placée sous la responsabilité de la direction de l'audit interne.

Le groupe INGENICO a réalisé une première cartographie des risques en 2007 sur l'ensemble du Groupe, dans laquelle les principales directions du Groupe ont été impliquées. Cette cartographie a été mise à jour en 2009 et a mis en évidence une dizaine de risques de nature stratégique, commerciale, opérationnelle, humaine et financière. Chaque risque a fait l'objet d'une évaluation de sa probabilité d'occurrence, de son impact potentiel et de l'efficacité des moyens de contrôle existants.

Afin d'assurer la surveillance des risques et du processus de gestion des risques, le conseil d'administration est informé, par l'intermédiaire du comité gouvernement d'entreprise et éthique et du comité d'audit des principales actions entreprises pour la surveillance des risques telles que la création d'un département d'audit interne, la mise en place d'une charte d'éthique et de délégations d'autorité, ou encore la réalisation d'un « Controllers' Book ».

Suite à la mise à jour de la cartographie des risques faite en 2009, des plans d'actions permettant de réduire l'exposition d'INGENICO aux risques identifiés comme étant les plus importants sont en cours de définition pour une mise en place échelonnée sur les années 2010 et 2011. Ces plans d'actions sont conduits par les responsables « propriétaires » de chacun des risques précisément chargés des plans de contrôle et de réduction des risques.

Activités de contrôle : les activités de contrôle peuvent se définir comme l'application des normes et procédures qui contribuent à la mise en œuvre des orientations de la Direction Générale.

Sous l'impulsion de la direction générale de la Société, un corps de règles et de procédures a été mis progressivement en place pour chacune des directions générales, opérationnelles ou fonctionnelles. De plus, le groupe exerce un suivi rigoureux et dynamique de la performance de chaque unité opérationnelle et de l'application des politiques du groupe.

Afin d'accroître l'homogénéité des règles et procédures, un manuel de contrôle interne a été réalisé pour l'ensemble du groupe. Il comprend, pour chaque chapitre, une liste détaillée des objectifs de contrôle à atteindre et des contrôles clé à mettre en place. Ce manuel a également été mis en cohérence avec la cartographie des risques du groupe.

Information et communication : une information sur le

contrôle interne pertinente doit être identifiée, recueillie et chiffrée sous une forme et dans des délais qui permettent à chaque responsable concerné de prendre connaissance des carences identifiées et de suivre les actions correctrices nécessaires.

La stratégie du Groupe INGENICO consiste à avoir une très forte présence locale dans le monde et notamment dans cinq régions principales. Il est en effet très important d'être proche de nos clients et partenaires afin de leur proposer les meilleures solutions parfaitement adaptées à leurs spécificités régionales. C'est là une des grandes forces commerciales du Groupe. Les circuits d'information et les modalités d'organisation ont été conçus afin que toute carence de contrôle interne, et également toute bonne pratique mise en place par une entité géographique ou fonctionnelle soient remontées et partagées auprès de l'ensemble des responsables concernés.

L'organisation des Régions reflète celle de la Direction du Groupe, permettant ainsi une accélération des prises de décision, une plus grande efficacité et une fluidité accrue dans les échanges entre la direction du groupe et les régions.

L'information et la communication autour du contrôle interne sont étroitement liées à l'organisation du Groupe :

- contrôle budgétaire via la réalisation mensuelle d'un rapport sur l'analyse de la performance (reporting). Chaque région réalise un reporting qui est consolidé en central, l'objectif étant de pouvoir comprendre l'origine des ventes et la marge générée, d'analyser le résultat opérationnel dégagé et d'identifier les variations par rapport au budget ;
- chaque mois, une revue entre les responsables de régions / pays et le comité de direction est tenue afin d'analyser, ensemble, la performance et les problèmes opérationnels à traiter.

En outre, les fonctions centrales doivent s'assurer, pour leurs domaines respectifs, du respect de la stratégie opérationnelle du Groupe. Ainsi, la direction des opérations s'assure notamment que la production est effectuée selon les normes définies en central et par les sous-traitants approuvés par cette même direction. De son côté, le marketing détermine et valide les politiques produits et marketing déclinées dans les régions.

Pilotage : les systèmes de contrôle interne doivent être supervisés afin qu'en soient évaluées, dans le temps, les performances. Pour cela, il convient de mettre en place un système de suivi permanent et de procéder à des évaluations périodiques.

Afin de procéder à des évaluations périodiques, un département audit interne, rattaché au Président - Directeur Général, a été créé en 2006. Il effectue des missions auprès de l'ensemble des services centraux du groupe et des filiales et assure le suivi des sujets liés au contrôle interne et à la gestion des risques.

Un plan d'audit interne est défini annuellement, en fonction des résultats des audits internes effectués les années précédentes et de la cartographie des risques mentionnée précédemment. Ces audits peuvent concerner des filiales, des processus ou porter sur des sujets ponctuels à la demande du Comité de Direction ou du Président-Directeur Général.

Les missions d'audit réalisées en 2009 sont les suivantes :

- audit de treize filiales : Philippines, Chili, Argentine, Venezuela, Colombie, Iberia (Espagne et Portugal), EEMEA France, Etats-Unis, Mexico, UK, Brésil, France et Norvège. Les missions d'audit en filiale portent généralement sur tous les cycles des entités auditées (organisation générale, ventes, finance, fonction achats, ressources humaines, opérations et gestion des stocks) ;
- suivi des plans d'actions pour une filiale : Hongrie ;
- audit d'un processus groupe : Finance (INGENICO) ;

En 2009, l'audit interne a réalisé le programme d'audit approuvé par le Comité d'audit et financement. Il a fait mettre en œuvre les plans d'actions nécessaires pour corriger les insuffisances observées. Les différents travaux effectués en 2009 n'ont pas révélé de défaillances ou d'insuffisances significatives du contrôle interne.

5.4. Procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière

5.4.1 Organisation comptable et financière

Au plan humain et organisationnel et, afin de garantir la totale transparence entre les services opérationnels et la direction financière et le meilleur niveau d'information possible sur les opérations, le Groupe a opté pour l'organisation suivante :

- rapport hiérarchique des contrôleurs financiers et/ou directeurs financiers des filiales au directeur financier du Groupe et non au directeur financier de la filiale ou de la région ;
- réunions plusieurs fois par an entre les membres du comité de direction et les directeurs de régions ;

- mise en place d'un système de gestion comptable commun aux principales entités du Groupe ;
- mise en place d'un plan de compte identique ;
- rédaction d'un « Controllers' Book » compilant toutes les instructions nécessaires au reporting et à l'établissement des liasses de consolidation.

De ce fait, la fonction comptable et financière a accès à toutes les informations nécessaires à l'élaboration des comptes pour le périmètre couvert par l'ensemble des opérations.

5.4.2 Systèmes d'information comptables et financiers

Comme indiqué précédemment, INGENICO a eu pour objectifs, dans les années précédentes, d'uniformiser les systèmes d'information (SAP, Magnitude).

Le format du reporting de gestion, principal outil d'analyse de performance opérationnelle des entités, a permis de rendre comparable l'analyse des performances des entités du groupe sur les différentes lignes de produits et de services ainsi que sur les coûts d'exploitation. Pour information, les données de gestion mensuelle sont produites sur la base d'arrêtés de comptes mensuels.

5.4.3 Communication de l'information financière et comptable

Les informations de nature financière et comptable ne sont diffusées qu'après revue et accord du directeur financier.

La Société tient un calendrier de ses obligations en matière de communication comptable et financière au marché.

5.4.4 Organisation du contrôle interne au plan financier

Les principaux outils permettant de contrôler en continu la fiabilité des informations financières sont les suivants :

- diffusion régulière à tous les contrôleurs d'instructions pour la construction des budgets, du reporting et des liasses de consolidation ;
- plan de compte comptable commun à toutes les entités ;
- analyse détaillée mensuelle de la performance de toutes les entités sur la base du reporting : ce processus permet de valider la correcte traduction financière de l'activité de l'entreprise et la prise en compte des éventuels risques d'exploitation (retard dans les encaissements des clients, avoirs à émettre, litiges,

stocks excédentaires...) et permet en même temps de revoir la justification des principaux actifs ;

- réalisation d'un arrêté trimestriel statutaire des entités sociales suivi d'une consolidation et d'un rapprochement avec le reporting pour identification des éventuels écarts ; cet arrêté inclut une revue de la dépréciation des stocks au plan mondial avec le département des opérations ;
- analyse régulière de la trésorerie de toutes les sociétés du Groupe ;
- centralisation, auprès de la trésorerie (sous la responsabilité du directeur financier), de tous les financements du Groupe ;
- centralisation, auprès de la trésorerie, de toutes les opérations de couverture pour toutes les sociétés ;
- centralisation des ouvertures / fermetures des comptes bancaires et de la mise en place de tous les pouvoirs bancaires ;
- mise en place finalisée d'une trésorerie centralisée (système de cash pooling).

5.5 Les évolutions

Le groupe INGENICO attache la plus grande importance à son dispositif de contrôle interne. Les investissements engagés pour poursuivre l'amélioration de sa structuration décrits dans ce rapport en sont la meilleure illustration. Ainsi, à la fin de l'exercice 2010, le groupe INGENICO se fixe pour objectif de mettre en avant les principales réalisations suivantes :

- Adaptation du reporting à l'évolution de périmètre et des métiers du Groupe ;
- évaluation et audit de l'environnement de contrôle pour l'ensemble des filiales du groupe ;
- procédure en place pour suivre chaque année l'occurrence et le niveau de maîtrise des risques dans le groupe ;
- implémentation du manuel de contrôle interne groupe dans chacune des filiales ;
- amélioration permanente du fonctionnement de l'audit interne groupe et du protocole de communication relatif au contrôle interne.

Philippe LAZARE
Président Directeur Général

*RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES
ETABLI EN APPLICATION DE L'ARTICLE L. 225-235 DU CODE DE
COMMERCE, SUR LE RAPPORT DU PRESIDENT DU CONSEIL
D'ADMINISTRATION DE LA SOCIETE INGENICO S.A.*

Exercice clos le 31 décembre 2009

Mesdames, Messieurs,

En notre qualité de commissaires aux comptes de la société INGENICO SA et en application des dispositions de l'article L. 225 – 235 du Code de commerce, nous vous présentons notre rapport sur le rapport établi par le Président de votre société conformément aux dispositions de l'article L. 225–37 du Code de commerce au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2009.

Il appartient au Président d'établir et de soumettre à l'approbation du conseil d'administration un rapport rendant compte des procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place au sein de la société et donnant les autres informations requises par l'article L. 225-37 du Code de commerce relatives notamment au dispositif en matière de gouvernement d'entreprise.

Il nous appartient ;

- de vous communiquer les observations qu'appellent de notre part les informations contenues dans le rapport du Président, concernant les procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière, et
- d'attester que ce rapport comporte les autres informations requises par l'article L. 225-37 du Code de commerce, étant précisé qu'il ne nous appartient pas de vérifier la sincérité de ces autres informations.

Nous avons effectué nos travaux conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France.

Informations concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière

Les normes d'exercice professionnel requièrent la mise en oeuvre de diligences destinées à apprécier la sincérité des informations concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière contenues dans le rapport du Président.

Ces diligences consistent notamment à :

- prendre connaissance des procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière sous-tendant les informations présentées dans le rapport du Président ainsi que de la documentation existante ;
- prendre connaissance des travaux ayant permis d'élaborer ces informations et de la documentation existante ;
- déterminer si les déficiences majeures du contrôle interne relatif à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière que nous aurions relevées dans le cadre de notre mission font l'objet d'une information appropriée dans le rapport du président.

Sur la base de ces travaux, nous n'avons pas d'observation à formuler sur les informations concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques de la société relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière contenues dans le rapport du Président du conseil d'administration, établi en application des dispositions de l'article L. 225-37 du Code de commerce.

Autres informations

En application des dispositions de l'article L.823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

Nous attestons que le rapport du Président du conseil d'administration comporte les autres informations requises à l'article L. 225-37 du Code de commerce.

Paris et Paris La Défense, le 29 mars 2010

Les Commissaires aux Comptes

SA C.G.E.C.

KPMG Audit

Département de KPMG SA

Hervé VANDERBECQ

Jean-Pierre VALENSI

Associé

Associé

INFORMATIONS SOCIALES

Effectifs et embauches

Effectif total au 31.12.2009

L'effectif total d'Ingenico SA était de 428 personnes au 31 décembre 2009. Ingenico SA a effectué un total de 90 embauches en 2009, dont 62 embauches à durée indéterminée, 8 embauches à durée déterminée et 2 embauches de contrats en alternance (2 contrats d'apprentissage). A ceci, s'ajoutent 18 stagiaires embauchés essentiellement pendant la période de vacances ou pour une saison.

Année 2009	Hommes	Femmes	Ensemble
CADRES Niveau 3	134	33	167
CADRES Niveau 2	134	33	167
CADRES Niveau 1	22	7	29
ASSIMILÉS CADRES	16	6	22
MAITRISES	20	23	43
TOUTES CATÉGORIES	326	102	428

Pour information, l'effectif total du Groupe (périmètre de consolidation mondiale) était au 31 décembre 2009 de 2 830 salariés.

Difficultés de Recrutement

Ingenico SA ne rencontre pas de difficultés en matière de recrutement, que ce soit pour les cadres ou les autres catégories de personnel.

Licenciement

En 2009, il y a eu 1 cas de licenciement à caractère économique. Sur un effectif total de 428, il y a eu 3 licenciements pour un motif inhérent à la personne mais aucun licenciement pour inaptitude physique.

Recours aux heures supplémentaires

Ingenico SA a peu recours aux heures supplémentaires. Le nombre total d'heures supplémentaires payées en 2009 a été de 861,68 heures pour un montant brut de 18 608,33 €, effectuées par 30 personnes, soit 0,5 % de l'effectif total.

Recours à l'intérim

L'intérim à Ingenico SA représente en moyenne 0,60 % de l'effectif, pour un nombre moyen mensuel de 2,6 travailleurs temporaires et une durée moyenne des contrats de 2,3 mois.

Informations relatives aux plans de réduction des effectifs et de sauvegarde de l'emploi, aux efforts de reclassement, aux réembauches et aux mesures d'accompagnement.

Il n'y a pas eu à Ingenico SA de plan de réduction des effectifs en 2009.

Organisation du travail

Ingenico SA applique la Convention Collective des bureaux d'études techniques, cabinets d'ingénieurs-conseils, sociétés de conseil ainsi que plusieurs accords d'entreprise dont le dernier, en date du 30 décembre 2009, relatif à l'emploi et au travail des Seniors.

Horaires

L'horaire hebdomadaire moyen affiché pour tous les salariés à temps plein est de 35 heures, sauf pour les cadres au forfait jours par an.

Durée du travail des salariés à temps partiel

Les collaborateurs qui ont fait le choix de travailler à temps partiel se trouvent dans quasiment toutes les catégories. Sur un effectif de 13 collaborateurs à temps partiel, la grande majorité travaille à 4/5^e, principalement dans le cadre d'absences le mercredi, 1 seule personne est en congé parental.

Absentéisme par motif

Motifs d'absentéisme	Nombre jours calendaires d'absences	Nombre jours (calendaires) normalement travaillés	% d'absence
Maladie	1 280	150 863	0,85%
Accidents du travail et de trajet	8	150 863	0,01%
Maternité – Paternité et adoption	631	150 863	0,42%
Événements familiaux	203	150 863	0,13%
Autres absences	408	150 863	0,27%
TOTAL	2 530	150 863	1,68%

Pourcentage d'absentéisme :

$$\frac{\text{Nombre de jours calendaires d'absence subie} \times 100}{\text{Nombre de jours (calendaires) normalement travaillés}}$$

Rémunération : évolution et égalité professionnelle**Rémunération mensuelle moyenne**

Rémunération mensuelle moyenne des continûment présents.

Il s'agit des salariés (hors dirigeants) en CDI, présents deux années consécutives.

Les salariés ayant changé de catégorie sont comparés dans la catégorie à laquelle ils appartiennent la deuxième année.

En Euros	2008			2009			Evolution
	Femmes	Hommes	Ensemble	Femmes	Hommes	Ensemble	
CADRES Niveau 3	4 093	5 638	5 329	4 288	5 872	5 555	4,24%
CADRES Niveau 2	4 105	4 275	4 242	4 232	4 407	4 373	3,09%
CADRES Niveau 1	2 772	3 130	3 063	2 871	3 278	3 203	4,57%
ASSIMILÉ CADRES	2 433	2 449	2 445	2 506	2 523	2 518	2,99%
MAITRISES	2 192	2 299	2 229	2 288	2 359	2 312	3,72%

Charges patronales

Le montant annuel des charges patronales en 2009 s'élève à 12 770 milliers euros.

Application du titre IV du livre IV du Code du travail : intéressement et participation

Intéressement

L'intéressement est un dispositif prévu par la loi mais à caractère facultatif. Il a été mis en place dans le cadre d'un accord entre la société Ingenico SA et le Comité d'Entreprise dès juin 2006 et renouvelé en 2008 puis en 2009. Le calcul de l'intéressement est défini de façon très précise dans l'accord d'intéressement. Il s'agit d'un pourcentage du résultat opérationnel courant ajusté du Groupe.

L'intéressement est disponible immédiatement, mais il peut être bloqué 5 ans dans le Plan d'Épargne d'Entreprise et bénéficier en contrepartie d'une exonération fiscale.

Evolution de l'intéressement en France pour l'ensemble des sociétés concernées :

	Année	Montant
Montant versé par Salarié	2009	1 400 €*
	2008	4 000 €
	2007	2 000 €

* Le montant d'intéressement versé par salarié en 2009 est de 1 400 € brut. A noter qu'une prime exceptionnelle d'intéressement de 600 € brut par salarié a été versée en 2009.

Participation

La participation est un dispositif obligatoire en France, institué en 1968, pour toutes les entreprises de plus de 50 salariés réalisant un bénéfice.

Participation (Accord du 15 juillet 1992 + avenants) :

La participation est liée aux résultats de l'entreprise. Elle existe en conséquence dans la mesure où ces derniers permettent de dégager une réserve de participation positive.

L'accord a pour objectif de fixer la nature et les modalités de gestion des droits que les membres du personnel de la société Ingenico SA auront au titre de la réserve spéciale de participation qui sera constituée à leur profit en application des articles 7 à 21 de l'ordonnance ainsi que des articles 6 à 31 du décret N° 87-544 du 17 juillet 1987.

Plus d'info : se référer à l'Accord de Participation et ses avenants.

Aucune participation n'a été distribuée au cours des trois derniers exercices (2007 à 2009).

Plan épargne entreprise et fonds Ingenico SA

Accord du 10 avril 2008

Le Plan d'Epargne Entreprise (PEE) est régi par les dispositions du Titre IV du Livre IV du Code de Travail. Il a pour objectif de permettre au personnel de l'Entreprise de se constituer, avec l'aide de celle-ci, un portefeuille de valeurs mobilières et de bénéficier des avantages fiscaux dont est assortie cette forme d'épargne collective.

Plus d'info : se référer à l'accord du PEE du 10 avril 2008

Plan épargne entreprise et compte courant bloqué en cours pour l'ensemble des sociétés concernées :

A ce jour, il n'y a pas de fonds d'épargne salariale investie en actions Ingenico SA. Cependant, un projet est en cours.

Egalité professionnelle

Engagements en faveur de l'Egalité professionnelle entre les hommes et les femmes

L'application effective des droits issus des principes énoncés par les conventions de l'Organisation Internationale du Travail, dépend de la vigilance de tous. Les procédures d'alerte et de conseil décrites à l'article 3 du Titre I du Code éthique d'Ingenico, permettent à tous d'assurer le respect des droits décrits au présent article.

Ces droits sont au nombre de 6 :

- Egalité des chances sur la base du mérite et de la compétence ;
- Prohibition de la discrimination et du harcèlement sexuel ou moral ;
- Prohibition du travail des enfants ;
- Prohibition du travail forcé ;
- Santé et sécurité ;
- Liberté syndicale et de négociation collective..

La situation comparée des conditions générales d'emploi et de formation des femmes et des hommes dans l'entreprise est présentée une fois par an au niveau du Comité d'Etablissement dans le cadre de la commission « Formation professionnelle et de l'emploi».

Plus d'info : se référer au Code Etique et de Conduite des Affaires d'Ingenico SA

Relations professionnelles et bilan des accords collectifs

Relations professionnelles

La qualité du «climat social» au sein d'Ingenico SA est le fruit d'un dialogue permanent entre la Direction, les salariés et leurs représentants.

Composition du Comité d'Entreprise par collège.

Le Comité d'Entreprise se compose de 5 Titulaires et 2 suppléants réparti comme suit :

2009	Nombre de Représentant(s)	
Collège ETAM	1 Titulaire	1 Suppléant
Collège Cadres	4 Titulaires	1 Suppléant

Bilan des accords collectifs

Dates et signatures et objet des accords conclus dans l'entreprise pendant l'année considérée (2009).

- 30 décembre 2009, Accord d'entreprise relatif à l'emploi et au travail des Seniors.
- 30 décembre 2009, avenant au Plan d'Epargne d'Entreprise (PEE) pour l'adjonction d'un Fond solidaire.
- 30 décembre 2009, Avenant au Plan d'Epargne d'entreprise (PEE) pour l'injonction d'un fond solidaire.

- 30 juin 2009, Avenant à l'accord d'intéressement Ingenico SA avec le Comité d'Entreprise.
- 4 mars 2009, Accord d'entreprise sur les salaires.

Accords collectifs et Avenants signés avant 2009 (Pour mémoire):

- 30 juin 2008, Avenant à l'accord d'intéressement Ingenico SA avec le Comité d'Entreprise.
- 10 avril 2008, Accord sur le Plan Epargne d'Entreprise.
- 28 novembre 2007, Accord de méthode sur le rapprochement Ingenico SA Sagem Monotel.
- 15 février 2007, Accord sur l'harmonisation et l'adaptation des conditions d'emploi au sein de la société Ingenico SA.
- 30 juin 2006, Accord d'intéressement Ingenico SA avec le Comité d'Entreprise.
- 15 juin 2000, Accord relatif à la réduction du temps de travail.

Formation

Pourcentage de la masse salariale consacré à la formation continue en 2009

	% afféré à la formation continue	Montant en € de la Masse Salariale de l'année N-1
Formation Continue	2,50%	20 376 572 €

Nombre de personnes formées : 112 soit 26,2 % de l'effectif au 31.12.2009 (428 personnes).

Nombre de formations internes dispensées : 176

Nombre d'heures de formation : 6 817 heures et 473 heures consacrées aux stages.

Nombre de collaborateurs ayant bénéficié d'un Droit Individuel à la Formation (DIF) : 5.

Le site intranet Ressources Humaines d'Ingenico SA met à disposition des collaborateurs des informations complètes sur leurs possibilités en matière de formation professionnelle et leur droit en matière de DIF.

Emploi et insertion des travailleurs Handicapés

Le nombre de personnes handicapées au 31.12.2009 était de 1 personne.

Rappel : La qualité de travailleur handicapé est reconnue par la Commission des Droits et de l'Autonomie (CDA), Ex-COTOREP.

Œuvres sociales

Répartition des dépenses de l'entreprise :

Il s'agit des dépenses de transport, de restauration et de logement définies comme suit :

- Transport : prime de transport région parisienne (Carte de Transport).
- Logement: participation légale des employeurs à l'effort de construction (PEEC).
- Restauration : contribution aux dépenses de fonctionnement des cantines et restaurants.

En Euros	Montant des dépenses		
	2007	2008	2009
Transport	81 017	127 042	161 239
Logement	73 609	89 767	108 894
Restauration	225 062	273 801	315 202
TOTAL	379 688	490 610	585 335

Le versement au Comité d'Entreprise d'Ingenico SA s'élève à un montant de 379 104 Euros.

Importance de la sous-traitance

Manière dont la société promeut auprès de ses sous-traitants et s'assure du respect par ses filiales des dispositions des conventions fondamentales de l'OIT

	2009	
	Montant en Euros	%
Travailleurs temporaires	203 800	4%
Prestataires extérieurs	4 555 934	96%
TOTAL	4 759 734	100%

Ingenico SA respecte et promeut la Déclaration universelle des droits de l'Homme.

Ingenico a mis en place une chartre Ethique applicable à l'ensemble des sociétés du groupe.

Ingenico SA a mis en place une Charte Etique applicable à l'ensemble des sociétés du groupe. Ce Code est l'affirmation ferme de règles identifiées comme fondamentales pour la sécurité du Groupe, pour le bien-être de ses Collaborateurs, pour le renforcement de ses liens avec les tiers et, par conséquent, pour sa performance économique et son développement durable.

Son application effective dans la conduite quotidienne des affaires est donc une des priorités du Groupe.

Ingenico SA se réfère à la déclaration relative aux principes et droits fondamentaux au travail de l'Organisation Internationale du Travail, qui couvre la liberté d'association, la suppression de toutes les formes de travail forcé ou obligatoire, l'abolition

effective du travail des enfants et la suppression des discriminations à l'emploi. L'éradication du travail des enfants et du travail forcé fait l'objet d'une attention particulière.

Le Groupe ne tolérera en aucun cas en son sein ou chez ses sous-traitants et fournisseurs l'emploi des enfants. Cette prohibition concerne les travaux de nature à porter atteinte au droit des enfants d'accéder à l'école et à l'éducation, à leur développement ou à leur santé physique et psychique et de les priver de leur droit à l'enfance et au respect.

Il est donc fondamental de respecter les règles suivantes :

- Respect absolu de la limite d'âge légal minimal applicable dans tous les pays où le Groupe est présent. Dans tous les cas, cet âge minimal, ne pourra être inférieur à celui prévu par les conventions 138 et 182 de l'Organisation Internationale du Travail, soit 16 ans, porté à 18 ans pour les travaux dangereux ou particulièrement difficiles
- L'emploi d'enfants âgés de 16 à 18 ans, n'est possible que dans la stricte mesure où cet emploi ne leur interdit pas l'accès à la scolarité
- Le management de chaque entité du Groupe est notamment responsable de s'assurer que les sous-traitants et fournisseurs de leur entité respectent ces règles. La Direction Juridique du Groupe leur fournira les outils juridiques appropriés à cet égard.

Plus d'info : se référer au Code Etique et de Conduite des Affaires d'Ingenico SA

Impact territorial en matière d'emploi et de développement régional

Les établissements d'Ingenico SA sont situés en région parisienne :
Neuilly-sur-Seine, Suresnes et Villepinte.

Au cours des trois dernières années sur l'ensemble de ces sites, Ingenico SA a procédé à 192 embauches en contrat à durée indéterminée et déterminée et a ainsi concouru à favoriser le développement régional.

Ingenico SA a versé au titre de l'année 2009, 1 400 653 euros au titre de la taxe professionnelle.

Relation avec les établissements d'enseignements et les associations

Les établissements d'enseignement

Depuis plus de 2 ans, Ingenico SA développe un partenariat étroit avec l'ENSICAEN, la seule école d'ingénieur en France à

proposer un Master spécialisé en monétique. Dès 2009, Ingenico SA a intégré un ingénieur de cette école en stage ainsi qu'un autre en contrat d'apprentissage pour 3 ans. Cette collaboration a permis à Ingenico SA d'embaucher plusieurs personnes en Contrat à durée indéterminée depuis 2008. L'INSA Lyon fournit également chaque année au moins 3 stagiaires à Ingenico SA.

Ingenico SA dispose par ailleurs des liens privilégiés avec l'ESISAR, école d'ingénieur à Valence. Un des membres du Comité exécutif Ingenico SA est au conseil d'administration de cette école. Des projets de fin d'études sont systématiquement confiés à la société, Ingenico SA accueille régulièrement des stagiaires, et un certain nombre d'ingénieurs sont également issus de cette école.

Ingenico SA a versé en 2009, 199 781 € d'euros au titre de la taxe d'apprentissage.

Manière dont la société promeut la protection de l'Environnement

Ingenico SA et ses Collaborateurs considèrent la protection de l'environnement comme une composante essentielle de toutes les activités commerciales du Groupe.

Bien que le Groupe n'ait pas de site de production, le respect de l'environnement et la limitation des émissions de gaz à effet de serre doit être une préoccupation de tous.

Les Collaborateurs du Groupe sont donc encouragés à :

- Lorsqu'un choix existe, privilégier les fournisseurs et sous-traitants les plus respectueux de l'environnement
- Eviter les consommations d'énergie inutiles par des gestes quotidiens simples et de bon sens : éteindre les lumières en sortant d'une pièce, éteindre les ordinateurs à la fin d'une journée de travail, éviter les consommations d'eau courante inutile, etc
- Eviter les consommations de papier inutile en imprimant les documents informatiques uniquement lorsque le traitement professionnel de l'information qu'ils contiennent l'exige.

Le Groupe est déterminé à protéger l'environnement. Pour se conformer à cet engagement, le Groupe a pour politique d'égaliser ou de dépasser les exigences légales applicables. Les Collaborateurs doivent signaler tous les incidents impliquant des déversements ou des émissions de substances toxiques dans l'environnement.

Les violations des lois environnementales, même involontaires, peuvent donner lieu à de fortes pénalités et à des poursuites ou engager la responsabilité du Groupe, des collaborateurs impliqués ou les deux.

INFORMATIONS ENVIRONNEMENTALES

Entreprise responsable, Ingenico s'efforce de préserver l'environnement en limitant l'impact de ses activités, en atteignant ou dépassant les exigences légales applicables et en anticipant celles à venir.

Prendre en compte l'environnement dans la conception des produits

Conscient que la conception des produits est l'étape clef permettant de réduire leur impact environnemental, Ingenico développe ses produits en cherchant à améliorer leur performance environnementale. Ingenico a notamment mené des Analyses de Cycle de Vie (ACV) de ses produits et tend à minimiser leur impact environnemental en limitant l'intégration de substances dangereuses, en utilisant moins de composants – jusqu'à deux fois moins de composants dans les nouvelles générations de terminaux - ou de pièces, en réduisant la consommation d'énergie et en veillant à faciliter le recyclage des produits en fin de vie.

Anticiper et respecter les exigences environnementales

La réglementation relative à l'éco-conception et à la réduction des impacts environnementaux des équipements électriques et électroniques se renforce de manière continue. Le groupe Ingenico veille à être en totale conformité avec la réglementation en vigueur et agit de manière proactive sur plusieurs aspects :

- RoHS (Restriction of the use of certain Hazardous Substances) : cette directive applicable dans les pays de l'Union européenne impose une utilisation strictement limitée de six substances dangereuses pouvant entrer dans la composition des équipements électriques et électroniques, à savoir quatre métaux lourds (Hg, Pb, Cd et CrVI) et deux retardateurs de flammes (PBB et PBDE). En 2009, 100% des produits livrés, y compris hors Union européenne, étaient conformes à cette directive.

- WEEE (Waste Electrical and Electronic Equipment) : cette directive applicable dans les pays de l'Union européenne oblige les producteurs d'équipements électriques et électroniques à prendre en charge l'organisation et le financement de la collecte et du traitement des équipements en fin de vie.

Conformément aux exigences réglementaires, un service d'enlèvement et de recyclage est mis en place dans les filiales européennes du Groupe. Dans les pays où Ingenico n'a pas de structure juridique propre, le Groupe propose un

accompagnement à ses distributeurs afin de tendre progressivement vers un recyclage systématique des terminaux de paiement électronique.

- REACH (Registration, Evaluation, Authorisation and restriction of CHemicals) : ce règlement européen a pour objectif d'améliorer la protection de la santé humaine et de l'environnement en identifiant et en éliminant progressivement les substances chimiques les plus dangereuses.

Au titre de REACH, Ingenico est un importateur et fournisseur d'articles. Les articles mis sur le marché par Ingenico sont des articles « non relargants » ; c'est-à-dire des articles dont les substances ne sont pas destinées à être rejetées dans des conditions normales ou raisonnablement prévisibles d'utilisation. Par conséquent, Ingenico est exempté de procédure d'enregistrement des substances chimiques.

Le groupe suit attentivement les listes de substances extrêmement préoccupantes (Substances Very High Concern) publiées par l'Agence Européenne des Produits Chimiques (European Chemicals Agency). Pour répondre à ses obligations, Ingenico s'assure auprès de ses fournisseurs que les composants utilisés dans ses produits ne contiennent pas de telles substances.

- EuP (Energy-using Products) : cette directive européenne établit un cadre pour la fixation et la mise en œuvre d'exigences en matière d'éco-conception applicables aux produits consommateurs d'énergie.

Afin de répondre à ses obligations mais aussi pour anticiper les exigences réglementaires, Ingenico suit attentivement l'ensemble des mesures d'exécution établies par la Commission Européenne portant application de la Directive EuP. Le 6 avril 2009, la Commission européenne a adopté une mesure d'exécution destinée à réduire la consommation d'énergie des sources d'alimentation externes pour certaines catégories d'équipements. Bien que les produits Ingenico n'entrent pas dans le champ d'application de cette mesure d'exécution, Ingenico, dans une démarche responsable, prend en compte les exigences spécifiques à cette mesure d'exécution dans ses nouvelles gammes de produits.

Intégrer le management de l'environnement dans les sites industriels

Ingenico ne possède pas de sites de production mais fait appel à la sous-traitance auprès de plusieurs EMS (Electronic Manufacturing Services). Pour maîtriser les impacts

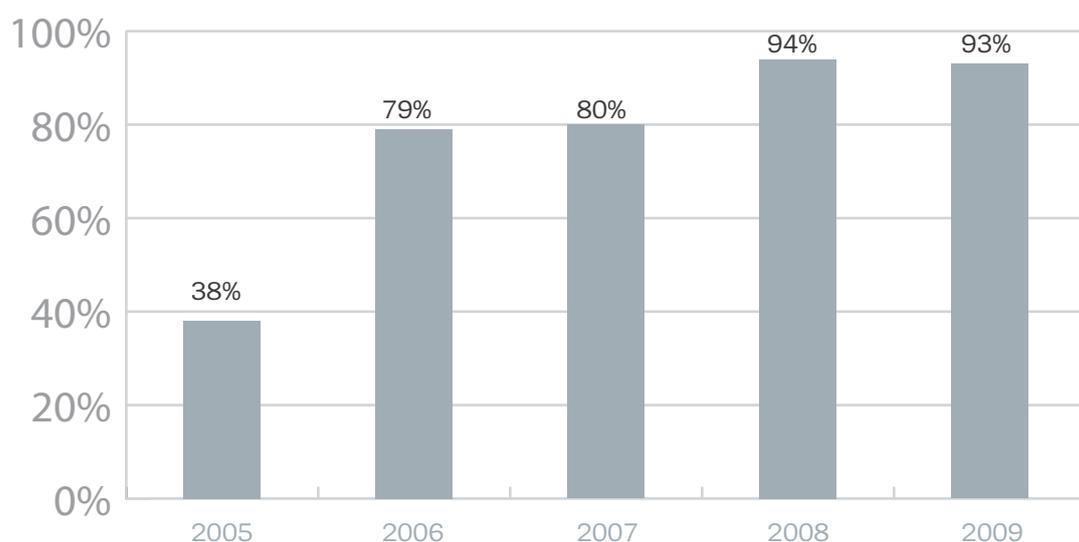
environnementaux liés à l'assemblage de ses terminaux, le Groupe est attentif à ce que les EMS utilisés soient certifiés ISO 14 001.

Cette certification constitue un engagement formel de progrès continu pour la protection de l'environnement et de prévention de la pollution. Elle est à la fois une

reconnaissance de la performance du système de management et l'engagement à s'inscrire dans une démarche de progrès.

La part des terminaux fabriqués dans des usines certifiées ISO 14 001 s'est stabilisée en 2009. Elle devrait croître à nouveau en 2010.

Pourcentage des produits assemblés dans des usines certifiées ISO 14 001 (de 2005 à 2009)



« En 2009, 93% des produits Ingenico ont été assemblés dans des usines certifiées ISO 14 001 »

CAPITAL

Capital social au 14 mars 2010

Le capital au 14 mars 2010 s'établissait à 48 387 135 € correspondant à un nombre identique d'actions représentant 68 095 343 droits de vote théoriques (incluant les actions privées du droit de vote) et de 67 365 251 droits de vote exerçables.

Évolution du capital social au cours des 5 dernières années

Date	Opération	Nombre d'actions		Capital	
		émises/annulées	Nominal		
10 février 2005	Constatation par le Conseil d'administration de l'augmentation du capital en numéraire à la suite de la levée d'options de souscription d'actions	149.000	1 €	29.803.117	29 803 117 €
14 décembre 2005	Constatation par le conseil d'administration de la création de 88.695 actions en paiement du dividende de l'exercice 2004, pour un montant total de 88.695 euros.	88.695	1 €	29.891.812	29 891 812 €
14 décembre 2005	Constatation par le Conseil d'administration de l'augmentation du capital en numéraire à la suite de la levée d'options de souscription d'actions	32.500	1 €	29.924.312	29 924 312 €
9 février 2006	Constatation par le Conseil d'administration du 9 février 2006 de l'augmentation du capital en numéraire à la suite de la levée d'options de souscription d'actions	28.000	1 €	29.952.312	29 952 312 €
31 mai 2006	Constatation par le Conseil d'Administration du 22 juin 2006 de l'augmentation de capital à la suite de la levée d'options de souscription d'actions	172 000	1 €	30 124 312	30 124 312 €
31 octobre 2006	Fusion-Absorption de la société MoneyLine SA	1 882 764	1 €	32 007 076	32 007 076 €
31 décembre 2006	Constatation par le Président le 18 janvier 2007, sur délégation du Conseil, de l'augmentation de capital liée aux options de souscription d'actions exercées du 1 ^{er} juin au 31 décembre 2006	101 500	1 €	32 108 576	32 108 576 €
27 juin 2007	Augmentation de capital liée aux options de souscription d'actions exercées du 1 ^{er} janvier au 30 mai 2007	266 950	1 €	32 375 526	32 375 526 €
27 juin 2007	Paiement du dividende 2006 en actions	113 418	1 €	32 488 944	32 488 944 €
13 juillet 2007	Augmentation de capital en rémunération des titres de la société Planet Ödeme Sistem Cözümli A.S.	271 064	1 €	32 760 008	32 760 008 €
14 décembre 2007	Création d'actions gratuites pour lesquelles la période d'acquisition est venue à expiration le 14 décembre 2007	100 000	1 €	32 860 008	32 860 008 €
31 décembre 2007	Constatation par le Président le 11 janvier 2008 sur délégation du Conseil, de l'augmentation de capital liée aux options de souscription d'actions exercées du 1 ^{er} juin au 31 décembre 2007	70 062	1 €	32 930 070	32 930 070 €
21 février 2008	Constatation par le Directeur Général d'une augmentation de capital pour servir des demandes de conversion de la part de porteurs d'Océane	4 063 216	1€	36 993 286	36 993 286 €
14 mars 2008	Augmentation de capital en rémunération des titres des sociétés Sagem Monétel, Sagem Denmark et Sagem do Brasil	10 663 046	1 €	47 656 332	47 656 332 €
31 décembre 2008	Constatation par le Directeur Général le 6 janvier 2009 sur délégation du Conseil, de l'augmentation de capital liée aux options de souscription d'actions exercées du 1 ^{er} janvier au 31 décembre 2008	135 342	1 €	47 791 674	47 791 674 €
24 juin 2009	Paiement du dividende 2008 en actions	597 274	1 €	48 388 948	48 388 948 €
31 décembre 2009	Constatation par le Directeur Général le 7 janvier 2010 sur délégation du Conseil, de l'augmentation de capital liée aux options de souscription d'actions exercées du 1 ^{er} janvier au 31 décembre 2009	248 187	1 €	48 637 135	48 637 135 €
20 janvier 2010	Annulation d'actions auto détenues	250 000	1 €	48 387 135	48 387 135 €

Autorisations d'augmenter, de réduire le capital et de racheter des actions

Capital autorisé non émis

L'état des autorisations en vigueur telles qu'adoptées par les assemblées générales des 14 mars et 15 mai 2008 et 15 mai 2009 est le suivant :

Nature de l'autorisation	Montant maximum de l'autorisation (en valeur nominale)	Plafond cumulé de l'ensemble des augmentations de capital (en valeur nominale)	DPS	Durée	Utilisation des délégations faite au cours de l'exercice
12^e RÉOLUTION - AG 15/05/08 Augmentation de capital par incorporation de primes, réserves, bénéfices ou autres	10.000.000 €	-	oui	26 mois	Cette délégation n'a pas été utilisée en 2009
11^e RÉOLUTION - AG 15/05/09 Emission de BSA à attribuer gratuitement aux actionnaires en période d'offre publique	30.000.000 €	-	oui	18 mois	Cette délégation n'a pas été utilisée en 2009
9^e RÉOLUTION - AG 15/05/08 Augmentation de capital par émission d'actions et/ou d'autres valeurs mobilières donnant accès, immédiatement ou à terme, à des actions de la société (avec DPS)	30.000.000 € + 15% de l'émission initiale		oui	26 mois	Cette délégation n'a pas été utilisée en 2009
10^e RÉOLUTION - AG 15/05/08 Augmentation de capital par émission d'actions et/ou d'autres valeurs mobilières donnant accès, immédiatement ou à terme, à des actions de la société (sans DPS) par offre au public dont apports en nature (14 ^e résolution)	15.000.000 € + 15% de l'émission initiale 10% du capital social		non	26 mois	Cette délégation n'a pas été utilisée en 2009
9^e RÉOLUTION - AG 15/05/09 Augmentation de capital par émission d'actions et/ou d'autres valeurs mobilières donnant accès, immédiatement ou à terme, à des actions de la société (sans DPS) par placement privé dont apports en nature	15.000.000 € + 15% de l'émission initiale 10% du capital social		non	Jusqu'au 15 juillet 2010	Cette délégation n'a pas été utilisée en 2009
13^e RÉOLUTION - AG 15/05/09 Augmentation de capital réservée aux salariés	Dans la double limite d'un nombre total d'actions représentant 2% du capital et de 15.000.000 €	30.000.000 €	non	26 mois	Cette délégation n'a pas été utilisée en 2009
16^e RÉOLUTION - AG 15/05/08 Emission d'options de souscription ou d'achat d'actions	Ne peut donner droit à un nombre d'actions supérieur à 2% du capital / augmentation de capital limitée 15.000.000 € pour les options d'achat		non	26 mois	Cette délégation n'a pas été utilisée en 2009
13^e ET 14^e RÉOLUTION - AG 14/03/08 Attributions gratuites d'actions à émettre et existantes	Le nombre total d'actions ne peut représenter plus de 5% du capital au jour de la décision du Conseil et limite de 700 000 € pour les actions à émettre		non	28 mois	275 000 actions ont été attribuées en 2009 sur la base de cette autorisation

Capital potentiel

Le capital potentiel est composé exclusivement d'options de souscription et d'actions attribuées gratuitement. Il n'existe aucun autre instrument dilutif.

Plans d'options de souscription d'actions réservées aux salariés et mandataires sociaux de la Société et de ses filiales

	Tranche A	Tranche B	Tranche C	Tranche D	Tranche E	Tranche F	Tranche G	Tranche H
Date de l'assemblée générale des actionnaires	18 mars 2003	25 juillet 2003	20 avril 2004	10 juin 2004	8 juillet 2004	14 décembre 2004	Envisagée mais non utilisée	20 septembre 2005
Prix de souscription	95% de la moyenne des cours d'ouverture des vingt séances de bourse précédant la date d'attribution							
	5,64 €	8,42 €	10,88 €	10,99 €	13,93 €	11,62 €		11,56 €
Nombre d'options de souscription restantes au 31 décembre 2009	73 249	0	6 180	0	0	46 756	-	155 806
Dilution maximale	0,15%		0,01%			0,09%		0,32%

Soit un pourcentage de dilution maximale du capital au 31 décembre 2009 de 0,57 %.

Options de souscription ou d'achat d'actions consenties aux dix salariés non mandataires sociaux attributaires et options levées par ces derniers au cours de l'exercice 2009 :

	Nombre total d'options attribuées / d'actions souscrites ou achetées								
	Tranche A	Tranche B	Tranche C	Tranche D	Tranche E	Tranche F	Tranche G	Tranche H	Prix moyen pondéré des Tranches
Options consenties, durant l'exercice, par l'émetteur et par toute société comprise dans le périmètre d'attribution des options, aux dix salariés de l'émetteur et de toute société comprise dans ce périmètre, dont le nombre d'options ainsi consenti est le plus élevé									
Options détenues sur l'émetteur et les sociétés visées précédemment levées, durant l'exercice, par les dix salariés de l'émetteur et de ces sociétés, dont le nombre d'options ainsi achetées ou souscrites est le plus élevé	232 229	27 675	0	11 051	0	0	37 698	155 805	10,83

Attribution d'actions gratuites

Attributions gratuites d'actions en 2009

Au cours de l'exercice 2009, la Société a procédé, au profit de salariés et mandataires sociaux du Groupe, à l'attribution de 275 000 actions gratuites.

Pourcentage de dilution résultant des actions gratuites existantes au 31 décembre 2009

Au 31 décembre 2009, il restait 931 000 actions gratuites encore existantes, pour lesquelles la période d'acquisition n'était pas encore venue à échéance, représentant un pourcentage de dilution du capital de 1,88 %.

Ces actions peuvent être, au choix du Conseil et jusqu'à l'attribution définitive, des actions existantes ou à émettre.

Autorisations financières de rachat d'actions

Opérations réalisées par la Société sur ses propres actions au cours de l'exercice 2009 (article L.225-211 du Code de commerce) :

L'assemblée générale du 15 mai 2009 a autorisé la mise en œuvre d'un programme de rachat d'actions, pour lequel un descriptif du programme a été déposé à l'AMF le 15 mai 2009.

Ce programme s'est substitué à celui autorisé par la neuvième résolution de l'assemblée générale du 15 mai 2008.

La mise en œuvre de ce programme a été décidée par le Conseil d'administration du 15 mai 2009.

Nombre d'actions achetées et vendues au cours de l'exercice 2009

Au cours de l'exercice 2009 :

- 2 135 945 actions ont été achetées dans le cadre du contrat de liquidité au cours moyen de 14,33 € ;
- 2 263 181 actions ont été vendues dans le cadre du contrat de liquidité au cours moyen de 13,46 €.

Nombre et valeur des actions propres détenues au 31 décembre 2009

Compte tenu des achats et ventes effectués au cours de l'exercice, le solde du contrat de liquidité était de 195 178 actions au 31 décembre 2009.

Par ailleurs, le portefeuille des actions achetées pour d'autres motifs par la Société, sur la base de l'autorisation de l'assemblée générale du 15 mai 2009 et de précédentes autorisations, s'établissait, au 31 décembre 2009, à 1 166 780 actions au cours moyen de 18,69 €.

Ainsi, au 31 décembre 2009, la Société détenait un total de 1 361 958 actions propres soit :

- 195 178 dans le cadre du contrat de liquidité ;
- 1 166 780 ayant été acquises pour d'autres motifs.

soit 2,80 % du capital (sur un total de 48 637 135 actions d'une valeur nominale de 1 €).

Les valeurs de ce portefeuille étaient, à cette date, les suivantes :

- valeur comptable : 25 156 557,30 €
- valeur de marché : 23 098 807,68 €

Utilisation des actions propres et réallocations à d'autres finalités

Au cours de l'exercice 2009, 135 096 actions auto-détenues ont été utilisées afin d'être attribuées aux bénéficiaires de plans d'actions gratuites.

Aucune réallocation n'a eu lieu au cours de l'exercice 2009.

Descriptif du programme de rachat

(établi selon l'Article 241-2 Règlement Général AMF) :

Une nouvelle autorisation d'achat d'actions propres sera soumise à l'assemblée générale du 11 mai 2010 dans les termes suivants :

Onzième résolution - Autorisation à donner au Conseil d'Administration à l'effet d'opérer sur les actions de la Société

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées ordinaires, connaissance prise du rapport du Conseil d'Administration, autorise le Conseil d'Administration, conformément aux dispositions des articles L. 225-209 et suivants du Code de commerce, des articles 241-1 à 241-6 du Règlement général de l'Autorité des marchés financiers et du Règlement n°2273/2003 de la Commission Européenne du 22 décembre 2003, et des pratiques de marché admises par l'Autorité des marchés financiers, à opérer, par tous moyens, en bourse ou autrement, en une ou plusieurs fois, sur les actions de la Société.

Cette autorisation est destinée à permettre à la Société, par ordre décroissant :

- de conserver et de remettre des actions à titre d'échange ou de paiement dans le cadre d'opérations de croissance externe (dans le respect des dispositions légales et réglementaires applicables et conformément aux pratiques de marché reconnues) ;
- de remettre des actions lors de l'exercice de droits attachés à des valeurs mobilières donnant droit par conversion, exercice, remboursement, échange, présentation d'un bon ou toute autre manière, immédiatement ou à terme, à l'attribution d'actions de la Société ainsi que de réaliser toutes opérations de couverture à raison des obligations de la Société liées à ces valeurs mobilières, dans le respect de la réglementation boursière et aux époques où le Conseil d'Administration ou la personne agissant sur délégation du Conseil d'Administration agira ;
- de mettre en œuvre tout plan d'options d'achat d'actions de

la Société conformément aux articles L.225-177 et suivants du Code de commerce, toute attribution gratuite d'actions conformément aux articles L.225-197-1 et suivants du Code de commerce, toute attribution gratuite d'actions notamment aux salariés et aux mandataires sociaux dirigeants dans le cadre de leur rémunération ou au titre de leur participation aux fruits de l'expansion de l'entreprise, ou encore dans le cadre d'un plan d'actionnariat ou d'un plan d'épargne d'entreprise ou groupe, et réaliser toute opération de couverture afférente à ces opérations, dans les conditions prévues par les autorités de marché et aux époques où le Conseil d'Administration ou la personne agissant sur délégation du Conseil d'Administration agira ;

- d'assurer la liquidité et d'animer le marché des titres de la Société, par le biais d'un prestataire de services d'investissement intervenant en toute indépendance dans le cadre d'un contrat de liquidité conforme à une charte de déontologie reconnue par l'AMF ;
- d'annuler tout ou partie des actions rachetées dans le cadre d'une réduction de capital, dans le cadre et sous réserve de l'adoption de la vingt-deuxième résolution de la présente Assemblée Générale ;
- et plus, généralement, d'opérer dans tout but qui viendrait à être autorisé par la loi ou toute pratique de marché qui viendrait à être admise par les autorités de marché, étant précisé que, dans une telle hypothèse, la Société informerait ses actionnaires par voie de communiqué.

L'Assemblée Générale décide que le nombre de titres à acquérir ne pourra excéder 10 % du nombre total d'actions composant le capital social à la date d'achat, étant précisé que les acquisitions réalisées par la Société ne peuvent en aucun cas l'amener à détenir, directement ou indirectement, plus de 10 % de son capital social. A titre indicatif, il est précisé que, sur la base du capital social au 31 décembre 2009 (composé de 48 637 135 actions), et compte tenu des 1 361 958 actions auto-détenues par la Société à cette date, le nombre maximal des actions qui pourraient être achetées par la Société s'élèverait à 3 501 756 actions.

Les actions pourront être achetées par tous moyens et dans le respect de la réglementation boursière applicable et des pratiques de marché admises publiées par l'AMF, notamment en utilisant, le cas échéant, tous instruments financiers dérivés ou optionnels négociés sur les marchés ou de gré à gré pour autant que ces derniers moyens ne concourent pas à accroître de manière significative la volatilité du titre.

La Société se réserve la possibilité d'intervenir notamment par achat de blocs de titres, ou par l'intermédiaire d'un système multilatéral de négociation ou d'un internalisateur systématique. La part du programme qui peut s'effectuer par négociation de blocs n'est pas limitée et pourra représenter la

totalité du programme. La Société se réserve la faculté de poursuivre l'exécution du présent programme de rachat d'actions en période d'offre publique d'acquisition ou d'échange portant sur ses titres ou en période d'offre publique initiée par la Société, dans le respect de la réglementation boursière.

Le prix unitaire d'achat ne pourra excéder 30 €. Le montant maximal que la Société serait susceptible de payer dans l'hypothèse d'achat au prix maximal de 30 € s'élèverait à 105 052 680 €, sur le fondement du capital social au 31 décembre 2009, compte tenu des actions auto-détenues par la Société à cette date.

En cas d'augmentation de capital par incorporation de réserves et attribution d'actions gratuites ainsi qu'en cas de division ou de regroupement des titres, d'amortissement ou de réduction de capital et de toutes autres opérations portant sur les capitaux propres, les prix indiqués ci-dessus seront ajustés par un coefficient multiplicateur égal au rapport entre le nombre de titres composant le capital avant l'opération et ce nombre après l'opération.

En vue d'assurer l'exécution de la présente autorisation, tous pouvoirs sont conférés au Conseil d'Administration, avec faculté de subdélégation, pour mettre en œuvre la présente autorisation, en particulier pour juger de l'opportunité de lancer un programme de rachat et en déterminer les modalités, pour établir et publier le communiqué d'information relatif à la mise en place du programme de rachat, passer tous ordres en bourse, signer tous actes de cession ou transfert, conclure tous accords en vue notamment de la tenue des registres d'achats et de ventes d'actions, effectuer toutes déclarations auprès de l'Autorité des marchés financiers et de tout autre organisme, remplir toutes autres formalités, notamment affecter ou réaffecter les actions acquises aux différentes formalités, et, d'une manière générale, faire tout ce qui est nécessaire.

Le Conseil d'Administration donnera aux actionnaires, dans le rapport visé à l'article L. 225-100 du Code de commerce, les informations relatives à la réalisation du présent programme.

Cette autorisation est conférée pour une période de 18 mois à compter de la présente Assemblée Générale et prive d'effet, à hauteur de la partie non utilisée, et se substitue à celle donnée par l'Assemblée Générale du 15 mai 2009.

Répartition par objectifs des titres de capital détenus au 14 mars 2010 :

170 062 des 730 092 actions détenues au 14 mars 2010 le sont dans le cadre d'un contrat de liquidité conforme à la Charte de déontologie reconnue par l'AMF.

560 030 des 730 092 actions détenues au 14 mars 2010 ont pour objectif d'être attribuées notamment aux salariés et

mandataires sociaux dirigeants de la Société ou des sociétés qui lui sont liées, par attribution d'options d'achat d'actions ou par attribution d'actions gratuites, dans le cadre de leur rémunération ou au titre de leur participation aux fruits de l'expansion de l'entreprise ou en cas de levée d'options d'achat, ou encore dans le cadre d'un plan d'actionnariat ou d'un plan d'épargne d'entreprise.

Autorisation financière de réduire le capital

L'assemblée générale du 15 mai 2009, dans sa 12^e résolution, a autorisé la société à réduire le capital social par annulation des actions auto-détenues.

Sur la base de cette autorisation, le Conseil d'administration de la société a, par décision du 20 janvier 2010, procédé à l'annulation de 250 000 titres acquis en 2008 en vue d'être annulés.

Une nouvelle autorisation sera soumise à l'assemblée générale du 11 mai 2010 dans les termes suivants :

Vingt-troisième résolution - Délégation à donner au Conseil d'Administration à l'effet de réduire le capital social par annulation des actions auto-détenues

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées extraordinaires, connaissance prise du rapport du Conseil d'Administration et du rapport des Commissaires aux Comptes, autorise celui-ci, avec faculté de subdélégation à toute personne habilitée dans les conditions législatives et réglementaires :

- à annuler à tout moment sans autre formalité, en une ou plusieurs fois, les actions de la Société acquises par suite de

rachats réalisés dans le cadre de l'article L. 225-209 du Code de commerce conformément à la onzième résolution soumise à la présente Assemblée ou dans le cadre des autorisations de programme de rachat antérieures, dans la limite de 10 % du capital, par période de vingt-quatre mois, étant rappelé que cette limite s'applique à un montant du capital de la Société qui sera, le cas échéant, ajusté pour prendre en compte des opérations affectant le capital social postérieurement à la présente Assemblée Générale ;

- à réduire le capital à due concurrence, en imputant la différence entre la valeur de rachat des titres annulés et leur valeur nominale sur les primes et réserves disponibles ;
- à modifier en conséquence les statuts et à accomplir toutes formalités nécessaires.

Tous pouvoirs sont conférés au Conseil d'administration, avec faculté de délégation, pour :

- procéder à la réduction de capital par annulation des actions ;
- arrêter le montant définitif de la réduction de capital ;
- en fixer les modalités et en constater la réalisation ;
- imputer la différence entre la valeur comptable des actions annulées et leur montant nominal sur tous postes de réserves et primes disponibles ;
- et, généralement, faire le nécessaire pour la mise en œuvre la présente autorisation, modifier, en conséquence, les statuts et accomplir toutes formalités requises.

La présente autorisation prive d'effet toute autorisation antérieure ayant le même objet.

La présente autorisation est consentie pour une durée de 18 mois à compter de la date de la présente Assemblée Générale.

ACTIONNARIAT

Actionnariat au 14 mars 2010

Pour les besoins du présent Document de Référence et conformément à la recommandation de l'AMF publiée le 10 décembre 2009, les droits de vote sont ceux effectivement

exercés en assemblée générale et ne prennent donc pas en compte les actions privées de droits de vote telles les actions auto-détenues.

Actionnaires	Nombre d'actions	% actions	Nombre de droits de vote	% droits de vote ³
Sagem Sécurité ^{1 2}	10 882 631	22,49%	21 545 677	31,98%
Jupiter ²	2 869 567	5,93%	5 569 034	8,27%
Concert Consellior ²	2 512 996	5,19%	4 818 918	7,15%
Fidelity Investments (FMR LLC) ²	2 301 670	4,76%	2 301 670	3,42%
Thibault Poutrel	791 923	1,64%	1 583 846	2,35%
Michel Malhouitre ⁴	668 838	1,38%	1 337 676	1,98%
Nadège Poutrel ⁵	493 752	1,02%	981 576	1,46%
Maxime Poutrel ⁵	427 096	0,88%	849 608	1,26%
Tessa Poutrel ⁵	427 051	0,88%	849 520	1,26%
Jean-Jacques Poutrel ⁵	266 026	0,55%	512 827	0,76%
Actionnaires (de référence)	21 641 550	44,72%	40 350 352	59,90%
Membres du Conseil (hors actionnaires de référence) ⁶	235 889	0,49%	239 409	0,35%
Auto-détention	730 092	1,51%	0	0
<i>Dont contrat de liquidité</i>	<i>170 062</i>	<i>0,35%</i>	<i>0</i>	<i>0</i>
Autres Actionnaires (porteur et nominatif)	25 779 604	53,28%	26 775 490	39,75%
TOTAL	48 387 135	100%	67 365 251	100%

1 Sagem Sécurité est contrôlée par le groupe Safran

2 Sur la base des plus récentes déclarations de franchissements de seuil et/ou des informations fournies par les actionnaires concernés

3 Des droits de vote double sont attachés aux actions inscrites au nominatif depuis plus de 2 ans. Conformément à l'article L.225-124, alinéa 1, le droit de vote double cesse de plein droit lorsque l'action est convertie au porteur ou transférée en propriété. Néanmoins le transfert par suite de succession, de liquidation de communauté de biens entre époux ou de donation entre vifs au profit d'un conjoint ou d'un parent au degré successible ne fait pas perdre ce droit, tout comme en cas de transfert par suite d'une fusion ou d'une scission d'une société actionnaire.

4 Titres détenus par M. Michel Malhouitre (638 838 titres) dont 30 000 titres en nue propriété et 36.788 en indivision avec son épouse.

5 M. Jean-Jacques Poutrel a constitué une nue-propriété indivise avec M^{me} Tessa Poutrel (200 000 titres), M. Maxime Poutrel (200 000 titres) et M^{lle} Nadège Poutrel (200 000 titres) ; M. Jean-Jacques Poutrel est usufruitier de ces 600 000 titres. Les membres de la famille Poutrel ont déclaré suivre une politique de vote indépendante depuis fin 2003.

6 Les membres du Conseil détiennent un nombre total de 2 004 790 actions correspondant à 3 757 986 droits de vote soit 4,14% du capital et, sur la base de 67 365 251 droits de vote exercés, 5,52% des droits de vote.

A la connaissance de la société, il n'existe aucun autre actionnaire détenant directement ou indirectement, seul ou de concert plus de 2% du capital ou des droits de vote.

A la connaissance de la société, aucune autre variation significative n'est intervenue depuis le 14 mars 2010.

La société n'est pas contrôlée au sens de l'article L.233-3 du code de commerce.

Evolution de l'actionnariat au cours des trois derniers exercices

Pour les besoins du présent Document de Référence et conformément à la recommandation de l'AMF publiée le 10 décembre 2009, les droits de vote sont ceux effectivement

exercés en assemblée générale et ne prennent donc pas en compte les actions privées de droits de vote telles les actions auto-détenues.

	31 décembre 2009				31 décembre 2008				31 décembre 2007			
	Nombre d'actions	% d'actions	Nombre de droits de vote	% de droits de vote	Nombre d'actions	% d'actions	Nombre de droits de vote	% de droits de vote	Nombre d'actions	% d'actions	Nombre de droits de vote	% de droits de vote
Sagem Sécurité	10 882 631	22,37%	10 882 631	19,83%	10 663 046	22,31%	10 663 046	20,00%	-	-	-	-
Jupiter	3 910 386	8,04%	6 634 853	12,09%	3 481 968	7,28%	6 206 435	11,64%	3 481 968	10,57%	4 423 542	11,74%
Concert Consellior	2 477 996	5,09%	3 340 506	6,09%	2 408 400	5,04%	3 265 712	6,13%	2 328 347	7,07%	3 178 002	8,44%
Fidelity Investments	2 440 332	5,02%	2 440 332	4,45%	1 417 766	2,97%	1 417 766	2,66%	1 417 766	4,31%	1 417 766	3,76%
Thibault Poutrel	791 923	1,63%	1 583 846	2,88%	791 923	1,66%	1 579 339	2,96%	791 923	2,40%	1 579 339	4,19%
Michel Malhouitre	668 838	1,38%	1 337 676	2,44%	668 838	1,40%	1 337 676	2,51 %	668 838	2,03%	1 337 676	3,55 %
Nadège Poutrel	493 752	1,01%	981 576	1,79%	487 824	1,02%	972 000	1,82%	487 824	1,48%	972 000	2,58%
Maxime Poutrel	427 096	0,88%	849 608	1,55%	422 512	0,88%	841 541	1,58%	422 512	1,28%	841 541	2,23%
Tessa Poutrel	427 051	0,88%	849 520	1,55%	422 469	0,88%	844 937	1,58%	443 466	1,35%	883 538	2,34%
Jean-Jacques Poutrel	266 026	0,55%	512 827	0,93%	247 801	0,52%	489 784	0,92%	246 801	0,75%	488 784	1,30%
Insight Investment	-	-	-	-	1 961 779	4,10%	1 961 779	3,68 %	1 753 473	5,32%	1 753 473	4,66%
Wyser Pratte Management Co.	-	-	-	-	1 661 710	3,48%	1 661 710	3,12%	1 639 999	4,98%	1 639 999	4,35%
Dexia	-	-	-	-	968 314	2,03%	968 314	1,82%	968 314	2,94%	968 314	2,57%
KBL Richelieu Gestion	-	-	-	-	957 558	2,00%	957 558	1,80%	1 291 997	3,92%	1 291 997	3,43%
BlackRock (Merrill Lynch)	-	-	-	-	598 746	1,25%	598 746	1,12%	598 746	1,82%	598 746	1,59%
CNCE	-	-	-	-	504 657	1,06%	504 657	0,95%	504 657	1,53%	504 657	1,34%
Actionnaires de référence	22 786 031	46,85%	29 413 375	53,59%	27 665 311	57,89%	34 271 000	64,29 %	17 046 631	51,76%	21 879 374	58,08%
Autres actionnaires (porteur et nominatif)	24 489 146	50,35%	25 471 061	46,41%	18 502 073	38,71%	19 037 536	35,71%	15 249 107	46,31%	15 789 125	41,92%
Actions auto-détenues	1 361 958	2,80%	0	0%	1 624 290	3,40%	0	0%	634 332	1,93%	0	0%
TOTAL	48 637 135	100%	54 884 436	100%	47 791 674	100%	53 308 536	100%	32 930 070	100%	37 668 499	100%

Franchissements de seuil intervenus au cours de l'exercice 2009

Franchissements de seuils légaux

Déclaration et information AMF n° 209C0106 du 21 janvier 2009

Par courrier du 21 janvier 2009, la société anonyme Sagem Sécurité ⁽¹⁾ (Le Ponant de Paris, 27 rue Leblanc, 75015 Paris) a déclaré, à titre de régularisation, avoir franchi en baisse, le 31 décembre 2008, le seuil de 20% des droits de vote de la société INGENICO et détenir, à cette date et au 21 janvier 2009, 10 663 046 actions INGENICO représentant autant de droits de vote, soit 22,31% du capital et 19,41 % des droits de vote de cette société ⁽²⁾.

Ce franchissement de seuil résulte d'une modification du nombre total de droits de vote de la société INGENICO.

(1) *Contrôlée par Safran.*

(2) *Sur la base d'un capital composé de 47 791 674 actions représentant 54 932 826 droits de vote, en application du 2^e alinéa de l'article 223-11 du règlement général.*

Décision et information AMF n° 209C0156 du 30 janvier 2009

Par courrier du 23 janvier 2009, complété par des courriers des 28 et 30 janvier, la société Jupiter Asset Management Limited ⁽¹⁾ (1, Grosvenor Place, Londres SW1X 7JJ, Royaume Uni), agissant pour le compte de fonds dont elle assure la gestion, a déclaré, à titre de régularisation, avoir franchi :

- en baisse, le 14 mars 2008, le seuil de 10% du capital de la société INGENICO et détenir, à cette date, pour le compte desdits fonds, 3 911 455 actions INGENICO représentant 4 453 029 droits de vote, soit 8,21% du capital et 8,39% des droits de vote de cette société ⁽²⁾; ce franchissement de seuil résulte de l'augmentation de capital de la société INGENICO ;
- en hausse, le 12 décembre 2008, le seuil de 10% des droits de vote de la société INGENICO et détenir, à cette date, pour le compte desdits fonds, 3 880 386 actions INGENICO représentant 6 204 853 droits de vote, soit 8,12% du capital et 11,30% des droits de vote de cette société ⁽³⁾; ce franchissement de seuil résulte d'une attribution de droits de vote double au profit du déclarant.

Le déclarant a par ailleurs précisé détenir, au 23 janvier 2009, 3 890 386 actions INGENICO représentant 6 214 853 droits de vote, soit 8,14% du capital et 11,31% des droits de vote de cette société ⁽³⁾.

(1) *Agissant comme « investment manager ».*

(2) *Sur la base d'un capital composé, à cette date, de 47 656 332 actions représentant 53 049 342 droits de vote, en application du 2^e alinéa de l'article 233-11 du règlement général.*

(3) *Sur la base d'un capital composé de 47 791 674 actions représentant 54 932 826 droits de vote*

Décision et Information AMF n° 209C0194 du 5 février 2009

Complément à D&I 209C0156 du 30 janvier 2009 :

Par courrier du 4 février 2009, complété par un courrier du 5 février, la déclaration d'intention suivante a été effectuée :

- Conformément aux dispositions de l'article L. 233-7 VII du code de commerce, Jupiter Asset Management Limited ("Jupiter"), agissant au nom et pour le compte de Jupiter European Fund, Jupiter European Opportunities Trust Plc, Somerset County Council, Jupiter Global Fund SICAV – Jupiter European Growth, HBOS European Focus Fund et LLIF European Opportunities Fund (les "fonds"), et consécutivement aux déclarations publiées le 30 janvier 2009, déclare que :

- les fonds, agissant de concert, ont acquis des titres uniquement dans un but d'investissement et envisagent de poursuivre leurs acquisitions dans les douze prochains mois, et ce, tout en se réservant la possibilité de vendre leurs actions au gré des opportunités de marché ;
- les fonds n'agissent pas de concert avec des tiers; et que
- au cours des douze prochains mois, Jupiter n'envisage pas d'acquies le contrôle d'INGENICO, ou de demander sa représentation ou celle d'une ou plusieurs personnes au sein des organes sociaux d'INGENICO."

Décision et Information AMF n°209C0913 du 24 juin 2009

Par courrier du 23 juin 2009, complété par un courrier du 24 juin, la société FMR LLC ⁽¹⁾ (82, Devonshire Street, Boston, Massachusetts 02109 Etats-Unis) a déclaré avoir franchi en hausse, le 18 juin 2009, le seuil de 5% du capital de la société INGENICO et détenir 2 392 206 actions INGENICO représentant autant de droits de vote, soit 5,51% du capital et 4,31% des droits de vote de cette société ⁽²⁾.

Ce franchissement de seuil résulte d'un paiement de dividende en actions INGENICO.

(1) *FMR LLC est une société holding d'un groupe indépendant de sociétés de gestion de portefeuille communément dénommé Fidelity Investments (cf. communiqué du 24 avril 2008).*

(2) *Sur la base d'un capital composé de 48 388 948 actions représentant 55 514 508 droits de vote, en application du 2^e alinéa de l'article 223-11 du règlement général.*

Décision et Information AMF n° 209C0940 du 30 juin 2009

Par courrier du 29 juin 2009, la société FMR LLC ⁽¹⁾ (82, Devonshire Street, Boston, Massachusetts 02109 Etats-Unis) a déclaré avoir franchi en baisse, le 22 juin 2009, le seuil de 5% du capital de la société INGENICO et détenir 2 377 106 actions INGENICO représentant autant de droits de vote, soit 4,91% du capital et 4,28% des droits de vote de cette société ⁽²⁾.

Ce franchissement de seuil résulte d'une cession d'actions INGENICO.

- (1) *FMR LLC est une société holding d'un groupe indépendant de sociétés de gestion de portefeuille communément dénommé Fidelity Investments (cf. communiqué du 24 avril 2008).*
- (2) *Sur la base d'un capital composé de 48 388 948 actions représentant 55 514 508 droits de vote, en application du 2^e alinéa de l'article 223-11 du règlement général.*

Décision et Information AMF n° 209C1231 du 2 octobre 2009

Par courrier reçu le 2 octobre 2009, la société FMR LLC ⁽¹⁾ (82, Devonshire Street, Boston, Massachusetts 02109 Etats-Unis) a déclaré avoir franchi en hausse, le 30 septembre 2009, le seuil de 5% du capital de la société INGENICO et détenir 2 465 648 actions INGENICO représentant autant de droits de vote, soit 5,10% du capital et 4,44% des droits de vote de cette société ⁽²⁾.

Ce franchissement de seuil résulte d'une acquisition d'actions INGENICO sur le marché.

- (1) *FMR LLC est une société holding d'un groupe indépendant de sociétés de gestion de portefeuille communément dénommé Fidelity Investments (cf. communiqué du 24 avril 2008).*
- (2) *Sur la base d'un capital composé de 48 388 948 actions représentant 55 514 680 droits de vote, en application du 2^e alinéa de l'article 223-11 du règlement général.*

Décision et Information AMF n° 209C1311 du 23 octobre 2009

Par courrier reçu le 23 octobre 2009, la société FMR LLC ⁽¹⁾ (82, Devonshire Street, Boston, Massachusetts 02109 Etats-Unis) a déclaré avoir franchi en hausse, le 21 octobre 2009, le seuil de 5% des droits de vote de la société INGENICO et détenir 2 791 347 actions INGENICO représentant autant de droits de vote, soit 6,43% du capital et 5,08% des droits de vote de cette société ⁽²⁾.

Ce franchissement de seuil résulte d'une acquisition d'actions INGENICO sur le marché.

- (1) *FMR LLC est une société holding d'un groupe indépendant de sociétés de gestion de portefeuille communément dénommé Fidelity Investments (cf. communiqué du 24 avril 2008).*
- (2) *Sur la base d'un capital composé de 48 388 948 actions représentant 55 522 889 droits de vote, en application du 2^e alinéa de l'article 223-11 du règlement général.*

Décision et Information AMF n° 209C1319 du 26 octobre 2009

Par courrier reçu le 26 octobre 2009, la société FMR LLC ⁽¹⁾ (82, Devonshire Street, Boston, Massachusetts 02109 Etats-Unis) a déclaré avoir franchi en baisse, le 22 octobre 2009, le seuil

de 5% des droits de vote de la société INGENICO et détenir 2 731 013 actions INGENICO représentant autant de droits de vote, soit 5,64% du capital et 4,92% des droits de vote de cette société ⁽²⁾.

Ce franchissement de seuil résulte d'une cession d'actions INGENICO sur le marché.

- (1) *FMR LLC est une société holding d'un groupe indépendant de sociétés de gestion de portefeuille communément dénommé Fidelity Investments (cf. communiqué du 24 avril 2008).*
- (2) *Sur la base d'un capital composé de 48 388 948 actions représentant 55 522 889 droits de vote, en application du 2^e alinéa de l'article 223-11 du règlement général.*

Décision et Information AMF n° 209C1468 du 4 décembre 2009

Par courrier reçu le 4 décembre 2009, la société FMR LLC ⁽¹⁾ (82, Devonshire Street, Boston, Massachusetts 02109 Etats-Unis) a déclaré avoir franchi en baisse, le 2 décembre 2009, le seuil de 5% du capital de la société INGENICO et détenir 2 418 181 actions INGENICO représentant autant de droits de vote, soit 4,99% du capital et 4,36% des droits de vote de cette société ⁽²⁾. Ce franchissement de seuil résulte d'une cession d'actions INGENICO sur le marché.

- (1) *FMR LLC est une société holding d'un groupe indépendant de sociétés de gestion de portefeuille communément dénommé Fidelity Investments (cf. communiqué du 24 avril 2008).*
- (2) *Sur la base d'un capital composé de 48 388 948 actions représentant 55 433 691 droits de vote, en application du 2^e alinéa de l'article 223-11 du règlement général.*

Décision et Information AMF n° 209C1561 du 31 décembre 2009

Par courrier reçu le 30 décembre 2009, complété par un courrier reçu le 31 décembre, la société FMR LLC ⁽¹⁾ (82, Devonshire Street, Boston, Massachusetts 02109 Etats-Unis) a déclaré avoir franchi en hausse, le 29 décembre 2009, le seuil de 5% du capital de la société INGENICO et détenir 2 440 332 actions INGENICO représentant autant de droits de vote, soit 5,04% du capital et 4,40% des droits de vote de cette société ⁽²⁾.

Ce franchissement de seuil résulte d'une acquisition d'actions INGENICO sur le marché.

- (1) *FMR LLC est une société holding d'un groupe indépendant de sociétés de gestion de portefeuille communément dénommé Fidelity Investments (cf. communiqué du 24 avril 2008).*
- (2) *Sur la base d'un capital composé de 48 388 948 actions représentant 55 433 691 droits de vote, en application du 2^e alinéa de l'article 223-11 du règlement général.*

Par ailleurs, entre le 31 décembre 2009 et la date de dépôt du présent Document, les franchissements de seuil suivants ont été notifiés à l'AMF :

Décision et Information AMF n° 210C0144 du 8 février 2010

Par courrier reçu le 4 février 2010, la société Jupiter Asset Management Limited ⁽¹⁾ (1, Grosvenor Place, Londres SW1X 7JJ, Royaume Uni) a déclaré avoir franchi en baisse, le 29 janvier 2010, le seuil de 10% des droits de vote de la société INGENICO et détenir 2 906 267 actions INGENICO représentant 5 605 734 droits de vote, soit 6,01% du capital et 9,76% des droits de vote de cette société ⁽²⁾.

(1) *Agissant comme gérant pour le compte de clients.*

(2) *Sur la base d'un capital composé de 48 387 135 actions représentant 57 436 753 droits de vote, en application du 2^e alinéa de l'article 233-11 du règlement général*

Décision et Information AMF n° 210C0160 du 12 février 2010

Complément à D&I 210C0144 du 8 février 2010

Jupiter Asset Management Limited a précisé, au titre de l'article 223-14 III 3^e et IV du règlement général, détenir 33 042 « Contracts for Differences » ⁽¹⁾ portant sur 33 042 actions INGENICO, réglés exclusivement en espèces.

(1) *Dans le cadre d'un « Swap Master Confirmation » conclu le 20 mai 2008 entre Jupiter Asset Management Limited et un établissement financier, pour une période d'un an reconductible.*

Décision et Information AMF n°210C0253 du 17 mars 2010

Déclaration de franchissement de seuils et déclaration d'intention

1- Par courrier reçu le 15 mars 2010, complété par un courrier reçu le 16 mars, la société anonyme Sagem Sécurité ⁽¹⁾ (Le Ponant de Paris, 27 rue Leblanc, 75015 Paris) a déclaré avoir franchi en hausse, le 14 mars 2010, les seuils de 20% et 25%

des droits de vote de la société INGENICO et détenir 10 882 631 actions INGENICO représentant 21 545 677 droits de vote, soit 22,49% du capital et 31,64% des droits de vote de cette société⁽²⁾ .

Ce franchissement de seuils résulte d'une attribution de droits de vote double.

2- Par les mêmes courriers, la déclaration d'intention suivante a été effectuée :

Le franchissement des seuils de 20% et 25 % en droits de vote de la société INGENICO par Sagem Sécurité est un franchissement de seuils passif lié à l'accession de 10 663 046 actions, détenues depuis le 14 mars 2008, aux droits de vote double en application de l'article 19 des statuts d'INGENICO, et non à une acquisition de titres.

- Sagem Sécurité agit seule ;
- Ce franchissement de seuils passif ne modifie pas la politique de Sagem Sécurité à l'égard de la société INGENICO ;
- Sagem Sécurité n'envisage pas de mettre en oeuvre de ce fait une stratégie particulière à l'égard de la société INGENICO ni d'exercer, à ce titre, une influence spécifique sur la gestion de cette dernière ;
- Sagem Sécurité n'a pas l'intention d'acquérir d'autres actions INGENICO ;
- Sagem Sécurité n'a pas l'intention de prendre le contrôle de la société ;
- Sagem Sécurité, qui dispose de 4 représentants au sein du conseil d'administration d'INGENICO, ne demande pas sa nomination comme administrateur ni celle d'un ou plusieurs nouveaux administrateurs ;
- Sagem Sécurité n'a conclu aucun accord de cession temporaire portant sur des actions ou des droits de vote de la société INGENICO.»

(1) *Contrôlée par Safran.*

(2) *Sur la base d'un capital composé de 48 387 135 actions représentant 68 095 343 droits de vote, en application du 2^e alinéa de l'article 223-11 du règlement général.*

Franchissements de seuils statutaires

Nom de l'actionnaire	Date du franchissement	Sens du seuil	Seuil franchi	Nbre d'actions après frnchissement	% capital après franchissement	% ddv après franchissement
Lloyds Banking Group (pour Insight)	30 janvier 2009	baisse	4%	1 902 365	3,98%	3,46%
Fidelity	5 mars 2009	hausse	4%	2 211 300	4,63%	4,03%
KBL Richelieu Gestion	2 avril 2009	baisse	2%	940 058	1,97%	1,71%
FIL Limited	30 juin 2009	hausse	2%	976 790	2,02%	1,78%
FIL Limited	13 juillet 2009	baisse	2%	932 384	1,93%	1,70%
FIL Limited	30 juillet 2009	hausse	2%	976 892	2,02%	1,78%
FIL Limited	21 septembre 2009	baisse	2%	929 797	1,92%	1,69%
Lloyds Banking Group (pour Insight)	5 octobre 2009	baisse	2%	1 100 341	2,27%	1,98%
Lloyds Banking Group (pour Insight)	10 novembre 2009	baisse	2%	919 311	1,90%	1,66%

Entre le 31 décembre 2009 et la date de dépôt du présent Document, la société a reçu les déclarations de franchissements de seuils statutaires suivantes :

Nom de l'actionnaire	Date du franchissement	Sens du seuil	Seuil franchi	Nbre d'actions après franchissement	% capital après franchissement	% ddv après franchissement
Fidelity	22 janvier 2010	baisse	4%	2 224 211	4,60%	3,87%
Jupiter	5 février 2010	baisse	4%	2 869 567	5,93%	9,70%
Fidelity	18 février 2010	hausse	4%	2 301 670	4,76%	4,01%
Sagem Sécurité	15 mars 2010	hausse	20% / 22% / 24% 26% / 28% / 30%	10 882 631	22,49%	31,64%
Fidelity	22 mars 2010	baisse	4%	2 328 187	4,81%	3,42%

Pactes d'actionnaires

Décision et information AMF n° 206C2177

Par courrier du 30 novembre 2006, reçu le jour même, l'Autorité des marchés financiers a été destinataire d'un accord conclu, le 23 novembre 2006, entre d'une part, les sociétés Candel & Partners SAS (1), FBT SCA (anciennement Financière de Tayninh SCA) (2), Consellior SAS (3) et M. Allan Green et d'autre part, la société Raiffeisen Centrobank AG (4) (ci-après dénommée "RCB") concernant la société INGENICO, réitérant

et remplaçant l'accord signé le 4 octobre 2004, constitutif d'une action de concert, entre ses signataires (cf. D&I 204C1192 du 7 octobre 2004 et 204C1198 du 11 octobre 2004).

Les parties à l'accord, conclu le 23 novembre 2006, ont indiqué continuer d'agir de concert vis-à-vis de la société INGENICO.

Au 23 novembre 2006, les parties détiennent de concert 2 313 347 actions INGENICO représentant 3 105 726 droits de vote, soit 7,23 % du capital et 8,30 % des droits de vote de cette société (5), répartis de la façon suivante :

	Actions	% capital	Droits de vote	% droits de vote
Allan Green	70 000	0,22	70 000	0,19
Consellior SAS	10 000	0,03	10 000	0,03
Candel & Partners SAS	464 004	1,45	811 383	2,17
FBT SCA	543 616	1,70	988 616	2,64
RCB	1 225 727	3,83	1 225 727	3,28
TOTAL DE CONCERT	2 313 347	7,23	3 105 726	8,30

En préambule de l'accord conclu le 23 novembre 2006 figure un engagement réciproque des parties à continuer à s'informer mutuellement de tout projet d'acquisition, de souscription ou de cession de titres préalablement à la réalisation de toute opération sur le marché ou hors marché (hormis toute opération portant dans son ensemble sur moins de 10 000 titres) et à se consulter préalablement à la tenue de toute assemblée générale en vue d'adopter une position commune.

Les principales dispositions de l'accord sont les suivantes :

Droit de premier refus réciproque (6) :

Au cas où l'un des membres du concert envisagerait de céder de tout ou partie de ses titres, le cédant sera tenu de notifier son intention par écrit, soit à RCB si le cédant est la société Consellior SAS ou toute société contrôlée par M. Allan Green,

soit à la société Consellior SAS si le cédant est RCB (7).

RCB, si le cédant est la société Consellior SAS ou toute société contrôlée par M. Allan Green, soit la société Consellior SAS si le cédant est RCB, disposera d'un délai de 5 jours de bourse suivant la réception de la proposition de cession régulièrement effectuée pour notifier son acceptation des termes de cette proposition. A défaut d'avoir envoyé son acceptation avant l'expiration de ce délai, le bénéficiaire du droit de premier refus réciproque, sera réputé y avoir renoncé irrévocablement. L'exercice de ce droit pourra être rejeté par le cédant s'il porte au total, sur un nombre de titres inférieur au nombre de titres concernés par la cession initiale.

La notification aux autres actionnaires concertistes de la cession envisagée vaudra offre irrévocable de vente par le cédant au profit de ces derniers des titres concernés. Le prix des titres concernés dû au cédant par le bénéficiaire sera égal au prix indiqué dans la proposition de cession qui sera égal en

cas d'un cessionnaire identifié soit au prix proposé par celui-ci si la cession est envisagée à titre onéreux sous la forme d'une vente pure et simple soit au prix proposé de bonne foi par le cédant si la cession est envisagée à titre onéreux sous une forme autre qu'une vente pure et simple ou si elle est envisagée à titre gratuit.

Le cédant pourra, si le bénéficiaire n'a pas exercé son droit de premier refus au dernier jour du délai de 5 jours pour un nombre de titres au moins égal au nombre de titres concernés, céder à compter de cette date, les titres concernés à condition que cette cession intervienne dans les 10 jours de bourse suivant le délai précité et qu'elle soit réalisée à un prix identique à celui mentionné dans la proposition de cession initiale.

A défaut d'en justifier auprès du bénéficiaire, cette cession ne pourra être effectuée et le cédant redeviendra lié par l'accord pour les titres concernés en cas de tout projet ultérieur de cession.

Ces dispositions seront applicables, dans le respect de la réglementation boursière, même en période d'offre publique étant entendu que le bénéficiaire disposera d'un délai expirant 5 jours de bourse avant la date de clôture de l'offre publique pour notifier au cédant sa notification d'acceptation. Sous réserve de l'application de la réglementation boursière, la cession des titres concernés se fera au plus tard 2 jours de bourse avant la clôture de l'offre publique. Le prix par titre sera déterminé comme suit :

- en cas d'offre publique d'achat ou d'offre alternative, il s'agira du dernier prix de l'offre publique figurant dans l'avis de recevabilité de l'offre ;
- en cas d'offre publique d'échange ou mixte, il correspondra à la moyenne des cours d'ouverture des titres pendant les dix premiers jours de bourse à compter de l'ouverture de l'offre publique.

En cas de surenchère ou d'offre concurrente, le prix sera égal à celui de l'offre publique la mieux-disante.

Cessation anticipée du concert :

Il a été convenu entre les parties que le concert ne pourra en aucun cas détenir plus de 30% du capital et/ou des droits de vote de la société INGENICO.

Dans l'hypothèse où par suite de l'acquisition de quelque manière que ce soit de titres par l'un des actionnaires

concertistes le montant cumulé des détentions des parties devait devenir supérieur à 30 % du capital et/ou des droits de vote de la société, le concert cesserait de plein droit sans qu'il soit besoin d'une quelconque formalité.

Durée du concert :

Le concert continuera à lier les parties qui s'interdisent, chacune en ce qui la concerne, tout accord similaire avec un tiers, tant que les participations cumulées des membres du concert représentent au moins 5% du capital ou des droits de vote de la société INGENICO, dans la limite d'une durée maximum de 24 mois à compter du 23 novembre 2006, renouvelable par tacite reconduction pour des périodes successives de douze mois, sauf dénonciation par l'une des parties adressée aux autres parties au moins trois mois avant l'échéance.

Il est toutefois entendu qu'en cas de désaccord dûment constaté entre les parties sur la position commune à adopter lors de toute assemblée générale de la Société, chacune des parties pourra se retirer du concert moyennant un préavis écrit de 20 jours adressé aux autres parties, étant toutefois précisé que les dispositions relatives au droit de premier refus demeureront applicables jusqu'à l'expiration de la période en cours.

- (1) Société, contrôlée par M. Allan Green, sise 4, avenue Hoche, 75008 Paris.
- (2) Société en commandite par actions détenue à 100% par Candel & Partners, sise 4, avenue Hoche, 75008 Paris.
- (3) Société par actions simplifiée contrôlée par M. Allan Green, sise 4, avenue Hoche, 75008 Paris.
- (4) Société du groupe bancaire Raiffeisen, sise Tegetthoffstrasse 1, A-1010 Vienne, Autriche.
- (5) Sur la base d'un capital composé de 32 007 076 actions représentant 37 408 654 droits de vote.
- (6) Est libre et par voie de conséquence, n'est pas soumise au droit de premier refus prévu (i) toute cession au sein du groupe Consellior et (ii) toute cession entre le cédant et toute société ou autre entité juridique contrôlée par le cédant, qui contrôle ce cédant ou qui est contrôlée par une société ou toute autre entité juridique qui contrôle ce cédant au sens des dispositions de l'article L. 233-3 du code de commerce, sous réserve que le cessionnaire adhère préalablement aux présentes en qualité de membre du concert.
- (7) La cession ou la renonciation à des droits de souscription ou de d'attribution de titres de même que la modification du contrôle d'une personne morale membre du concert sont assimilées à une cession.

BOURSE

Évolution du cours de bourse (ISIN : FR0000125346) et volume de transactions sur 18 mois

Mois	Plus haut	Plus bas	Volumes échangés (en millions de titres)	Clôture	Capitaux échangés (en millions d'euros)	Cours moyen
JUIL-08	22,68	16,92	6,88	17,41	136,67	19,86
AOÛT-08	20,18	15,91	6,24	19,98	112,76	18,06
SEPT-08	20,32	16,46	4,00	17,67	73,83	18,45
OCT-08	17,87	10,21	6,44	12,17	82,86	12,87
NOV-08	13,45	9,62	2,73	10,15	30,62	11,23
DÉC-08	11,25	8,74	3,77	11,09	38,13	10,11
JANV-09	13,61	9,90	5,19	13,00	60,83	11,71
FÉVR-09	13,93	12,42	3,21	12,83	42,81	13,32
MARS-09	13,99	11,25	3,97	12,50	49,37	12,43
AVR-09	14,54	12,38	3,68	13,91	49,40	13,43
MAI-09	14,75	12,63	2,86	14,70	39,53	13,81
JUIN-09	15,07	13,17	3,12	13,60	43,51	13,97
JUIL-09	14,74	11,95	4,01	14,69	53,37	13,29
AOÛT-09	17,30	14,49	2,23	17,10	34,94	15,69
SEPT-09	19,24	16,35	2,93	19,00	52,37	17,88
OCT-09	19,00	16,15	2,99	16,82	53,63	17,95
NOV-09	18,00	16,36	1,62	17,46	28,34	17,52
DÉC-09	17,94	17,95	1,48	16,96	25,27	17,04

INFORMATIONS JURIDIQUES

Généralités

Dénomination : Compagnie Industrielle et Financière d'Ingénierie, INGENICO.

Nom commercial : INGENICO.

Siège social : 192, avenue Charles de Gaulle, 92200 Neuilly sur Seine.

Date de constitution : 10 juin 1980, pour une durée de 99 ans à compter de son immatriculation au registre du commerce, sauf les cas de dissolution ou de prorogation prévus dans les statuts

Exercice social : 1^{er} janvier - 31 décembre

Numéro d'immatriculation au Registre du commerce et des sociétés de Nanterre : 317 218 758.

Code APE : 6202A

Numéro Siret : 317 218 758 00082.

Forme juridique et législation applicable : société anonyme de droit français, à conseil d'administration, soumise aux dispositions de la partie législative du Code de commerce (Livre II) et de la partie réglementaire de ce même Code (Livre II).

Organigramme

INGENICO, société de droit français, consolide l'ensemble des sociétés figurant en note 5 des comptes consolidés. Elle possède directement ou indirectement 100% du capital et des droits de vote de ses principales filiales opérationnelles.

L'organigramme figurant en page suivante représente la structure du Groupe au 31 décembre 2009.

Le pourcentage de capital détenu dans chacune de ces entités est identique au pourcentage de droits de vote.

Statuts

Objet social (article 2 des statuts)

La société a pour objet, en France et en tous pays :

- La recherche, l'étude, la mise au point et la réalisation de tous matériels, systèmes ou dispositifs faisant appel à des techniques nouvelles ;
- La conception et/ou la commercialisation de tous matériels et logiciels relatifs au paiement et au transfert électronique de fonds, de systèmes de gestion du stationnement en milieu urbain et de téléphonie publique ou privée ;
- Le développement et/ou la commercialisation, y compris en location de dispositifs d'émission et de réception de signaux radioélectriques de toute fréquence et de toute nature ;
- L'exploitation, par tous les moyens et sous toutes les formes, de réseaux de télécommunications terrestres, maritimes ou spatiaux, à partir de stations fixes ou mobiles, pour son propre compte ou celui des tiers ;
- La conception de logiciels pour ses propres besoins ou pour les besoins des tiers ;
- Le conseil et l'organisation ;
- Le support technique et l'entretien de tous les dispositifs et de toutes les installations réalisés ou commercialisés dans le cadre de son objet social ;
- La représentation de toutes sociétés, françaises ou étrangères, dont les fabrications se rattachent directement ou indirectement aux objets ci-dessus définis, y compris les opérations d'importation ou d'exportation ;

Pour réaliser cet objet, la société pourra créer, acquérir, échanger, vendre ou donner à bail avec ou sans promesse de vente, gérer et exploiter directement ou indirectement tous établissements industriels ou commerciaux, usines, chantiers, objets mobiliers ou immobiliers, obtenir ou acquérir tous brevets, licences, procédés ou marques, les exploiter, céder ou apporter, concéder toutes licences de fabrication ou d'exploitation, et généralement faire toutes opérations commerciales, industrielles ou financières, mobilières ou immobilières pouvant se rapporter directement ou indirectement à l'objet social ou lui être utiles. Elle pourra agir directement ou indirectement, pour son compte ou celui des tiers, seule ou en association, participation ou société avec toutes autres sociétés ou personnes et réaliser en France ou à l'étranger, sous quelque forme que ce soit, les opérations entrant dans son objet. Elle pourra prendre des intérêts ou participations dans toutes entreprises françaises ou étrangères ayant un objet similaire ou de nature à développer ses propres affaires.

Répartition des bénéfices

(article 22 des statuts)

Sur les bénéfices nets de chaque exercice, diminués le cas échéant, des pertes antérieures, il est tout d'abord prélevé cinq pour cent pour constituer le fonds de réserve légale. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque ledit fonds atteint une somme égale au dixième du capital social et il reprend son cours lorsque pour une raison quelconque, la réserve légale descend au-dessous de cette fraction et en particulier en cas d'augmentation du capital de la Société.

Le solde, augmenté le cas échéant des reports bénéficiaires, constitue le bénéfice distribuable.

Sur ce bénéfice, il est prélevé :

- les sommes que l'Assemblée décide d'appliquer à l'amortissement de l'actif social ou d'affecter aux réserves ou au report à nouveau ;
- la somme correspondant à un premier dividende à payer aux actions et représentant un intérêt de 5 pour cent du capital dont lesdites actions sont libérées, sans report d'un exercice sur l'autre en cas d'insuffisance de bénéfices pour assurer ce paiement ;
- le solde éventuel, à répartir entre les actionnaires à titre de superdividende.

L'Assemblée peut également décider de distribuer des sommes prélevées sur les réserves facultatives, soit pour fournir ou compléter un dividende, soit à titre de distribution exceptionnelle. L'Assemblée devra alors indiquer le poste de réserve sur lequel ces prélèvements sont effectués.

Les pertes, s'il en existe, sont inscrites, après approbation des comptes par l'Assemblée générale, à un compte spécial figurant au passif du bilan (montant négatif), pour être imputées sur les bénéfices des exercices ultérieurs ou apurées par prélèvement sur les réserves.

Règles de convocation et conditions d'admission aux assemblées générales

Aux termes de l'article 19 des statuts, les assemblées générales extraordinaires, ordinaires ou spéciales sont convoquées par le Conseil d'Administration. Elles peuvent également être convoquées par le Commissaire aux Comptes, par un mandataire désigné en justice à la demande de tout intéressé en cas d'urgence ou à la demande d'un ou plusieurs actionnaires détenant au moins cinq pour cent des actions de la Société, soit d'une association d'actionnaires répondant aux conditions fixées par l'article L.225-120 du code de commerce. Elles peuvent enfin être convoquées par le liquidateur en cas de dissolution.

Les assemblées générales se tiennent au lieu indiqué sur la convocation qui peut être le siège social de la société ou tout autre lieu, le cas échéant, situé dans un rayon de cinquante kilomètres du siège social.

La convocation des assemblées générales sera faite par voie d'avis inséré dans un journal habilité à recevoir les annonces légales dans le département du siège social, quinze jours francs au moins avant la date de l'assemblée.

Toutefois, si toutes les actions sont nominatives, cette convocation devra être effectuée, individuellement, par lettre recommandée adressée à chaque actionnaire à sa dernière adresse connue.

Si l'assemblée générale n'a pu délibérer, faute d'atteindre le quorum requis, la deuxième assemblée est convoquée six jours francs au moins à l'avance, dans les mêmes formes que la première, l'avis ou les lettres de convocation de cette seconde assemblée reproduisant la date et l'ordre du jour de la première.

L'établissement de l'ordre du jour et la rédaction des résolutions à soumettre à l'assemblée générale seront effectués par l'auteur de la convocation. Le Conseil d'Administration doit ajouter à cet ordre du jour les projets de résolution dont il aura été saisi soit par un ou plusieurs actionnaires représentant ensemble au moins cinq pour cent des actions de la Société, soit par une association d'actionnaires répondant aux conditions fixées par l'article L.225-120 du code de commerce, soit par le comité d'entreprise. Les auteurs de la demande transmettent, à l'appui de leur demande, tout document requis par les textes légaux et réglementaires applicables.

Il est justifié du droit de participer aux assemblées par l'enregistrement comptable des titres au nom de l'actionnaire ou de l'intermédiaire inscrit pour son compte, au 3ème jour ouvré précédant l'assemblée soit dans les comptes nominatifs tenus par la Société, soit dans les comptes de titres au porteur tenus par l'intermédiaire habilité.

Les actionnaires peuvent se faire représenter par un autre actionnaire ou par leur conjoint. Dans ce cas, le mandat doit établir une procuration signée, indiquant le nom, le prénom et l'adresse du mandataire. Le mandataire ne peut se substituer une autre personne. La procuration n'est valable que pour une seule assemblée ou pour les assemblées successives convoquées avec le même ordre du jour.

Tout actionnaire pourra également, si le conseil le décide au moment de la convocation ou de l'avis de réunion de l'assemblée, participer et voter aux assemblées par visioconférence ou par tous moyens de télécommunication permettant leur identification dans les conditions et suivant les modalités prévues par la loi.

A chaque assemblée générale, il devra être tenu une feuille de présence indiquant :

- les noms, prénoms, domicile de chaque actionnaire et le nombre d'actions dont il est titulaire ainsi que le nombre de voix attaché à ces actions ;
- les noms, prénoms, domicile de chaque mandataire et le nombre d'actions dont il est titulaire ainsi que le nombre de voix attaché à ces actions ;
- les noms, prénoms, domicile de chaque actionnaire représenté et le nombre d'actions dont il est titulaire, ainsi que le nombre de voix attaché à ces actions.

La feuille de présence doit être émarginée par les actionnaires présents et par les mandataires. Elle sera certifiée exacte par le bureau de l'assemblée. Les pouvoirs seront annexés à la feuille de présence qui sera conservée au siège social et communiquée à tout requérant.

L'assemblée générale régulièrement constituée représente l'universalité des actionnaires. Ses décisions sont obligatoires pour tous, même pour les absents, les dissidents ou les incapables. Dans toutes les assemblées ordinaires ou extraordinaires, le quorum est calculé sur l'ensemble des actions composant le capital social et, dans les assemblées spéciales, sur l'ensemble des actions de la catégorie intéressée, déduction faite de celles qui sont privées du droit de vote en vertu des dispositions législatives ou réglementaires.

Les délibérations des assemblées générales sont constatées par des procès-verbaux signés par les membres du bureau. Ces procès-verbaux sont inscrits ou enliassés dans un registre spécial, coté et paraphé, conformément aux prescriptions réglementaires.

Règles de quorum et de majorité lors des assemblées ordinaires : Tous les actionnaires peuvent participer aux délibérations et prendre part aux votes sur les résolutions pourvu que les actions détenues soient entièrement libérées des versements exigibles.

Pour délibérer valablement, l'assemblée générale doit être composée, en première convocation, d'un nombre d'actionnaires représentant au moins le cinquième du capital social. Si cette condition n'est pas remplie, l'assemblée générale réunie sur seconde convocation peut alors délibérer valablement quel que soit le nombre des actions représentées, mais exclusivement sur les objets figurant à l'ordre du jour de la précédente réunion.

Les décisions de l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires sont prises à la majorité plus une, des voix dont disposent les actionnaires présents ou représentés. Chaque

membre de l'Assemblée a autant de voix qu'il possède et représente d'actions sans limitation sauf dans les Assemblées Générales constitutives ou à caractère constitutif dans lesquelles chaque actionnaire dispose des voix de son mandant dans les mêmes conditions et dans les mêmes limites.

Toutefois, un droit de vote double de celui conféré aux autres actions eu égard à la quotité de capital social qu'elles représentent, est attribué à toutes les actions entièrement libérées pour lesquelles il sera justifié d'une inscription nominative depuis deux ans au moins au nom du même actionnaire.

En outre, en cas d'augmentation du capital par incorporation de réserves, bénéfiques ou primes d'émission, ce droit de vote double est conféré dès leur émission aux actions nominatives attribuées gratuitement à un actionnaire à raison d'actions anciennes pour lesquelles il bénéficie de ce droit.

Règles de quorum et de majorité lors des assemblées extraordinaires : les décisions sont prises à la majorité des deux tiers des voix dont disposent les actionnaires présents ou représentés. Chaque membre de l'Assemblée a autant de voix qu'il possède et représente d'actions sans limitation sauf dans les assemblées générales constitutives ou à caractère constitutif dans lesquelles chaque actionnaire dispose des voix de son mandant dans les mêmes conditions et dans la même limite. Toutefois, un droit de vote double de celui conféré aux autres actions eu égard à la quotité de capital social qu'elles représentent, est attribué à toutes les actions entièrement libérées pour lesquelles il sera justifié d'une inscription nominative depuis deux ans au moins au nom du même actionnaire.

En outre, en cas d'augmentation du capital par incorporation de réserves, bénéfiques ou prime d'émission, ce droit de vote double est conféré dès leur émission aux actions nominatives attribuées gratuitement à un actionnaire à raison d'actions anciennes pour lesquelles il bénéficie de ce droit.

L'assemblée générale extraordinaire est régulièrement constituée et délibère valablement dès qu'elle est composée d'un nombre d'actionnaires représentant au moins le quart du capital social. Si cette condition n'est pas remplie, une nouvelle assemblée devra être convoquée dans les formes légales en indiquant l'ordre du jour, la date et le résultat de la précédente assemblée. Cette assemblée réunie sur deuxième convocation délibérera valablement si elle est composée d'actionnaires représentant le cinquième du capital social au moins. A défaut de quorum, cette seconde assemblée peut être prorogée dans les mêmes conditions de convocation et de réunion, à une date ultérieure de deux mois au plus à partir du jour auquel elle avait été convoquée.

Nonobstant ce qui précède et par dérogation légale, l'assemblée générale extraordinaire qui doit décider d'une

augmentation de capital par incorporation de réserves, bénéfiques ou primes d'émission, pourra statuer aux conditions de quorum et de majorité d'une assemblée générale ordinaire.

Règles de quorum et de majorité lors des assemblées spéciales : Les assemblées générales spéciales sont convoquées et délibèrent dans les conditions prévues par la loi.

Droits de vote double (article 19 des statuts)

Sous réserve du droit de vote double accordé à tout actionnaire détenant des actions entièrement libérées depuis au moins deux ans sous forme nominative, aucune clause statutaire ou règlement de l'émetteur n'est susceptible d'avoir pour effet de retarder, de différer ou empêcher le changement de contrôle de la Société.

En cas d'augmentation de capital par incorporation de réserves, bénéfiques ou primes d'émission, ce droit de vote double est conféré dès leur émission aux actions nominatives attribuées gratuitement à un actionnaire à raison d'actions anciennes pour lesquelles il bénéficie de ce droit.

Conformément à l'article L.225-124, alinéa 1, le droit de vote double cesse de plein droit lorsque l'action est convertie au porteur ou transférée en propriété. Néanmoins le transfert par suite de succession, de liquidation de communauté de biens entre époux ou de donation entre vifs au profit d'un conjoint ou d'un parent au degré successible ne fait pas perdre ce droit, tout comme en cas de transfert par suite d'une fusion ou d'une scission d'une société actionnaire.

Franchissements de seuils

L'article 8 des statuts prévoit le dispositif suivant :

Outre les franchissements de seuils légaux qui doivent être déclarés à la Société et à l'Autorité des Marchés Financiers dans les conditions prévues à l'article L.233-7 du Code de commerce, toute personne physique ou morale qui vient à posséder un nombre d'actions représentant plus de 2 % du capital ou des droits de vote de la Société ou tout multiple de ce pourcentage informe la Société du nombre total d'actions et des droits de vote qu'elle possède dans un délai de 5 jours de bourse à compter du franchissement de chacun de ces seuils par lettre recommandée avec avis de réception. A défaut d'avoir été déclarées, les actions excédant la fraction qui aurait dû être déclarée sont privées de droit de vote dans les assemblées d'actionnaires dans les conditions prévues par la loi si, à l'occasion d'une Assemblée, le défaut de déclaration a été constaté et si un ou plusieurs actionnaires, détenant ensemble 5% au moins du capital, en font la

demande lors de cette Assemblée. Toute personne est également tenue d'informer la Société dans les formes et délais prévus ci-dessus lorsque sa participation directe ou indirecte devient inférieure à chacun des seuils mentionnés ci-dessus.

Droits et obligations attachés aux actions – Catégorie d'actions

Il n'existe qu'une seule catégorie d'action, conférant à leurs titulaires des droits identiques.

Forme des actions (article 11 des statuts)

Les actions sont sous la forme nominative ou au porteur. Les actions nominatives donnent lieu à une inscription en compte individuel dans les conditions et selon les modalités prévues par les dispositions législatives et réglementaires en vigueur.

La Société est en outre habilitée à délivrer des titres au porteur qui devront obligatoirement être déposés dans une banque ou dans un établissement teneur de comptes.

La Société peut demander à tout moment au dépositaire central d'instruments financiers l'identification des détenteurs de titres conférant immédiatement ou à terme le droit de vote dans les assemblées d'actionnaires ainsi que la quantité de titre détenue par chacun d'eux dans les conditions fixées à l'article L. 228-2 du code de commerce.

Droits et obligations attachés aux actions (article 11 des statuts)

Chaque action donne droit à une part proportionnelle dans la propriété de l'actif social et dans le partage des bénéfices comme, en cas de liquidation, au règlement de la même somme nette pour toute répartition ou remboursement de sorte qu'il sera, le cas échéant, fait masse entre toutes les actions, indistinctement de toute exonération fiscale comme de toutes taxations susceptibles d'être prises en charge par la Société.

Les actionnaires ne sont responsables que jusqu'à concurrence du montant de leurs actions.

La possession d'une action emporte de plein droit adhésion aux présents statuts et aux décisions de l'Assemblée Générale des actionnaires.

Les droits et obligations suivent le titre dans quelques mains qu'il passe. Les titulaires, les cessionnaires successifs et les souscripteurs sont tenus solidairement du montant des actions. Toutefois, tout souscripteur ou actionnaire qui a cédé son titre cesse, deux ans après la date de réquisition de

transfert, d'être responsable des versements non appelés.

La suppression du dispositif de cet article des statuts prévoyant une majoration de dividende dans la limite de 10 % à tout actionnaire qui justifie, à la clôture de l'exercice, d'une inscription nominative depuis deux ans au moins et du maintien de celle-ci à la date de mise en paiement du dividende sera soumise à l'assemblée générale du 11 mai 2001 (26^{ème} résolution).

Éléments susceptibles d'avoir une incidence sur le cours d'une offre publique

La structure du capital de la société, les clauses des conventions de l'article L.233-1, les participations directes ou indirectes dans le capital de la société dont elle a connaissance en vertu des dispositions applicables en matière de franchissement de seuil sont décrites dans la partie Informations Juridiques et Financières, partie Capital du présent Document de Référence.

Il n'existe pas de restrictions statutaires à l'exercice des droits de vote (en dehors de la sanction d'un défaut de déclaration d'un franchissement de seuil statutaire) ou aux transferts d'actions.

Il n'existe pas de détenteurs comportant des droits de contrôle spéciaux.

Il n'existe pas de système d'actionnariat du personnel prévoyant un mécanisme de contrôle

Les pouvoirs du conseil d'administration et les règles applicables à la nomination et au remplacement des membres du Conseil sont décrits dans la partie Gouvernement d'Entreprise du présent Document.

L'assemblée générale extraordinaire peut prendre toutes décisions et apporter toutes modifications aux statuts dans leurs dispositions.

Les accords prévoyant des indemnités pour les dirigeants sont décrits dans la partie Informations Juridiques et Financières, partie Gouvernement d'Entreprise du présent Document de Référence.

Il n'existe pas d'accord conclu par la société qui seraient modifiés ou prendraient fin en cas de changement de contrôle de la société.

Il n'existe pas d'accord prévoyant au bénéfice des salariés des indemnités s'ils démissionnent ou sont licenciés sans cause réelle et sérieuse ou si leur emploi prend fin en raison d'une offre publique.

Documents accessibles au public

Les statuts et les états financiers sociaux et consolidés de la Société pour les 3 derniers exercices peuvent être consultés au siège social de la Société (sur rendez-vous) et sur le site [ingenico.com / Finance](http://ingenico.com/Finance)

Document d'information annuel

Etabli conformément aux dispositions de l'article 222-7 du Règlement Général de l'Autorité des Marchés Financiers¹

Rapport financier semestriel

26 août 2009: Résultats S1 2009

Ce document est consultable sur le site de la société www.ingenico.com/finance

Information financière trimestrielle

22 avril 2009 : Chiffre d'affaires T1 2009
22 octobre 2009 : Chiffre d'affaires du T3 2009

Ces documents sont consultables sur le site de la société www.ingenico.com

Achats d'actions propres

Descriptif du programme de rachat de titres au 14 mai 2009

Déclarations hebdomadaires des transactions sur actions propres :

- déclaration des opérations réalisées du 18 au 22 janvier 2010
- déclaration des opérations réalisées du 25 janvier au 29 janvier
- déclaration des opérations réalisées du 1^{er} au 5 février 2010
- déclaration des opérations réalisées du 8 au 12 février 2010
- déclaration des opérations réalisées du 15 au 19 février 2010

Bilans semestriels du contrat de liquidité :

- Bilan du contrat de liquidité au 31 décembre 2009
- Bilan du contrat de liquidité au 30 juin 2009

Ces documents sont consultables sur le site de la société www.ingenico.com/finance/informationsreglementees

Document d'information annuel

Document d'information annuel au titre de 2008, diffusé le 12 mai 2009

Ce document est consultable sur le site de la société www.ingenico.com/finance/informationsreglementees

Communiqués

- | | |
|---------------------|--|
| 17 mars 2010 : | Résultats annuels 2009 |
| 28 janvier 2010 : | Guillaume Cerutti rejoint le Conseil d'administration d'Ingenico |
| 20 janvier 2010 : | évolution du mode de gouvernance de la société |
| 20 janvier 2010 : | chiffre d'Affaires 2009 |
| 30 novembre 2009 : | Ingenico annonce la réalisation de l'acquisition d'easycash |
| 17 novembre 2009 : | Ingenico poursuit son développement dans le paiement mobile en investissant dans Roam Data |
| 04 novembre 2009 : | Ingenico annonce l'obtention des autorisations et avis nécessaires à l'acquisition d'easycash |
| 22 octobre 2009 : | Chiffre d'affaires du T3 2009 |
| 20 octobre 2009 : | Ingenico lance le PDA de paiement le plus avancé au monde |
| 25 septembre 2009 : | Ingenico annonce l'acquisition d'easycash, un leader des services de paiement en Allemagne |
| 26 août 2009 : | Résultats S1 2009 |
| 25 septembre 2009 : | Presentation of the easycash acquisition |
| 25 août 2009 : | Ingenico lance l'iCT250, le terminal de paiement fixe qui offre aujourd'hui la technologie de demain |
| 22 juillet 2009 : | Chiffre d'affaires T2 2009 |
| 15 juillet 2009 : | Ingenico et Ryanair mettent en place les premières bornes de paiement par carte en libre-service |
| 10 juillet 2009 : | Ingenico lance le premier terminal de paiement mobile couleur sans contact |
| 12 juin 2009 : | Ingenico annonce la cession de SAGEM Danemark et MANISON Finlande |
| 25 mai 2009 : | Nomination de Craig Doyle au poste de Directeur général Europe du Nord et Australie |
| 22 avril 2009 : | Chiffre d'affaires T1 2009 |

L'ensemble des communiqués est consultable sur le site de la société www.ingenico.com/finance

Communiqués relatifs à la mise à disposition de documents

- communiqué de 26 août 2009 relatif à la mise à disposition du rapport financier semestriel au 30 juin 2009
- communiqué du 23 avril 2009 relatif à la mise à disposition du document de référence 2008

Ces communiqués ont été déposés auprès de l'AMF et sont consultables sur le site de la société www.ingenico.com

Informations relatives au nombre total de droits de vote et d'actions

Ces informations ont été déposées mensuellement auprès de l'AMF et sont consultables sur le site de la société www.ingenico.com

Honoraires des commissaires aux comptes

- Communiqué relatif aux honoraires des commissaires aux comptes 2008, rendu public le 30 avril 2009

Ce communiqué a été déposé auprès de l'AMF et est consultable sur le site de la société www.ingenico.com

Publications au bulletin des annonces légales obligatoires

Ces publications sont consultables sur le site www.legifrance.gouv.fr

Date de la publication 25 mai 2009

Objet de la publication Comptes annuels 2008

Dépôts au greffe du Tribunal de Commerce de Nanterre

Les actes déposés sont consultables sur le site www.infogreffe.fr et auprès du Greffe du Tribunal de Commerce de Nanterre.

Date et numéro de dépôt

Dépôt n°14278

du 27 mai 2009

Dépôt n°18092

du 1^{er} juillet 2009

Dépôt n° 3478

du 2 février 2010

Objet du dépôt

Modifications statutaires

Augmentation du capital

Augmentation et réduction du capital ;
changement de Président ;
changement de représentant permanent.

¹ Informations publiées ou rendues publiques entre le 22 avril 2009, date de dépôt du rapport financier annuel 2008 et le 17 mars 2010, date de publication des résultats annuels 2009

The background is a light blue, textured surface, possibly a document or a screen. It features several faint, semi-transparent icons and text elements. In the upper left, there's a square icon with a smaller square inside. Below it, another square icon with a smaller square inside, and the word "Lentis" written below it. To the right, a partial square icon with the letter "P" is visible. In the lower right, a square icon containing a stylized image of a person or a figure, with the letters "iPA" written below it. In the lower left, a square icon with a grid-like pattern is visible. The overall aesthetic is clean and professional, with a focus on information and communication.

Autres informations

RESPONSABLES DU DOCUMENT DE RÉFÉRENCE ET DU RAPPORT FINANCIER

Attestation du responsable document de référence et du rapport financier

« J'atteste, après avoir pris toute mesure raisonnable à cet effet, que les informations contenues dans le présent Document de Référence, sont, à ma connaissance, conformes à la réalité et ne comportent pas d'omission de nature à en altérer la portée. J'atteste, à ma connaissance, que les comptes sont établis conformément aux normes comptables applicables et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de la Société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation, et le rapport de gestion, inclus dans le présent Document de Référence, présente un tableau fidèle de l'évolution des affaires, des résultats et de la situation financière de la Société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation ainsi qu'une description des principaux risques et incertitudes auxquels elles sont confrontées.

J'ai obtenu des contrôleurs légaux des comptes une lettre de fin de travaux, dans laquelle ils indiquent avoir procédé à la vérification des informations portant sur la situation financière et les comptes données dans le présent document ainsi qu'à la lecture d'ensemble du document. »

Philippe LAZARE
Président Directeur Général

Responsables de l'information financière

Pierre-Antoine Vacheron, Directeur Financier (+33 1 46 25 56 16)

Catherine Blanchet, Directeur des relations investisseurs (+33 1 46 25 82 20, finance@ingenico.com)

TABLE DE CONCORDANCE AVEC LE DOCUMENT DE REFERENCE

TEL QUE LES RUBRIQUES EN SONT DÉFINIES PAR L'ANNEXE I DU RÈGLEMENT
(CE) N° 89/2004 DE LA COMMISSION DU 29 AVRIL 2004

CHAPITRE I.	PERSONNES RESPONSABLES	page 212
CHAPITRE II.	CONTROLEURS LEGAUX DES COMPTES	page 163
CHAPITRE III.	INFORMATIONS FINANCIERES SELECTIONNEES.....	pages 14-17
CHAPITRE IV.	FACTEURS DE RISQUES	pages 18-32
CHAPITRE V.	INFORMATIONS CONCERNANT L'EMETTEUR	
	• Histoire et évolution de la Société	pages 13 ; 202
	• Investissements	pages 60 ; 115
CHAPITRE VI.	APERÇU DES ACTIVITES	pages 6-13 ; 18,22
CHAPITRE VII.	ORGANIGRAMME	page 202
CHAPITRE VIII.	PROPRIETES IMMOBILIERES, USINES ET EQUIPEMENTS	
	• Principales immobilisations corporelles	page 79
	• Impact environnemental	pages 20-21 ; 186
CHAPITRE IX.	EXAMEN DE LA SITUATION FINANCIERE ET DU RESULTAT.....	pages 14-17 ; 18-32
CHAPITRE X.	TRESORERIE ET CAPITAUX.....	pages 38-39 ; 68 ; 93 ; 122
CHAPITRE XI.	RECHERCHE ET DEVELOPPEMENT, BREVETS ET LICENCES	pages 15 ; 46 ; 76-78 ; 125
CHAPITRE XII.	INFORMATIONS SUR LES TENDANCES	page 17
CHAPITRE XIII.	PREVISIONS OU ESTIMATIONS DU BENEFICE	page 17
CHAPITRE XIV.	ORGANES D'ADMINISTRATION, DE DIRECTION ET DE SURVEILLANCE ET DIRECTION GENERALE	
	• Conseil d'Administration	pages 136-147
	• Situation de conflit d'intérêts.....	page 158
CHAPITRE XV.	REMUNERATIONS ET AVANTAGES DES MANDATAIRES SOCIAUX	
	• Rémunérations et avantages en nature des mandataires sociaux	page 149-152
	• Pensions, retraites et autres avantages versés aux mandataires sociaux	page 152
	• Engagements d'indemnités de départ	page 152-154
	• Prêts et garanties accordés ou constitués en faveur des mandataires sociaux	page 154
CHAPITRE XVI.	FONCTIONNEMENT DES ORGANES D'ADMINISTRATION ET DE DIRECTION	
	• Echéance du mandat des administrateurs.....	page 136
	• Contrats de service	page 158
	• Comités spécialisés.....	page 148
	• Gouvernement d'Entreprise	page 136
	• Rapport du Président du Conseil d'administration sur la composition, les conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil d'Administration et sur les procédures de contrôle interne et de gestion des risques	pages 165-178
	• Rapport des Commissaires aux comptes établi en application de l'article L.225-235 du Code de commerce, sur le rapport du Président du Conseil d'administration de la Société INGENICO S.A.	pages 179-180

CHAPITRE XVII. SALARIES

- Effectifs.....page 181-182
- Participations, stock-options et actions gratuites des mandataires sociauxpage 154-156
- Participation et intéressement des salariéspage 182-183

CHAPITRE XVIII. PRINCIPAUX ACTIONNAIRES

- Franchissements de seuil intervenus au cours de l'exercice 2009page 196-199
- Droits de votepages 194 ; 206
- Contrôle de la Société.....page 194
- Pactes d'actionnaires et action de concert.....page 199-200

CHAPITRE XIX. OPERATIONS AVEC DES APPARENTESpages 44 ; 58 ; 106 ; 115 ; 202**CHAPITRE XX. INFORMATIONS FINANCIERES CONCERNANT LE PATRIMOINE, LA SITUATION FINANCIERE ET LES RESULTATS DE L'EMETTEUR**

- Informations financières historiquespage 14-17 ; 36
- Comptes consolidés au 31 décembre 2009page 36-107
- Rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes consolidés au 31 décembre 2009.....page 108
- Comptes sociaux au 31 décembre 2009page 111-129
- Rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes sociaux au 31 décembre 2009.....page 130
- Politique de distribution des dividendespages 16, 132, 204
- Procédures judiciaires et d'arbitragepage 30
- Changement significatif de la situation financière ou commerciale.....NA

CHAPITRE XXI. INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

- Capital socialpage 188**
 - Capital au cours des 3 derniers exercicespage 195
 - Capital autorisé non émispage 189
 - Opérations réalisées par la Société sur ses propres actionspage 191-193
 - Titres donnant accès au capitalpage 190
 - Evolution du capital social de la Société au cours des 5 dernières annéespage 188
- Dispositions statutaires**
 - Objet social.....page 204
 - Fonctionnement des organes d'administration et de directionpages 143 ; 163
 - Droits et obligations attachés aux actions - Catégorie d'actions.....pages 207
 - Assemblées générales et spéciales.....page 204
 - Dispositions susceptibles d'avoir une incidence sur le contrôle de la Sociétépage 207
 - Franchissements de seuilspage 206
 - Modifications du capital et des droits attachés aux actionspage 207

CHAPITRE XXII. CONTRATS IMPORTANTS.....NA**CHAPITRE XXIII. INFORMATIONS PROVENANT DE TIERS, DECLARATIONS D'EXPERTS ET DECLARATIONS D'INTERETNA****CHAPITRE XXIV. DOCUMENTS ACCESSIBLES AU PUBLICpage 208****CHAPITRE XXV. INFORMATIONS SUR LES PARTICIPATIONS.....pages 58 ; 119 ; 202**

TABLE DE CONCORDANCE AVEC LE RAPPORT FINANCIER ANNUEL

Le présent Document de Référence inclut tous les éléments du rapport financier annuel mentionné à l'article L.451-1-2 du Code monétaire et financier, ainsi qu'à l'article 222-3 du Règlement Général de l'Autorité des marchés financiers.

1. COMPTES SOCIAUX.....	page 111-129
2. COMPTES CONSOLIDÉS	page 36-107
3. RAPPORT DE GESTION	
• Informations des articles L.225-100 et L.225-100-2 du Code de commerce.....	pages 14-17 ; 18-32 ; 181-185 ; 186-187 ; 191
• Informations de l'article L.225-100-3 du Code de commerce	pages 145-148 ; 152-156 ; 188-193 ; 194 ; 196-199 ; 199-200 ; 207
• Informations de l'article L.225-211 alinéa 2 du Code de commerce	page 191-193
4. DÉCLARATION DES PERSONNES QUI ASSUMENT LA RESPONSABILITÉ DU RAPPORT FINANCIER ANNUEL.....	page 212
5. RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES SOCIAUX.....	page 130
6. RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES CONSOLIDÉS	page 108



beyond
payment

192, avenue Charles-de-Gaulle
92200 Neuilly-sur-Seine
Tél. : 33 (0)1 46 25 82 00
Fax : 33 (0)1 47 72 56 95
www.ingenico.com